Les industries culturelles
Rapport

Les conférences socio-économiques

Que
Misc pubns
1978 c

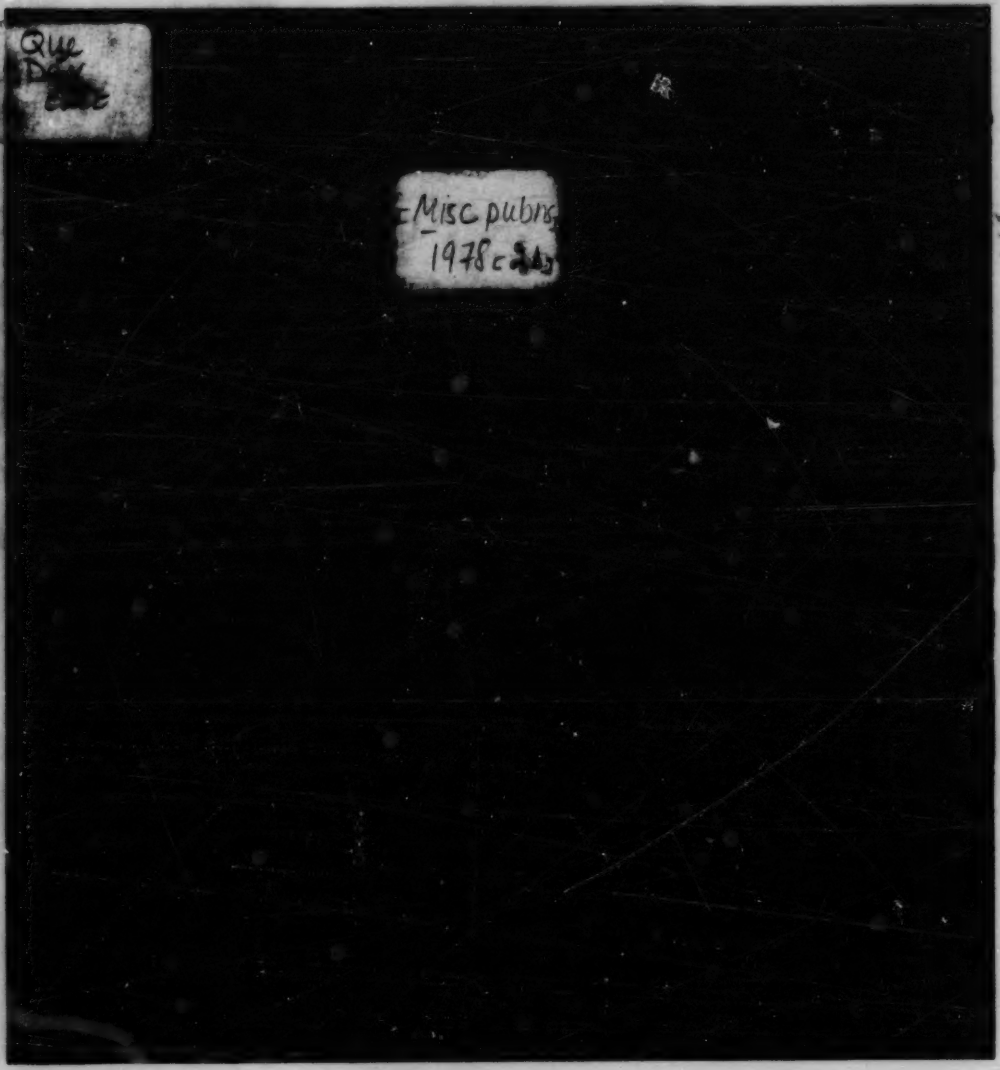

QUÉBEC

102-00997/

Les industries culturelles
Rapport

Rapport de la conférence
sectorielle sur les industries culturelles
tenue à Québec le 3, 4, 5 décembre 1978
publié par le Secrétariat permanent
des conférences socio-économiques

AVANT-PROPOS

En convoquant une conférence sectorielle sur les industries culturelles qui réunissait plus de deux cent invités, le gouvernement avait pour objectif de soumettre aux partenaires du milieu, diverses hypothèses de développement afin d'en arriver à une concertation pour l'élaboration de politiques et de programmes conformes à leurs aspirations.

Le secrétariat permanent des conférences socio-économiques, responsable de la réalisation de cette rencontre, publie à l'intention de tous les agents ce rapport dans lequel ils trouveront pour des fins de recherche ou d'actions l'ensemble des délibérations et particulièrement les engagements exprimés.

En fait, cette conférence a porté au premier plan de la discussion quatre industries culturelles: les métiers d'art, le livre et périodique, le disque et spectacle, et le cinéma, étudiant tous les aspects dans ces domaines, de la création à la consommation en passant par la production et la mise en marché. L'élément majeur de cette conférence, celui autour duquel l'unanimité se fit rapidement, fut sans aucun doute la création de la Société de développement des industries culturelles comme instrument privilégié de développement.

Le rapport de cette conférence se veut un compte-rendu le plus fidèle possible du déroulement chronologique de celle-ci, à l'exception des allocutions du Premier ministre, monsieur René Lévesque, et du ministre des Finances, monsieur Jacques Parizeau, qui ont été placées au début de ce rapport.

La première partie correspond à la première journée de la conférence et comprend l'ouverture avec les allocutions ministérielles et celles des représentants des différents secteurs des industries culturelles: les créateurs, les producteurs, les distributeurs. Elle comprend également un forum sur la dimension industrielle de la culture. Ce forum regroupait les participants et les observateurs de la conférence, de même que des invités spéciaux pouvant apporter un témoignage intéressant.

La seconde partie est le rapport synthèse des travaux en ateliers. Pour bien rendre l'esprit et la lettre des discussions, chaque secrétaire d'atelier a repris son rapport après audition des bandes d'enregistrement, de sorte que ce rapport synthèse se veut le plus fidèle possible aux propos qui s'y sont tenus.

La conclusion fait ressortir des discussions, en résumé, les points d'accord sur les actions à entreprendre pour le développement des quatre industries culturelles à l'étude.

Un tel rapport a comme but principal de permettre aux participants d'assurer un « suivi » des différents engagements qui ont été pris au cours de cette conférence.

La conférence sur ces quatre industries culturelles a marqué un point de départ. La volonté des agents impliqués quotidiennement et concrètement, de travailler ensemble au développement de leur secteur et les actions qui y ont été déterminées sont un gage de succès.

Gilles Châtillon
Directeur général
Secrétariat permanent des
conférences socio-économiques
Québec, avril 1979

TABLE DES MATIÈRES

Allocution de monsieur René Lévesque, premier ministre 1
Allocution de monsieur Jacques Parizeau, ministre des Finances 5

PREMIÈRE PARTIE

SÉANCES D'OUVERTURE

CHAPITRE 1:

Allocutions ministérielles

Allocution de monsieur Camille Laurin,
ministre d'État au Développement culturel 17

Allocution de monsieur Denis Vaugeois,
ministre des Affaires culturelles 19

Allocution de monsieur Louis O'Neill,
ministre des Communications 23

CHAPITRE 2:

Allocutions des représentants des différents secteurs
des industries culturelles

Secteur du livre:

Jacques Godbout, président
Union des écrivains québécois 27

Pierre Tisseyre, président
Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec 31

Louise Fortier, présidente
Association des libraires du Québec 33

Secteur des métiers d'art:

Réjean Côtes, président
Conférence nationale des métiers d'art du Québec 37

Jean Michel
Artisan forgeron 39

Chantal Auger, présidente
Corporation du Salon des métiers d'art du Québec 41

Secteur du disque et du spectacle:

Stéphane Venne, président
Association des compositeurs-auteurs et éditeurs du Canada Ltée 43

Gilles Talbot, président
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois 47

Percivald Broomfield, président
Le Patriote Inc. 51

Secteur du cinéma:

Roger Frappier, président
Association des réalisateurs de films du Québec 55

Denis Héroux, président
Association des producteurs de films du Québec 59

André Link, président
Association québécoise des distributeurs de films 61

Marcel Venne
Association des propriétaires de cinéma du Québec 63

CHAPITRE 3:

Forum portant sur la dimension industrielle de la culture

Benoît Lacroix, professeur à l'Institut d'études médiévales
Université de Montréal 67

Jean Labonté, président
Société de développement industriel 71

Marcel Bergeron, délégué général
Délégation du Québec à New York 73

Intervention des participants 77

DEUXIÈME PARTIE

RAPPORT SYNTHÈSE DES TRAVAUX EN ATELIERS

Atelier 1 L'industrie du livre et du périodique 103
1.1 L'écrivain 103
1.2 L'édition 104
1.3 La mise en marché 106
1.4 La Société de développement des industries culturelles 107

Atelier 2 L'industrie des métiers d'art 109
2.1 La création 109
2.2 La production 111
2.3 La mise en marché 112
2.4 La Société de développement des industries culturelles 113

Atelier 3 L'industrie du disque et du spectacle 115
3.1 La création 115
3.2 La production 117

3.3 La mise en marché 119
3.4 La Société de développement des industries culturelles 121

Atelier 4 L'industrie du cinéma 123
4.1 La création 124
4.2 Les institutions du cinéma 126
4.3 Les problèmes concrets et la mise en marché 126
4.4 Le financement de l'industrie cinématographique québécoise ... 128

TROISIÈME PARTIE

LA PLÉNIÈRE 133

CONCLUSION GÉNÉRALE 191

ANNEXE

— Les invités à la conférence 195

— La formule de travail 203

— Le personnel de la conférence 207

— Les documents des conférences socio-économiques 209

ALLOCUTION DE MONSIEUR RENÉ LÉVESQUE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Si j'ai bien compté, votre serviteur est le cinquième membre du gouvernement à vous apporter, comme on dit dans le jargon des conférences, un message. J'ai aussi noté que la SDI a été présente. J'aperçois la Caisse de dépôt dans un coin. Même si tout cela souligne l'importance vraiment primordiale que nous attachons au sujet de votre conférence et plus encore, bien sûr, aux perspectives que cela peut ouvrir, je pense qu'il vient un moment où on atteint le point de saturation, où il y a aussi un danger de redites et les redites gâtent toujours les oeuvres d'art.

Je n'ai pas besoin de vous dire que nous, au Gouvernement, nous nous réjouissons et nous espérons que vous, les participants, êtes un peu satisfaits de la véritable première que constitue cette rencontre. Bien sûr, nous espérons aussi que ce sera simplement le début d'une période où l'État québécois apprendra enfin à se mettre, comme il se doit, au service de la création culturelle, dans un rôle de soutien qu'on espère constant et fécond, de promotion, de diffusion, bref, de développement, mais rien de plus. Là, il y a un simple engagement qui devrait aller de soi mais parfois c'est mieux de le dire, et qu'on peut prendre au niveau du Gouvernement: c'est que ni directement, ni indirectement, ni de près, ni de loin, la politique culturelle ne doit déboucher sur quelque corridor idéologique, ni sur quelque forme de dirigisme que ce soit.

C'est un engagement du Gouvernement; c'est ainsi qu'on le voit et quant à nous, c'est ainsi que cela va se faire. Il serait d'autant plus baroque que ce soit autrement; nous voulons — on le dit assez souvent — un Québec libre et on sait fort bien que ce serait fondamentalement une contradiction dans les termes si on ne voyait pas ce Québec d'abord libre totalement en tout ce qui touche les opinions, les idées, et toutes les formes que peuvent prendre l'expression de la pensée.

Ceci étant dit, il est évident qu'il y a de la place en aval de la création pour qu'on arrive à en assurer la mise en valeur. Non seulement il y a de la place, mais l'État a vraiment trop longtemps négligé d'en occuper au moins une partie et de

l'occuper avec autant d'efficacité que de dynamisme. Ce que vous représentez, les uns et les autres, — je pense que l'image a déjà été employée — c'est le plus noble et le plus fondamental de tous nos secteurs de ressources renouvelables, renouvelables perpétuellement.

Cette richesse qui est littéralement inépuisable, une société soucieuse de son développement doit faire tout ce qu'elle peut pour empêcher qu'elle soit gaspillée. Je n'insisterai pas sur ce bon vieux cliché au sujet de tous nos petits Mozart assasinés, mais on sait à quel pcint cela a pu être vrai et à quel point cela risque toujours d'être vrai, si on ne fait pas attention. Donc, en prenant bien soin de ne pas s'ingérer dans la zone créatrice où la ressource se renouvelle constamment, la collectivité a quand même le devoir d'aider au maximum à la mise en valeur et à la mise en marché de cette ressource.

Plus que le fer et plus que l'or (même au prix du marché actuellement), il s'agit là d'un secteur économique pour lequel le marché est non seulement ouvert à jamais, ce qui n'est pas vrai pour toutes les ressources, mais aussi pour la qualité vraie; il s'agit d'un marché qui est proprement illimité, à condition bien sûr que ce marché soit rejoint et qu'il soit mis au courant de ce qui se produit.

À ce propos, il n'est peut-être pas mauvais que cela se sache davantage chez les gens qu'on dit pratiques, parce qu'il y a des gens pratiques qui ne voient pas le côté pratique du développement culturel. Il y a un chiffre que mon collègue, M. Vaugeois, nous répète constamment et comme cela vient de lui, je lui en laisse la responsabilité et aussi le fardeau de la preuve; mais comme il le répète très souvent et que cela n'a jamais été démenti, cela doit avoir quelque chose d'exact. Ce chiffre est le suivant: $1 million investi dans le secteur culturel rapporterait plus d'emplois que le même million investi dans n'importe quel autre secteur de développement.

À titre d'exemple, on se souviendra peut-être des années pas si lointaines où une Angleterre extrêmement mal prise au point de vue économique devait compter parmi, non seulement parmi, mais au tout premier rang des facteurs positifs de sa balance internationale des paiements, un groupe qui s'appelait les Beatles. Je ne sais pas si on admet les Beatles au rang des productions culturelles, moi oui. Voici très brièvement la façon dont nous le voyons: en amont, au départ, il y a la création qui est un domaine sacré, qui n'est l'affaire exclusivement que des créateurs. Mais en aval, il y a tout le domaine industriel et commercial de la production, de la diffusion, de la mise en marché; c'est un domaine extrêmement important et ce domaine — et l'exportation aussi parce qu'il y a des marchés ailleurs — il faut s'arranger non seulement pour que les créateurs puissent y participer, y devenir des parties prenantes comme jamais ils n'ont eu l'occasion de l'être, mais aussi qu'en cas de bénéfice — parce que ce sont des choses qui arrivent — ils puissent également retirer leur juste part.

C'est pourquoi après la création d'un ministère d'État et après un Livre Blanc qui a été long et laborieux à préparer, voici maintenant avec le projet de loi 105, celui de la Société de développement, la mise au point d'un premier instrument modeste mais qui va quand même jouer un rôle important si on l'aide tous à se développer; c'est le premier instrument dans ce sens et les recommandations qui

viennent d'émaner de vos ateliers, j'ai à peine eu le temps de feuilleter trois pages mais je pense qu'elles devraient nous aider à préciser et très rapidement à enrichir déjà le rôle de cette société.

Je voudrais simplement maintenant essayer de replacer tout cela qui est encore modeste, cette première conférence, cette création d'une Société, de replacer tout cela dans un cadre un peu plus ambitieux.

Vous savez, le coin du monde qui est le nôtre, le Québec, je pense qu'il est conscient maintenant plus que jamais, — et vous en êtes le reflet dans bien des secteurs — d'avoir son mot à dire dans le concert universel de la culture et peut-être bien avant longtemps. J'ai confiance dans le concert des nations, mais cela est une autre question.

Et ce mot qu'on peut avoir à dire comme Québécois, c'est un mot qui peut avoir une très grande originalité. Même si au point de départ sa portée est modeste — on ne se prend pas pour d'autres — cela peut aller bien plus loin que chez nous. Sans forcer les mots, on a eu — et cela a été le signe avant-coureur de tous les changements qui se sont produits et de ceux qui viennent encore — quelque chose qui ressemble un peu à une renaissance dans le domaine culturel québécois depuis une génération. Avec des instruments comme ceux qu'on discute, mais surtout avec la productivité sans cesse croissante du milieu lui-même, il faut que cet élan se maintienne, s'accentue et franchisse des frontières aussi, parce qu'on a notre mot à dire.

Je vais terminer sur une très belle image que j'ai entendu hier soir de la bouche de Fernand Séguin. Il y avait une petite réception à Montréal pour souligner cette reconnaissance internationale que Séguin vient d'obtenir comme vulgarisateur scientifique, le prix Kalinga. Et il répondait à Jacques-Yvan Morin qui venait de lui rendre hommage au nom du Gouvernement et des participants à cette réception à Montréal. Il disait ceci: « Dans un monde où les grandes puissances qui nous éclaboussent sur tous les continents, sont souvent écrasantes et finissent par jouer sans s'en rendre compte, trop souvent un rôle d'éteignoir, il peut appartenir de plus en plus — et on commence à avoir des indications dans ce sens — au petit peuple de jouer, lui, le rôle des flammes. »

Il n'y a rien qui nous l'interdit. Et au contraire, avec tout ce qu'on perçoit chez nous, tout ce qu'on peut ressentir quand on est en contact avec cette créativité du milieu, il n'y a rien qui nous interdit d'aspirer au rôle de flammes dans un monde comme celui où nous vivons et c'est la grâce que je nous souhaite.

ALLOCUTION DE MONSIEUR JACQUES PARIZEAU MINISTRE DES FINANCES

Je vous avouerai que je me sens ce soir un peu incongru. Il faut avoir un sens de l'ironie pas banal pour inviter un ministre des Finances à une réunion comme celle-ci.

Néanmoins, puisque j'ai été invité et puisque j'ai accepté de venir, je voudrais discuter brièvement d'un certain nombre d'aspects à caractère financier et à caractère économique dont je peux difficilement savoir à l'avance dans quelle mesure cela rejoint vos préoccupations ou non, puisque je n'ai pas assisté à vos réunions. Mais on peut dire que cela rejoint un certain nombre des préoccupations inévitables de n'importe quel gouvernement et sur lequel nous allons avoir en général et moi en particulier, à être singulièrement éclairés.

Chaque fois qu'il s'agit des arts ou des activités culturelles, un gouvernement a deux caractéristiques fondamentales. La première, c'est d'avoir de très bonnes intentions et la deuxième, c'est de se tromper. Je pense que c'est vrai de tous les gouvernements. Remarquez qu'il y a de bonnes intentions dans d'autres secteurs et là aussi ils se trompent.

Dans l'ordre de la vie intellectuelle et de la vie culturelle, disons en termes de baseball que la moyenne au bâton des gouvernements est singulièrement faible. Ce n'est pas parce que l'argent n'était pas là souvent, mais parce que les formules n'étaient pas bonnes ou qu'elles provoquaient plus de problèmes qu'elles n'en résolvaient.

Il ne faut pas s'imaginer que l'argent règle tout; la façon de le distribuer, les structures qui sont mises en place, la façon dont cela emprunte les canaux multiples, de ce que j'appelle la machine à saucisses, donnent des résultats au bout, qui sont complètement grotesques, des caricatures des intentions initiales ou au contraire, quelque chose d'à peu près valable. Comme je le disais tout à l'heure, beaucoup d'efforts se sont souvent soldés par énormément de critiques et pas beaucoup de résultats.

Il y a plusieurs modes d'intervention et j'en vois au moins quatre qu'on pourrait peut-être examiner un après l'autre. Le premier mode d'intervention, le plus classique, le plus facile, souvent le plus dangereux aussi, c'est la distribution de petits montants de subvention à tous et chacun et dans une multitude de petits programmes. Tel artiste est bien méritant, untel voudrait aller en Europe, telle cause peut bien avoir une subvention de $50 000, tel salon a besoin de quelque chose. Il n'y a pas de limite à cela. Vous mettez $10 millions dans le budget et c'est dépensé; $20 millions: c'est dépensé; $30 millions et cela l'est aussi. Vulgairement, on appelle cela « la pluie de nananes ».

Cela ne fait pas nécessairement une politique intégrée, mais il est vrai qu'à court terme, cela fait plaisir. Évidemment, à long terme, cela développe des ennemis mortels parce que ceux qui ne l'ont pas eue, ne l'oublient jamais. Enfin, cela se pratique beaucoup. Remarquez qu'on ne se passera jamais de ce type d'initiatives. Si on ne veut pas le caricaturer en l'appelant « la pluie de nananes », améliorons les mots, on est en période d'inflation, appelons-la les initiatives ponctuelles. Cela veut dire la même chose, mais c'est mieux; tout est une question de langage. On ne s'en passera jamais, cela j'en suis très conscient.

Il y aura toujours un certain nombre de problèmes qui, effectivement, sont ponctuels. Il y aura toujours un certain nombre de cas qu'il faudra régler un par un. Il ne faut pas faire d'angélisme mais le problème est de savoir si l'essentiel est affecté dans cette direction. Je ne pense pas que vous soyez réunis ici pour disséquer « la pluie de nananes »; j'imagine que vous avez autre chose en tête, comme le Gouvernement d'ailleurs. Cela ne veut pas dire que cela va disparaître pour tous ceux qui, à l'heure actuelle, touchent des subventions de $30 000 ou $40 000; je n'annonce pas qu'elles seront annulées demain matin, ce n'est pas ce que je veux dire. En fait, ce n'est pas le principal mode d'intervention auquel on pense.

Le deuxième a trait à des avantages à caractère fiscal; on touche aux impôts. L'idée est que dans la mesure où on considère l'activité culturelle ou intellectuelle comme ayant de très fortes caractéristiques du type activités économiques et industrielles, il n'y a pas de raison pour que sur le plan des impôts, on ne fasse pas de ce côté-là, le genre d'aménagement qu'on ferait volontiers à l'égard de l'industrie manufacturière ou à l'égard de l'industrie agricole.

Il y a des expériences intéressantes qui ont été faites dans ce domaine et des expériences complètement aberrantes. L'histoire, par exemple, de permettre de déduire du revenu imposable le coût d'achat présumé d'un certain nombre de navets absolument immontrables sur le plan cinématographique; il y a beaucoup de médecins et d'avocats dans notre société qui connaissent cela et ils en ont profité longuement. Cela n'a rien ajouté à l'industrie cinématographique d'ailleurs, mais cela a été une bonne porte ouverte dans la fiscalité pendant un certain temps. Ce n'est pas manifestement à des choses comme celle-là qu'on pense; on vient d'ailleurs de le restreindre un peu.

Sur le plan de la taxation des spectacles, sur le plan des exemptions de caractère fiscal, on peut donner pour des contributions, des dons, des transferts aux musées, à toute espèce d'organisme public par des individus, un certain nombre d'aménagements fiscaux — et cela je dois le dire en toute humilité, pour

une part c'est ma faute; j'ai été pris par des histoires fiscales qui étaient, à un certain moment, un peu plus compliquées que cela — qu'on n'a pas encore suffisamment explorées et je pense qu'elles doivent l'être. Je ne serai pas toujours pris dans des histoires de taxe de vente; peut-être qu'à un moment donné, on aura suffisamment de temps à passer pour voir aux genres d'incitation fiscale. Certains des secteurs de la création ou de la diffusion, dans le domaine culturel, doivent recevoir un traitement fiscal particulier.

C'est principalement de mon côté que cela vient. Depuis deux ans, j'ai surtout essayé d'éteindre les feux; il est peut-être temps de cesser de faire le pompier et d'élaborer un certain nombre de moyens d'incitation fiscale destinés au fond — et c'est là où c'est différent des interventions directes du Gouvernement — à faire en sorte que les privés rejoignent les privés parce que c'est bien de cela dont on parle quand on parle d'exemption fiscale. C'est de permettre que certains capitaux privés rejoignent certaines initiatives privées, sans passer par l'imprimatur et le « nihil obstat » du Gouvernement. Les avantages fiscaux, c'est ce que cela veut dire fondamentalement. Une fois que le Gouvernement les a consentis, il regarde passer les trains. Le train est absurde ou il est très bon, dépendant de la nature de l'avantage fiscal qui a été donné.

Il reste du travail à faire, j'en suis profondément conscient et il va falloir commencer avec l'aide de certains d'entre vous d'ailleurs, parce que c'est tellement compliqué, certains de ces aspects, qu'il faut aller chercher des gens qui ont une longue expérience de l'utilisation des trucs fiscaux pour être capable de distinguer les bons trucs des mauvais trucs; à cet égard, il y a des experts et j'aurai besoin de consultation. C'est un peu comme quand on organise une réserve de chasse et de pêche. Les gens qu'il faut embaucher pour contrôler la réserve de chasse et de pêche, il faut que ce soit des braconniers des environs; eux connaissent cela et savent comment l'empêcher.

Le troisième mode d'intervention qui, j'imagine, est celui qui attire le plus l'attention à l'occasion de ce sommet, ce sont évidemment les moyens d'ordre financier dont le Gouvernement dispose et qu'il peut mobiliser pour appuyer, non pas sur le plan de la dispersion, mais au contraire sur le plan de la concentration, quelques points en fonction de quelques objectifs bien définis et de leviers un peu importants.

Cela ne va pas nécessairement être très facile parce que — et là je réagis vraiment comme un ministre des Finances — il faut faire un équilibre entre deux choses: entre d'une part, des besoins qui commencent à être bien connus et d'autre part, le danger que trop d'argent, trop vite, donne lieu à des erreurs telles que cela compromette tout l'avenir; on a connu cela au Québec dans certains cas. Ce que je veux dire, je ne veux pas vous annoncer que SODIC aura, en commençant, $100 000 en caisse; ce n'est pas ce que je veux dire mais c'est qu'il faut faire attention, au cours des premières années, de ne pas lancer à ce point des millions et que deux ou trois erreurs majeures compromettent tout ensuite.

J'ai vu cela dans le domaine industriel. Les années soixante ont été marquées au Québec, à la fois par un extraordinaire enthousiasme sur le plan de structures d'appui au plan financier, comme celles dont on discute sur le plan culturel à l'heure actuelle. On en a fait tellement, tellement vite, on s'est lancé

tellement rapidement dans toute cette espèce de choses, qu'à l'heure actuelle dans notre propre société, il y a un ressac terrible dans l'opinion publique qui dit: Écoutez, telle société d'État perd $50 millions par année, telle autre a réussi, pour créer 100 emplois, à caler $17 500 000 en deux ans et demi. Arrêtez-nous cela.

Il faut tirer des leçons des années soixante, c'est-à-dire que ces organismes d'appui, il faut d'abord qu'ils aient les fonds nécessaires pour que l'appui soit significatif; il faut qu'il puisse se faire sentir, mais pas à ce point d'aisance financière pour qu'on prenne des risques inutiles, qu'on se lance dans n'importe quoi, qu'on prenne trois ou quatre ans à lancer l'argent par les fenêtres et qu'on ait ensuite un ressac qui démolisse tout ce qu'on avait cherché à créer.

Ce que je dis là, à mon sens, est une simple prudence dans le sens où ce dans quoi on s'engage à l'heure actuelle, n'est pas destiné à durer deux ou trois ans, mais à s'approfondir et à aller de plus en plus loin. Évidemment, il faut quand même commencer au départ avec quelque chose qui se sente, qui soit significatif, qui ait assez de poids, mais pas au point de prendre des risques et de faire ce genre d'erreur monumentale qui compromet ensuite tout un programme.

Si vous voulez qu'on devienne très explicite là-dessus, on le voit déjà sur les discussions que nous avons eues entre les organismes financiers du Gouvernement et les ministères concernés au sujet du cinéma, ce n'est peut-être pas assez ce qu'on y a mis cette année. Je pense que sur le plan de leur performance, maintenant que le rodage commence à se faire, il faut en mettre davantage, mais pas cinq fois plus. Il y en a qui disent de temps à autre: Deux, trois, quatre millions de dollars, par rapport à un budget total de $12 milliards, qu'est-ce que c'est? Ce n'est pas comme cela qu'il faut présenter le problème.

Le problème, il faut le présenter de la façon suivante: il faut roder cela assez lentement, mais assez vite, de façon à ce que deux ou trois erreurs monumentales au départ ne compromettent pas tout l'avenir. Évidemment, il y aura toujours des distorsions; cela devient une question d'appréciation. Il faut que ce soit important et significatif en partant, mais pas imprudent.

Je pense que les discussions vont s'engager sur ce plan et vont amener une intervention très rapide, puisque maintenant, le train législatif et les discussions budgétaires sont des questions de semaines et de mois. Je suis très heureux que votre réunion ait lieu au début de décembre; les grands choix budgétaires ont lieu en novembre et jusqu'au milieu de janvier. C'est maintenant qu'il y a un certain nombre de décisions importantes à prendre, quant au montant dans ces organismes d'appui qui deviennent des instruments de politique. Il faut être très conscient qu'ils n'ont pas à être les éléments d'une politique d'orientation culturelle, mais une politique d'appui à l'industrie que cela représente.

Je suis très conscient que par millions de dollars dépensés, il n'y a à peu près pas d'activité économique au Québec qui crée autant d'emplois qu'un opéra; pas une industrie manufacturière. Il n'y a presque pas de secteurs de l'industrie manufacturière, à moins que ce soit la couture de vêtements pour dames qui crée autant d'emplois — emploi pour emploi — que certaines des activités culturelles. On en est très conscient. Donc, l'important pour nous, c'est de donner, non pas des orientations qui peuvent passer à un moment donné pour de la censure, mais

l'appui financier nécessaire, pour qu'un petit peuple puisse développer les instruments d'abord, et petit à petit, les expressions de sa propre culture.

Je sais qu'il y a des gens qui disent: On est trop peu nombreux en Amérique du Nord pour vraiment être capable de faire quelque chose de valable sur ce troisième plan. Je ne puis être d'accord avec cela, peut-être à cause des quelques semaines que j'ai passées en Islande. Je ne sais pas si certains d'entre vous connaissez ce pays incroyable. L'Islande a 250 000 habitants, c'est un peu moins que ville Laval. Elle a ses quotidiens, elle a sa saison d'opéra de 3 mois à Reykjavik, son orchestre symphonique et trois troupes de théâtre. L'édition islandaise, évidemment, ne produit pas que des oeuvres originales. Il y a beaucoup de traductions, mais l'année où je suis passé là-bas, l'édition islandaise avait sorti 600 titres. Et ils sont 250 000 habitants.

Il y a toujours une espèce de découragement dans le milieu québécois et que j'ai entendu bien souvent depuis des années: À 6 millions, qu'est-ce qu'on peut faire? Avec un certain nombre d'instruments d'appui assez solides, on peut faire beaucoup de choses, quand même ce ne serait — en parlant de héros — que d'avoir comme l'Islande qui l'a depuis très longtemps, notre premier prix Nobel de littérature. La taille n'a rien à y voir; quand on est petit, on est peut-être forcé d'être un peu plus intelligent. Soyons un peu plus intelligent. En tout cas essayons, on n'a rien à perdre.

Le quatrième moyen d'intervention du Gouvernement est plus délicat, je pense. Dans mon esprit, en tout cas, il est loin d'être réglé et je ne suis pas certain qu'il y ait eu encore une réflexion dans le milieu, qui soit suffisante: c'est de savoir ce que l'État doit faire lui-même. L'État, ce n'est pas seulement un levier, c'est une expression, c'est le miroir d'une société. L'État peut construire, indéfiniment et à répétition, des cages à poules, mais il peut construire sur le plan architectural, des choses de premier plan. Il peut s'associer à la résurrection des centre-villes et Dieu sait si certaines de nos villes, au Québec, en ont besoin.

L'État, sur le plan à la fois architectural et sur le plan de ses propres institutions à l'égard des arts, a un certain nombre de gestes à définir. Il y a un musée à Québec, dont l'essentiel des toiles est invisible parce qu'il n'y a pas de place. Ne cherchez pas les Riopel au Musée de Québec; essayez d'obtenir l'autorisation, si vous le pouvez, d'aller dans les réserves en arrière. Tirez le panneau 43 vous allez en avoir huit: elles sont magnifiques, mais il n'y a pas une personne par jour qui peut les voir. Il y a, sur le plan des institutions de l'État, un certain nombre de gestes à poser et là, on hérite d'un passé, sans au fond, y avoir beaucoup réfléchi. Pourquoi le Musée de Québec est gouvernemental et le Musée de Montréal est subventionné? Parce que le premier a été développé par un gouvernement et le deuxième par les Écossais. Il n'y a pas beaucoup d'autres explications. Cela aurait pu être le contraire, les Écossais auraient pu être à Québec; c'est un accident de l'histoire.

Pourquoi les facultés de musique sont-elles dans des universités — comme leur nom l'indique — subventionnées par le Gouvernement mais sans contrôle gouvernemental, alors que les conservatoires dépendent des Affaires culturelles? Pourquoi les facultés de musique, indirectement par les universités, relèvent-elles du ministère de l'Éducation quand les conservatoires relèvent des Affaires cultu-

relles? La seule explication qu'on puisse donner de ces interventions de l'État c'est: cela s'est passé comme cela. Il n'y a aucune réflexion bien profonde.

Il y a eu, de temps à autre, des essais de politique, comme par exemple, la fameuse règle du 1%; c'est-à-dire que dans un édifice public, 1% de la dépense doit servir à l'acquisition d'oeuvres d'art. Cela a été appliqué à certains moments; à d'autres moments, cela n'a pas été appliqué. Dans certains cas, on a considéré que planter des arbres en avant de l'immeuble, c'était des oeuvres d'art et on l'a inclus dans le 1%. On faisait n'importe quoi. Là, cela commence à revenir; je dois dire que l'actuel ministre des Travaux publics commence à appliquer cela avec une rigueur un peu plus grande.

Sauf de tels cas, nous héritons d'une situation où l'État lui-même, pas par ses mécanismes d'appui, pas par ses subventions, pas par ses aides, mais lui-même comme État, est le reflet d'une forme de civilisation ou ne l'est pas. Là, cela implique un effort de réflexion considérable, quant à savoir ce que l'État doit être lui-même, ce qu'il doit aider. Troupes de théâtre d'État ou troupes de théâtre subventionnées? En partie? Complètement subventionnées? Pas de troupe d'État? Où passe la ligne? Les musées: Musées d'État? Musées subventionnés? Où passe la ligne?

Dans tous les domaines de la vie culturelle, il faut qu'on réfléchisse un peu à la façon où on va faire passer la ligne. À l'heure actuelle, la confusion est la plus grande dans ce domaine. Il y a certains organismes culturels qui sont vraiment administrés par des citoyens, peut-être subventionnés par l'État dans des proportions plus ou moins grandes. Il y a des organismes qui sont totalement subventionnés par l'État avec des conseils d'administration que je n'appelerai pas « bidons » simplement parce que je suis poli. Il est évident que quand 100% du budget vient de l'État, le conseil d'administration peut toujours dire qu'il est dans le secteur privé, mais c'est uniquement parce que Berthio n'est pas à côté. En fait, 100% subventionné par le secteur public; nommez le conseil d'administration que vous voudrez. . . Il y a d'autre part, des organismes qui sont des organismes d'État qui relèvent directement d'un ministère ou d'un des organismes gouvernementaux.

Il va quand même falloir qu'on mette un peu d'ordre là-dedans, qu'on sache où on passe les lignes. Je ne plaide pas ce soir, remarquez bien, pour que l'État en prenne plus ou en prenne moins. Je dis simplement qu'il faudrait qu'on repense à cela. Au lieu de simplement se laisser doucement flotter sur les sédiments des générations précédentes, parce que c'est cela; qu'on sache un peu où on va. Sur le plan économique et financier, les quatre préoccupations que j'ai sont de cet ordre. Des interventions que j'ai gentiment appelées ponctuelles, les impôts, les gros mécanismes d'appui pour les industries à caractère culturel et finalement, l'État lui-même, comme reflet d'une sorte de civilisation.

J'ai l'impression que c'est sur ces quatre plans que la réflexion, la mienne en tout cas, avance petit à petit, chemine clopin-clopan, avec l'aide de collègues comme ceux qui vous ont accompagnés dans votre cheminement jusqu'à maintenant. Ce sont des collègues bien sûr, mais ce sont aussi de vieux amis et avec lesquels on a, je vous assure, ces espèces d'interrogations quant à l'avenir, qui vont aussi loin, qui sont aussi anxieuses à certains moments, que celles que vous pouvez avoir vous-mêmes entre vous.

Nous sommes persuadés que si l'emploi industriel dans une société est important, si le contrôle de l'inflation est essentiel, si le maintien des finances publiques à l'intérieur d'un minimum de discipline est sain, s'il faut éviter qu'il y ait trop de grèves, . . toutes ces choses qui reviennent souvent dans l'opinion publique sont toutes, aussi essentielles qu'elles soient finalement, les épiphénomènes des racines culturelles d'un peuple et de son expression graduelle dans un avenir en transformation.

PREMIÈRE PARTIE

SÉANCE D'OUVERTURE

CHAPITRE 1

ALLOCUTIONS MINISTÉRIELLES

ALLOCUTION DU MINISTRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, MONSIEUR CAMILLE LAURIN.

En juin dernier, le Gouvernement soumettait son projet de politique québécoise du développement culturel. Cet effort de réflexion avait puisé à de multiples sources: événements et constantes de notre histoire collective, expressions variées de notre culture populaire, manifestations toujours plus abondantes et riches de la créativité québécoise, travaux de recherche patiemment menés, efforts gouvernementaux antérieurs visant à donner à la culture le rôle majeur qu'elle doit jouer pour notre épanouissement collectif.

Notre contribution originale et significative est d'avoir situé la culture au coeur d'un véritable projet de société, société qui trouve son identité dans un passé où elle se racine, autant que dans un avenir où elle se projette. Dans cette optique, les deux termes de culture et nation s'appellent et se répondent. C'est la culture qui spécifie d'abord la nation, qui lui donne ses orientations, sa vigueur et qui constitue le principal moteur de son développement. Notre politique de développement culturel est donc véritablement une politique nationale et c'est pourquoi le Gouvernement en a fait une des pierres d'angle de son projet de société.

C'est bien pourquoi il ne peut y avoir de fossé entre le culturel et l'économique. La culture inspire nos choix économiques, les ordonne, les multiplie et les renforce dans la mesure même où elle se développe et marque davantage ceux qui s'en nourissent. Par ailleurs, pour que les oeuvres de culture ou de création soient partagées, il faut qu'elles soient produites et diffusées selon des méthodes, selon des techniques qui répondent aux exigences mais aussi aux possibilités des marchés national et international. Malgré l'absence quasi totale de données, de statistiques précises portant sur les divers secteurs de la production culturelle, nous savons du moins globalement que ces secteurs occupent une place importante dans l'économie du Québec. C'est pourquoi le Gouvernement a voulu situer cette conférence dans le cadre du vaste programme des conférences socio-économiques qu'il tient depuis deux ans. Il ne s'agit donc pas d'une activité qui n'intéresse que quelques ministères mais qui engage le Gouvernement dans son entier.

Voilà pourquoi également le Gouvernement du Québec a accepté, il y a quelques semaines, la recommandation du Comité ministériel permanent du développement culturel de créer une Société de développement des industries culturelles.

Ce projet de loi, déjà déposé en première lecture à l'Assemblée nationale, doit être perçu comme la volonté ferme du Gouvernement de collaborer concrètement aux efforts soutenus mais trop souvent dispersés et isolés des partenaires que vous êtes ou que vous représentez.

Ce projet de loi fera l'objet de vos discussions en ateliers et en plénière. Il deviendra ce que vous désirez qu'il soit.

Cet instrument financier que le Gouvernement souhaite mettre en place ne pourra cependant avoir que des effets limités si le milieu n'y ajoute pas les siens.

Aussi, le Gouvernement profite de cet événement pour inviter les grandes institutions financières, de type coopératif et autres, à s'intéresser à ces entreprises culturelles et à collaborer activement à leur développement. Ces institutions québécoises devraient pouvoir comprendre que les produits culturels jaillissent d'une richesse naturelle inépuisable, toujours renouvelée, qui est la capacité créatrice d'un peuple.

La culture québécoise n'a pu exister, se développer et ne pourra atteindre de nouveaux sommets que par cette volonté créatrice qui s'affermit au fil de l'histoire. Il est donc bien vrai de dire que c'est le peuple qui fait la culture, mais les pouvoirs économiques, aussi bien privés que publics, doivent assurer les supports matériels nécessaires à sa production et à sa diffusion.

Le moment est donc venu de passer de la parole aux actes. Voilà pourquoi nous avons convenu de nous rassembler aujourd'hui afin de déployer tous les efforts nécessaires pour dégager des consensus qui nous permettront, ensemble, d'agir avec cohérence et efficacité.

Nous avons pris le parti délibéré, pour cette conférence, de parler de production, de diffusion, de mise en marché des produits culturels. Cela ne doit pas nous faire oublier que le premier élément de la chaîne reste le créateur. Nous entendons, dans un avenir prochain, faire le point avec les créateurs québécois, sur leur situation socio-économique dans notre société et identifier les mesures administratives et fiscales susceptibles de leur assurer, comme à tous les autres travailleurs québécois, une plus juste rétribution.

Avant de passer la parole à mes collègues des Affaires culturelles et des Communications, je voudrais terminer cette brève allocution en priant instamment tous nos invités d'orienter les discussions qui vont suivre vers un objectif commun: la définition de consensus en vue d'actions concrètes pour le développement d'une culture qui peut et doit garder toute son originalité et sa force d'attraction, une culture qui doit rester l'expression la plus continue d'un projet collectif en évolution et qui doit, pour s'enrichir et rayonner, se donner les instruments de production et de diffusion les plus efficaces.

ALLOCUTION DU MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES M. DENIS VAUGEOIS

La notion d'industrie culturelle est habituellement qualifiée d'économiquement avancée. L'expression elle-même paraît à certains plutôt paradoxale, presque contradictoire, et il s'en trouve pour souhaiter par-dessus tout que l'art et la culture ne soient pas souillés de pensée mercantile, que l'art et la culture soient tenus éloignés du vil métal qui corrompt et avilit.

Qu'on se rassure, ce n'est pas l'appât du gain qui attire les gens vers les secteurs culturels. À mon avis, il faut plutôt une bonne part de naïveté bien alimentée par le feu sacré. À peine espère-t-on vivre de son métier d'artisan ou d'écrivain, à peine espère-t-on un rendement normal de l'investissement fait dans le disque ou le livre.

Les profondes mutations de notre époque annoncent l'émergence d'une civilisation nouvelle où les valeurs culturelles marqueront de plus en plus notre vie quotidienne.

En ces temps de loisir croissant, l'importance des industries culturelles ne peut que grandir, ainsi que, par extension, la complexité des problèmes et la nécessité d'une concertation permanente entre le milieu et le Gouvernement. C'est ce qui nous réunit ici.

Il est à prévoir une pression croissante de l'opinion publique qui devrait progressivement devancer celle des ministres de la culture et commander aux pouvoirs publics dans leur ensemble une attention davantage soutenue, que celle qu'ils ont traditionnellement accordée à la vie culturelle.

Encore qu'il ne s'agit pas tout simplement de répondre aux attentes d'une nouvelle catégorie de consommateurs de biens culturels. Il y va, en effet, du progrès général d'une société. Pour nous, le développement culturel permet et affermit la vie politique en même temps qu'il rend possible et soutient le progrès économique. C'est par une meilleure prise de conscience de notre façon d'être et

d'agir, une meilleure connaissance de notre héritage collectif que notre société pourra se développer et permettre la réalisation et l'affirmation de chacun de ses membres.

L'état actuel d'une société comme la nôtre appelle des investissements majeurs non seulement dans des infrastructures qui ont caractérisé les débuts de l'ère industrielle, mais aussi et surtout dans des conditions propices à la recherche et à la création, de même que dans des moyens accrus et adaptés de production et de diffusion des biens culturels.

Cette volonté politique d'agir pourrait en inquiéter quelques-uns. Je vois comme vous l'image de la toute puissance gouvernementale, celle de la phalange bureaucratique s'abattant sur votre quotidien et vous infligeant au surplus le supplice d'une réglementation tâtillonne. La société québécoise est une société de libertés et elle entend le demeurer. L'action de l'État vise à maintenir et à accroître les conditions favorables d'exercice du droit de chacun à la création et à l'accès à l'oeuvre créée. Rien d'autre.

L'État — et j'insiste là-dessus — ne peut et ne doit intervenir que pour mettre en place et maintenir les outils collectifs de notre épanouissement. En matière de culture, plus qu'en toute autre sans doute, faut-il se garder d'interventionnisme indu. Mais jamais non plus, nous ne respecterons la liberté du monde culturel en lui réservant la portion congrue lors du partage de la richesse collective gérée par l'État. Bien au contraire, ce serait là un moyen sournois mais efficace de menacer le développement culturel.

En effet, le mécénat traditionnel a révélé son insuffisance de même que les formules de participation et de soutien établies en faveur des secteurs industriels non culturels. Il nous faut innover, il nous faut s'adapter aux conditions propres aux industries culturelles. C'est dans cet esprit que nous vous proposons d'examiner les éléments d'une nouvelle politique du livre et de la lecture, de nouveaux programmes concernant les métiers d'art, le disque et le spectacle, et de façon toute spéciale un projet de création d'une société québécoise de développement des industries culturelles. L'occasion nous est fournie également de nous arrêter ensemble au respect des droits des auteurs et des créateurs et pourquoi pas en même temps, aux mesures fiscales qui concernent vos activités et vos entreprises. Nos diverses propositions, y compris celle présentée sous forme d'un projet de loi, d'une société mandatée pour coopérer sur une base d'affaires avec les industries culturelles, ne doivent surtout pas vous gêner dans les constats que vous aurez à formuler, ni vous donner à penser que tout est dit et pratiquement arrêté.

La culture est toujours de quelque part et d'un temps donné. La nôtre, en ces temps d'une nécessaire affirmation de notre identité, ne saurait être indéterminée. D'où, bien sûr, l'importance qu'elle prend à nos yeux, comme Gouvernement, et l'ardeur avec laquelle nous nous proposons à vous comme partenaires d'une démarche que je qualifierais — comme il convient, je crois — de quête d'une civilisation.

Cet appel s'adresse à ceux qui, pour des raisons évidentes, ne sont pas des nôtres aujourd'hui: créateurs, producteurs et diffuseurs des univers du théâtre, de la musique, de la peinture, de la gravure, de la sculpture, etc. Les propos que

nous avons tenus à certains d'entre eux, à l'occasion de colloques particuliers, ceux que nous tiendrons éventuellement dans des rencontres à venir, ceux que nous tenons aujourd'hui sont les mêmes: nous proposons une concertation apte à assurer, dans toute la mesure du possible, la convergence de nos actions, dans le respect des libertés fondamentales et dans la recherche d'un mieux-être collectif.

ALLOCUTION DU MINISTRE DES COMMUNICATIONS M. LOUIS O'NEILL

La participation du milieu du cinéma à cette conférence constitue un événement marquant dans le développement culturel du Québec. Le cinéma partage avec d'autres industries culturelles bon nombre de préoccupations. D'autre part, le carrefour d'échanges, auquel sont conviés les différents partenaires du milieu cinématographique marque, à nos yeux, une étape importante dans le vaste processus de consultation qui devra déboucher, dans un proche avenir, sur une politique globale du cinéma au Québec.

Retrouver autour d'une même table les principaux agents du cinéma est déjà un gage du succès des discussions que nous aurons ensemble. Cette conférence contribuera, j'en suis certain, à mieux connaître comment chacun des intervenants conçoit le développement du cinéma québécois, et plus largement, le développement du cinéma et de l'audio-visuel au Québec. Aussi, je l'espère, cette rencontre permettra aux gens du cinéma de saisir plus profondément les besoins et les attentes des autres secteurs du champ des industries culturelles.

Cet effort de concertation entend surtout mettre l'accent sur la dimension économique, industrielle et commerciale du cinéma. Si le cinéma est une affaire d'art, comme nous en convenons tous, c'est aussi un art où les affaires sont importantes. Notre souhait évidemment est que le cinéma soit une industrie viable au Québec et qu'il puisse exister par lui-même.

Nous serons donc vite amenés à discuter de la rentabilité et du financement des investissements de l'État. La discussion, selon nous, devrait porter d'une façon toute particulière sur la pertinence, les objectifs, la nature et les structures d'une éventuelle société d'État: la Société québécoise d'aide au cinéma.

Le secteur du cinéma expérimente déjà avec succès une formule de société d'État, l'Institut québécois du cinéma, qui a déjà à son actif, un bilan positif.

Les textes qui vous ont été remis proposent une reformulation du mandat de cette société et de sa structure, afin de diversifier son expertise et accroître son efficacité comme instrument de développement, tout en sauvegardant son caractère spécifique et son autonomie. Je souhaiterais que vous examiniez avec attention cette proposition.

D'autre part, j'ai déjà fait connaître le calendrier des consultations sur le document de travail sur le cinéma, rendu public récemment. Aussi, j'aimerais profiter de cette rencontre pour entendre ce que vous avez à dire sur certaines hypothèses élaborées dans ce document. Je songe ici, par exemple, à la nouvelle répartition de pouvoirs réglementaire, exécutif et quasi-judiciaire, dont l'objectif est de réaliser un équilibre harmonieux entre les divers intervenants.

J'ai également à l'esprit d'autres points d'interrogation. Quelles sont vos réactions aux diverses mesures destinées à encourager la production: politique de faire faire, productions panministérielles, fonds accrus d'aide à la production par le mécanisme du visa, politique du court métrage, maintien et accroissement du soutien fiscal?

Quel est votre sentiment face à ce qui vous est présenté dans le domaine de la distribution? J'énumère en vrac: l'audio-vidéothèque, les nouvelles conditions faites aux distributeurs, l'aide apportée à ceux qui font doubler leurs films au Québec.

J'aimerais connaître aussi l'opinion des gens du secteur de l'exploitation sur les mécanismes suggérés pour améliorer la situation des exploitants professionnels et pour soutenir une meilleure programmation.

De leur côté, comment réagissent les industries techniques du cinéma? Est-il juste de croire que l'ensemble des propositions aura des effets positifs dans ce secteur?

C'est à ces aspects parmi tant d'autres, que je vous demande de bien vouloir réfléchir. Vous avez la parole. Nous vous écouterons attentivement. Avec vous, nous voulons aller de l'avant, en marchant d'un bon pas, mais sans précipitation. Car il est bon de prendre le temps qu'il faut pour réaliser ensemble des choses qui en valent la peine.

Je vous remercie de votre attention et je nous souhaite bon succès.

CHAPITRE 2

ALLOCUTIONS DES REPRÉSENTANTS DES DIFFÉRENTS SECTEURS DES INDUSTRIES CULTURELLES

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'UNION DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS, MONSIEUR JACQUES GODBOUT

Dans le document de travail que le Secrétariat des conférences socio-économiques nous a fait parvenir, on peut lire: « L'appellation « industrie culturelle » constitue un concept si nouveau que l'expression de cette double réalité demeure encore mal assurée et diversement définie » (Intro. p. 3). Vous me permettrez de tenter d'en préciser la définition, avant que ne s'engagent les débats.

1. Les « industries culturelles » ne portent pas ce nom, contrairement à l'idée reçue, parce qu'elles auraient une influence profonde et privilégiée sur la culture. En effet l'industrie de l'automobile ou de l'électronique — par exemple — sont à cet égard beaucoup plus « culturelles » que tous les secteurs ici réunis, puisqu'elles transforment plus radicalement la culture que le livre, le disque ou le film. . .

Les industries culturelles détiennent leur nom, leur légitimité sociale et leur pouvoir économique parce qu'elles ont un *alibi*: chacune d'elles prolonge, en quelque sorte, les retombées d'*un art*.

C'est parce que le livre a la *littérature*, le disque la *musique* et le film le *cinéma* que nous voilà réunis sous l'égide du *développement culturel*.

C'est donc la création, l'artiste, l'écrivain, le scénariste, le cinéaste, le compositeur et leurs oeuvres qui justifient notre concertation et l'intérêt de l'État. Il ne faudrait pas que l'alibi devienne un objet de chantage.

2. Il ne peut y avoir de place, dans nos sociétés, que pour deux types d'entreprises: les entreprises à profit, et les autres qui fonctionnent à perte (ainsi la télévision privée, la télévision d'État). L'édition du livre est une entreprise profitable; l'édition de la littérature (quand on dispose d'un marché de moins de 50,000 personnes) ne peut se faire qu'à perte. De même la production du cinéma. Aucune SODIC ne changera quoi que ce soit à cela. Aucune SODIC ne rendra la littérature financièrement rentable parce que sa rentabilité est ailleurs. En fait, on

ne peut demander aux seuls usagers d'assumer tous les coûts de production de la littérature, pas plus qu'on ne demande aux seuls usagers de défrayer le transport en commun ou l'école publique. À moins que la SODIC ne soit un Conseil des arts, il faudra le lendemain de sa création instituer une *Société de financement des arts.*

3. En littérature, l'éditeur mise sur un *auteur, à long terme.* Dans le livre, on mise sur un *sujet, à court terme.*

En *littérature*, pour 1 000 manuscrits, 200 deviendront des livres, 20 marcheront, 2 seront des best-sellers. Or l'industrie du livre n'a pas l'argent qu'il faut pour aider à la rédaction des 1 000 manuscrits littéraires ou même publier à perte les 180 volumes qui ne « marcheront » pas.

C'est pourquoi l'on aura toujours besoin de l'aide à la création et à l'édition littéraire. Une aide, en termes comptables, à fonds perdus. Et qui le restera, comme la recherche scientifique.

4. Un succès dans le livre se dit une *réussite*, en littérature. Mais il y a des livres réussis qui n'ont aucun succès et il y a des succès qui ne sont pas des réussites.

La réussite s'apprécie en comparant les livres entre eux. Le succès dépend d'une conjoncture et se mesure en exemplaires vendus.

Les écrivains souhaitent que leurs livres réussis aient le plus de succès possible. En ce sens, l'aide de l'État et l'effort de tous pour renforcer les points faibles de l'industrie du livre ne peuvent que profiter à tous. Mais cette concertation ne sera réussie que si tous les intervenants acceptent de reconnaître qu'il existe trois formes d'édition qui demandent des approches différentes. Une édition générale, financièrement rentable. Une édition spécialisée à marché captif, le manuel scolaire, qui n'appauvrit ni l'éditeur, ni les auteurs. Enfin une édition littéraire dont la rentabilité est sociale et qui nécessite des subsides à toutes ses étapes, de la création à la lecture.

5. Finalement, il y a une attitude et un esprit, dans les « *Hypothèses de développement* » comme on nous les présente, qui laissent à croire que si le Canadien français était un schizophrène, le Québécois est un paranoïaque. Il y a, dans les propositions qui nous sont parvenues à ce jour, un abus de dénonciations, un goût des contrôles et de nombreuses illusions sur les vertus de la propriété québécoise. En fait, il ne faut pas qu'en échange d'une aide financière de la part de l'État, normale et nécessaire, et dont les modalités pourraient être définies à ce colloque, l'on cède le droit de publier même l'impubliable, de diffuser tous les mots et toutes les idées que l'on entend, en toute *liberté*; nous n'avons pas, pour penser, à demander la permission à qui que ce soit, *il ne faudrait pas que pour éditer, diffuser et vendre des livres, l'on ait de permis à demander à qui que ce soit.*

Le commerce du livre n'est pas un commerce comme les autres: il met en jeu la liberté d'expression.

Au moment où à Ottawa, contre la volonté des responsables, les institutions culturelles fédérales sont de plus en plus utilisées comme instruments d'intervention gouvernementale, ce serait un signe de maturité que le Québec se donne, lui, des institutions qui ne puissent jamais être l'instrument d'un ministre, ou même, un jour, du Saint-Esprit. Une étude de l'UNESCO démontre que tout pays de moins de 10 000 000 d'habitants doit subventionner ses productions culturelles. Ce qu'il nous faut trouver, ce sont les mécanismes et les institutions qui nous permettront d'établir la distance nécessaire entre le Gouvernement et les arts.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS DE MANUELS SCOLAIRES DU QUÉBEC MONSIEUR PIERRE TISSEYRE

Nous sommes heureux de constater que le Gouvernement s'intéresse à l'édition québécoise, mais s'il s'imagine qu'il peut considérer l'édition comme un tout homogène et par conséquent prendre des mesures d'aide globale, il commet une erreur lourde de conséquences.

Il y a bien des façons de classer les nombreuses sortes d'édition, mais on ne peut en réduire le nombre à moins de deux: l'édition littéraire ou culturelle et l'édition pratique ou utilitaire, car elles diffèrent à peu près en tout. C'est ainsi que l'édition littéraire prend toujours sa source dans le génie ou la passion d'u i auteur et l'éditeur se trouve en présence d'un produit fini ou presque fini. L'édition utilitaire, au contraire parce qu'elle répond directement à des besoins décelés presque toujours par un éditeur. fait l'objet d'une commande à un auteur. L'éditeur qui a conçu le livre choisit l'auteur et surveille de près son travail.

L'éditeur littéraire accepte ou rejette un manuscrit en portant un jugement sur sa qualité sans se préoccuper outre mesure d'une rentabilité d'ailleurs souvent impossible à évaluer. L'éditeur utilitaire, au contraire, pense avant tout à la rentabilité du livre qu'il destine à un public dont il a au préalable déterminé l'importance par une étude de marché.

Une fois publié, le livre culturel n'est plus modifié. Il peut vieillir, mais il peut aussi se bonifier en vieillissant, devenir un classique et enrichir le patrimoine culturel du pays. Le livre utilitaire, au contraire, vieillit rapidement et sa vie toujours courte ne peut se prolonger que par des mises à jour.

De cette analyse rapide, il résulte que ce ne sont pas du tout les mêmes qualités qui sont requises d'un éditeur culturel et d'un éditeur utilitaire. Le premier doit savoir reconnaître la valeur d'un manuscrit, déceler en quoi il est déficient et si l'auteur s'y prête, lui donner des conseils pour l'aider à l'améliorer. Il doit aussi savoir reconnaître le talent mal dégrossi d'un auteur dans un manuscrit médiocre. Il peut même être amené à publier un livre râté pour encourager l'auteur à écrire d'autres livres.

L'éditeur utilitaire, au contraire, juge un manuscrit en fonction de sa réussite possible. Ce qu'il lui faut discerner clairement, c'est ce dont le public a besoin ou ce qu'il souhaite. Il fait donc des études de marché et tient compte de la concurrence, car contrairement au livre culturel, il peut y avoir d'autres livres utilitaires qui peuvent remplir les mêmes besoins.

Autrement dit, on peut être un grand éditeur culturel et publier des livres de qualité qui n'ont aucune chance de succès à court terme, alors qu'on ne peut être un grand éditeur utilitaire que si l'on publie en grande majorité des livres qui se vendent bien.

Il est clair que le même homme ne saurait exceller dans ces deux sortes d'édition. Dire par conséquent aux éditeurs culturels québécois: « Faites donc de l'édition utilitaire pour rentabiliser votre entreprise » et aux éditeurs utilitaires: « Publiez donc des romans puisque vous en avez les moyens », c'est oublier ce que la sagesse populaire a exprimé dans le proverbe « Chacun son métier. . . ».

Puisque l'État souhaite aider l'édition québécoise, il n'atteindra son but que s'il met au point deux programmes d'aide, dont l'un s'appliquera à l'édition culturelle et l'autre à l'édition utilitaire. Il permettra à l'édition culturelle dont le problème essentiel ist la petitesse de notre marché, non pas de prospérer, cela est impossible tant que nous ne serons pas dix millions de francophones, mais simplement de remplir sa fonction qui est de publier toutes les oeuvres valables de nos écrivains en compensant l'absence de marché soit par des subventions qui combleront les déficits inéluctables des éditeurs culturels, soit par des achats de livres.

Le danger c'est que des subventions généreuses entraînent la publication de nombreux livres médiocres. On peut y parer en faisant évaluer chaque manuscrit candidat à une subvention mais c'est un procédé long et coûteux. Il serait plus simple d'établir un classement des maisons d'édition existantes qui déterminerait l'importance de l'aide gouvernementale pour chacune en leur attribuant des points basés sur des critères simples, tels que le nombre de réimpressions faites dans l'année, les prix littéraires décernés aux auteurs de la maison, la qualité de ces derniers, etc. . . Quant aux achats de livres, pourquoi ne pas distribuer dans les foyers de personnes âgées, les ouvrages québécois de qualité qui dorment depuis plusieurs années dans les entrepôts des éditeurs? Par ailleurs, il serait utile d'assurer les services d'une attachée de presse à l'ensemble des éditeurs culturels; car aucune maison d'édition culturelle n'a les moyens d'en employer. Elle parviendrait peut-être à amener les média à s'intéresser aux ouvrages littéraires québécois.

C'est un programme d'aide tout différent que requiert l'édition utilitaire. Son problème fondamental c'est celui de beaucoup de petites entreprises sous-capitalisées. Pour les aider à se rentabiliser, on a donc le choix des moyens: injection de capital, avantages fiscaux, aide technique, programmes de promotion, etc. . . Dans le cas des éditeurs de manuels scolaires, il faudrait prévoir en plus une aide ponctuelle pour leur permettre de publier des ouvrages destinés à une clientèle étudiante peu nombreuse, ainsi que des ouvrages nécessitant un investissement si important qu'ils représentent, presque toujours, une sorte de chasse gardée réservée à des filiales torontoises ou montréalaises des grandes maisons d'édition américaines.

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUÉBEC MADAME LOUISE R. FORTIER

Nous trouvons le temps très court pour parler des problèmes de toute une industrie qui s'échelonne de la création au consommateur, dans trois ateliers d'une heure et demie, alors qu'il aurait fallu au moins deux jours complets pour examiner en profondeur les problèmes de la seule librairie. Nous avons donc le sentiment que le débat ne pourra être que superficiel et que les décisions qui pourraient être prises ne soient aussi que superficielles.

Par notre présence à cette conférence, nous souhaitons voir naître enfin une politique gouvernementale à laquelle souscriront les ministères concernés, contrairement à ce que nous avons connu antérieurement.

Nous regrettons également l'absence du ministre de l'Éducation à cette réunion; devrions-nous comprendre que par ce geste le ministre se désintéresse du dossier? Autant nous trouvons facile le dialogue avec le ministère des Affaires culturelles, autant il nous est difficile de trouver des interlocuteurs au ministère de l'Éducation.

En l'absence du ministre de l'Éducation, nous demandons au ministre des Affaires culturelles de faire pression auprès de son collègue, afin que le manuel scolaire ne nous soit pas enlevé. S'il advenait que le ministre des Affaires culturelles ne parvienne pas à convaincre celui de l'Éducation, le retrait du manuel scolaire de la politique actuelle entraînerait des conséquences très graves pour la librairie québécoise. Il faudrait donc alors que ces pertes soient compensées à la fois par l'augmentation des marges bénéficiaires sur le livre de bibliothèque et par l'établissement de programmes de promotion en vue d'accroître notre clientèle grand public.

Nous serions heureux si les projets suggérés dans l'article 2.4.3 de la brochure « Hypothèses de développement » étaient mis de l'avant. En plus d'être une incitation à la lecture, de tels programmes aideraient grandement les libraires à faire la promotion du livre québécois.

L'Association des libraires du Québec, en assemblée générale, a pris position en ce qui concerne le manuel scolaire. Nous tenons à conserver l'exclusivité de la vente du manuel scolaire, mais avec une marge bénéficiaire accrue.

Nous demandons que l'on examine de plus près les allégations qui fusent partout à l'effet que le livre serait scandaleusement cher. Le Gouvernement n'a de leçons à donner à personne pour l'établissement des prix sur les produits importés, si on pense à l'alcool par exemple.

Le Gouvernement doit prendre en considération l'intérêt direct des libraires québécois dans l'élaboration de leur nouvelle politique d'aide à l'édition québécoise. Le libraire québécois a une sympathie naturelle pour le livre québécois, mais il y a aussi des contingences financières dont il doit tenir compte. La vente du livre étranger ne devrait pas être perçue comme une trahison envers la culture québécoise. Le jour où les oeuvres complètes de Freud seront publiées chez Parti-Pris, nous en serons fort heureux.

L'Association des libraires du Québec souhaite que le Gouvernement encourage la mise sur pied de services collectifs aux libraires: service de groupage d'achat, service de groupage de transport et autres. Ces services ne devraient pas s'étendre à la distribution au Québec ou à l'étranger et ne devraient pas entrer en concurrence avec tout autre volet de la profession.

Le Gouvernement attache une importance primordiale à la propriété québécoise en librairie; nous entendons parler de propriété québécoise à 100% comme condition d'accréditation en librairie et nous sommes en accord avec cette idée à condition que l'esprit de la loi soit observé et qu'elle mène à une nette amélioration de la qualité de la librairie de détail.

À la lumière de sept années d'expérience d'application des tableaux de remise pour la vente des livres aux institutions subventionnées, l'Association demande au Gouvernement la revision de ces politiques. Cette revision pourrait se faire en même temps que la revision des normes d'accréditation.

Nous aimerions attirer l'attention gouvernementale sur un facteur primordial d'incitation à la lecture. Le Gouvernement pourrait réserver des fonds pour faciliter le financement de rénovation et de modernisation des librairies au Québec, suivant en celà l'exemple du Gouvernement pour la rénovation de la S.A.Q.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée d'appuyer les revendications des auteurs et des éditeurs, quant à l'utilisation abusive des photocopieuses en milieu scolaire et universitaire. Nous savons tous que le ministère de l'Éducation en est responsable, privant ainsi tous les volets de la profession de justes revenus.

Se souvenant des lois et règlements passés, les libraires du Québec ont appris à se méfier de l'élaboration de règlements mal adaptés dans le quotidien. Le Gouvernement s'est donné des instances consultatives dont entre autres le Comité consultatif du livre; en conséquence, les résultats de cette conférence devront être soumis à ces instances et vous devrez attendre les résultats des travaux de ce comité avant de prendre des décisions.

Depuis quinze ans nous étudions les problèmes de la profession sous tous leurs angles, la quantité des rapports produits en fait foi; nous nous permettons donc d'espérer que cette conférence sera axée sur des solutions plutôt que sur l'étude de solutions déjà maintes fois proposées.

En conséquence, nous demandons instamment au Gouvernement de consulter à nouveau la profession avant de légiférer.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC MONSIEUR RÉJEAN CÔTES

Pour les artisans professionnels du Québec, c'est le développement de l'*entreprise artisanale* sur l'ensemble du territoire québécois qui constitue l'enjeu de ce mini-sommet.

En effet, pour nous il est clair que la priorité au niveau des métiers d'art n'est pas de faciliter la reproduction de quelques créatio is par des mécanismes hautement industrialisés, mais bien d'assurer le développement de la « manière artisanale de faire les choses ». L'industrie culturelle des métiers d'art, c'est celle de l'entreprise artisanale caractérisée essentiellement par l'implication d'un ou de plusieurs hommes de métier dans toutes les étapes du processus, soit: la création, la production et la diffusion du produit. C'est d'ailleurs grâce à cette importance du capital humain dans l'entreprise que l'industrie des métiers d'art peut véhiculer le maximum de contenu culturel dans ses produits comparativement aux autres modes de production.

L'entreprise artisanale est structurée depuis quelque temps sur tout le territoire du Québec. Treize *associations régionales regroupées au sein de la Conférence nationale des métiers d'art* (C.N.M.A.) encadrent la très grande majorité des artisans professionnels québécois.

L'association régionale agit comme *maître d'oeuvre* de toute la politique d'artisanat dans sa région. En ce sens elle élabore et met en oeuvre des stratégies pour le développement de l'artisanat professionnel au niveau de la formation, de la production et de la commercialisation.

La Conférence nationale d'autre part, représente l'ensemble des associations régionales dans les dossiers à incidence nationale et il est le seul interlocuteur de l'artisanat professionnel au Québec.

L'année qui vient de s'écouler a permis aux associations régionales de réaliser un premier consensus quant aux priorités de développement du secteur. Pour tous, il s'agit en effet de régler les problèmes suivants:

1) Manque de mécanismes de perfectionnement pour les artisans exerçant leur métier;

2) Difficulté pour les entreprises de former de nouveaux artisans compétents;

3) Difficulté pour l'entreprise de se doter de moyens de production adéquats (outillage, financement, etc. .);

4) Difficulté de l'entreprise d'agir efficacement dans le secteur de la mise en marché.

Mais en dépit de l'identification précise de ces problèmes, nous croyons qu'il faut, avant d'intervenir, *prendre le temps* d'élaborer une politique complète du développement des métiers d'art en tant qu'industrie culturelle.

C'est en ce sens que la Conférence nationale et les associations régionales, en tant que maître d'oeuvre de l'artisanat professionnel, ont mis sur pied, il y a quelques mois, trois *comités nationaux* au niveau des trois phases de l'activité artisanale soit: la création, la production et la commercialisation.

Nos partenaires du secteur public, c'est-à-dire le MAC, le MIC, le MEQ ET MTCP, ont accepté de se joindre et de se concerter avec nous sur ces comités. Nous espérons que la nouvelle Société de développement des industries culturelles (SODIC) fera de même et qu'elle deviendra *un partenaire privilégié* au sein de nos comités.

En résumé, nous croyons que:

Premièrement, dans le cadre des industries culturelles, l'entreprise artisanale doit être reconnue comme l'axe de développement des métiers d'art.

Deuxièmement, même si on connaît les problèmes précis de l'entreprise artisanale, il faut, avant d'intervenir, prendre le temps d'élaborer une politique complète du développement des métiers d'art. Les associations régionales et la Conférence nationale, de par leurs comités nationaux, doivent constituer le support principal pour concrétiser l'élaboration de cette politique.

Troisièmement, la future Société de développement des industries culturelles (SODIC) doit devenir un partenaire privilégié de la Conférence nationale et participer à l'élaboration de la politique de développement des métiers d'art.

ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN MICHEL, ARTISAN FORGERON

Premier niveau de la production « métiers d'art », la production d'objets uniques est avant tout recherche et expression de soi. Création et fabrication s'y confondent... oeuvre d'artiste. C'est aussi le sujet d'une intervention particulière; ainsi, nous passerons à la production dite « de série artisanale ».

La série artisanale est le fait de l'entreprise groupant compagnons et apprentis autour de l'artisan. Ce type de production où créativité et diversité sont la règle, orientée vers l'objet utilitaire, a de grandes possibilités de développement. Encore faudra-t-il mettre en place un système d'assistance efficace. Coincé entre les programmes d'aide aux artistes et ceux destinés à l'industrie, l'artisan se trouve privé des moyens nécessaires à l'établissement d'une petite entreprise mécanisée. En prise directe sur le quotidien, ce type de production est moins sensible aux changements que l'industrie. Production où qualité, diversité et quantité ne sont pas incompatibles.

Parfaitement adaptée aux besoins des Québécois, la « série artisanale » est sans aucun doute le type de production sur lequel nous devons miser.

Enfin, la production industrielle... Le Québec compte très peu d'industries dont le souci de qualité esthétique justifie l'appellation d'industries d'art.

Cependant, de nombreux producteurs disposent des ressources nécessaires à une fabrication de qualité. Seul le manque de communication artisans industries retarde le développement de ce type de production. Et personne ne songe à favoriser ce rapprochement. Ainsi, cette assemblée ne compte pas de fabricants de bijoux, de vêtements, de meubles, domaines qui, avec la céramique, offrent des possibilités d'implantation à condition toutefois de viser le marché américain.

Les quelques expériences faites à « compte d'auteur » par des artisans, suffisent à démontrer l'intérêt de telles collaborations. Cependant, la formule « idéale » reste à inventer... À quand les artisans fabricants de best-sellers, passés

maîtres au dosage des ingrédients afin de satisfaire au goûter commun du plus grand nombre... démocratisation de l'art ou nivellement au plus bas...

Concernant l'entreprise artisanale, il faut dire encore une fois l'importance de la formation permanente de l'artisan, la nécessité de programmes d'assistance technique et financière, l'information... Le développement de la production des métiers d'art dépend des solutions apportées à ces besoins.

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA CORPORATION DU SALON DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC MADAME CHANTAL AUGER

Actuellement, les artisans vivent en partie de la mise en marché qu'ils créent eux-mêmes par la vente directe à leurs ateliers, par la vente directe aux publics des divers salons où ils sont à la fois participants et propriétaires, et en partie de la mise en marché qui est faite par les boutiques: réseaux de boutiques artisanales, petites boutiques spécialisées, galeries.

Dans le premier cas, pour favoriser la vente au détail, il est essentiel de publiciser davantage l'artisan dans sa région en le faisant connaître de la population avec laquelle il vit, en dirigeant le public acheteur vers l'atelier, en intégrant l'artisan-créateur dans des projets communautaires régionaux, en favorisant les associations professionnelles mises en place par les artisans dans toutes les régions du Québec.

Les artisans se sont donnés des points de vente au détail par les Salons en investissant énergie, temps et argent dans ces événements collectifs rentables, mais très courts. Il y a lieu d'augmenter l'impact économique et culturel de ces Salons par un programme national de promotion des métiers d'art et en assurant une continuité par un centre, des centres permanents qui auraient pour but de permettre au consommateur de retrouver l'artisan ou ses produits tout le reste de l'année.

Il y a lieu également de favoriser la création de regroupements d'artisans qui s'associent en vue de promouvoir, de protéger leurs intérêts, de favoriser la création de corporations de métiers, en vue d'améliorer les conditions d'achat de matières premières et de vente aux boutiques.

Pour ce qui est de la mise en marché par les boutiques, l'artisan a peu de choix et d'influence sur la façon dont elle est faite. Il doit répondre aux exigences des commerçants en produisant surtout ce qui est facile à vendre, sinon il reste avec sa production, ce qui l'empêche d'avancer. Il doit vendre son produit à 50% de sa valeur réelle, ce qui est difficile à assumer si le volume de production est

restreint. Il doit de plus attendre au moins 30 jours pour être payé, et ça, c'est depuis qu'on a évité le piège de la vente en consignation.

Nous voyons plusieurs améliorations à apporter dans la relation artisan-commerçant. Beaucoup de boutiques perpétuent dans l'esprit du consommateur l'idée qu'un produit d'artisan ne se vend et ne s'achète que sous la forme d'un cadeau. Il faut faire en sorte que le Québécois habite son quotidien d'objets créés par des artisans québécois qui les ont conçus dans l'esprit d'une utilisation courante par l'acheteur. Si le commerçant impose à l'acheteur des produits faciles (question de rentabilité), l'artisan sera confiné à son rôle de producteur de cadeaux, de bibelots, et son potentiel de créateur qui se renouvelle et qui enrichit la collectivité, lui sera dénié.

Nous croyons que l'artisan doit influencer le marché des boutiques en ne vendant pas uniquement ce qui se vend facilement mais tout ce qu'il fait et ce auquel il croit. L'éducation du public, la diffusion par les associations du véritable visage des métiers d'art québécois, doivent aider l'artisan à s'affirmer face à son marché.

Il serait souhaitable d'envisager la création, telle que suggérée dans le document que nous avons reçu pour cette conférence, « d'un centre d'accueil et de commercialisation des produits d'artisans... qui aurait comme objectifs premiers le développement de la production artisanale québécoise et le développement d'un réseau de mise en marché national et international. »

Dans une politique globale concernant les métiers d'art, il importe d'être conscient que chaque artisan a une approche personnelle de son métier. Nous croyons qu'il y a de la place dans notre société à la fois pour un artisan qui aspire à devenir une moyenne entreprise, avec des employés, des moyens de production de type industriel et qui est orienté vers la vente en gros, et pour un artisan qui a fait un choix fondamental de vie en étant créateur, producteur et vendeur sans intermédiaire.

Nous pensons qu'il est fondamental de laisser à l'artisan la liberté de créer et de produire sans être restreint par des contrôles de production, d'étiquette ou d'identification autres que ceux qu'il se donne. Plus l'accès au marché pour les produits d'artisans sera facilité et libre, plus il s'en produira et la qualité y gagnera.

Nous souhaitons une écoute attentive de la part des divers ministères intéressés à nos besoins et à nos aspirations.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES COMPOSITEURS AUTEURS ET ÉDITEURS DU CANADA LTÉE (CAPAC) MONSIEUR STÉPHANE VENNE

Au début des années '60, quand j'ai commencé à exercer ce métier, la location de studio, ça coûtait autour de $50 l'heure, une séance d'enregistrement donnait aux musiciens autour de $60, les disques 33-tours coûtaient $4.20 au consommateur et u ie chanson sur un disque donnait $0.02 en droits d'auteur à ses créateurs.

En 1978, les prix sont le double de ce qu'ils étaient: maintenant les studios demandent $130 de l'heure, les musiciens $110 par séance, les disques coûtent $8. Mais les royautés mécaniques, les droits d'auteur, sont toujours de $0.02 comme elles l'étaient en 1950, en 1940 et en 1930. *Tout* a normalement augmenté, sauf les droits d'auteurs sur la vente des disques.

Et cette aberration-là n'est qu'une partie, même si c'est la plus criante, de l'état d'infériorité dans laquelle les compositeurs sont maintenus.

Et pourtant, ce sont les compositeurs qui font certainement en premier que la chanson québécoise est québécoise.

Sans les compositeurs, Pauline Julien interpréterait encore de la chanson parisienne, les groupes feraient encore comme dans le temps des versions de succès américains, les imprésarios importeraient des artistes étrangers sans en avoir à proposer en échange, les agents de promotion n'auraient qu'à polycopier ici des campagnes de presse conçues ailleurs etc.

Sans les compositeurs, nous ne serions pas ici en train de parler de chanson québécoise *parce que sans les compositeurs, il n'y aurait pas de chanson québécoise.*

Dans les conditions actuelles, une chanson vendue au Québec à 50,000 exemplaires, c'est-à-dire un gros « hit », l'équivalent d'une vente de 2,000,000 de copies aux E-U au prorata de la population, une telle chanson rapporte au compositeur, pourvu qu'il en ait écrit les paroles et la musique et gardé pour lui la por-

tion d'éditeur, une chanson lui rapporte $1000 en royautés d'exécution. Çà ne paye même pas le loyer. Et des « hits », t'es chanceux quand t'en écris un par année.

Mais un « hit », ça rapporte pourtant à tout le monde. L'interprète peut demander un plus gros cachet pour le même spectacle, une plus grosse redevance sur la vente de ses disques, les gains de son imprésario augmentent en proportion, le distributeur et le manufacturier créent, grâce au « hit », de l'achalandage autour de leur catalogue, les stations de radio augmentent le prix de leur minute commerciale parce que les auditeurs écoutent plus souvent.

Mais le compositeur, lui, il est barré là: $0.02 par chanson par disque vendu depuis 1925, depuis 73 ans.

Dans ces conditions, vous *perdez le goût d'écrire*, vous perdez le goût de *bien* écrire; ou alors le métier de compositeur, pas assez payant, finit par occuper une place secondaire dans votre vie professionnelle. Vous devez, pour joindre les deux bouts, faire aussi *autre chose*. Et peu à peu, par rapport au reste de ce que vous faites, vous écrivez *moins*, vous écrivez *moins souvent* et vous écrirez bientôt *moins bien*.

Pendant que François Cousineau dirige des orchestres à Radio-Canada, il n'écrit pas. Pendant que Vigneault donne ses 150 spectacles par année, il écrit moins. Pendant que Marcel Lefebvre cherche à vous envoyer chez Eaton, il n'écrit pas de chansons.

Ils sont combien, nos compositeurs à plein temps? nos Pierre Delanoe? nos Michel Legrand? nos Burt Baccharach? nos Jimmy Webb? Ils seront où dans quelque temps? Probablement dans le même cimetière où dorment depuis 100 ans et plus, les fameux artisans du meuble québécois qui étaient si bons au 18e et 19e siècles, qui auraient pu donner naissance à une industrie québécoise du meuble, mais qu'on a laissés mourir pour le plus grand bénéfice des importateurs.

La chanson québécoise va prendre le même chemin si on ne s'occupe pas des compositeurs.

Et c'est déjà commencé, ouvrez-vous les yeux. C'est très certainement déjà commencé, à moins que vous prétendiez que des gens qui publient 10 chansons par année pour leur propre long-jeu sont des compositeurs. Moi, je vous dis que ces gens-là sont davantage des interprètes, des artistes de scène, des guitaristes, mais pas très souvent des compositeurs.

Avec la meilleure volonté du monde, dans les conditions actuelles, c'est archidifficile d'exercer au Québec ce métier de compositeur à plein temps. Alors, qu'est-ce qu'on fait quand on veut tout de même l'exercer, ce métier?

Soit qu'on se mette à écrire n'importe quoi pour n'importe qui, rien que pour multiplier les débouchés, quitte à se mettre à plat ventre devant le client ou à écrire en dessous de ses propres standards de qualité.

Ou bien on devient un peu interprète, un peu arrangeur, un peu producteur, un peu toutes sortes de choses qu'on fait plus ou moins bien, mais qui rapportent

des sous à court terme. Et le talent de compositeur se met à se diluer et le niveau général de *qualité* baisse et le niveau de *quantité* baisse aussi.

Je suis d'avis que les vrais compositeurs d'aujourd'hui, dont je fais partie, sont *moins nombreux* et qu'ils sont *moins bons*. Comptez les chansons *durables* écrites au cours des cinq dernières années. Comparez le total avec ce qui s'était écrit durant les cinq années précédentes.

Je vous le dis, le métier de compositeur est en train de se « déprofessionaliser »; c'est un corps de métier qui s'en va « su'l'diable »; c'est aussi hélas un grand pan de la culture et de l'économie d'ici qui s'effrite.

C'est l'histoire des artisans du meuble qui se répète.

C'est donc un problème politique. Car si le mouvement de détérioration persiste, c'est la société québécoise elle-même, dans sa culture et dans son économie, qui va s'en trouver plus mal.

Je crois que nous avons tous, à des niveaux variables de clarté, compris ça.

Comment donc est-ce qu'on peut améliorer le sort des auteurs d'ici? Je vous en parle à grands traits, rapidement.

D'abord, il faut mettre l'accent sur ce qui rapporte le plus aux compositeurs: c'est-à-dire les revenus *d'exécutions publiques* par opposition aux revenus de la *vente de disques*. On sait qu'une chanson, c'est utilisé en public, en spectacle, à la radio ou ailleurs, bien après que les disques aient cessé de se vendre. Il faut donc dissocier le sort des chansons comme telles, capables d'une *longue* carrière commerciale grâce aux exécutions publiques, du sort des disques qui ont une *courte longétivité commerciale*. Par conséquent, les éditeurs doivent faire, surtout auprès des radiodiffuseurs, la promotion des chansons anciennes, autant que des nouvelles qui sont le véritable aliment radiophonique. Car ce sont les chansons *non-nouvelles* qui sont le véritable aliment radiophonique.

Il faut aussi développer au Québec les *marchés nouveaux d'exécutions publiques*. Et le marché local le plus appétissant mais le moins exploité par nous est certainement celui de la *musique d'ambiance* pour endroits publics ou commerciaux. Il n'y a présentement au Québec qu'un seul programmateur majeur de musique d'ambiance; et c'est l'américain Musak, distribué ici par Standard Broadcast. Ces gens-là ne connaissent même pas Luc Plamondon; et nous les avons jusqu'à présent laissé faire, nous les avons laissé expédier aux Etats-Unis des milliers de dollars en royautés d'exécutions publiques par année. À ce chapitre-là, je vous annonce avec un sentiment non déguisé de contentement, que désormais les Américains ne seront pas les seuls dans notre marché de la musique d'ambiance.

Finalement, il faut certainement commencer à modifier la part de revenus des disques qui vont en droits d'auteur. L'injustice a assez duré, il me semble; même la gomme-baloune coûte plus cher que $0.02.

Donc, en résumé, il faut envisager des solutions d'ensemble, des solutions politiques, si toutefois au niveau politique on arrive à la conclusion que des compositeurs à plein temps, c'est bon pour le Québec.

Et je crois percevoir que cette conclusion est déjà posée, au moins d'une manière préliminaire.

Tout ce que j'espère maintenant, c'est que les actes à poser vont l'être d'une façon décisive, immédiate, courageuse, *en acceptant de se tromper de temps en temps*. Les hommes politiques vont devoir apprendre à vaincre l'angoisse de la page blanche, à mettre le pied dans le vide, à faire en somme ce que les compositeurs font tous les jours: prendre le risque de se tromper.

Tout ce que j'espère aussi maintenant, c'est que les gestes à poser vont l'être froidement, *sans autre souci que l'intérêt des compositeurs*, surtout sans se demander si les gestes qu'on pose correspondent ou non à quelque orthodoxie idéologique, politique ou économique que ce soit.

Cherchons des solutions dont le mérite principal serait d'être *applicables* et *efficaces*, des solutions bonnes pour les compositeurs.

Et ce merveilleux sens de la « realpolitik » grâce auquel le présent gouvernement est peut-être en train de réaliser simultanément un consensus national et la raison d'état, en même temps aussi qu'un trait d'union avec la réalité du monde, ce sens de la « realpolitik », dis-je, il doit l'exercer dans ses rapports avec les compositeurs.

N'est-ce pas ceux-ci qui, mieux que bien d'autres, ont su et savent encore, pendant toutes ces années d'occupation culturelle, résister à l'occupant et se mouvoir dans notre conscience collective comme des poissons dans la mer.

Il me semble donc que ça devrait démontrer amplement, surtout au gouvernement actuel, que ce qui est bon pour les compositeurs est bon pour la société québécoise.

N'est-ce pas Vigneault le *compositeur* qui a écrit « Mon pays »?

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DU DISQUE ET DE L'INDUSTRIE DU SPECTACLE QUÉBÉCOIS MONSIEUR GILLES TALBOT

Ce qui fait la richesse d'un peuple, dit-on, c'est son histoire et sa culture.

D'histoire, nous n'en avons qu'une, encore très récente et mouvementée, qui rend difficile un sentiment d'appartenance.

Par contre notre culture, de par son originalité, son dynamisme et sa vivacité, tente de donner aux Québécois une personnalité qui s'affirme de plus en plus chez nous et à l'étranger. Nos artistes sont le fer de lance de cette culture. Tant auprès des six millions de Québécois qu'ils rassemblent au sein d'un désir d'autonomie et de nationalisme culturels, qu'auprès des autres nations chez qui ils projettent l'image d'un peuple dynamique et conscient de sa force issue d'un particularisme culturel.

Depuis le temps que les gouvernements associent la richesse du Québec à l'abondance de ses richesses naturelles et qu'ils investissent des sommes importantes à leur transformation, à leur exportation, on a trop souvent oublié que la culture en est une matière première, vivante et intarissable, puisqu'elle est issue du coeur et de l'esprit du peuple. De plus, la culture peut également prendre une place importante dans le secteur secondaire de l'économie, celui de la transformation de la matière de base en produit fini, concurrentiel au niveau de la qualité de production et de contenu. Le Rapport du groupe de travail sur les investissements étrangers, publié il y a quelques années, range les industries à caractère culturel parmi les quatre secteurs vitaux de notre économie et renforce chez nous cette conviction profonde.

L'industrie du disque et du spectacle québécois rencontre des coûts énormes de production qui doivent se répartir sur un marché de six millions de consommateurs, ce qui rend presque impossible la rentabilité. Pourtant, nous vivons dans une société de consommation de biens culturels. Comment expliquer les difficultés de l'industrie québécoise?

Faiblesse des revenus de 20 à 30% que les producteurs québécois retirent de la vente de disques, forte concurrence des multinationales, énormité des coûts de production et concentration du risque monétaire qui repose en totalité ou presque sur l'entreprise et l'artiste, difficultés de financement, étroitesse du marché, non rentabilité de la relève, distribution largement concentrée en des mains étrangères, quasi-impossibilité de pénétrer un tant soit peu sérieusement les marchés étrangers; ce sont là les conclusions de notre association de l'industrie québécoise du disque et du spectacle, qui impute à une intervention gouvernementale, tardive quand elle existe, cette concurrence qu'ils qualifient de déloyale envers eux, les indépendants et ces situations de kuasi-faillite ou de faillite de certains producteurs québécois fort valables, au cours des dernières années.

Les facteurs importants dans la rentabilisation de l'industrie culturelle sont les communications et la mise en marché. Or, messieurs les ministres, sans vouloir vous offenser, le point faible du gouvernement actuel c'est bien son contrôle sur l'information et l'importation de biens étrangers. Le CRTC étant un organisme fédéral dont les exigences ne correspondent en rien aux besoins des Québécois et de leur industrie culturelle, permet aux diffuseurs, qui sont l'un des éléments dominants dans la consommation culturelle, de favoriser tout autre produit que celui du Québec. Ils influencent la vente au détail en fonction de leur choix qui est souvent celui des multinationales contrôlant avec leurs produits et leurs moyens, les entreprises de diffusion. Au niveau de l'importation de produits étrangers, la tarification douanière est, elle aussi, de juridiction fédérale.

Comparativement au Québec, le Canada anglais est pauvre en matière première culturelle, de là pour lui, la nécessité d'importer ce produit. Une fois qu'il a franchi le Canada, grâce à une stratégie de communication et de mise en marché très développée, il atteint le Québec et envahit le marché québécois.

Malgré les efforts fournis par l'État sous forme d'aide à la création, c'est souvent, pour ne pas dire toujours, grâce à la foi des artistes et des producteurs que cette culture s'est frayé un chemin dans un entourage nord-américain et étranger. Si elle a réussi à éclater, c'est que ses artistes et producteurs n'ont ménagé ni talents ni efforts, pour jouer du coude sans jamais renoncer et sans aide de l'État sauf pour quelques interventions sporadiques.

C'est avec joie que la nouvelle de la création d'une société de développement culturel a été reçue par nous tous. Nous y voyons là un encouragement qui ne fera, nous en sommes persuadés, que nous motiver davantage. Cet appui économique et politique, nous le souhaitons à la fois dynamique et catalyseur d'énergie. En somme, un outil nécessaire à la force et à la persévérance d'une équipe, réduite jusqu'ici, à assumer seule cette responsabilité.

Trop longtemps parents pauvres des géants maîtres de cette industrie, nous voyons dans ce geste, une chance unique de développer et de contrôler ce secteur d'activités économiques que vous avez qualifié d'INDUSTRIES CULTURELLES.

Cette société québécoise de développement des industries culturelles doit être établie en collaboration étroite avec l'entreprise privée.

Nous proposons que le conseil d'administration de neuf membres soit composé d'un représentant de chacune des catégories des industries culturelles, soit le livre, le disque, le spectacle, l'audio-visuel, les métiers d'art et le cinéma, d'un haut fonctionnaire du ministère des Affaires culturelles, d'un haut fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce et du président directeur général. Ces nominations devront être faites après consultation avec les différentes associations des industries culturelles québécoises.

Parallèlement à l'intervention de nature exclusivement financière de la Société, nous insistons sur la nécessité d'intensifier l'intervention des différents ministères par des programmes de subvention dans des secteurs où la Société ne peut intervenir.

1) Par exemple, l'aide à la création et à la relève,

2) l'aide au développement des marchés extérieurs,

3) l'aide à la stimulation de la demande intérieure pour les produits québécois,

4) en maintenant et en développant des programmes tels le 1.3 million et APEX

5) en revisant le programme « Accès » pour le rendre mieux adapter aux besoins du milieu.

Ces projets ambitieux nécessiteront des investissements importants; cependant, les retombées peuvent être considérables.

Sur le plan économique, ce sang nouveau permettra une structuration rentable de l'industrie du disque et du spectacle québécois, une augmentation des revenus imposables des producteurs, des artistes et des auteurs, une création et une prolongation de la permanence d'emploi. Ce sera un facteur d'entraînement pour d'autres industries québécoises exportatrices et un facteur de promotion touristique.

En d'autres mots, nous croyons que l'investissement de l'État québécois dans ce type de société rapportera certainement beaucoup plus qu'il n'en aura coûté.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT
LE PATRIOTE INC.
MONSIEUR PERCIVALD BROOMFIELD

Depuis l'avènement des grandes salles et la multiplication des gérants d'artistes, les boîtes à chansons n'ont pu s'adapter au nouveau contexte de travail. Elles se devaient de passer graduellement du stade artisanal au rang professionnel. Leur situation financière ne leur permettait pas de résister et la grande majorité d'entre elles disparurent.

BOÎTE IDÉALE 1978.

C'est une salle bien équipée de 700 places:

1– Pour recevoir les grands noms rentables.
2– Pour former la relève, comme par le passé.
3– Pour alimenter les écuries des gérants d'artistes.
4– Pour donner aux producteurs de disques, de spectacles et aux réalisateurs de télévision, des gens prêts à affronter le public.

Ce qu'une telle boîte demande:

1– D'être traitée comme les autres commerces,
   a– en étant éligible aux crédits opérationnels,
   b– en étant éligible aux crédits d'immobilisation,
   c– en étant éligible aux plans de subvention créateurs d'emplois.
2– D'avoir des administrateurs compétents et renseignés sur le monde artistique.

En quelques lignes, ce sont là les éléments de base pour permettre une bonne mise en marché d'une boîte à chansons ou d'une petite salle de spectacles.

Cependant, aucune boîte actuellement au Québec ne rencontre ce minimum vital et par conséquent, aucune d'entre elles ne peut remplir le rôle qu'elle tenait dans le passé.

RECOMMANDATION POUR PERMETTRE AUX PROPRIÉTAIRES DE BOÎTES À CHANSONS DE SOUTENIR DANS L'AVENIR LEUR TITRE DE CRÉATEURS.

1– *Le MAC doit créer un fond de secours.*

Le MAC, avec ou sans le MIC, devrait créer un fonds substantiel où pourraient puiser de façon expéditive les organismes culturels bien administrés, pour suppléer au manque de collaboration des milieux bancaires qui ne prennent aucune chance de financer les commerces dits « culturels ».

D'une part, ce fonds permettrait aux administrateurs d'emprunter des sommes dites de « secours » pour pallier aux effets nocifs d'une éventuelle saison déficitaire; d'autre part, elle permettrait aux administrateurs de pouvoir compter sur la possibilité réelle d'emprunt des sommes nécessaires à la planification d'investissements d'immobilisation à long terme.

2– *Donner aux vraies boîtes à chansons un statut juridique* et défendre à certains établissements qui ne sont pas des boîtes à chansons, de se faire connaître sous ce *vocable.*

3– *De voir à la possibilité d'intégrer les artistes de « premières parties »* des spectacles de boîtes à chansons au réseau de CEGEP et que ces artistes soient rémunérés par le ministère de l'Éducation ou le MAC.

Cette intégration est souhaitable pour deux raisons:

a– Aucune vraie boîte à chansons de petite envergure ne peut faire ses frais en présentant des spectacles de « relève ».
b– Aucune vraie boîte à chansons de grande envergure qui engage des « grands noms » pour assurer sa rentabilité ne peut administrativement justifier l'embauche d'artistes de premières parties.

4– *Formation d'un comité « ad hoc »*, pour étudier l'implantation de boîtes à chansons dans les zones défavorisées du Québec.
a– Le comité étudierait les besoins des zones défavorisées.
b– Le comité devrait faire un choix des zones éligibles.
c– Le comité recommanderait au ministère quel genre d'établissement y installer et les besoins financiers connexes à ces installations.

Et combien d'autres suggestions pourrions-nous faire... Nous travaillons dans un terrain vierge... Le manque total de politique de la chanson au ministère des Affaires culturelles a fait que les boîtes à chansons sont en voie d'extinction totale; ce qui serait impardonnable dans la conjoncture actuelle du Québec.

Dans son rapport sur la chanson en 1974, Guy Latraverse déclarait et je cite: « Ce serait une catastrophe pour le domaine du spectacle si Le Patriote fermait ses portes à Montréal ».

Ce serait une catastrophe, certes, car la boîte à chansons a été, est, et doit demeurer la source principale de découverte et d'extériorisation des créateurs de notre chanson nationale.

Ce sommet peut devenir la planche de salut des boîtes à chansons, des auteurs et des créateurs.

Il ne faudrait pas, qu'ensemble, nous nous gargarisions de beaux principes et que nos exposés sombrent dans les tiroirs des oubliettes.

Ce sommet arrive déjà trop tard pour beaucoup d'organismes valeureux qui ont dû tout abandonner depuis quelques temps.

Il nous reste donc à voir ensemble à ce que les boîtes à chansons encore en place puissent trouver les moyens financiers de reprendre en main les éléments vitaux de maintien des lettres de noblesse que l'inflation, le modernisme et la léthargie des gouvernements précédents, ont tenté de leur ravir.

Je ne doute pas de la bonne volonté de tous les participants à ce sommet et je promets d'étudier avec toute la bonne volonté dont je suis capable, les solutions à apporter aux autres formes d'expressions culturelles comprises à l'ordre du jour de cette réunion. Cependant, j'ose demander aux participants des autres secteurs des industries culturelles de mêler leurs connaissances aux nôtres pour règler une fois pour toutes, les modalités de survie des boîtes à chansons.

Monsieur le ministre, en terminant, je tiens à ce que vous soyez assuré de ma collaboration la plus franche et de ma plus positive participation à toutes les phases de ce sommet.

Merci de votre attention.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES RÉALISATEURS DE FILMS DU QUÉBEC MONSIEUR ROGER FRAPPIER

Si le cinéma se porte bien au Québec, il n'en est pas de même du cinéma québécois. Au moment où je vous parle, il n'y a pas un seul film québécois sur les écrans du Québec. Qu'arrivera-t-il le jour où il n'y aura plus un seul film italien sur les écrans de l'Italie, ni un seul film suédois sur les écrans de la Suède? Seront-ils encore l'Italie et la Suède, ou seront-ils devenus comme nous, un pays sans bon sens où le cinéma doit prouver sa rentabilité avant même d'exister.

Au Québec, la rentabilité du cinéma est quotidiennement sacrifiée à la rentabilité des salles, et la somme des profits individuels n'égale pas le profit social collectif. Un peuple peut-il continuer à vivre en ne voyant sur ses écrans que les rêves des autres?

L'État québécois doit tout mettre en oeuvre pour favoriser le développement d'une véritable cinématographie nationale et créer sur le territoire une économie nécessaire à son existence.

Nous demandons avant tout que le cinéma, instrument de culture, retourne immédiatement au ministère des Affaires culturelles dont il relevait et d'où il fut retiré en 1975, par le caprice d'un ministre du précédent gouvernement.

Nous demandons que l'Institut québécois du cinéma, instrument indispensable au développement d'une cinématographie nationale, soit maintenu dans sa forme actuelle et conserve sa vocation culturelle.

Nous saluons la création de la « Société de développement des industries culturelles » et demandons que les entreprises du cinéma aient accès au programme d'aide de cette nouvelle Société au même titre et conditions que les autres entreprises culturelles québécoises des autres secteurs.

Quant à la production gouvernementale, nous recommandons qu'elle soit confiée à Ciné-Québec, nouvelle appellation de la Direction générale du cinéma et

de l'audio-visuel (DGCA), qui retrouvera ainsi son mandat premier de coordination et de production des commandites des différents ministères. Ciné-Québec doit demeurer rattaché au ministère des Communications comme tous les organismes de communication du Gouvernement.

Ceci dit, nous demandons que toute politique en matière de cinéma relève désormais du ministère des Affaires culturelles et que soit créée en priorité une COMMISSION PERMANENTE DU CINÉMA. La création de cette commission doit précéder la mise à l'étude de toute autre législation et règlementation. Cette commission, composée de délégués du milieu cinématographique québécois et présidée par un sous-ministre, sera l'outil du Gouvernement pour élaborer et définir ses politiques en matière de cinéma.

Cette commission aura plusieurs mandats. *Un mandat de recherche et de planification*: réunir et analyser les statistiques et données économiques indispensables à toute refonte sérieuse des lois. *Un mandat législatif*: recommander au ministre toute législation et règlementation relatives à l'industrie du cinéma et aux organismes gouvernementaux et paragouvernementaux. *Un mandat administratif*: régir les sommes destinées aux organismes du cinéma, appliquer les règlements et émettre les permis et visas pour les sociétés de production, de distribution et d'exploitation. Cette commission devra tenir des audiences publiques et sera chargée d'établir le texte de la future loi-cadre du cinéma. Le mandat actuel du Bureau de surveillance du cinéma québécois (BSCQ) sera élargi afin de pouvoir exécuter certaines tâches définies par la commission.

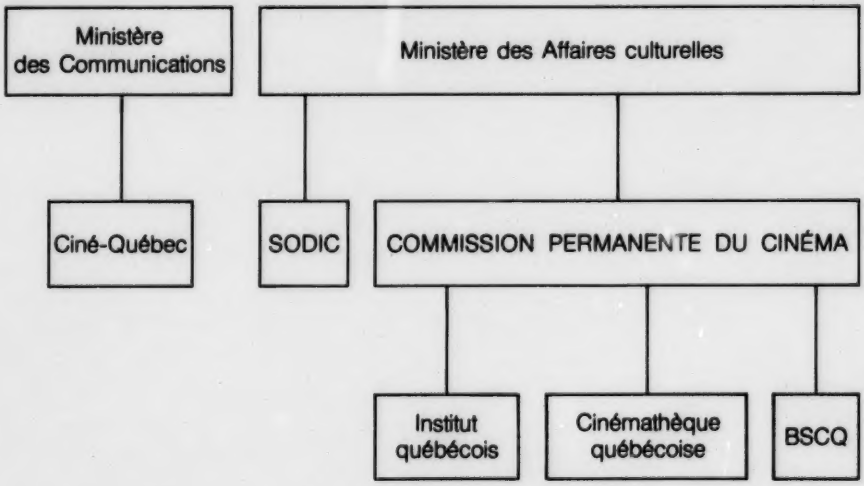

En conséquence, nous demandons que le document de travail intitulé « Vers une politique du cinéma au Québec » soit mis à l'écart. Ce document confond constamment cinéma au Québec et cinéma québécois, comme en fait foi son titre. De plus, il nous apparaît avoir été rédigé à la hâte, sans véritable consultation avec les milieux intéressés par notre cinéma, sans inventaire et étude critique de nos ressources.

Nous exigeons des délais raisonnables pour faciliter toute consultation démocratique avec les milieux représentatifs et nous vous demandons de ne pas brûler les étapes.

C'est autour de ces idées de base que nous voulons collaborer à la présente conférence économique sur les industries culturelles. L'État québécois et la nation québécoise sont politiquement en devenir. La culture québécoise toutefois est une réalité qui a fait l'histoire d'ici. Elle doit donc, de manière absolue, se greffer à la modification des structures sociales, politiques et économiques du Québec. Mais plus encore, elle doit rester l'inspiratrice de ces modifications en affirmant hors de tout doute, l'imaginaire collectif des Québécois.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE FILMS DU QUÉBEC MONSIEUR DENIS HÉROUX

L'Association des producteurs de films du Québec a étudié avec beaucoup d'attention le document intitulé « Vers une politique du cinéma au Québec ». Ce document est sérieux, clair et intéressant. C'est sans doute la première fois que s'inscrit noir sur blanc une politique de réforme; c'est aussi la première fois que semblable document porte signature. Ce qui est rassurant, c'est que nous savons d'où viennent les bons et les mauvais coups!

En peu de mots, car le débat n'est pas là, nous sommes d'accord pour que les lois sur le cinéma soient refondues, pour que la réglementation soit la responsabilité exclusive du Lieutenant-gouverneur en conseil, pour que le ministère des Communications ait la responsabilité de l'administration générale de la loi.

Mais c'est en commentant les nouvelles structures proposées que nous entrons dans le vif du sujet. Ainsi, l'actuel Institut québécois du cinéma est rayé d'un trait de plume. Par contre la Direction générale du cinéma reste, avec en plus, des pouvoirs accrus. Nous nous étonnons, car l'Institut fonctionnait bien, nous dirions de mieux en mieux et la DGCA fonctionnait mal ou du moins ne satisfaisait personne. De l'avis même des auteurs de ce document de travail, la commandite est un « problème ».

Premier point: Nous sommes d'accord pour que la Société d'aide au cinéma soit crée en remplacement de l'actuel Institut québécois si la production gouvernementale est intégrée en totalité ou en partie à la future Société.

Deuxième point: Nous sommes affligés et inquiets devant les recommandations qui décrivent les modes de direction et d'administration de cette nouvelle Société. Ces recommandations ne tiennent pas compte du difficile chemin parcouru depuis la formation de l'Institut, de l'équilibre atteint et du formidable stimulant qu'il a été pour l'activité cinématographique québécoise.

Troisième point: La transformation du Bureau de surveillance du cinéma en une commission du cinéma n'est pas mauvaise en soi, mais nous restons surpris qu'elle ait la responsabilité des permis d'exploitation et surtout, la responsabilité de l'évaluation des ententes entre distributeurs et exploitants.

Quatrième point: Les nouvelles formules proposées de frais de visa est illusoire et soulèvera d'inutiles oppositions. Les intentions sont bonnes, les modalités douteuses. Nous proposons d'augmenter le prix d'admission dans les cinémas de, par exemple, 25 sous:

— premièrement s'il s'agit d'un film québécois ou canadien, les revenus provenant de cette hausse seraient répartis comme suit:

1/3 au distributeur,
1/3 à l'exploitant, afin de les encourager à sortir des films québécois ou canadiens.

Enfin le dernier tiers irait au producteur, somme qu'il devra investir obligatoirement sur son prochain film.

— deuxièmement, s'il s'agit d'un film étranger, les revenus provenant de cette hausse seraient répartis comme suit:

1/3 au distributeur, somme qu'il devra investir dans un film québécois,
1/3 à l'exploitant, somme qu'il devra investir dans un film québécois.

Enfin le dernier tiers s'ajoutera aux fonds que l'État destine au secteur privé du cinéma.

Cinquième point: Le Québec doit maintenir les privilèges fiscaux qu'il accorde à ceux qui investissent dans les productions cinématographiques et il nous paraît souhaitable que ces privilèges soient étendus notamment à la production publicitaire québécoise.

Sixième point: **Les relations cinéma/télévision**

Il semblerait que la télévision ait été oubliée. La juridiction particulière des grands diffuseurs ne facilite pas notre action. Pourtant, des moyens de pression homogènes venant de tout le milieu devrait nous permettre d'une part d'augmenter le volume de production fait par des indépendants au Québec, d'autre part d'améliorer considérablement le prix d'achat.

En conclusion, nous pensons que l'avenir du cinéma du point de vue culturel est lié à l'installation sur des bases saines de son industrie. À l'époque où le cinéma québécois est en crise, au moment où il entre dans une nouvelle phase de son existence, l'État entreprend un programme d'action dont les intentions sont positives. Même si les modalités sont discutables, la profession doit s'engager.

Nous sommes prêts à le faire, mais au moins laissez-nous nous exprimer! Il vous a fallu 200 pages pour nous faire des propositions, vous nous en donnez 3 pour vous soumettre les nôtres. Pour les producteurs, ce mini-sommet n'est qu'une étape. C'est aux réalisateurs, aux techniciens et maisons de service, aux distributeurs et aux exploitants et bien entendu aux producteurs de définir les règles dans lesquelles ils devront vivre et travailler demain.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DISTRIBUTEURS DE FILMS MONSIEUR ANDRÉ LINK

Les membres de l'Association québécoise des distributeurs de films comprennent la presque totalité des distributeurs indépendants au Québec et également des maisons canadiennes qui ont un bureau permanent au Québec. Tous nous couvrons le Québec et certains d'entre nous, tout le Canada.

Les temps sont durs pour les distributeurs indépendants. Pourquoi? Tout d'abord l'approvisionnement. Le fait que les « ligues majeures » considèrent le Canada et le Québec comme faisant partie de leur marché intérieur et qu'ils ont imposé cette notion aux producteurs étrangers, réduit le nombre de films disponibles pour nous et augmente le coût de ceux qui nous restent.

Quant à la production nationale, les membres de l'AQDF étaient impliqués dans la presque totalité des films tournés au Québec. Un grand nombre ne s'étant pas amortis, le secteur distribution a connu de lourdes pertes. Autre paradoxe avec des productions plus importantes au Québec et au Canada: les films réussis sont maintenant achetés par les « majors » pour distribution aux U.S.A. et nous courons le danger qu'ils veuillent distribuer ces films, même au Canada.

Les distributeurs voient leurs coûts d'achat des films augmenter parce que les films coûtent de plus en plus cher au producteur, ensuite le cinéma qui le joue lui donne de moins en moins de recettes en raison de l'augmentation des dépenses-maison. Nous nous retrouvons avec des frais publicitaires qui augmentent de façon ahurissante et nos propres frais de distribution sont également de plus en plus élevés. Donc, le couloir du distributeur indépendant se restreint sans cesse, pris entre les demandes des producteurs, les exigences des exploitants, les frais de publicité et l'augmentation de ses propres frais.

Cependant, nous croyons qu'un cinéma national a besoin de distributeurs nationaux. Au niveau de la création, nous intervenons commes interlocuteurs avec les producteurs sur les sujets et dans le choix des comédiens. Nous créons la publicité, la mise en marché d'un film, nous organisons la promotion des produits

qui se rattachent à ce film, nous gérons la campagne publicitaire, nous choisissons les media d'information, et tout cela coûte très cher. La mise en marché d'un film moyen varie entre $25 000 et $50 000, sans parler de l'avance au producteur sur sa part et de la publicité co-op.

Nous ne connaissons pas de pays producteur qui n'ait pas de distributeurs nationaux forts et puissants. Les distributeurs indépendants ont besoin de films nationaux de tous genres, de films qui peuvent trouver leur public non seulement au Québec, mais à travers le monde, et nous sommes prêts à faire notre part.

Quant aux changements suggérés dans le document de travail, nous serions favorables à des permis de distribution, à condition que les distributeurs québécois puissent continuer à diffuser leurs films dans tout le Canada, tout comme les distributeurs indépendants canadiens distribuent au Québec. Par contre, le système de visa, tout comme les courts métrages, est inacceptable car nous ne pouvons pas supporter de fardeaux supplémentaires. Nous avons beaucoup de mal en plus, à concevoir que le libre exercice du commerce soit réglementé bureaucratiquement et que le Bureau de surveillance ou tout autre organisme similaire, puisse intervenir dans les conditions de location, de programmation, de catégorie de salles, etc.

En conclusion, nous avons les moyens nécessaires pour produire des films, mais nous avons un trop petit marché pour amortir le coût de ces films localement. Nous avons besoin d'investissements, de prêts, d'une infrastructure qui permette la production de films de tous genres. Il faut que le produit même obtienne ces marchés, et non pas l'imposer par des mesures restrictives.

Donc le mini-sommet, avec les consultations qui suivront, est un premier pas, mais prenons le temps nécessaire pour que les modifications à la loi donnent à tous les secteurs de l'industrie et de la culture, le climat et la flexibilité qu'ils méritent.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CINÉMA DU QUÉBEC M. MARCEL VENNE

Nous tenons à remercier les responsables de ce sommet, qui nous donnent l'occasion d'exprimer la position de l'Association des propriétaires de cinéma du Québec face aux politiques cinématographiques québécoises.

Les objectifs de l'État sont louables, mais on ne pourrait trop mettre d'emphase sur la nécessité de laisser au secteur de l'exploitation, la responsabilité décisionnelle et la flexibilité d'action, prérequis de la viabilité de cette entreprise pour nous commercants.

On ne saurait non plus mettre trop d'emphase sur le risque financier qu'endosse le propriétaire de salle n'ayant aucune notion sur le bien ou le service qu'il aura à vendre, ni sur l'acceptation que le public lui réservera.

Le document « Vers une politique du cinéma au Québec » qui nous a été présenté le 16 novembre 1978 nous apparaît être contraignant, dirigeant et paternaliste.

Nous croyons que l'État peut agir en matière de cinéma de façon plus efficace, sans pour autant se doter de structures trop lourdes et dont l'ensemble de l'industrie du cinéma au Québec, qui est déjà économiquement faible, devra supporter les coûts.

En terminant, nous croyons que le Gouvernement, suite à ce sommet économique, devrait poursuivre ses consultations et constamment avoir à l'esprit que les propriétaires de cinéma — et nombreux sont les Québécois — sont ceux qui subiront le plus grand préjudice financier suite à une loi inappropriée.

CHAPITRE 3

FORUM PORTANT SUR LA DIMENSION INDUSTRIELLE DE LA CULTURE

M. BENOÎT LACROIX
(professeur à l'Institut d'études médicales de l'université de Montréal)

Notre point de vue est plutôt celui d'un historien de la culture et même de la culture populaire traditionnelle, donc celle de la majorité des citoyens du Québec. Je crois que c'est intéressant d'entendre le point de vue de la majorité des citoyens du Québec. Comme disait M. Camille Laurin cet après-midi: « Après tout, c'est le peuple qui fait l'histoire. »

L'historien de la culture populaire ne peut que constater lui, et enregistrer la réalité qu'il connaît. Alors, il découpe, à même le réel. Ni la culture, ni l'économique, ni le politique ne peuvent rendre compte de toute la réalité québécoise. De plus, l'historien ne sait pas tout. Il ne résoud pas tout et face à la réalité québécoise, il se pose beaucoup de questions. La réalité d'ici n'est pas achevée. L'histoire québécoise commence. Donc, nous nous situons, durant ces jours, à l'intérieur d'un commencement.

Par ailleurs, la situation paraît à l'historien, toujours, plutôt douloureuse. Culturellement, nous sommes très identifiables, politiquement aussi, mais encore, au niveau de la discussion. Mais économiquement, le peuple s'interroge.

En outre, parler d'industrie culturelle et de politique québécoise, c'est juxtaposer pour lui, des réalités mal préparées à vivre ensemble. Comment vivre concrètement avec ces trois mots, côte-à-côte: politique, industrie, culture. C'est comme des soeurs ennemies. Mais est-ce qu'on peut, durant ces journées, les raccorder et, à quelles conditions. Bien sûr, l'industrie peut fleureter avec la culture, mais son objectif est déjà si précis et si concret que tout de suite, la culture apparaît comme un parent pauvre et gauche. L'histoire nous permet de nous demander jusqu'à quel degré le développement de la société industrielle ne retarde pas la culture, ne la congédie pas, en un sens.

Comme historien, il me faut constater, comme vous d'ailleurs, que la société industrielle et capitaliste multiplie la vente. Oui. Mais elle favorise une culture à

rabais. Elle garantit souvent la quantité, mais aux dépens de la qualité. Elle isole l'artiste au moment même où elle pourrait l'aider à vivre. Elle l'aide aussi à vivre.

Nous constatons que l'industrie est devenue gentille pour la culture. Mais peut-être pour des raisons non-culturelles.

La politique est-elle un simple trait d'union, un centre de décision ou un centre de motivation, comme pour animer les adhérents, sans pour autant, les aider concrètement à vivre?

Je reprends: politique, économique ou industrie-culture; ce sont trois mots essentiels qui font désormais partie de notre vocabulaire courant. Mais la question se pose ce soir: à quel titre?

Dans la pensée populaire, la politique c'est pour les députés et durant le temps des élections; pas d'illusions! L'industrie, elle, d'après le peuple, veut dire travail. La culture veut dire plutôt loisirs. L'association industrie culturelle serait pour le moins douteuse, mais je ne suis pas sûr que les artistes, les théoriciens de l'art, ne pensent pas comme le peuple dans ce cas. Dans la même pensée populaire, on croit que l'industrie crée la richesse et non pas la culture. En tout cas, la richesse viendrait de l'industrie et surtout pas de la culture. L'industrie répondrait à une nécessité de production et la culture serait plutôt un ornement pour des gens moins pressés; dans la pensée populaire toujours. L'industrie, c'est une affaire publique, affaire d'argent. Elle engage beaucoup de monde. La culture serait plutôt une affaire individuelle, privée, pour quelques écrivains et artistes plus talentueux, déjà couronnés par leurs mérites ou bien par la chance.

Que disait la pensée québécoise dans les milieux plus instruits s'il y en avait durant les années vingt, par exemple? Eh bien, à cause d'un certain manichéisme encouragé par un traditionnel rigorisme, on a dit et répété au Québec, que la culture était l'âme de la nation, tandis que l'économie n'en était que le corps.

Les manuels thomistes des années cinquante en concluaient subtilement que la culture représentait le spirituel et que l'économie représentait le temporel. On n'était pas loin de dire et de penser que l'économie, étant aux mains des anglophones, était le matérialisme à éviter.

Mais à partir des années vingt, surtout avec l'essor des sciences sociales, des sciences humaines, l'économique, la politique, davantage humanisées sont devenues des sciences humaines et des sciences de l'homme.

Cela explique pourquoi nous sommes, ce soir, à manipuler ensemble, si je puis dire, industrie, politique, culture.

En pratique, dans notre histoire, politique et économie ont fait assez bon ménage. Mais la culture, elle, est apparue très tard sur la place publique, comme un enfant adopté.

Maintenant, il y a d'autres théories néo-européennes venues dernièrement, qui ont parlé de la suprématie de l'économie sur la culture jusqu'à lui accorder d'être totalement créatrice de la culture.

Je ne partage pas ce point de vue, du moins pour l'avenir de nos sociétés postindustrielles. Ce qui suit — je veux mettre ça bien au clair — tend à rejoindre la problématique des jeunes, plutôt qu'à identifier des réponses toutes faites. Québec, pour les jeunes, c'est un pays d'avenir, alors donc, à partir de ce moment-ci, j'en parle en termes postréférendaires.

Essayons, en premier, et très provisoirement, une description sommaire de cette société postindustrielle, déjà étudiée par les politicologues et les futurologues. D'abord, c'est une société à culture de masse populaire, universelle, unanime toujours, dans ses aspirations fondamentales sur la santé, le travail, la vie, l'amour, le repos. Ensuite, c'est une société qui vient à la technologie planétaire, une société programmée, très bureaucratisée, une sorte de féodalité des dossiers et des papiers; c'est commencé d'ailleurs. Société de proximité des peuples et des nations, une société de sans travail, avec des loisirs de plus en plus évidents, d'où possibilité, toujours, d'innovation culturelle.

C'est une société où l'éducation échappe très vite à la famille, puis à l'école. Elle sera de plus en plus soumise aux écoles parallèles des influences parallèles, je veux dire. Une société où la jeunesse sera la moins favorisée et peut-être la seule force libre capable de s'élever contre la technocratie bureaucrate, société postindustrielle encore, si programmée que l'autorité de l'État sera affaiblie par rapport à d'autres centres de décisions parallèles à son propre pouvoir.

Eh bien, cette société nous force déjà à évaluer autrement les rapports entre le politique, le culturel et l'économique. Nous devons évaluer ces rapports en d'autres termes que ceux du XIXe siècle. Parce qu'il y a de nouveaux facteurs de civilisation qui sont entrés et qui vont entrer de plus en plus dans notre société postindustrielle. J'en énumère très vite. Là où le loisir augmente, le culturel prend plus d'importance et demande plus de projets collectifs. Est-ce qu'on doit faire de la culture un projet collectif ou bien on doit renvoyer la culture à l'individu, comme on tend à le faire au Québec, par exemple avec la religion aujourd'hui?

Mais ces individus, ces artistes isolés, est-ce qu'ils peuvent, seuls, un par un, résister à la pression du milieu, sans projet collectif? Je ne crois pas. Réponse provisoire. Deuxièmement, il y a une contrepartie évidente, le créateur est menacé par la vague populaire, par le besoin d'être traité comme les autres, au moment où son rôle d'artiste témoin lui demanderait de fuir les privilèges de la grande société industrielle. Il devient donc urgent, dans une société globale à venir, que l'artiste redéfinisse sa propre condition de vivre envers et contre toutes les manipulations directes ou indirectes.

Si l'artiste veut goûter à tous les privilèges du politique, à tous les privilèges de l'économique, il risque fort de se dévaluer lui-même. Être artiste, c'est, selon l'histoire, être pauvre, indépendant et dur en tous les sens possibles du mot.

Revenant à cette société postindustrielle, on peut toujours dire que la culture de masse favorise l'uniformité, la quantité; c'est toujours trop vrai. Mais une fois de plus, l'artiste créateur va y apparaître beaucoup plus unique, plus facile à repérer. Il va devenir l'archétype référentiel nécessaire à toute culture populaire évoluée. Sans l'artiste, le vrai, celui qui est éloigné des goûts du peuple, le peuple lui-même ne peut pas évoluer dans ses goûts.

Dans la société à venir, l'artiste jouera ainsi un rôle presque... hagiographique. Il sera le saint, souvent le meilleur représentant du sacré. Ici encore, comme tous les saints, l'artiste sera créateur et modèle, seulement s'il garde ses distances par rapport aux pouvoirs économiques et politiques.

Par ailleurs, la technologie planétaire a déjà sa contre-technique. Elle a pour effet — c'est intéressant à noter — de ranimer l'artisanat, l'amour du métier libre et pur et de ce point de vue, ni l'économie, ni la politique n'ont à appréhender l'avenir. Une autre chose étrange à constater (grâce aux moyens et à l'accélération des communications), c'est que la proximité des peuples et la proximité des cultures fait naître plutôt les différences que les égalités sociales ou raciales. Plus on se rapproche, plus on veut se distinguer. Déjà, l'essor des nationalismes est là, d'où, pour les industries culturelles, une nouvelle chance d'encourager la création locale, même la moins parfaite, pourvu qu'elle soit locale, voire naïve et populaire.

En se bureaucratisant, les sociétés ressentent le besoin de chefs charismatiques. J'emploie des mots d'aujourd'hui pour une société postindustrielle. Eh bien, ces chefs agissent au-delà des structures et rendront de plus en plus vaine, l'analyse traditionnelle et binaire des luttes sociales entre riches et pauvres. Ici, l'histoire de la culture nous enseigne qu'il ne faut pas craindre les chefs trop autoritaires, aussi longtemps et aussi souvent qu'ils manifestent eux-mêmes, le goût de la culture.

D'ailleurs, les temps actuels sont si incertains que la culture elle-même dépendra plus souvent d'une personne en situation de force et de prestige que d'un état autonome et fort, si riche soit-il industriellement. Peut-être faudrait-il être moins obsédé pour les temps à venir, par les rapports de classe, par les idéologies en cours et être plus obsédé par les réalités vérifiables. Par exemple, nous constatons que des bureaucraties politiquement et officiellement à gauche, pratiquent et favorisent souvent des coutumes reçues, donc des sortes de politiques culturelles de droite, avec des cultures traditionnelles, le retour au patrimoine, comme ça se passe par exemple en Afrique et au Québec. De même, nous constaterons que la classe dominante ne serait plus nécessairement une classe riche, bourgeoise ou cultivée.

Les super-bureaucraties administratives auront comme effet de faire naître des groupes libres d'action civique ou culturelle et ce sont ces groupes libres qui créent des solidarités nouvelles, mobiles, transitoires et qui vont changer à la longue, les rapports entre le culturel, le politique et l'économique. Les petits groupes deviendront aussi efficaces que les grandes administrations. Pourquoi? à cause des média de masse qui donnent aux petits groupes de pression une publicité inédite, avec l'avantage d'être plus autonomes et plus libres que les pouvoirs.

Désormais, l'avoir n'est plus nécessairement dans le pouvoir. Il n'est plus si certain que dans la société postindustrielle, l'économie expliquera tout et aussi simplement qu'aujourd'hui, elle explique les causes et les effets du capitalisme. Donc, autour de groupes mobiles, de protestation ou autres, se définiront souvent ou bien s'affirmeront, les nouvelles valeurs culturelles: l'habitat, le jeu, la protection des milieux. Et les minorités vont changer les systèmes, à mesure que les systèmes sont là, et ne seront plus les seules grandes rivalités sociales d'autrefois.

Nous le savons maintenant, c'est déjà le postindustriel. Les pays riches peuvent tomber sous le poids de leurs richesses, grâce à des minorités de qualité, faites de contestations venues des riches autant que des pauvres.

Je conclus. L'avenir du politique, de l'économique et du culturel viendrait désormais plutôt de l'interaction continue, mobile, sans cesse transitoire toujours en devenir entre ces trois forces. Les minorités deviendraient de plus en plus efficaces. L'avenir pour les créateurs n'existe donc, que si ces derniers restent minoritaires et en tant que tel. Les nouveaux rapports de force ne seraient plus binaires, mais ternaires. C'est comme une lutte à ne jamais finir entre le politique bureaucratique, entre l'économique planétaire et le culturel qui sera toujours ce ferment de la société postindustrielle.

Ici, du point de vue où nous nous sommes placés ce soir, nous ne demandons pas que la paix se fasse entre le politique, l'économique et le culturel. Nous espérons plutôt une rivalité, une rivalité continue; mais au nom de l'avenir et pour une nouvelle forme de liberté. Je vous remercie.

M. JEAN LABONTÉ,
(président de la Société de développement industriel)

Un accident est arrivé à la SDI il y a un an, dans le cadre d'un programme qui s'appelait: programme de relance économique et de maintien de l'emploi. On a confié à la Société de développement industriel, l'administration d'une assistance financière à l'industrie du spectacle. Aujourd'hui, on appelle ça OSE: Opération solidarité économique. Le terme est mieux choisi, parce que nous, à ce moment-là, à la SDI, on a osé et on a fait un flop! On était plein de bonne volonté, évidemment. Nous avons tenté d'appliquer au monde du spectacle, les règles du jeu de l'univers industriel dans lequel nous vivions depuis plus de dix ans.

Nous recherchions dans les projets des producteurs, la même sécurité que nous offre une pièce de machinerie. Nous analysions les dossiers en fonction des ratios habituels de risques-profits, de rendement des investissements à moyen et à long terme. Nous connaissions mal le produit, encore moins le processus de fabrication et pas du tout les mécanismes de mise en marché.

Pendant quelques mois, nous avons essayé de contorsionner nos exigences traditionnelles pour les adapter aux habitudes de votre milieu. Nous avons imposé notre façon de faire les choses à un secteur qui ne savait pas s'y plier. Nous étions pourtant bien motivés et vous aussi, je le crois. Malgré tous ces efforts, nous avons manqué le bateau et nous avons accepté le blâme. Nous avons demandé aux autoritées gouvernementales de relever la SDI du mandat d'administrer ce programme d'aide à l'industrie du spectacle.

C'est donc par accident que je suis ici ce soir. Parce que j'ai été à la fois le bouc émissaire et le mouton noir, parce qu'on a senti le besoin de me sensibiliser et de m'instruire un peu plus, parce qu'on a pensé qu'une immersion totale pendant quelques jours me serait très salutaire.

Puisqu'on a voulu que cette réunion d'envoi du sommet soit un forum et une agora, c'est-à-dire un lieu où vous allez échanger, vous me permettrez de vous laisser, pour fins de discussion seulement, quelques propos qui sont entachés de ma déformation professionnelle.

Le public québécois, en général, reconnaît l'importance des arts et de la culture et y dépense chaque année, quelques centaines de millions de dollars. Le Gouvernement en a reconnu l'importance; il a lui-même son ministère des Affaires culturelles, son livre blanc sur la culture, son sommet de la culture. Au niveau fédéral, on retrouve la Banque des arts, la Conférence canadienne des arts, le Conseil des arts et de nombreux programmes de subsides.

Dans le monde des affaires, il existe le Council for business and arts in Canada, Financial Post awards for business and arts. Alors, à tous les niveaux, on semble être arrivé à la conclusion que toutes les activités culturelles dépendent de dons généreux, de subventions généreuses et de bénévolat généreux. Par contre, le document de référence qu'on nous a distribué aujourd'hui s'intitule « Les industries culturelles ». On y aborde la possibilité d'un crédit culturel dans le même sens, ou dans le même ordre d'idée que le crédit agricole, le crédit industriel, le crédit touristique.

Si on pousse un peu plus loin l'exercice de sémantique, on débouche sur une banque de développement des arts et de la culture, dans le sens très spécifique d'institution financière. Mais je me demande si on possède les éléments nécessaires pour amorcer une discussion sur le plan financier. Est-ce qu'on a compilé l'information, les statistiques, les données sur les coûts du développement culturel? Est-ce qu'on a fait l'inventaire de toutes les sources de fonds nécessaires pour rencontrer ces goûts? Est-ce qu'on a identifié les besoins financiers des intervenants du milieu de la culture, les besoins des artistes, des producteurs, des réalisateurs, des écrivains, des artisans? Est-ce qu'on a une connaissance, même superficielle, de l'état de santé financière des entreprises du secteur? Est-ce qu'on a tenté d'évaluer les coûts des équipements de toutes sortes qui sont indispensables pour assurer la qualité et la variété du produit culturel?

Le document de référence (chapitre 6) fait mention du peu d'intérêt des institutions privées à participer à des opérations financières, en association avec des entreprises culturelles. On y soulève la nécessité, pour l'État, de fournir une assistance financière valable aux industries culturelles. Évidemment, une assistance financière compensatoire, complémentaire, supplétive, qui supporte l'entreprise privée, qui ne fait pas concurrence aux institutions financières privées et qui, peut-être, serait transitoire.

Dans ce but, par contre, il faudrait obtenir des réponses aux questions que j'ai posées tantôt. Il faudrait aussi supposer qu'on utilisera l'éventail des instruments financiers habituels, c'est-à-dire des subventions, des prêts, des prêts à taux courant, des prêts à taux réduit, des garanties de prêts, du capital de risque. On créera ce que j'appelle le bébé de la SDI, c'est-à-dire la SDICQ. Est-ce qu'on peut penser qu'on aura tantôt un bébé du Centre de recherche industrielle du Québec, c'est-à-dire le CRICQ, pour faire de la recherche culturelle et pourquoi pas de l'exploration. En fait, si on faisait une SOQUAM culturelle ou une SOQUIP culturelle.

Il faudrait aussi faire état des contraintes qui sont reliées aux principes inhérents, aux instruments financiers dont j'ai parlé. Il faudrait parler de la viabilité passée et future des entreprises. Il faudrait parler de la structure financière adéquate des entreprises, de leur capacité de remboursement, des garanties

qu'elles offrent, de la qualité du produit, du contrôle des coûts, du dynamisme du marché (aussi bien domestique qu'extérieur), de la qualité de la gestion et finalement, éventuellement, j'espère qu'on parlera de profits.

À l'instar du secteur manufacturier, où ces éléments sont tangibles pour la plupart, facilement quantifiables, dans le domaine culturel, l'analyse financière d'un dossier requiert, pour le moins, une approche beaucoup plus globale. Il est d'autant plus difficile d'établir un point mort, un niveau de rentabilité des coûts directs ou indirects. En fait, il est difficile d'évaluer la qualité du risque.

Il nous semble difficile aussi, d'évaluer les garanties collatérales offertes. La valeur d'une bande maîtresse audio-visuelle supporte mal la comparaison avec des bâtisses ou de la machinerie. Il nous apparaît enfin inévitable, d'associer à l'intervention purement financière une assistance technique à l'amélioration de la gestion (finance, mise en marché) en complémentarité avec la compétence aux niveaux de production et de réalisation qu'on retrouve déjà dans le secteur québécois. Il s'agit là d'ingrédients essentiels d'un programme de soutien et de développement du produit culturel québécois. Nous avons constaté ensemble, l'importance de l'activité culturelle pour des motifs sociaux: par souci de conservation de notre identité, pour la protection de richesses communautaires. Pour maintenir, en fait, notre santé mentale et la qualité de notre vie. Nous avons touché rapidement aux écueils d'un mariage de préoccupation bassement économique à la liberté nécessaire aux esprits créateurs du monde artistique. Vous me permettrez donc de souhaiter que les délibérations des prochaines heures nous aident à faire la part des choses et procurent une meilleure connaissance des besoins et des aspirations du milieu. La concertation des efforts au développement des industries culturelles — nous en sommes assurés — en sera de beaucoup facilitée. Merci.

M. Marcel BERGERON,
(Délégué général de la délégation du Québec à New York)

C'est évidemment, mesdames, messieurs, à cause de mes fonctions aux États-Unis qu'on m'a invité à cette rencontre de deux jours, où va se discuter et peut-être se décider, l'avenir des industries culturelles du Québec. J'en conclus que l'on relie d'ores et déjà cet avenir à des fonctions de commerce international et d'exportation. Mes propos se limiteront donc à cette seule dimension d'import-export. Je n'entends pas traiter ici de toutes les possibilités de commerce mondial. Je m'en tiendrai seulement aux possibilités qui s'offrent aux États-Unis. De toute façon, ce pays vous importe sans doute plus que d'autres marchés en sa double qualité de voisin et de partenaire commercial de première importance.

Que sont donc les États-Unis? Bien que voisins — et j'ai conscience que j'en surprendrai quelques-uns — les États-Unis restent très méconnus pour l'ensemble des Québécois qui ne les perçoivent qu'à travers le comportement et les habitudes de leur petit monde. Rien ne ressemble moins à l'Amérique que l'image que l'on s'en fait généralement. Mettons de côté les clichés par lesquels nous qualifions, d'ordinaire, les États-Unis. Ignorons les superlatifs et la démesure que les Américains eux-mêmes s'amusent à entretenir à leur propre sujet et nous arrivons à une définition quasi simpliste des États-Unis. C'est une façon de vivre, une façon de voir parfois naïve, souvent originale; bref une civilisation authentique très diversifiée, mais combien différente de la nôtre à bien des égards.

Pour les besoins de la cause et en regard des objectifs visés aujourd'hui, j'aimerais faire trois remarques. Premièrement, l'Américain moyen professe à l'égard de l'entreprise privée une vénération qui confine au culte. Il ne veut surtout pas voir le gouvernement intervenir dans ses affaires et il craint son ingérence. De la même manière, il fait porter l'objet de son activité dans des secteurs que nous réservons ici d'habitude aux services publics. Tout cela parce qu'il croit, d'abord et avant tout, en l'esprit d'initiative, en la rentabilité. Deuxièmement, l'Américain affiche à l'égard du monde extérieur, un ethnocentrisme qui frise le dédain et souvent parfois le mépris. Ne nous en offusquons pas et admettons tout de même que malgré les récents déboires du dollar sur les marchés internationaux, l'Amérique a tout de même droit à son auréole de fierté, puisqu'elle aura été un leader incontestable du monde occidental au cours de ce XXe siècle, fabuleux à bien des égards. Troisièmement, ces deux notions mises bout à bout, c'est-à-dire entreprise privée et ethnocentrisme, font des États-Unis l'un des marchés de consommation les plus ouverts à la concurrence, mais en même temps, l'un des marchés les plus exigeants. Tout se vend et tout s'achète dans une ville comme New York, par exemple. Je me souviens d'avoir vu, il y a quelque temps, un pavé publicitaire du New York Times offrant en vente une cravate au prix ridicule de $7 000. Il y a moins de deux semaines, ce sont des montres pour hommes, que par la même méthode, on offrait à $20 000 pièce. À l'autre bout de la chaîne, vous trouverez facilement une cravate pour moins de $5 et une montre pour $10. Mettez entre ces deux extrêmes la panoplie entière des nuances intermédiaires que vous suggère l'imagination et vous aurez au moins une idée approximative de ce qu'est le marché américain. Mais quels que soient les déboursés que l'Américain fait, il veut en avoir pour son argent. Et celui qui voudra tricher là-dessus se retrouvera naturellement très vite sans clientèle.

Cela dit, y a-t-il une place dans ce marché pour la production culturelle du Québec? Si oui, quelles conditions devrons-nous respecter pour aspirer au succès? Disons-le tout de suite, il serait naturellement prétentieux et irresponsable de croire que toute notre production culturelle soit exportable et apte à s'intégrer dès demain dans le marché américain. À l'inverse, des pessimistes vous diront que notre production est trop régionaliste pour prétendre intéresser les marchés extérieurs. La réponse se trouve plus vraisemblablement à mi-chemin de ces deux visions. En soi, le marché américain est à ce point gigantesque, que l'injection de toute notre production culturelle ne modifierait les chiffres de vente, que dans un pourcentage insignifiant. Voyons cela d'un peu plus près. Pour commencer, le monde de l'édition avec un chiffre d'affaires de $4 500 000 000 l'an dernier, s'il faut en croire un article paru dans le magazine New York de la semaine dernière, et 14 500 libraires se partagent le marché. 4 159 titres ont été importés dans leur langue originale en 1975 et 365 oeuvres furent traduites en anglais aux États-Unis. Or, un seul libraire, à ma connaissance, distribue des livres québécois; il le fait par correspondance, à partir du New Hampshire. Je ne sais pas s'il vous est arrivé de bouquiner par correspondance. Pour ma part, je préfère feuilleter 20 livres pour un que j'achète et pour peu que vous ayez fréquenté les librairies de New York, vous savez que des milliers d'Américains réagissent comme moi. Ils ne mettent évidemment jamais la main sur un titre québécois pour l'excellente raison qu'il ne s'en trouve pas.

Côté disques: 33 000 commerces vendent pour $2 500 000 000 de microsillons, cassettes et cartouches. Et 8 408 stations de radio font tourner, à coeur de

jour et à coeur de nuit, des extraits de cette production musicale, stimulant du même coup la vente de disques. Réussirions-nous à l'heure actuelle, à convaincre certaines de ces stations d'insérer de la musique québécoise dans leur programmation, quand l'auditeur entiché d'une mélodie ne la trouverait même pas chez un disquaire, sauf pour les disques d'André Gagnon. Il faudrait écrire au seul distributeur de disques québécois, lequel se trouve à Burlington, au Vermont.

Côté cinéma, 7 000 salles de cinéma encaissent $4 120 000 000 par année. Ces salles ne sont sûrement pas toutes intéressées à diffuser des oeuvres québécoises; mais aux États-Unis comme chez nous d'ailleurs, certains propriétaires de cinéma se spécialisent dans la diffusion d'oeuvres étrangères. Ajoutons à cela que les réseaux de ciné-clubs ne répugnent pas, bien au contraire, à présenter les films qui ouvrent des fenêtres sur le monde extérieur. Devant cela, on peut se réjouir de ce que « Mon oncle Antoine » ait été présenté deux fois au prestigieux réseau CBS. Cependant, les difficultés d'obtenir cette pellicule sont telles, qu'elles frisent l'épopée.

Ces trois exemples: production littéraire, musique, cinéma, suffisent à illustrer une donnée fondamentale du problème; c'est notre absence au niveau de l'offre plutôt que l'ignorance du marché qu'il faut tenir responsable de la faible performance de nos industries culturelles sur le marché américain. En d'autres mots, c'est à mon point de vue de ce côté-ci qu'il y a lacune. Cela dit, je ne trouve qu'un intérêt mitigé à multiplier les exemples et à vous entrenir des spectacles sur scène, de la production artisanale, du réseau de galeries d'art, de l'incroyable marché de la télévision. Ce serait trop insister sur nos carences et ajouter l'injure à la démonstration de notre indigence commerciale. Cependant, trois remarques très positives trouvent ici leur place. Premièrement, le triple fait qu'il se trouve aux États-Unis 2 600 000 personnes d'origine francophone, que plus de 33 000 professeurs y enseignent le français langue seconde et qu'une récente législation désigne les Franco-Américains comme admissibles à de substantielles subventions vouées à la protection culturelle des minorités. . . Tout cela nous ouvre, je crois, des horizons beaucoup plus conséquents qu'on aurait tendance à l'imaginer a priori. Deuxièmement, le débat constitutionnel qui a cours ici au Québec depuis quelques années, a créé chez nos voisins américains une curiosité que nous aurions tort de ne pas exploiter. Mais nous ferions bien de nous hâter car d'autres s'apprêtent à le faire à notre place et à leur profit. Troisièmement, le Québec dispose déjà d'un réseau américain de délégations qui, du point de vue qui vous intéresse, occupent des centres stratégiques comme New York, Los Angeles ou des centres importants comme Boston, Chicago, Atlanta, Dallas, Lafayette et Washington. Les promoteurs des industries culturelles y trouveront une sympathie active en plus d'une connaissance des ressources locales et une disponibilité constante.

Mais comment attaquer le marché américain? Ce que j'en ai dit jusqu'ici démontre trois choses. Le marché est immense, notre absence quasi totale et les ouvertures prometteuses. Reste à voir à quelles conditions nous pourrions profiter de la situation unique que la géographie nous procure. Je n'entends pas vous proposer une recette miracle — je n'en connais pas — mais il me paraît utile de vous parler d'un certain nombre de conditions préalables sans lesquelles, à mon avis, toute velléité d'exportation des produits culturels risquera le désastre.

Quelles sont ces conditions? En premier lieu, les artistes et ceux qui en gèrent la production, soit de près, soit de loin, doivent se convaincre qu'il n'est pas péché de monnayer la culture et d'en tirer profit. La formule vous fait peut-être sourire, mais je sais d'expérience qu'il ne manque pas dans le monde artistique de grands prêtres ou de prophètes pour prêcher que la pureté de la création ne doit pas se souiller au contact de l'argent. Attention! Je ne suggère naturellement pas de prostituer l'art ni de le soumettre aux règles les plus folles de la concurrence. Ce que je dis, c'est qu'une oeuvre de qualité s'achète ou se vend dans le respect des règles d'or de l'offre et de la demande. Elle se met en marché selon des recettes éprouvées et efficaces. En d'autres mots, il ne s'agit pas de créer pour vendre, mais bien de vendre ce qui aura été créé et dans ce domaine, nous pouvons prendre exemple sur la France. Son réseau d'alliances françaises et d'attachés culturels à l'étranger sert, sans aucune fausse honte, à faire vendre les livres, le matériel pédagogique et les films français. En second lieu, il faut apprendre à devenir concurrentiels en termes de qualité de la production. Donc, à devenir sélectifs, à devenir concurrentiels aussi en termes d'ambition et de volonté d'occuper sa juste place. Il faut apprendre à forcer sa chance. C'est ce qu'avait compris un bonhomme comme André Laplante qui est allé cueillir ses lauriers dans les concours internationaux avant d'affronter l'intransigeant public de Carnegie Hall. En troisième lieu, il faut mettre à contribution le bagage de rationalité que les Québécois prétendent avoir hérité du cartésianisme français. J'entends par là, que notre approche doit s'élaborer avec méthode, commencer par analyser et apprivoiser le marché, repérer les clientèles-cibles avec précision, pas tant celles qui nous intéressent, mais celles qui s'intéressent à nous, identifier les bancs d'essai judicieusement sélectionnés, élaborer des stratégies de mise en marché qui tiennent compte de toutes les données du problème, mais aussi de toutes les règles du marketing, s'attaquer à la mise en oeuvre de ces stratégies avec une farouche volonté de réussite. Nous avons sous les yeux des exemples de mises en marché rationnelles et méthodiques. La France en est un. Le Japon en est un autre. Voyons comment ils ont procédé. Imitons leur souci des détails et de la minutie. Ajoutons notre grain d'originalité et je suis sûr que nous serons sur la bonne voie. J'ajoute ici que les plus belles stratégies n'auront, à mon avis, de succès que dans la mesure où nous prendrons un soin scrupuleux à respecter nos engagements et à livrer la marchandise promise en conformité des normes de qualité auxquelles nous aurons souscrit.

J'insiste là-dessus, parce que j'ai vu trop d'exemples d'engagements non respectés, pour ne pas dire de bris de contrats. Enfin, ne pas hésiter à utiliser toutes les collaborations qui s'offrent, ou celles que nous devrions solliciter. J'ai déjà désigné, comme ressource utile, le réseau des délégations du Québec aux États-Unis. Ce n'est pas sorcier, et entre autres choses, rien n'empêche que nous devenions plus exigeants, plus agressifs dans nos négociations avec les entreprises étrangères qui se sont offertes au Québec. Elles se laisseront tenter de nous rendre la réciproque, dans la mesure où, dans nos négociations, nous aurons réussi à les convaincre de la rentabilité de nos propositions. Mais, avant de convaincre les autres, nous devrons avoir appris à nous concerter entre nous au-delà des querelles et des conflits d'autorité sectorielle qui durent, ici, depuis des années.

Voilà trop brièvement résumé, mesdames et messieurs, des données qui m'apparaissent essentielles et primordiales. J'évolue, comme vous le savez, dans un milieu où le succès se mesure en chiffres. C'est dans cet éclairage que j'ai fait

mes remarques, convaincu que la même jauge s'applique aux industries culturelles. Et puisque nous avons aujourd'hui le courage d'accoler les mots culture et industrie, ayons aussi l'audace de les faire réussir ensemble dans un monde où il n'y a guère de petits profits, dans un monde où il n'y a que des profits. Merci.

M. PIERRE OLIVIER.
(président du forum)

Ce qui va se passer maintenant est un peu différent. Ce qu'on veut faire — en tout cas on espère que cela va marcher — c'est un véritable forum. Un forum est un lieu où on a une discussion très large, une discussion qui est la plus ouverte possible. C'est peut-être la place où on peut tenter de réfléchir sur les questions qui sont communes à tous les secteurs, et qui concernent tout d'abord la liaison qu'on tente de faire entre culture et industrie, donc industrie culturelle; également le rôle du secteur privé, le rôle de l'État. Qu'est-ce que tous les participants, ici, attendent de l'État? C'est le bon moment pour aborder ces questions.

M. ANDRÉ GOURD:
(Gourd, Mayrand et Brunet, avocats)

J'aimerais vous entretenir, pendant quelques instants, d'un secteur de ces industries culturelles qui intéresse plusieurs participants à cette conférence: le cinéma. J'interviens ce soir devant vous, non pour défendre une thèse par rapport à une autre ou une loi par rapport à un livre bleu, mais tout simplement à titre d'avocat faisant partie d'un bureau qui travaille principalement dans les secteurs des industries culturelles, des communications et de l'information. Notre bureau travaille présentement avec le groupe d'André Forcier, de Bernard Lalonde, au financement et à la production d'un long métrage québécois. Par conséquent, je m'adresse à vous d'abord comme quelqu'un qui, à tous les jours, a à faire face à des problèmes concrets et qui tente de les régler de façon à favoriser et à stimuler la production cinématographique québécoise. De plus, ayant été un des responsables de l'élaboration technique de la Loi sur le cinéma de 1975, je tiens à présenter aux participants de cette conférence, mes réflexions personnelles qui, je l'espère, contribueront de façon positive à éclairer ce débat.

Tout d'abord, permettez-moi de m'inscrire en faux contre le principe suivant, que l'on retrouve dans le livre bleu, à la page 178: « Au Québec, la situation du cinéma est difficile; d'une part la communauté, tant sur le plan de l'information, que du divertissement culturel, n'est pas servie comme elle pourrait l'être; d'autre part, le cinéma québécois traverse des crises sérieuses. Pour remédier à cette situation, il est nécessaire de procéder à une refonte complète des lois sur le cinéma ». Je ne veux pas dire, par là, que les lois sont parfaites, je ne le crois pas parce qu'aucune loi n'est parfaite, les lois étant faites par des individus comme vous et moi. Ce que je veux plutôt dire c'est que les lois sont des textes qui mettent en place certaines structures permettant d'élaborer certaines politiques. Mais il serait naïf de croire que l'instrument technique qu'est une loi, puisse solutionner d'emblée, les problèmes qui sont inhérents au cinéma. Le cinéma est un art, une industrie et un commerce difficile qui, à mon humble avis, le restera toujours.

Cependant, il est tout à fait justifiable de s'interroger sur le choix des structures ou des politiques que les gens nous imposent et je crois que le milieu

du cinéma peut être félicité pour la vigilance et le dynamisme qu'il démontre, lorsqu'on tente de lui imposer ou de le rallier à un point de vue plutôt qu'à un autre.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU:
(vice-président de la Chambre de commerce de la province de Québec)

La Chambre de commerce du Québec est une institution qui depuis 70 ans, tente de trouver le dénominateur commun de pensée du monde des affaires du Québec. Et un secteur de la société qui, bon an, mal an, apporte plusieurs millions de dollars au support de la culture et des artistes qui n'ont pas fait le voeu de pauvreté. Incidemment, je signale au passage que c'est dans les sociétés à économie de marché qu'on retrouve les milieux artistiques les plus libres, les plus ouverts et les plus dynamiques dans le monde. C'est une formule heureuse que ces mini-sommets qui permettent d'examiner un à un les secteurs d'activités économiques qui sont en difficulté. Avoir choisi les industries culturelles est opportun, car pour plusieurs la vie n'est pas facile et dans la plupart des cas, est cause de la petite taille de notre marché.

En passant, nous notons que dans le document de préparation à ce mini-sommet, la publicité et la presse écrite n'ont pas été identifiées clairement comme des industries culturelles. À notre avis, elles constituent des véhicules et des instruments de culture d'importance majeure qu'on aurait tort d'oublier. La dépense de fonds publics pour aider une industrie, quelle qu'elle soit, doit se justifier par un bénéfice tangible à de larges secteurs de la collectivité et non à l'ensemble de cette collectivité. Dans cette perspective, l'aide de l'État à la création nous apparaît un exercice difficile et qui peut être onéreux pour la société. Les auteurs du texte de la brochure préparatoire à cette conférence ont perçu ce danger. Aussi font-ils plusieurs fois référence à l'excellence et à la qualité, comme critère de choix pour identifier les oeuvres dignes d'attention. Je signale entre autres la page 4, le troisième paragraphe de la brochure.

Une chose qui nous inquiète à cet égard, surtout dans le contexte de la venue d'une nouvelle société d'État pour aider les industries culturelles, c'est que l'on puisse décider que le juge de cette excellence, de cette qualité ne soit pas le public consommateur de ces oeuvres, mais seulement un petit groupe d'experts qui pourraient imposer leurs goûts ou leurs amis à l'ensemble de la société, aux frais de cette société et sans bénéfices identifiables par elle. Bien sûr, il nous faudra nous fier en quelque part à des experts pour rendre des décisions d'aide à la production, mais nous aimerions être assurés que la qualité des décisions de ces experts soit mesurée à l'aune du degré d'acceptation de leurs décisions, par le public consommateur, des oeuvres qu'ils auront évaluées comme d'excellente qualité. Autrement, nous risquons d'encourager des formes de culture élitiste pour membres de petites chapelles ardentes.

Dans cette perspective, nous croyons à l'aide à la distribution, conditionnée à l'accueil donné aux oeuvres par le public, à une forme d'intervention de l'État plus susceptible de supporter une culture populaire et une culture authentique. Enfin, nous aimerions que les mesures d'assistance gouvernementale puissent favoriser l'une ou l'autre des deux choses suivantes ou les deux si nécessaires: une spécialisation chez les institutions du secteur privé dans le financement et la

gestion d'industries culturelles et/ou, la création de nouvelles entreprises privées spécialisées en ces domaines. Nous sommes prêts à offrir notre collaboration aux industries culturelles dans le domaine de la formation des cadres où nous avons déjà une expérience considérable. Merci.

MME MARIELLE DROUIN:
(publications Plus Inc.)

Je suis très heureuse de voir l'initiative du Gouvernement. Maintenant, j'ai communiqué avec les ministères concernés leur mentionnant une grande crainte et je me rends compte aujourd'hui que ma crainte est justifiée. C'est qu'on a eu beaucoup de représentations de personnes défendant le livre, le cinéma, les métiers d'art. Mais le mot périodique a à peine été prononcé. Je représente des périodiques qu'on pourrait appeler selon M. Tisseyre, des périodiques utilitaires.

Je sais qu'il y a ici des personnes qui représentent des périodiques, bien sûr, mais toutefois qui sont différents. Je leur demande, si c'est possible qu'ils se fassent connaître afin qu'on puisse faire quelque chose parce qu'il semble que nous sommes totalement oubliés, chose que je regrette. On est une PME et comme j'ai l'habitude de le dire, beaucoup plus dans les P que dans les M et peut-être même double P. Et pourtant on diffuse par année au-delà de dix millions de pages de 8½" x 11" de matériel littéraire. Je pense que c'est un secteur qui vaut la peine. Malgré tout, je me sens très seule et oubliée.

M. RICHARD DESJARDINS:
(Association des travailleurs en communication de l'Abitibi-Témiscamingue)

M. Olivier, au début, avant de commencer les débats, vous avez parlé d'un élargissement des cadres; essayer d'élargir un peu le débat, sortir un petit peu des détails. C'est cela que je propose. Je suis bien d'accord avec votre intervention et le cadre de mon intervention va parler aussi du cadre du mini-sommet tel qu'il se déroule actuellement ici à Québec. On a reçu, à l'association, une invitation pour venir ici. J'ai amené mon « chum » avec moi. Mon « chum » est resté ici à la porte parce qu'on a décidé que. . . même s'il était mandaté par l'association. Dans la lettre d'invitation du ministre Laurin et du ministre O'Neill, ils disent: Nous espérons établir les fondements d'une véritable concertation qui nous permettra ensemble de développer les industries culturelles québécoises.

Cet après-midi, on l'a vu, M. Venne en a parlé, M. Godbout en a parlé, en disant qu'il n'y aurait pas de chansons s'il n'y avait pas de compositeurs, qu'il n'y aurait pas de cinéma s'il n'y avait pas de cinéastes. Voulant dire que les créateurs, dans toute cette entreprise, ont une part extrêmement importante. Tout le monde va être d'accord là-dessus, mais je trouve que leur représentation, ici-même, est extrêmement minime. Si c'est à partir de la création, si c'est à partir du secteur de la création que les politiques doivent s'établir, je trouve que se faire noyer arbitrairement par une participation excessive de la commercialisation.

L'Association des travailleurs en communication d'Abitibi-Témiscamingue dénonce la structure de participation assez loufoque que l'État québécois a, unilatéralement, mise sur pied pour cette occasion. L'objectif de ce sommet, tel que décrit dans la lettre d'invitation des ministres Laurin et O'Neill, nous apparaît

trop important à l'égard de l'avenir du cinéma québécois, pour que la représentativité des participants ne soit assurée que par la seule désignation des ministres. Ils ont décidé: lui vient, lui ne vient pas, lui observe, lui participe; c'est arrangé comme cela. En tout cas c'est ce que l'on pense, c'est ce que l'on dit: que le mini-sommet est antidémocratique, parce que la structure de participation vient uniquement du Gouvernement.

Deuxièmement, l'association dénonce le rôle d'observateur dans lequel on la confine; cette réduction de pouvoir constitue une entorse grave à la liberté d'expression de l'association, intensifiant par le fait même, la marginalisation du cinéma régional. Elle mandate donc son représentant — c'est-à-dire moi — à exiger l'exercice de son droit à la participation.

L'Association rejette aussi le document de travail « Vers une politique du cinéma au Québec » comme base valable de discussion. Ce document, par l'interprétation équivoque et dangereuse qu'il donne aux concepts fondamentaux de culture, d'industrie et d'État, débouche constamment sur des définitions arbitraires de la réalité cinématographique, telle que nous la vivons au Québec.

En conséquence, et plus près de nous, nous dénonçons le caractère anecdotique attribué au développement du cinéma régional. Dans un des sept principes directeurs du livre, on dit qu'il faut qu'il y ait un épanouissement cinématographique partout au Québec; dans le restant du livre, on n'en fait absolument pas mention; on ne sait pas comment, on ne sait pas. . .

L'association demande donc que ce document de travail soit remplacé par la déclaration de Montréal qui reflète mieux les aspirations des travailleurs en communication d'Abitibi-Témiscamingue.

M. RICHARD LAVOIE:
(cinéaste)

Au nom des travailleurs du cinéma de Québec et de la région, j'ai le plaisir, d'abord, d'appuyer mon confrère.

Je m'empresse de vous faire lecture de cette déclaration qui a été signée par des cinéastes du Québec, de Belgique, de Suisse et de France.

« Le cinéma auquel nous sommes attachés a, pour point commun, d'être peu conforme aux normes du cinéma commercial; il se veut un cinéma qui, libéré des contraintes commerciales et des pressions idéologiques, refuse de s'aligner sur les stéréotypes. Nous voulons conquérir la liberté de nous engager dans les voies de recherche qui nous sont personnelles ou collectives, persuadés que le progrès artistique et culturel ne peut que s'accomplir dans la plus large confrontation des sensibilités et des genres.

Nous renvendiquons le droit de mettre en oeuvre des modes de production et de diffusion adéquats à ce que chaque cinéaste ou chaque collectif veut exprimer. Trop souvent, nous nous heurtons à des standards de production, à des classifications de genre, à des durées imposées qui sclérosent et nivellent la production cinématographique et télévisuelle. Quand nous voulons faire aboutir

nos projets, nous nous heurtons à l'incompétence des jurés ou des fonctionnaires qui sélectionnent les scénarios en fonction des critères aliénés aux normes commerciales, au bureaucratisme des services d'État et à la dilution des responsabilités, au manque d'esprit de risque des producteurs et des distributeurs, à la paresse intellectuelle de trop nombreux critiques et au silence de la presse d'information, à l'incompréhension et souvent même, à l'hostilité de certains organismes de télévision qui voient, à juste titre dans nos films, une remise en question de leur politique de conditionnement et d'aliénation du public aux pressions idéologiques des pouvoirs qui censurent et qui encore suscitent l'autocensure. Nous dénonçons la domination des puissances financières, des sociétés multinationales sur les circuits de production et de distribution, incompatibles avec la liberté d'expression, le renouveau et la rencontre des cultures. Face à cette situation de plus en plus catastrophique, nous mesurons l'urgence de nous regrouper pour obliger les organismes d'État à jouer le rôle qui devrait être le leur, la promotion des oeuvres originales et diverses pour développer ce cinéma marginalisé par les pouvoirs, pour aider la formation de collectifs de production indépendants, pour favoriser la libre circulation des oeuvres et des cinéastes, pour faire connaître nos films à travers les media de masse, pour agir collectivement dans nos quatre pays contre la censure ouverte ou déguisée, pour prévenir, enfin, toutes les manoeuvres des pouvoirs qui cherchent à nous diviser au nom d'intérêts soi-disant nationaux, à dresser les groupes les uns contre les autres, à opposer les différentes tendances comme si elles étaient contradictoires, alors qu'elles sont complémentaires.

Nous établissons donc dès ce jour, par notre rencontre et par cette déclaration, un premier réseau d'information ».

M. ARTHUR LAMOTHE:
(cinéaste)

C'est pour répondre un peu à des réflexions qu'a faites M. Labonté du ministère, je crois, de l'Industrie et du Commerce. Il voulait appliquer aux industries culturelles des règles précises de rentabilité qu'il définissait. Je pense que si on appliquait les mêmes règles de rentabilité dans l'investissement que faisait le Gouvernement du Québec, par exemple, à Marine Industries, nous n'aurions pas beaucoup de bateaux qui s'y construiraient. Par exemple, si on appliquait les mêmes règles dans le cas de SIDBEC ou de REXFOR, je pense que cela ferait un marasme dans certaines régions. Et si on appliquait les règles économiques de rationalité totale sans supprimer les droits de douane, on ne fabriquerait plus de chemises et de textile au Québec. On les importerait tous. Je pense qu'on demande d'appliquer dans l'industrie culturelle des règles qu'on n'applique pas dans aucun domaine de l'industrie au Québec. Sinon, cela casserait complètement la gueule à l'industrie de transformation au Québec. C'est cela que je voulais dire.

M. GILLES ROCHETTE:
(Société des auteurs)

Je voulais ici simplement éveiller l'attention de l'assemblée sur quelques idées à la suite des interventions qui ont été faites cet après-midi. Je pense en particulier à M. Venne et à la représentante des libraires qui ont parlé du rôle de l'État face au problème des droits d'auteur et à la question des niveaux de droits d'auteur qui sont payés, par

exemple, dans le domaine de la chanson. Nous, on considère que l'auteur est un élément primordial, essentiel de toute démarche dans les industries culturelles. Comme M. Venne le disait, s'il n'y avait pas de compositeurs de chansons, il n'y aurait pas de chansons québécoises. S'il n'y a pas de scénaristes, il n'y a pas de cinéma. S'il n'y a pas d'auteurs dramatiques, il n'y a pas de théâtre.

Dans le domaine du théâtre, par exemple, il y a un certain nombres d'années, les productions de théâtre n'étaient pas subventionnées. On versait à l'auteur un pourcentage des recettes pour l'utilisation des droits d'auteur pour faire une représentation théâtrale. On verse, encore aujourd'hui, un pourcentage de la recette comme droit d'auteur. On ne tient pas compte du fait que les gouvernements paient la moitié de la production. La part versée par les gouvernements sert à payer tous les aspects de la production, que ce soit le bois à construire les décors, que ce soit les cachets des comédiens, le cachet du metteur en scène, les salaires à payer à tout le monde qui est impliqué. Les subventions gouvernementales servent à payer tout le monde, sauf les auteurs. Les auteurs restent encore payés au même pourcentage de ce que le spectateur paie.

Or, avec le temps, les différents gouvernements en sont venus à payer plus que la moitié du prix. L'auteur n'a pas droit à cela. On ne donne rien à l'auteur. Au niveau de la chanson, c'est la même chose, on l'a dit.

Quand on entre dans le domaine de l'utilisation par l'État directement, du droit d'auteur, l'État est un pirate. Il ne faut pas avoir peur des mots. L'État agit toujours comme un pirate. Le ministère de l'Éducation agit comme un pirate, vole systématiquement les droits d'auteur. La Société des auteurs a écrit au ministre de l'Éducation pour lui donner des exemples concrets, précis. On n'a même pas eu un accusé de réception. Radio-Québec vole les auteurs systématiquement, en refusant de payer tous les droits de suite.

Nous voulons simplement attirer l'attention, on ne veut pas faire un exposé plus long que cela. On veut simplement attirer l'attention sur le fait, qu'à la base de toute oeuvre, il faut que les auteurs soient là. Or, les auteurs, on ne les considère jamais. À chaque fois que l'État intervient, il intervient comme un pirate. Merci.

M. STÉPHANE VENNE:
(Association des compositeurs auteurs et éditeurs du Canada Ltée)

Un des événements majeurs qui va sortir de ce qu'on fait maintenant, c'est sûrement l'adoption du projet de loi no 105, qui est déjà, je crois, déposé à l'Assemblée nationale. Il y a là-dedans une forme de discorde qu'il faut absolument désamorcer tout de suite. On est ensemble maintenant. On ne le sera pas dans les ateliers. On va l'être le dernier jour.

L'élément majeur de discorde — je suis peut-être paranoïaque, mais je ne le pense pas — c'est qu'il y a une somme de $10 millions mise à la disposition d'au fond, quatre secteurs d'activités culturelles. Je suis sûr que dans un an, une fois les $10 millions attribués, ou commencés à être attribués, les quatre secteurs d'activités vont se prendre à la gorge, en se disant: Moi, j'en méritais plus, je n'en ai pas eu assez, etc.

Il faut absolument décider, dans ces jours-ci, de quelle manière cette somme va être distribuée. Ce ne peut pas être, par exemple, au prorata des oeuvres présentées. Il va suffir de 20 films pour tout rafler le budget. Il faut trouver autre chose.

D'autre part, à l'article 21, on dit: La Société ne peut accorder de subvention. Personnellement, je suis parfaitement d'accord avec cela. Cela va garder les industries culturelles dans l'état de lutte avec le marché, dans une situation de marché, par rapport à la collectivité, qui est la seule manière qu'on a, d'évaluer si ce qu'on fait est bon ou pas bon pour les gens pour qui on le fait. Si on parle de marché, on parle de rentabilité et on est conduit logiquement à cela.

J'aimerais demander à M. Labonté, si vous le permettez, les obstacles qu'il a rencontrés au cours de son « flop », la difficulté d'évaluer la rentabilité. Est-ce qu'il a regardé ce qui se faisait ailleurs. Est-ce qu'il a évalué, par exemple, comment cela se fait qu'une compagnie de films met $45 millions, $25 millions ou $3 millions sur un intangible? Est-ce qu'il n'y a pas moyen de les peser, ces intangibles? Parce que si on ne réussit pas à percer cette espèce de vapeur, on n'arrivera jamais à dépenser le moindre cent. Il faut être capable de se trouver des façons méthodiques d'évaluer les intangibles.

M. JEAN LABONTÉ:
(Société de développement industriel)

Non, les difficultés que nous avons rencontrées, en fait, — et cela a quand même été une expérience très courte — ont été les difficultés d'évaluer ce qu'on appelle l'historique de la gestion des entreprises dans le domaine culturel.

Quand vous me dites qu'on dépense $45 millions pour un film et qu'on a 30 ou 40 ans d'expérience qui nous ont dit qu'un film de cette nature, de ce type, avec ce genre d'exploits à l'intérieur rencontre la majorité du marché et qu'on pourra vendre King Kong à travers le monde pendant les prochains quinze ans; cet historique dans le domaine culturel au Québec, on ne l'a pas tellement retrouvé. On retrouve en fait de la qualité, de l'excellence de qualité, de l'excellence de production et on recherchait, nous à ce stade, une qualité de gestion. On s'est posé la question à savoir si les intervenants qui nous avaient présenté les dossiers avaient su compter dans le passé, ou en fait étaient chez nous à ce moment, en espérant qu'on les aiderait.

Ce que je disais tantôt, c'est un peu cela; c'est qu'il faudrait allier cette compétence, au niveau de la réalisation et de la production, à des aides techniques au niveau de ce que j'appelle la gestion des affaires; pour qu'on puisse éventuellement, développer un certain nombre de spécialistes, non pas seulement à l'intérieur de cette société de développement de l'industrie du cinéma dont on veut parler, mais à l'intérieur des institutions financières existantes, qui elles en fait, ont ces appréhensions de s'associer dans les transactions financières, avec des entrepreneurs du monde de la culture. À ce moment, si gens du métier financier et gens du métier culturel, on pouvait éventuellement échanger en termes de connaissance et en termes de sensibilisation, peut-être en termes d'atmosphère dans laquelle vous vivez et de l'atmosphère dans laquelle nous on vit, il serait possible, je pense, de développer chez nous une certaine compétence, une certaine expertise. On retrouverait, évidemment, des avocats comme M. Gourd qui se spécialise dans le domaine, des comptables qui savent compter la culture et des banquiers qui se spécialiseraient; des équipes pour

comprendre qu'une « cassettothèque » — comme vous l'appelez — a une certaine valeur et qu'on peut s'y fier.

À partir de ce moment, je vous l'ai dit, c'est peut-être un manque de communication ou ce sont peut-être les difficultés qu'on a retrouvées, nous, dans une période très courte, avec un tout petit programme et des gens qui, chez nous en tout cas, étaient mal préparés et qui n'ont pas eu le temps de s'adapter à vos besoins, à vos aspirations et à votre domaine comme tel.

M. FRANÇOIS DUPUIS:
(Syndicat national du cinéma)

Je représente 300 techniciens du secteur du cinéma et moi aussi je me sens tout seul, parce qu'il n'y en a pas beaucoup dans la salle ici et nous autres aussi, d'une certaine façon, on a dénoncé dès les premiers jours, la représentativité de ce sommet, parce que les techniciens ne sont pas simplement des hommes de main. Je pense qu'ils sont une part active — je pense que les cinéastes, les réalisateurs en particulier sont là pour le reconnaître — du secteur création au Québec.

La première impression qu'on a pu avoir, c'était que les dés pouvaient être pipés d'avance quant à l'organisation de ce sommet. Maintenant, on était pris avec un document de travail, que certains ont osé appeler un livre bleu.

Nous, par rapport à notre pratique, on ne peut pas dire que la politique est notre fort, parce qu'on a d'abord à s'occuper de notre boulot. Mais quand même, cela fait des années que, dans l'ensemble ou de la façon dont on comprenait les règles du jeu dans l'industrie, on comprenait que dans ce qui était pompé du Québec, en termes de recettes, il y avait un bon paquet d'argent qui partait de là et qui s'en allait ailleurs. Alors, quand on a trouvé, par exemple, que dans le livre il y avait une politique de visa qui commençait à tenter de s'élaborer un peu confusément, on s'est dit: il est peut-être le temps d'aller leur dire que nous serions d'accord comme il y a de l'argent là, pour ne pas qu'on aille toujours le chercher directement dans les poches des gens; qu'on aille le chercher dans les poches des profits; où il se font. On s'est dit: c'est le temps d'y aller et de leur dire qu'on serait d'accord avec cela.

C'est la même chose par rapport au court métrage, par exemple. Je pense qu'il est temps, plutôt que de voir des trucs de films français en bandes annonces ou toutes sortes de documentaires, des « pink panther »; il me semble qu'il y a un paquet de films au Québec qui sont des courts métrages et il serait temps qu'il soit obligatoire de voir cela sur vos écrans. J'espère aussi qu'un jour on sera assez respectueux de nous-mêmes, Québécois, pour l'exiger et que le Gouvernement comprendra des situations aussi aberrantes que celle qui a été décrite ce soir par le président de l'Association des réalisateurs, à savoir qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas un film québécois sur nos écrans. C'est proprement scandaleux alors qu'il y a une conférence sur les industries culturelles québécoises.

Le court métrage, c'est déjà un premier pas, on pousse dans ce sens nous aussi. Pour le reste, il y a des détails. Être aux Affaires culturelles ou aux Communications? on aimerait peut-être être au Travail d'une certaine façon aussi, parce que nos conditions de travail ne sont pas très drôles. On n'est à peu près pas régi par le Code du travail. Les travailleurs du cinéma québécois réclament à grands cris une façon

d'articuler l'embauche. Nos conditions de travail sont les pires en Amérique du Nord. Il y en a même qui disent qu'on est en train de devenir l'Espagne de l'Amérique du Nord. On a à peu près les salaires les plus bas en Amérique du Nord. Dans le livre en question, dans le document de travail, il n'en était pas question.

MME NINON GAUTHIER:
(DIFARTS)

Je dirige une nouvelle entreprise DIFARTS qui est un centre de recherche-action sur la diffusion de l'art, particulièrement dans le domaine des arts visuels. Je voudrais d'abord dire que je suis heureuse d'être ici, mais que je me permets de regretter, d'une part, la faiblesse de la représentation des artistes visuels ici et des créateurs en général et d'autre part, l'absence des marchands qui ont quand même une certaine expertise dans le domaine du marché de l'art et enfin, regretter également que dans le livre qu'on nous a soumis, qui n'est pas un Livre Blanc mais qui est quand même un projet, on ne parle absolument pas ou presque, du domaine des arts visuels ou d'un marché des arts visuels. Alors que quand même, on reconnaît maintenant qu'il existe un marché de l'art et qu'il existe même une économie du marché de l'art, de la peinture.

J'espère que, comme nous le disait M. Vaugeois au moment de son exposé, il sera donné aux différents intervenants de ce marché des arts savants, une plus large tribune dans un avenir prochain, avant que ne soit mise en chantier et proposée, une politique pour le développement du marché de l'art; si tant est qu'on ait l'intention d'élaborer une politique dans ce domaine précis.

D'autre part, je voudrais réfuter ce que disait M. Lacroix à l'effet que la pauvreté chez les artistes, chez les créateurs, soit une garantie de qualité. Je ne pense pas, si on réfère aux créateurs du Moyen-Âge, que les maîtres d'oeuvre, que les grands maîtres du Moyen-Âge vivaient dans un état de pauvreté. C'était peut-être le cas de leurs compagnons, c'était peut-être le cas des apprentis, mais sûrement pas le cas des grands maîtres. C'est simplement à partir de la période moderne que les artistes ont vraiment commencé à vivre dans un état de pauvreté. Des artistes comme Michel-Ange, comme Léonard de Vinci étaient des artistes qui vivaient fort bien de leur art et je ne pense pas que la sécurité matérielle dans laquelle vivait Michel-Ange l'ait empêché de créer une très belle chapelle Sixtine.

D'autre part, je ne pense pas non plus que la relative richesse d'un Picasso, d'un Miro ou même d'un Riopel ait affecté la qualité de leur créativité. Cela me semble abusif de toujours vouloir reléguer les créateurs dans la pauvreté. D'autre part, je ne pense pas que la pauvreté soit une garantie de la liberté et de l'indépendance. On vit dans une société où cela demande quand même de l'argent pour pouvoir s'exprimer au niveau d'une production, parce que les matériaux coûtent cher. Il faut quand même que l'artiste puisse avoir un endroit où créer, il faut qu'il ait un endroit pour entreposer parce que le marché est très lent et très mal développé.

Au niveau de l'expression artistique, il y a quand même un besoin d'une certaine sécurité matérielle pour les artistes. Et cela me semble essentiel pour qu'on ait vraiment une pratique professionnelle de l'art qui, dans le livre blanc, était reconnue comme étant une des garanties de l'excellence. D'autre part, je pense qu'au simple niveau de l'expression des idées, cela demande aussi de l'argent. Pour venir ici, pour présenter un mémoire ici — donc, pour pouvoir être libre et s'exprimer — il fallait quand même pouvoir débourser de $150 à $200 au minimum et c'est une estimation très basse.

Donc, pour pouvoir s'exprimer et faire connaître ses idées, il faut avoir un certain revenu et pour que les artistes puissent s'exprimer, il faut quand même qu'on leur assure ce revenu et c'est par le développement d'un marché, entre autres, qu'on pourra permettre aux artistes d'atteindre un revenu minimal pour atteindre le « perfectionalisme ».

Au sujet des droits d'auteurs, le domaine des arts visuels, est peut-être, une des disciplines où le droit d'auteur est le plus ignoré, ici au Québec.

M. OLIVIER:

Je vous remercie beaucoup. Ce n'était pas dans mon intention, au départ, de tirer des points de convergence, mais il y a une chose qui me frappe particulièrement depuis le début; c'est qu'il y a beaucoup de gens qui se sentent seuls. J'aimerais que quelqu'un responsable de ce sommet use éventuellement de son droit de réplique pour nous expliquer comment il se fait que tellement de gens puissent se sentir seuls dans une salle comme celle-ci.

M. YVAN MATEJCEK:
(Société des droits d'exécution du Canada Ltée)

Stéphane travaille bien pour les compositeurs, auteurs et éditeurs du Québec, pas seulement sur le plan d'encaissement et de distribution des redevances et droits d'auteur, mais aussi sur le plan des promotions. Là, je crois qu'on peut faire une contribution assez importante pour les auteurs-compositeurs québécois; promotion de la musique québécoise au Canada et sur le plan international.

Je dois dire que j'adore l'atmosphère excitante de cette réunion parce qu'on a été invités à participer à une conférence sur les industries culturelles qu'il faut encore créer. Je préfère me limiter au stade industriel de notre société plutôt qu'au stade postindustriel. Je crois que le gouvernement québécois est vraiment très généreux et il faudrait le féliciter et je crois aussi que les artistes devraient en profiter. N'oublions pas que sur le plan culturel en général, le vrai trésor c'est le talent. On ne peut pas le créer, mais on peut, on doit et on a vraiment l'obligation de le supporter. Je crois que c'est le rôle principal du Gouvernement de supporter et d'aider le talent.

Pour le faire et pour avoir la possibilité, les instruments pour le faire, il faut aussi avoir les cadres professionnels. Je crois que la conférence et le Gouvernement devraient penser dans le même ordre d'importance à la formation des cadres professionnels sans lesquels toutes les institutions culturelles manquent à leur objectif. Merci.

M. DOUDOU BOISSELLE:
(représentant du jazz)

Je parle en tant que seul représentant du jazz et un des rares hommes d'affaires, surtout, dans le domaine du spectacle. Tout d'abord, je voudrais faire venir au micro un des organisateurs pour expliquer pour quelle raison, ici, à part M. Latraverse et moi-même, il n'y a pas de producteur, pas d'homme d'affaires dans le « show business » qui produisent 400, 500, 600 spectacles à Montréal. Il n'y en a aucun. Cela, c'est ma première question.

F2

Ma deuxième, c'est que personnellement, je n'étais pas invité; je vous le ferai remarquer. Vous voyez, je n'ai même pas de cocarde. Je ne suis pas invité non plus pour participer aux ateliers de spectacles et de disques malgré que je sois seul. D'autre part, nous avons un problème commun, tous les gens du spectacle et c'est un très grand problème. Nous avons un cancer qui est la Guilde des musiciens qui nuit au développement de la culture au Québec. C'est-à-dire que même sur le territoire québécois, pour qu'un musicien sorte de Québec pour aller à Montréal, il faut une autorisation de la Guilde des musiciens. Est-ce possible dans un territoire qu'on dit québécois? Qu'ils répondent à cela, la Guilde des musiciens, s'ils sont là.

Je dirais encore: Comment la Guilde des musiciens peut-elle avoir autant d'influence sur les media comme Radio-Canada, la Place des Arts et imposer ses vetos; ce qui est tout à fait ridicule. J'admets que le Québec est un pays jeune. Les promoteurs, les hommes d'affaires, tous les gens qui sont concernés sont très jeunes dans le métier. Nous avons besoin des gens de l'extérieur, nous avons besoin de producteurs de l'extérieur, nous avons besoin des artistes de l'extérieur, pour venir nous aider, pour collaborer avec nous, pour en sorte, partir ce qu'on appelle une culture; que ce soit le livre, le cinéma ou le spectacle.

Je ne pense pas que nous devrions avoir trop de prétention et croire que nous sommes déjà arrivés à un niveau où nous n'avons pas besoin de ces gens. La Guilde des musiciens s'y oppose à chaque fois et même une minute, 29 ou 59 secondes que Radio-Canada nous donnait pour faire la promotion pour des spectacles à la Place des Arts ou dans d'autres salles, cela a été coupé avec $2 500 d'amende à Radio-Canada. Est-ce possible? Que la Guilde des musiciens s'explique ici, aussi bien que les organisateurs de cette conférence. Merci.

M. DENIS VAUGEOIS:
(ministre des Affaires culturelles)

Il y a des gens qui vont pouvoir mieux expliquer l'aspect technique de l'organisation. Vous avez compris, justement, que par le fait que personne ne venait spontanément au micro, à toutes fins pratiques, les gens des ministères représentés s'en remettent à un organisme qui a l'expérience des sommets et des mini-sommets pour ce genre d'activités, partant de celles qui ont été organisées précédemment. Un certain nombre de personnes ici dans la salle, pourront comparer avec ce que nous avons fait, par exemple, aux Affaires culturelles depuis quelques semaines. C'est presque à tous les dix jours qu'on a eu un colloque, une conférence, un mini-sommet, sur à peu près tout ce qui existe comme activité culturelle et ce qui n'a pas été couvert est en train de l'être.

Je l'ai dit dans mon exposé du début: il y a des propos que j'ai tenus récemment, il y a des propos que nous allons tenir ici, il y a des propos que nous allons tenir lors d'autres rencontres parce qu'il n'est pas possible, dans une même rencontre, de réunir tous les gens du secteur culturel. Il faut admettre une chose: les remarques qui sont faites ici, on les a faites nous-mêmes, mais on ne se doutait pas de l'importance des clientèles de certains secteurs qui sont ici représentés. Je pense que, là-dessus, au fond, on a envie de battre notre coulpe. On va expliquer la façon dont cela a été organisé et on va expliquer aussi que d'après les organisateurs, quand il y a deux imprésarios qui sont présents, on pense que s'il y en avaient dix, les dix pourraient éventuellement dire la même

chose. Quand on met tous les gens des différentes entreprises qui sont représentées, plus il y en a, plus la discussion se prolonge. C'est le raisonnement qu'on nous a tenu, à nous.

Il y a une chose que je tiens à dire, c'est que ce sommet est une étape et je l'ai indiqué, je le répète et j'insiste là-dessus. Dans le domaine du livre par exemple, on a déjà eu des réunions générales sur le livre, nous franchissons une étape importante à ce moment-ci, mais il y a déjà d'autres réunions prévues. Dans tous les domaines, c'est comme cela. Je pense que les gens qui sont ici devraient en profiter au maximum pour exprimer leur point de vue. Plusieurs d'entre eux représentent déjà des associations, ils ont été élus par leurs pairs et c'est à ce titre d'ailleurs, que très souvent ils sont ici.

Sur le plan technique, j'espère qu'on ira plus loin dans les explications. J'ose croire, par ailleurs, que malgré les remarques qui sont formulées, on pourra profiter de ces deux jours et demi pour que ceux qui sont ici puissent quand même exprimer leur expérience.

M. GILLES CHÂTILLON:
(Secrétariat des conférences socio-économiques)

Nous avons eu au Secrétariat des conférences socio-économiques depuis 2 mois, surtout dans les dernières semaines, plus de 1 000 demandes de participation à cette conférence.

Nous en sommes quand même à notre dixième organisation de conférence et nous avons établi, avec l'expérience, des critères de participation. Dans les industries culturelles, il ne faut pas oublier que c'est 4 mini-sommets, si on veut, en parallèle et complets en soi pour chacun d'eux. Il y a des points communs, on va le voir après-demain. Et ces 4 industries culturelles ont chacune 3 fonctions qui sont bien représentées ici. Vous les connaissez, de la création à la distribution. Ce qui fait déjà pas mal de monde d'impliqué et souvent, dans tous les cas même, du monde qui ne se sont pas rencontrés.

Si on ajoute cette réalité-là au fait que l'objectif de cette conférence est un objectif de consensus en terme d'action, d'engagement en terme de responsabilité, le nombre joue beaucoup c'est-à-dire que ce n'est pas un colloque, ce n'est pas un symposium; il y a d'autres moments pour cela. C'est un moment, un temps et un lieu de prise de décision avec les gens impliqués dans le secteur, hautement impliqués, et c'est pour cela qu'on invite des participants qui sont des élus et des observateurs qui peuvent à un titre ou à autre, apporter des éléments.

Il faut donc faire des choix, tenant compte de l'objectif et tenant compte aussi des contraintes matérielles des murs. Donc il a fallu faire des choix et nous les avons basés, ces choix, sur des critères. Les critères, c'est l'élu; un élu participant dans les 4 secteurs impliqués et, pour chacun de ces secteurs, les 3 fonctions de base. On commence à parler d'industries culturelles. Nous avons établi les listes après que les ministères nous aient envoyé les leurs et aussi, après consultation auprès des différents organismes.

C'est bien sûr que dans les métiers d'art, il y a une multitude d'organismes, c'est la nature du métier d'art d'être créateur. Alors on en crée là aussi, des organismes. Il y

en a qui sont créés depuis 15 jours et qui viennent nous dire: on voudrait être invité. Il y a une revue qui a été créée avant-hier pour être accréditée à la salle de presse. Alors, on fait face un peu à ces demandes-là.

M. JULES VENNE:
(Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française)

J'ai entendu, cet après-midi, des gens très cultivés, qui se sont succédés à la tribune en avant et il m'a semblé, je fais peut-être erreur, que personne ne voulait de la culture, mais que tout le monde voulait de l'argent. On a entendu Stéphane Venne, qui voulait plus que $0.02 par disque. Les libraires en voulaient davantage et tout cela. . . Permettez-moi une petite anecdote. On va remonter à il y a 25 ans. J'étais à CHLT à Sherbrooke. À ce moment-là les belles chansons étaient celles de Prévert et de Kosma. Un jour, le premier disque d'Elvis Presley est entré à la station. Le discothécaire a fait le tour. Il a dit: « venez à la discothèque, j'ai quelque chose de sensationnel ». Le titre, c'était « Tutti Fruitti ». Les paroles, c'était quelque chose comme « Tutti Fruitti O Rudy, wamballa, wamballa bamboum. » Ça, c'étaient les paroles!

C'était très profond. On a écouté le disque. Il y avait René Caron. Il y avait Wilfrid Lemoyne qui était là, il y avait moi. René Caron a dit: C'est un fou. Lemoyne a dit c'est un cinglé et moi, je l'ai qualifié de grand malade.

Mais on s'est dit: « quand même puisque RCA a misé de l'argent sur ce bonhomme-là, il a certainement quelque chose. Il a quoi? On a réécouté le disque. C'était dur un peu pour les oreilles mais quand même, on en est venu à la conclusion, vous le devinez bien, qu'il y avait une chose. C'était original, ce qu'il avait créé, ce bonhomme-là. Il avait amené quelque chose de nouveau. Il n'y en avait pas un qui avait osé faire une chanson avec comme principales paroles Wamballa bamboum. C'est sûr!

Donc, au Québec, on se plaint qu'évidemment on est voisin d'un très grand pays qui s'appelle les États-Unis d'Amérique. Quand on fait un film, ici en français, c'est pour être visionné par un potentiel de peut-être 4 500 000 personnes; là-bas, c'est pour 250 millions. C'est sûr qu'au domaine monétaire, on ne peut pas combattre cela. Eux vont faire un film avec $20 millions, nous avec $500 000, c'est un miracle qu'on a fait.

C'est pourquoi je pense qu'on devrait inviter tous ceux qui oeuvrent dans le domaine culturel, que ce soit dans le domaine de la chanson, du cinéma, que ce soit au domaine de l'écrit. . . Je pense que la seule porte de sortie pour nous, si on veut vraiment sortir du nombre et atteindre nos fins, la seule porte de sortie, c'est la création au maximum, c'est la très grande originalité. C'est de ne pas essayer de copier ce qui se fait chez nos voisins ou ailleurs dans le monde, mais de créer quelque chose qui soit véritablement nouveau, mais qui ne soit pas quelque chose qui puisse être vu ou entendu au Québec seulement; une création à la fois nouvelle, universelle et avec énormément d'originalité. Merci.

M. VICTOR LEVY-BEAULIEU:
(VLB Éditeurs)

Normalement, je ne devrais pas être ici après les interventions de M. Vaugeois et de M. Châtillon. Mais je ne pense pas qu'ils ont répondu aux questions, en bons politiciens qu'ils sont.

J'ai reçu une belle invitation, comme tout le monde, mais à titre de participant et je suis arrivé ici ce matin et on m'a donné une carte d'observateur. Or je me suis informé du pourquoi de l'affaire et on m'a dit: la machine s'est détraquée. Je pense que c'est un des problèmes fondamentaux du ministère des Affaires culturelles: la machine se détraque souvent. Mais, une fois ici et après avoir consulté le petit livre bleu qu'on m'a remis, j'ai compris pourquoi la machine s'était détraquée.

On fait un sommet pour réunir des gens supposément du livre et on arrive ici et on se rend compte que ceux qui ont le statut de participant sont tous des représentants, en fait des présidents d'associations professionnelles qu'on connaît tout le monde, avec lesquels les gouvernements ont eu, depuis 15 ans, des réunions qui se sont succédées sans arrêt et qui n'ont à peu près jamais rien apporté et vous en avez eu un exemple cet après-midi, avec M. Pierre Tisseyre qui a dit au Gouvernement: « Tout ce qu'on veut: donnez-nous des subventions pour publier les livres et achetez les livres, en plus ».

Moi, je me dis, c'était vraiment pas la peine de venir à un sommet. Ce n'était pas la peine de venir ici, si le Gouvernement voulait en premier lieu, donner un vote prépondérant aux associations professionnelles avec qui il a des rapports depuis 15 ans. J'ai l'impression, en étant ici, comme certains autres de mes collègues à qui j'ai parlé, de servir de caution morale envers ce gouvernement et cela se limite là. Et je voulais enregistrer ma dissidence.

M. DENIS VAUGEOIS:

Si je ne venais pas, ce ne serait pas drôle. Victor-Lévy a parfaitement raison. D'ailleurs c'est pour cela qu'on l'avait invité. J'avais insisté personnellement. Il y a des gens qui pourraient confirmer cela et Victor Lévy s'en doute, à part cela.

Moi, non plus, je n'ai pas l'habitude d'être ministre et je savais que le ministère traitait depuis longtemps avec les associations professionnelles. Comme membre de la profession, autrefois, j'ai toujours reconnu les représentants des associations professionnelles. Ils ont été invités à ce titre ce soir et je pense qu'ils vont participer de façon normale. Mais à cause de la mécanique de ces associations-là, dans le domaine du livre où la tradition du ministère est peut-être plus longue, on s'est arrangé pour s'assurer de la participation de gens qui n'ont à peu près jamais milité dans les associations professionnelles. Ils sont ici pour le sommet et on a essayé de le faire à chaque fois que les associations étaient vieilles, avaient pris des cheminements qui pouvaient signifier des habitudes. On s'est arrangé pour qu'il y ait des personnes ressources, d'un haut niveau, d'une large expérience. Si vous le permettez. . . je pense que le Père Martin, je ne l'avais jamais vu dans une association professionnelle et il est là.

Pierre L'Espérance a toujours boudé les associations professionnelles et il est là. Je ne voudrais pas faire de personnalité, mais il y a beaucoup de gens dans le domaine du livre qui n'ont jamais été dans les associations professionnelles, qui s'en sont tenus à l'écart pour différentes raisons et qui, ce soir, sont ici à cause de leur expérience.

M. FERNAND DANSEREAU:
(cinéaste)

J'étais un peu hésitant à venir parce qu'il y avait beaucoup de gens du cinéma qui s'exprimaient, mais je vais essayer de tenir un propos qui concerne l'ensemble de la conférence.

Je vais cependant utiliser le cas d'un film comme exemple. Il y a 2 ou 3 ans, Radio-Canada télédiffusait un soir, le film de Jean-Pierre Lefebvre: « Les dernières fiançailles ». Ce soir-là d'après les cotes d'écoute de Radio-Canada, il y a eu 1 700 000 spectateurs à l'écoute. C'était un immense succès pour un film. J'avais chez-moi des parents qui ne sont pas du tout de milieu cinématographique, qui sont des gens très très populaires: ma tante Marie et mon oncle Jean-Paul. Ils ont adoré cela. À la fin de la télétransmission, je me rappelle qu'ils avaient les larmes aux yeux. Et je me disais qu'il y avait entre le spectacle qui leur était présenté, le film, et leur besoin de spectacle, une adéquation parfaite. C'était vraiment un spectacle de haute qualité qui correspondait au besoin du milieu québécois.

Cependant, j'étais absolument certain et les faits l'ont vérifié, qu'ils ne se déplaceraient jamais, ni mon oncle Jean-Paul, ni ma tante Marie, ni les 1 700 000 spectateurs, pour aller au cinéma voir ce film-là. C'était pourtant un film fait, à l'origine, pour aller au cinéma, qui était dans le grand medium, la haute définition, qui était adéquat pour les salles.

Et je le mentionne parce que cela me semble indiquer un problème qui n'a pas été soulevé dans tous les problèmes complexes qui l'ont été. C'est ce que j'appellerais l'aliénation du spectateur. On n'a pas beaucoup parlé du lecteur, du spectateur, du consommateur, de l'acheteur de produits d'art.

Dans le cas des gens dont je parle, par rapport au film de Jean-Pierre Lefebvre, on ne va pas au cinéma parce c'est devenu un rituel, le cinéma. Il y a un certain type de spectacles qu'on va voir. ce type de spectacles-là n'est pas associé nécessairement à ce film qui leur était présenté. Il y a une « désaliénation » à faire là, auprès du public québécois, pour qu'il arrive à identifier c'est quoi ses besoins en art.

Et je pense que cela a une portée sur d'autres aspects aussi. Quand on parle de toute la question de rentabilité par exemple, il ne faut pas oublier une situation très particulière au Québec. Je ne serais pas satisfait que ce sommet-ci fonctionne seulement sur le principe qu'il faut que l'art devienne rentable. On est dans une situation où, dans de nombreux secteurs, il y a des gens qui donnent des formes au public. Je pense que M. Venne en a parlé, mais très peu, à propos du rôle des radios en musique. On est, comme collectivité au Québec, dans une situation de lutte par rapport à d'autres puissances et cela ne sert à rien de s'imaginer que notre problème est simplement un problème de rentabilité. La rentabilité, bien sûr, j'en veux. Qu'on s'astreigne à cette ascèse-là, mais il va d'abord falloir se battre très fort pour reprendre la place qu'on a occupée chez nous.

M. JACQUES GARNIER:
(céramiste et professeur au CEGEP du Vieux Montréal)

C'est intéressant de regrouper les industries culturelles. Moi, en tout cas, je m'aperçois que cela nous permet de brasser ensemble des problèmes qui sont communs et des

intérêts qui sont communs et peut-être, de trouver des parallèles pour corriger des situations.

Moi, je vais intervenir en ce qui concerne les objets utilitaires; c'est ma principale préoccupation. Les objets utilitaires sont des biens durables, comme chacun le sait; ceux qui nous entourent sont à 85% étrangers, c'est-à-dire fabriqués à l'étranger, conçus à l'étranger surtout et pour d'autres que nous.

Ces objets, quand ils sont chez nous sur le marché et que nous les acquérons, on les a généralement pour longtemps et ils ont sur nous une grande influence. Je pense qu'il y a un parallèle avec les autres industries culturelles; je vous laisse le soin de le tracer.

Cette situation a peu changé depuis 1960. On avait en 1960, 85% des objets qui nous entourent, fabriqués et conçus à l'étranger; c'est encore la même situation, malgré la révolution tranquille.

Je crois que pour corriger cette situation — mais là c'est une opinion personnelle — il faudrait stimuler la création d'une part, la production et la mise en marché. Mais ce ne sera pas facile parce que le marché existe déjà mais il est occupé. Il est pris, il est accaparé par des objets étrangers qui sont déjà sur les tablettes. Devant un produit étranger, c'est le même profit pour le marchand que de vendre un produit local, mais c'est beaucoup moins de problèmes, parce que le fabricant et le concepteur, on ne les voit pas et le client c'est un colonisé et il trouve que ce qui vient d'ailleurs est meilleur que ce qui est fait chez lui. Ce qui m'encourage, depuis 1960, c'est le domaine de la chanson. La poésie en musique a passé et il va peut-être arriver — enfin je souhaite que cela arrive — aux objets utilitaires, ce qui est arrivé à la chanson. Mais, ce qui est arrivé à la chanson, comme Stéphane Venne nous l'a dit, ce n'est pas parce que les auteurs ont été bien payés et dans le domaine des objets utilitaires, ce n'est pas parce que les auteurs sont mal payés qu'on n'a pas d'objets utilitaires; c'est parce qu'il n'y a plus de place sur les tablettes.

M. MARC PILON:
(producteur de spectacles de variétés)

Nous avons amené les Jérolas à New York, au programme Ed Sullivan. Il y a 20 ans, nous avons amené des artistes québécois chanter à Miami. Nous avons amené, à maintes reprises, des artistes québécois à Toronto, chanter en français à Radio-Canada. Enfin, je pourrais également donner quantité d'autres preuves.

Nous travaillons surtout à l'extérieur de Montréal et de Québec, c'est pour cela qu'on n'est pas tellement connu; on n'a jamais fait faillite; on a toujours payé notre monde!

Il arrive parfois des problèmes. Je dis ceci rapidement; je me souviens d'être allé à Chicoutimi avec un garçon qui s'appelait Olivier Guimond dont nous étions le gérant et quand nous sommes arrivés là, M. le chef de police, un camarade par la suite, Ray Saint-Hilaire nous attendait avec ses policiers, parce que la semaine précédente des imprésarios de Montréal étaient allés là organiser la population; je dis bien organiser la population et pas le spectacle. On avait promis Michèle Richard, les Jérolas, Michel Louvain et le matin du spectacle, on a téléphoné de Montréal pour dire que c'était annulé... des problèmes. Mais on n'a pas renvoyé l'argent par exemple.

Je voulais donc faire cette suggestion, au ministère, etc. . . qu'à partir d'X années, dans X mois, il y ait une sorte — comment appeler cela à Montréal ou ici. . . si vous permettez les québécoiseries de « screening » — c'est-à-dire que si moi, je veux présenter un spectacle à Mont-Laurier, Chicoutimi, n'importe où en province, je vérifie d'abord avec le ministère des Affaires culturelles et un préposé me dit: Pilon, tu ne peux pas aller là telle semaine, parce qu'il y a telle chose. J'ai vu parfois arriver dans une ville, Matane, Rivière-du-Loup, Val d'Or, etc., trois spectacles de différents organismes montréalais dans la même semaine et ensuite un mois sans spectacle. Je voulais donc faire cette suggestion. Merci.

M. ALAIN GUILBAULT:
(Poterie Bonsecours)

Je suis aussi un des promoteurs du projet de céramique des Îles-de-la-Madeleine.

Je m'adresse plus particulièrement à M. Labonté.

M. Labonté semble avoir été échaudé, à un moment donné, par un certain secteur des industries culturelles. Moi, je dis que le problème, au niveau de la gestion, encore au niveau de la vente, de l'organisation d'ateliers ou de métiers d'art, découle bien entendu d'un manque au niveau de la formation, manque qui, bientôt, devrait être corrigé.

La question que je me pose, c'est: est-ce que la SDI, pour les artisans déjà professionnels, prévoit des mécanismes de formation au niveau de ses fonctionnaires, fonctionnaires qui devront répondre sous peu, si les industries culturelles sont bien rodées, à des artisans qui n'ont pas nécessairement cette formation administrative? Moi aussi j'ai été assez échaudé par la SDI, en ce sens qu'on parlait industrie céramique et on nous répondait au niveau de figurines adressées à une population touristique.

M. STÉPHANE VENNE:

Quelqu'un posait la question, tantôt, comment cela se fait que l'industrie de la chanson a réussi, tant bien que mal à ister — je dis tant bien que mal; plutôt bien que mal — jusqu'à ces dernier temps? Je dirais que c'est à cause d'une de ses qualités fondamentales qui est sa vitesse de réaction. Je donne un exemple de cela: récemment l'Éditeur officiel du Québec a produit, comme producteur de disques, 108 versions instrumentales de chansons québécoises. Or, il fallait trouver une maison de disques qui accepte d'en faire l'impression, la distribution et la mise en marché. Devinez combien de temps on a laissé aux compagnies de disques pour se faire une idée d'investir ce qui va tourner autour de $100 000 pour une compagnie, si on ajoute les frais fixes et les frais variables? On leur a laissé à peu près deux semaines; ça, c'est la vitesse à laquelle l'industrie du disque peut réagir quand il y a un produit à distribuer. Quand Fabienne Thibault est allée à la Chant'août en 1975, quelqu'un l'a vue et l'a fait signer; aussi vite que cela. Quand une maison de disques fait signer un artiste, cela veut dire $20 000 de dépenses minimum plus l'enregistrement du disque. Or, le projet de loi met $10 millions à la portée de nous tous et de ce qu'on représente. J'ai une crainte épouvantable, c'est que la lenteur légendaire, la réputation bien méritée de lenteur de l'appareil bureaucratique dans tous les gouvernements du monde, se manifeste encore là dedans. Il va falloir trouver des trucs pour que ça aille vite.

Il y a un an, j'ai présenté à toutes sortes de comités, de sous-comités de ministères, de SDI et de toutes sortes de choses, un projet qui concernait la musique

d'ambiance. Devinez quand j'ai eu une réponse? Vendredi dernier! Un an, plus qu'un an! J'ai une angoisse phénoménale: que ce projet soit appliqué avec la lenteur d'examen des projets que moi j'ai connue; la qualité primordiale d'un des secteurs de l'industrie culturelle qui fonctionne bien, une de ses qualités fondamentales, va lui être volée. Il ne faut absolument pas qu'on se laisse mettre à la remorque des lenteurs de la bureaucratie; il faut trouver un truc et je pense qu'une loi, cela se joue au niveau des règlements en grande partie. La loi c'est des principes, mais il y a des règlements qui comptent beaucoup. Il va falloir absolument — et je pense qu'on peut faire pression pour que cela se fasse — mettre des échéances, des délais de réaction. Cela est mon angoisse.

M. GAÉTAN BEAUDIN:
(designer)

Je voudrais retourner en arrière et me référer à la question de M. Venne a posée à M. Labonté. Comment s'y prendrait un homme d'affaires pour mesurer l'intangible?

Là-dessus, j'ai des questions que j'aimerais poser à tous les hommes d'affaires qui sont ici. Leur demander pourquoi, lorsqu'ils ont l'initiative, de par l'entreprise privée, de construire un édifice — que ce soit un centre commercial ou autre — ils n'ont pas à mesurer l'intangibilité qu'est le travail de l'architecte? C'est-à-dire que l'architecte est mandaté et il reçoit ses honoraires au cours de son travail. On pourrait dire la même chose de la façon dont on engage un ingénieur ainsi que de bien d'autres professions d'ailleurs; probablement même des gens qui travaillent à Radio-Canada. Ces entrepreneurs qui ont de tel projets, qui traitent ces gens ainsi, comment se fait-il qu'ils n'entrevoient pas que, pour le créateur qui se doit d'avoir la responsabilité de fabriquer un produit qui n'existe pas encore. . . Comment se fait-il qu'il nous tienne qu'il va faire des recherches à n'en plus finir avant d'avoir les données voulues, pour savoir si on va entreprendre quelque chose? On ne voit pas plus la bâtisse de l'architecte et pourtant ils se lancent et quand ils arrivent à certaines sortes d'entreprises, que ce soit un film ou autre, c'est la même chose. Vous faites confiance à un bonhomme qui a fait ses preuves; si vous voulez prendre le moins de chances possibles, prenez celui qui est le plus réputé, mais, bon Dieu, faites-lui confiance. Et décidez-vous si vous faites un film ou si vous faites un service de vaiselle. C'est bien simple, faites-lui confiance. Il est supposé être compétent; c'est la même chose.

M. MICHEL BOUCHARD:
(Association des réalisateurs de films du Québec)

Il y a beaucoup de gens ici, qui sont préoccupés de la rentabilité, mais personne ne s'est préoccupé de définir le mot « rentable ». Après des recherches profondes, cela m'a amené au Petit Robert qui donne deux définitions du mot « rentable ». La première: « Est rentable ce qui produit une rente ou donne un bénéfice suffisant. » La deuxième: « Qui donne des résultats ou en vaut la peine. »

Alors, la question que nous devons nous poser est: Est-ce que le cinéma québécois et la culture québécoise en valent la peine et donnent des résultats? Si nous répondons oui, nous convenons que c'est rentable.

Pour rentabiliser une cinématographie nationale, l'État doit créer une véritable économie du cinéma québécois, à la mesure et conséquent avec le cinéma

québécois. Que cette économie soit comptabilisée en spectateurs, en profit social, en tenant compte de l'utilisation des ressources locales, sur l'ensemble d'une production. Non sur un film mais à long terme, en utilisant au maximum l'ensemble des moyens de diffusion, c'est-à-dire les salles, la télévision et les réseaux culturels et scolaires.

Le Gouvernement doit comprendre que pour rentabiliser le cinéma, il est impossible de créer une économie, tant qu'on ne libèrera pas les marchés, à commencer par les marchés gouvernementaux. La télévision et les salles parallèles, par exemple, le réseau scolaire, nous sont aussi inaccessibles que les salles commerciales qui sont en mains étrangères.

Les subventions, c'est la rançon que l'État doit payer pour laisser nos marchés aux produits étrangers. Merci.

M. ROGER FRAPPIER:
(Association des réalisateurs de films du Québec)

Je m'excuse d'intervenir directement après mon confrère. Comme le disait Michel, même si on veut que le cinéma s'inscrive dans une économie qui respecte la culture au Québec, il ne faudrait pas garocher des $45 millions, comme il nous en a passé par-dessus la tête.

J'aimerais uniquement dire que le budget total de la production française de l'Office national du film est de $8 millions et va être réduit à $6 millions avec les coupures budgétaires du gouvernement Trudeau. Que l'Institut québécois a un budget total de $4 500 000 que la DGCA a un budget de $2 500 000 dont une infime partie est réservée uniquement à la production.

Comme vous le disiez, dans une de vos émissions M. Olivier, à $12 millions par mille d'autoroute, le cinéma n'ira pas loin cette année.

Je suis d'accord avec l'intervention de mon confrère, Richard Desjardins, sur la représentativité des cinéastes régionaux et des cinéastes artisans. Le lendemain du dépôt du document de travail « Vers une politique du cinéma au Québec », l'ensemble des associations, soit les producteurs, les réalisateurs, le SNC, les distributeurs et les exploitants de salles, nous étions réunis avec les organisateurs de la conférence et nous avions demandé en plus, unanimement, à ce que les organismes fédéraux qui interviennent quotidiennement dans notre facture et dans le visage du cinéma au Québec, soient représentés à ce mini-sommet, du moins en tant qu'observateurs. Nous avions mentionné Radio-Canada, la Société de développement des industries cinématographiques canadiennes, le Conseil des arts et l'Office national du film.

Cet après-midi, en écoutant les discours des trois ministres, j'ai été surpris de voir qu'il y avait une grande absence et j'aimerais demander à M. Laurin quelle est la politique du gouvernement québécois face aux interventions des organismes fédéraux dans le champ cinématographique au Québec.

M. CAMILLE LAURIN:
(ministre d'État au développement culturel)

Avant de répondre à la question, je voudrais quand même faire un petit commentaire sur tout ce que j'ai entendu. Je sentais qu'il y avait beaucoup de frustration, beaucoup

de malaise, c'est probablement parce que cela va très mal partout ou dans beaucoup de secteurs; mais c'est pour cela qu'on a fait un Livre Blanc sur le développement culturel et c'est pour cela qu'on a fait un sommet, c'est pour cela qu'on fait des ateliers. J'espère bien qu'on va faire l'inventaire de tout ce qui va mal et essayer de mettre ensemble ce qui peut aller bien pour que ça fonctionne.

On a beaucoup parlé d'étroitesse du marché et je pense que c'est justement parce que le marché est étroit, exigu et que nos entreprises sont jeunes, que moins que tout autre pays, on peut se permettre le luxe de querelles ou de divisions qui se perpétuent et qui ne finissent pas par aboutir à des solutions convergentes.

J'en arrive maintenant à la question qu'on m'a posée. C'était marqué dans le Livre Blanc, que le Gouvernement ne prendrait pas de décision finale avant d'avoir consulté le milieu. On le consulte habituellement — M. Vaugeois parlait de colloques qui se multiplient — on le consulte encore cette fois-ci, d'une façon plus formelle et comme M. Châtillon l'a dit, afin d'arriver à des décisions. On voulait donc donner la parole au milieu et surtout aux gens qui font la culture, que ce soit à titre d'écrivain, que ce soit à titre de producteur, d'éditeur, de diffuseur, de distributeur, parce qu'ils sont tous impliqués dans la production de la culture.

Si on n'a pas invité les organismes fédéraux, c'est parce que ce sont des interlocuteurs, des acheteurs, des gens qui auront un rôle à jouer avec nous, avec vous, en tant qu'interlocuteurs. On ne les a pas invités ici parce que c'est votre voix qu'on voulait entendre. Cela ne veut pas dire, cependant, qu'on ne les verra pas après. Parce qu'on l'a dit aussi dans le Livre Blanc, notre politique avec le fédéral, actuellement et aussi longtemps qu'on sera dans ce régime, ce n'est pas une politique de confrontation, pas une politique de guerre, mais c'est une politique de collaboration, parce qu'on sait qu'ils ont plus d'argent que nous. Dans leurs juridictions, avec l'argent qu'ils ont à leur portée, ils peuvent probablement faire plus que ce qu'on fait actuellement.

S'ils ne sont pas ici, cela ne veut pas dire qu'on ne les verra pas, mais on les verra mieux armés avec un inventaire, avec des mises au point qui auront été faites, avec des solutions aussi, avec des recommandations et avec des pressions qu'on pourra aller faire, une fois qu'on aura fait — je l'espère en tout cas — l'unité entre nous. Donc, s'ils ne sont pas là, disons qu'ils ne perdent rien pour attendre. Ils vont entendre parler de nous, ils vont entendre parler de vous.

M. TIM HAROLD:
(Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement)

J'ai été invité ici comme observateur. Je suis aussi président de Polygramme, compagnie multinationale qui a son siège social canadien à Montréal.

Notre association a étudié les documents préparés par le Gouvernement, avec grand intérêt. Nous sommes très heureux de voir les aspects positifs qui vont encourager la créativité ici au Québec.

Plusieurs de nos membres ont fortement contribué à l'essor de la musique, dans ce marché. Mais notre association s'inquiète du ton du Livre Blanc et du document « hypothèse de développement » préparés pour cette conférence, parce qu'ils semblent laisser percer une attitude négative envers les compagnies multinationales

dans le domaine du disque, ignorant par là, autant les investissements faits par elles au Québec que l'aide qu'elles ont apportée au développement de la carrière d'artistes, à la fois sur le marché domestique et à l'étranger.

Nous nous inquiétons aussi que l'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois aient été reconnues comme interlocuteurs représentatifs de l'industrie du disque auprès du Gouvernement, malgré que cette association ne représente qu'un secteur de notre industrie. Nous croyons qu'il y a un rôle important pour la multinationale dans la vie culturelle au Québec.

Notre association croit que l'absence de dialogue entre le Gouvernement et les dix régions industrielles du marché canadien ne peut qu'affecter le sort du marché en général ici et réduire les possibilités de croissance de notre industrie, dans l'avenir.

Nous espérons communiquer notre point de vue pendant cette conférence et après, avec ceux qui, dans l'administration, sont responsables des politiques culturelles; de manière à pouvoir faire connaître nos idées pratiques au cours des délibérations et avant la prise des décisions.

M. GILLES TALBOT:
(Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois)

Je veux répondre à M. Harold qui dit que l'Association a été formée et ne représente pas adéquatement les membres de l'industrie du disque et du spectacle. D'abord, il faut rappeler à M. Harold qu'il est membre de notre association. Alors, on n'est pas contre lui. Et deuxièmement, surtout ce que je veux répondre, c'est que les multinationales au Québec, l'industrie du spectacle et du disque, représentent 85% du marché. Alors, on pourrait écouter une réponse de ce monsieur, s'il mettait 85% de son énergie sur la promotion de la chanson québécoise, au Québec.

Là où moi je suis préoccupé, quand j'entends parler de multinationales qui pleurent avec leur 85% du marché, c'est qu'on est en train de demander encore au public québécois, de contribuer pendant qu'eux sortent les centaines de millions du Québec. Cela suffit.

M. ANDRÉ PRÉFONTAINE:
(Librairie Beauchemin)

Depuis le début de la soirée que j'entends des gens qui ont une attitude négative. J'en ai marre de cela. Si on veut aller quelque part au Québec, cela prend une attitude positive. Il y a 4 ans que j'oeuvre dans l'édition au Québec et il y a 10 ans que j'oeuvre dans l'édition. Collègue du monde des industries culturelles, j'ai travaillé pour les Américains avant de travailler pour des Québécois et on n'entendait pas, dans des réunions d'Américains, ce qu'on a entendu ici, ce soir. De gens qui viennent se plaindre continuellement; j'en ai marre de cela. Demain, je vais avoir une attitude positive et j'encourage tout le monde à avoir une attitude positive. Si ma voix tremble ce soir, c'est de la rage. Ce n'est pas de la gêne, parce que je ne suis pas gêné. Mais je vous encourage à être positif demain, parce que si on continue comme cela va ce soir, c'est foutu le sommet culturel. Merci.

M. LOUIS DUSSAULT:
(Films du crépuscule)

C'est le crépuscule du matin, la première lueur avant l'aube, ce n'est pas celui du soir; c'est à peu près l'étape où on en est rendu dans le cinéma au Québec.

Le gros de mon intervention va être assez succinct, c'est que simplement — et le directeur de la Librairie Beauchemin le disait, un peu dans ce sens — il faut être positif, il faut être positif oui, mais il faut savoir identifier les endroits où on s'en va. Nous, nous travaillons principalement à ouvrir un couloir économique au cinéma artisan à travers les réseaux dits scolaires, les réseaux des CEGEP, des universités, des salles municipales. Enfin un couloir assez imposant qui représente un marché tout aussi imposant. Si on peut faire un point de comparaison, il y a 365 salles de cinéma commercial au Québec et il y en a 150 dans le couloir parallèle. Ces salles sont soutenues par des budgets publics, des budgets de municipalités, des budgets de ministères, des budgets de services aux étudiants etc. 95% de ces budgets s'en vont à des compagnies multinationales. D'accord? Elles voudraient occuper encore plus largement le champ j'imagine, parce qu'elles ont l'air à être maltraitées au Québec. Je ne sais pas. Nous, on demande, entre autres dans ce secteur, un certain contingentement. On trouve que le secteur parallèle au Québec devrait se contenter de refléter le cinéma culturel plutôt que de recopier ce qui se passe dans le secteur commercial. Ce serait assez légitime comme revendication et c'est assez conservateur aussi.

On demande, entre autres qu'il y ait un contingenternent d'imposé, qui soit proportionnel à celui qui est imposé pour le contenu canadien sur les ondes radiophoniques, soit 35%. Je pense qu'on a droit d'occuper un certain champ. Si on voit un peu la proportion du cinéma artisan québécois, l'année dernière à la semaine du cinéma québécois, la moitié des films présentés était du cinéma artisan. Donc, c'est quand même une production intéressante et comme le faisait remarquer Michel Bouchard de L'A.R.F.Q. tantôt, on est très peu représentés par rapport au champ d'activités qu'on occupe.

C'est surtout cela que je voulais dire; il faudrait surtout diriger nos ondes positives à se débarasser de ceux qui occupe un champ d'activités, uniquement pour le profit, qui ne se soucient absolument pas de la culture qui est véhiculée à travers le cinéma. Le cinéma, c'est d'abord de la culture; c'est le créateur qui a décidé de faire un film. Ce que cela rapporte, il doit quand même avoir un mot à dire là-dessus. Il doit quand même posséder une partie de ses moyens de production.

M. RÉJEAN DUBÉ:
(Association populaire de l'Est des travailleurs artisans de la chanson)

Ce que je voudrais souligner, c'est que la tendance de cette conférence rejoint un peu celle du dernier Livre Blanc; c'est normal. En ce qui a trait aux régions, on trouve cela un peu dommage, parce que les régions périphériques sont souvent considérées, dans les perspectives de développement, comme des marchés de diffusion.

Ce qu'on voudrait vous dire — ce n'est pas seulement au ministre, c'est à tout le monde, ici ce soir — c'est qu'il y a des créateurs dans l'Est du Québec. Il y a des gens, il y a des organismes qui sont en train de se former, mais ce qui est dommage, d'un autre côté, c'est que nos lieux de diffusion sont déjà submergés de produits qui viennent, soit de Montréal ou des marchés étrangers.

Pour être un peu positif, comme on a dit tout à l'heure, je vais citer un peu ce que M. Lacroix a dit tout à l'heure: qu'il faudrait donner la chance aux créations locales, même si elles sont imparfaites et que les minorités vont changer le système. Ce que je peux dire à tous les intervenants qui sont ici, c'est que ce serait peut-être le temps qu'on écoute les régions périphériques parce que c'est peut-être — et nous nous considérons comme des minorités — nous autres qui pourraient peut-être changer des choses.

M. BERNARD LALONDE:
(Association coopérative des productions audio-visuelles)

J'interviens surtout dans l'esprit de ne pas, si vous voulez, envenimer les choses, les débats ou les antagonismes qui semblent s'exprimer ici, ce soir, mais essayer également de poser des questions en fonction des interventions qui ont été autant faites par le professeur Lacroix, M. Labonté et M. Létourneau.

D'abord, pour souligner qu'effectivement entre le langage du professeur Lacroix et de M. Labonté, on situe les distances qui peuvent exister entre les créateurs et ceux qui sont responsables de ce qu'on appelle généralement les affaires. On aurait pu constater qu'à travers ces deux langages aussi, il est impossible, peut-être, que deux personnes, qui tiennent des types de langage aussi différents, puissent un jour se réunir face à face et essayer de trouver un terrain d'entente. Cela, je pense, vient de préjugés très profonds et je le souligne, pas par droit de réplique, parce que je ne l'utilise pas, mais par rapport à ce qu'a dit, tout à l'heure, monsieur Létourneau par rapport à ce qu'on peut appeler, ce qu'on a souvent défini du milieu culturel, comme étant une élite, souvent marginale, n'exprimant qu'une partie de l'expression de la culture québécoise.

Je pense qu'en tant que producteur de films, j'ai fait des pas, beaucoup de pas envers les organismes de financement, envers les financiers, envers les hommes d'affaires et je me suis retrouvé souvent à table avec eux pour parler d'affaires. Mais je pense que ces hommes d'affaires ne m'ont pas souvent permis de parler de culture et de définir, si vous voulez, la culture que nous, on défend et qu'on identifie comme étant québécoise. Je pense que quand des hommes d'affaires pensent à films, pensent à création, les modèles qu'ils ont en tête sont, évidemment, des modèles américains, des modèles français et que, derrière tout cela, finalement, — derrière des règles d'objectivité, de rentabilité objective — on véhicule un contenu idéologique très profond auquel on se heurte automatiquement.

J'aimerais profiter de l'occasion de ce sommet et de d'autres rencontres, pour que des hommes d'affaires aussi acceptent qu'on s'asseoit devant eux et qu'on parle affaires bien sûr, mais qu'on parle aussi de culture. Je pense que cela s'est beaucoup exprimé ce soir et j'aimerais qu'on se comprenne, au moins à ce niveau et que les hommes d'affaires acceptent aussi, à long terme, de prendre des risques.

Souvent, dans le cinéma, on s'adresse à des hommes d'affaires qui acceptent de spéculer, puisque l'investissement dans le cinéma est un investissement de type hautement spéculatif. Mais on s'aperçoit, en approchant ces milieux, que souvent les gens qui sont prêts à prendre des risques sont très rares. Énormément rares, parce qu'on analyse toujours la rentabilité commerciale dans l'immédiat, sur une période de quelques années à peine. Et nous, on essaie de développer des talents et de faire

investir des montants sur des gens qu'on croit talentueux et il faut un an, deux ans et peut-être même cinq ans pour développer ces talents. . . J'aimerais qu'on puisse aussi le considérer et considérer que l'investissement dans un film ne se limite pas au film donné, mais doit générer des investissements dans un, deux, trois, ou quatre films également.

Je pense que c'est la situation pour le cinéma et je pense que c'est la situation pour l'ensemble des industries qui sont représentées ici ce soir.

DEUXIÈME PARTIE

RAPPORT SYNTHÈSE DES TRAVAUX EN ATELIERS

RAPPORT DE L'ATELIER « INDUSTRIE DU LIVRE ET DU PÉRIODIQUE »

INTRODUCTION

C'est dans une atmosphère de cordialité que les 58 représentants de l'industrie du livre et du périodique se sont retrouvés afin d'entreprendre, pour la première fois, un long dialogue entre tous les secteurs de l'industrie; créateurs, éditeurs, libraires et distributeurs.

Malgré la diversité des intérêts représentés à ces ateliers, le dialogue, bien que difficile au départ, s'est animé par la suite pour déboucher sur un certain nombre d'accords, d'avenues à explorer et de souhaits à formuler. Nous croyons que cet exercice fut de plus profitable et qu'il ouvre la voie à d'autres consultations et à des prises de décision qui marqueront l'avenir de cette industrie au Québec.

1.1 L'ÉCRIVAIN

1.1.1 Exiguïté du marché

Comme certains autres pays à faible densité de population, le Québec ne laisse à l'écrivain aucune autre alternative que de vivre non pas de son métier mais de tout autre moyen complémentaire.

Cet état de fait découle directement de l'exiguïté du marché que représente le Québec pour la vente de ses ouvrages. Ainsi il serait utopique de concevoir toute forme d'aide aux écrivains, orientée vers des objectifs de rentabilité; l'édition littéraire ne sera jamais rentable.

1.1.2 Société de financement des arts (SOFIA)

De ce fait, les écrivains québécois ne nient pas l'utilité d'une Société de développement des industries culturelles (SODIC) pour les secteurs de l'édition, de la librairie et de la distribution; mais ils estiment que cette société ne répond pas à leurs attentes réelles. Les écrivains québécois privilégient comme solution, la création d'une Société de

financement des arts (SOFIA) dont l'objectif premier serait d'aider les écrivains selon différentes formules à déterminer.

La création d'une SOFIA, par sa nature et ses objectifs, assurerait aux écrivains une entière liberté d'action vis-à-vis du pouvoir politique.

Toutes les ressources financières que cette société pourrait mettre à la disposition des écrivains du Québec devraient être nécessairement utilisées d'une façon rationnelle et productive, d'où l'importance d'une consultation ultérieure avec les écrivains, pour l'établissement de ses mécanismes de fonctionnement et de son plan d'action.

Contrairement aux visées de la SODIC, cette société éliminerait de ses objectifs, la notion de rentabilité économique qui s'applique à l'industrie.

Sans limiter la définition de créateur à la seule notion d'écrivain de livres culturels, la SOFIA devrait exercer à son égard une forme d'aide privilégiée et différente de celle qu'elle destinera à l'écrivain d'ouvrages utilitaires.

1.1.3 Droits d'auteur

Comme les droits d'auteur constituent la principale source de revenus des écrivains, ceux-ci ne devraient pas subir les effets néfastes de la piraterie pratiquée par le ministère de l'Éducation qui utilise à outrance la reprographie dans le milieu scolaire.

De plus, de l'avis de l'assemblée, il serait souhaitable que soient versées aux écrivains, sous forme de subsides provenant d'une source autre que celle des budgets d'acquisition des bibliothèques publiques et scolaires, des sommes d'argent dont le montant serait établi d'après la fréquence d'utilisation en bibliothèque des ouvrages québécois (« public landing rights »). On estime à environ $150 000,00 les subsides qui pourraient être ainsi versés directement aux écrivains.

1.2 L'ÉDITION

Dès le début de l'atelier, les participants tiennent à souligner le peu de représentants des arts graphiques (imprimeurs, typographes et relieurs) et des services techniques internes qui oeuvrent au sein des maisons d'édition; ceux-ci forment, somme toute, les éléments de base de l'industrie du livre.

1.2.1 Éditeurs littéraires

L'éditeur, spécialisé dans la publication de livres dits littéraires, se voit constamment confronté avec des problèmes de trésorerie et ne peut, de par sa nature même, dévier d'une structure de caractère artisanal pour assurer sa survie.

La lenteur du virement d'inventaire qui caractérise sa spécialité l'amène inévitablement à une immobilisation de ses capitaux. Aussi, pour cet éditeur littéraire, son besoin fondamental en matière d'aide financière repose-t-il principalement sur l'obtention de capitaux de fonctionnement.

En ce sens, l'action d'une SODIC peut répondre à ses attentes car elle permettrait ainsi de consolider la situation d'entreprises spécialisées dans ce genre de publications.

1.2.2 Main-d'oeuvre qualifiée

Quelques participants sont d'avis que dans le cadre des programmes de la SODIC, les éditeurs pourraient résoudre bon nombre de problèmes relatifs au personnel. L'éditeur pourrait s'attacher une main-d'oeuvre qualifiée, ce qui favoriserait ainsi le bon fonctionnement de sa maison et la diversification de ses services.

1.2.3 Programmes d'aide à l'édition

Dans le cadre des programmes actuels du ministère des Affaires culturelles, plus particulièrement le programme d'aide à l'édition, la Direction du livre devrait voir à simplifier les procédures en vue de diminuer les frais encourus par l'éditeur pour présenter ses dossiers. La Direction du livre devrait voir également à raccourcir les délais pour l'obtention des subventions.

De plus, certains participants recommandent au ministère de chercher à réduire, dans l'élaboration de ses programmes d'aide, l'écart toujours clairement identifié entre le livre culturel, littéraire et utilitaire.

1.2.4 Projet d'une collection de livres de poche québécois

Un long débat sur le sujet permet d'identifier deux points de vue distincts:

a) tenant compte de l'aspect financier d'une telle collection, plusieurs participants mettent en doute la rentabilité même de cette collection et signalent également le tort que sa création pourrait causer à l'édition régulière d'oeuvres d'auteurs québécois.

Le principe de cette collection sous l'angle strictement économique est donc remis en question par une partie des participants.

b) prenant en considération l'impact social et culturel d'une telle collection, plusieurs soulignent l'importance et le mérite d'un tel projet qui rendrait accessible à l'ensemble de la nation québécoise la production de ses écrivains de marque; ces participants soutiennent qu'à long terme une telle expérience, avec l'appui financier du Gouvernement au niveau de la promotion, pourrait assurément profiter à l'ensemble du fonds québécois.

1.2.5 Manuel scolaire

Une participante, au nom de la Fédération nationale des communications, de la Confédération des syndicats nationaux, de la Centrale des enseignants du Québec, de la Fédération nationale des enseignants québécois et du Syndicat national des travailleurs de Centre éducatif et culturel, réitère la position déjà prise par ces organismes, soit de recommander la création d'une société d'État pour l'édition du manuel scolaire et elle émet le voeu que le fait d'améliorer le sort des éditeurs, libraires et distributeurs par différents programmes d'aide à l'industrie du livre, signifie également une amélioration de la situation du personnel de chacun de ces secteurs.

Certains participants soulignent aussitôt les principaux dangers qu'ils rattachent à l'établissement d'une société d'État pour l'édition de manuels scolaires au Québec: le risque de tarir la source, de tuer la création, de décourager les auteurs de manuels scolaires, l'acheminement vers le livre unique, le dirigisme à outrance de l'État.

1.3 LA MISE EN MARCHÉ

L'un des problèmes majeurs que rencontre le consommateur de livres québécois se situe au niveau de l'accessibilité.

1.3.1 Accessibilité aux créateurs

L'assemblée reconnaît que très peu d'écrivains québécois sont véritablement connus par le public; d'ailleurs, toute démarche pour mieux faire connaître les écrivains recevrait d'emblée l'assentiment des participants présents. Un meilleur lien doit exister entre écrivains et lecteurs québécois.

1.3.2 Accessibilité aux livres

Livres de jeunesse

Les participants ont identifié, parmi les facteurs qui contribuent le plus à rendre inaccessible à la fois l'écrivain et le livre, les politiques pédagogiques du ministère de l'Éducation qui ne favorisent nullement le contact avec l'écrivain et l'utilisation du livre chez les jeunes.

Il est résolu de demander que

a) le ministère de l'Éducation, afin de promouvoir et de développer le goût de la lecture chez les jeunes, maintienne et intensifie le développement des services des bibliothèques élémentaires et secondaires en leur assurant un personnel qualifié, en leur accordant les budgets nécessaires au développement et à la diffusion des collections pour la jeunesse et en mettant comme prioritaire, l'acquisition et la diffusion de la production québécoise pour la jeunesse. Enfin, que les bibliothèques scolaires fermées au cours des dernières années soient réouvertes pour répondre à ces mêmes objectifs.

b) le ministère de l'Éducation revienne à sa politique de distribution de livres comme prix de fin d'année.

Livres littéraires

Le fonds québécois de l'édition littéraire n'a pas le même coefficient de roulement que l'ensemble des best-sellers que le libraire doit posséder pour réaliser un chiffre d'affaires rapide. Par conséquent, le fonds québécois est retiré trop rapidement du marché et sérieusement désavantagé.

Pour pallier à cette carence, l'assemblée reconnaît le bien-fondé d'un des programmes proposés par le ministère des Affaires culturelles pour favoriser la vente de livres québécois (voir brochure: « Les Industries culturelles — Hypothèses de développement ». p. 30. article 2.4.3).

1.3.3 Propriété québécoise à 100%

Concernant les normes de propriété québécoise à 100%, telles qu'indiquées dans le document de travail « Les Industries culturelles, Hypothèses de développement », p. 31, quelques participants suggèrent au Gouvernement d'attacher davantage d'importance aux normes de qualité qui devront régir les libraires agréées, qu'aux normes portant sur la propriété, évitant ainsi la fermeture éventuelle de librairies qu'entraînerait l'adoption d'une telle norme.

1.3.4 Institut de formation professionnelle des milieux du livre

Après discussion, il a été proposé par l'ensemble des participants qu'une attention particulière soit apportée à la formation professionnelle des employés de l'industrie du livre, formation qui pourrait se donner en élargissant le cadre des cours déjà dispensés par le séminaire de librairie.

1.3.5 Revues et périodiques

On recommande de favoriser le regroupement des éditeurs de revues et de périodiques et d'encourager une concertation avec les diffuseurs pour permettre une meilleure action.

1.4 LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES

Après avoir pris connaissance du projet de loi 105, créant la SODIC, l'assemblée s'est prononcée en faveur de ce projet mais apporte les nuances suivantes:

1.4.1 Les créateurs

Comme ils l'avaient signalé dans l'atelier consacré à la création, les créateurs maintiennent leur appui à la SODIC mais ils estiment nécessaire que soit créée parallèlement la Société de financement des arts.

1.4.2 Les industries du livre

Les différents secteurs de l'industrie du livre veulent être consultés au moment de la rédaction des règlements qui régiront la SODIC, afin de s'assurer que les intentions et les objectifs de cette Société soient atteints dans les faits lorsqu'elle sera en fonction. Ils souhaitent également que cette Société voit le jour dans les plus brefs délais.

Parmi les éléments importants de cette réglementation, les intéressés soulignent en particulier les points suivants:

— que l'accès au programme d'aide à la SODIC soit réservé exclusivement à des maisons de propriété québécoise à 100%;

— que l'application des règles régissant ces programmes soit suffisamment souple pour s'adapter aux besoins particuliers des entreprises concernées;

— que cette forme d'aide soit accessible, au besoin, pour la réalisation de projets impliquant des partenaires étrangers.

RAPPORT DE L'ATELIER « INDUSTRIE DES MÉTIERS D'ART »

INTRODUCTION

Il serait hasardeux, voire impossible, de résumer les propos tenus dans l'atelier « industrie des métiers d'art » sans au préalable définir, comme l'ont fait les participants lors de la première heure de la rencontre, la singularité et le caractère pour le moins exceptionnel de cet atelier.

Pour la première fois dans l'histoire des métiers d'art au Québec, se trouvaient réunis autour d'une même table, des artisans, des artistes, des « designers », des architectes, des professeurs, des propriétaires de moyenne entreprise, des distributeurs et des fonctionnaires. En tout, 48 personnes et presqu'autant d'analyses différentes des problèmes inhérents au développement de l'industrie des métiers d'art au Québec.

Des propos individualisés, contradictoires et, dans certains cas répétitifs, des observations théoriques ou pratiques, se sont dégagé un certain nombre de souhaits et d'attentes communs à la majorité des participants. La recherche de consensus s'est donc soldée positivement malgré la diversité et la complexité des avenues qui y ont conduit.

Nous avons regroupé l'essentiel de ces interventions et les réactions qu'elles ont suscitées selon les quatre grands axes suggérés par les organisateurs de la conférence soit la création, la production, la mise en marché et la Société de développement des industries culturelles.

2.1 LA CRÉATION

2.1.1 Définition des problèmes

Au Québec, au cours des 25 dernières années, on a toujours perçu deux niveaux de création selon que l'on s'adresse à l'artiste ou à l'artisan. Les termes d'art majeur pour

désigner les disciplines artistiques comparativement à l'art mineur pour les disciplines artisanales sont suffisamment significatifs en soi.

L'ensemble des participants s'entendent pour abroger de façon définitive, ces distinctions de niveaux de création, car il apparaît évident que le processus de création est tout aussi important pour le concepteur-designer dans une grande entreprise que pour un artiste ou un artisan dans son atelier.

Le producteur de métiers d'art est par définition, extrêmement polyvalent, puisqu'il occupe seul, la plupart du temps, toutes les fonctions qui articulent l'entreprise conventionnelle, du créateur au gestionnaire en passant par le producteur et le diffuseur. En conséquence, on ne saurait limiter les problèmes de création à l'idée qui engendre abstraitement le produit. La façon de produire techniquement l'idée originale et de la mettre en marché, tout en réalisant des profits, font partie intégrante du processus de création.

L'oeuvre ou la création originale est souvent copiée par des individus ou des entreprises québécoises en mal d'idées novatrices. Aucun mécanisme n'existe jusqu'à ce jour, pour protéger l'idée originale du créateur.

Tous les problèmes de création sont dans leur essence liés à des problèmes de formation ou à l'absence de formation appropriée. On se doit de donner priorité à la définition et à l'application de programmes de formation de tous niveaux (de l'initiation au perfectionnement) si l'on veut instaurer des conditions favorables à la création.

Tous les programmes ou structures de formation que mettra en place l'État pour le secteur des métiers d'art devra tenir compte:

— des caractères essentiels de l'entreprise artisanale où l'artisan est à la fois créateur, producteur, diffuseur et gestionnaire;
— des ateliers d'artisans existants, lieu privilégié pour l'apprentissage, le compagnonnage et le perfectionnement;
— des programmes et ressources de CEGEP et universités;
— des écoles privées de formation et de l'importance de leur rôle;
— des spécificités ou couleurs régionales, de la nécessité de les conserver et de les valoriser;
— d'une concertation approfondie à faire entre tous les partenaires;
— de la nécessité d'accorder un intérêt particulier à la formation en gestion pour les producteurs de métiers d'art;
— du but premier de la formation en métiers d'art qui est la pratique d'un métier; donc formation pratique à privilégier à tous les niveaux.

2.1.2 Solution possible

Une seule solution mais d'importance, proposée pour contrer les problèmes de création-production: l'actualisation d'un voeu exprimé dans le Livre Blanc sur le développement culturel soit la création d'un Institut national de formation en artisanat et métiers d'art.

Il est à noter que cet Institut:

— n'est pas et ne saurait être une école au sens traditionnel du terme, i.e. dans un seul lieu physique;

— ne devrait pas engendrer un réseau parallèle de formation, un second ministère de l'Éducation sous l'autorité du ministère des Affaires culturelles;
— se définit surtout comme un comité de coordination régissant tous les programmes qui de près ou de loin ont une incidence sur la formation en métiers d'art, artisanat et arts visuels.

Les objectifs de cet Institut sont:

— d'inventorier tous les programmes et structures de formation existants;
— de collaborer avec le ministère de l'Éducation à l'établissement de programmes d'initiation et de formation technique aux métiers d'art dans les institutions publiques d'enseignement de tous niveaux (secondaire, collégial. . .);
— de faire reconnaître par l'État le rôle et le mandat des institutions privées dans la formation pratique et le perfectionnement en métiers d'art;
— d'établir avec les structures de représentation concernées, un programme d'accréditation d'ateliers d'artisans où sera privilégiée la formation par campagnonnage et apprentissage.

Les participants de l'atelier propose la création de cet Institut après une consultation approfondie auprès des différents milieux concernés.

Les discussions sur la composition du comité de direction de l'Institut, l'échéancier d'implantation et les budgets d'opération sont remises à plus tard.

2.1.3 Partage des tâches

Les participants suggèrent que l'Institut regroupe tous les partenaires et dans ce sens, ils offrent leur pleine et entière collaboration pour l'implantation et le fonctionnement de cette nouvelle structure.

2.2. LA PRODUCTION

2.2.1 Définition des problèmes

Intimement liés aux problèmes de formation en métiers d'art et surtout, à la carence de programmes de formation, les problèmes de production sont de beaucoup les problèmes les plus importants que doit affronter l'industrie des métiers d'art au Québec.

Avec un marché intérieur estimé à plus de 200 millions de dollars et une production québécoise annuelle évaluée entre 20 et 30 millions de dollars selon une étude récente du BSQ, il apparaît clairement que le volume de production artisanale est déficient, que l'offre est loin de rencontrer la demande.

En l'occurence, il n'est pas surprenant de constater que le marché intérieur est largement occupé par les importateurs et que le marché extérieur est quasi inexploré par les producteurs québécois.

On fait état des deux principales causes responsables du peu d'ampleur de la production québécoise: le difficile accès pour les producteurs à des sources adéquates de financement, la copie et la vente au Québec par des entreprises étrangères de produits conçus par des créateurs québécois.

Enfin, on constate que les mécanismes actuels d'intervention de l'État favorise davantage la production au niveau de la moyenne et de la grande entreprise plutôt qu'au niveau du travailleur autonome, ce qui est à l'encontre de la réalité première de l'entreprise artisanale québécoise.

2.2.2 Éléments de solution

Face aux problèmes de production, un élément de solution a été défini: offrir aux producteurs québécois des sources adéquates de financement.

Par contre, on constate que tout programme de financement ne saurait être appliqué auprès des entreprises artisanales si, au préalable, une définition précise de chacun des types d'entreprises artisanales n'est pas établi.

Pour éliminer la confusion au niveau des perceptions des différents types d'entreprises, une hypothèse de solution fut présentée aux participants par le président d'atelier. Celle-ci consistait à présenter une loi-cadre non contraignante qui préciserait ce qu'est un artiste, un artisan, un industriel. . .

Les participants ont rejeté cette hypothèse car elle risquait d'entraîner d'interminables débats sémantiques et ont émis une seconde hypothèse qui définit des différents intervenants selon trois niveaux (catégories) d'entreprises:

a) Atelier de recherche — création — production qui comprendrait: graveur, sculpteur, « designer », artisan, créateur, etc.

b) Moyenne entreprise: selon un certain nombre d'employés et/ou un volume de production (série artisanale), tous deux à déterminer.

c) Entreprise de production industrielle (grande série).

2.3 LA MISE EN MARCHÉ

2.3.1 Définition des problèmes

— Il n'existe pas au Québec de réseau intégré de mise en marché des produits des métiers d'art. Les distributeurs et boutiquiers de produits culturels québécois ne couvrent qu'une infime partie du marché réel et potentiel.

— L'artisan se donne un accès direct au marché par l'intermédiaire des salons d'artisanat. Cette pratique bien qu'essentielle à la diffusion du produit original authentique et exclusif se limite à des manifestations ponctuelles et oblige l'artisan à supporter de lourds inventaires pendant de longues périodes.

— Les temps forts de production (automne et hiver) correspondent peu aux temps forts de mise en marché (été).

— Le producteur de métiers d'art accumule peu d'inventaire de produits finis. En conséquence, le distributeur ou le boutiquier éprouve de grandes difficultés d'approvisionnement.

— L'État québécois n'a jamais financé, ne serait-ce que partiellement, des programmes de promotion des produits culturels.

— La Centrale d'artisanat du Québec, reconnue jusqu'à ce jour comme le principal organisme de diffusion, ne joue qu'un rôle marginal dans la mise en marché des produits.

— Il n'existe pas de marque de certification de qualité pour les produits des métiers d'art.

2.3.2 Éléments de solution

Plusieurs solutions furent avancées par les participants pour contrer les problèmes de diffusion et de mise en marché. Aucune d'entre elles n'a cependant fait l'objet d'un consensus au sens strict du terme.

Nous transcrivons, dans les lignes qui suivent, uniquement les propositions qui ont été acceptées par la majorité des participants:

— Que l'État québécois établisse par législation, une politique d'accréditation des boutiques d'artisanat québécois. Cette législation devra nécessairement définir comme « boutique accréditée » celles qui sont:
  - propriété à 100% de Québécois;
  - ayant un inventaire à 75% et plus conçu et fabriqué au Québec;
  - cet inventaire de produits correspondrait à des critères de qualité minimale.

— Qu'un centre d'accueil et de commercialisation des produits culturels québécois soit créé dans un avenir de moyen terme. On suggère qu'au moins un distributeur actuel soit membre du conseil d'administration de cet éventuel organisme.

— Que soit réalisé un programme de promotion des produits des créateurs québécois à l'échelle nationale et dans chacune des régions administratives du Québec.

— Que toute autre décision sur l'établissement de nouvelles structures de diffusion soit reportée à d'éventuelles rencontres sectorielles.

2.4 LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES

2.4.1 Définition des problèmes

— Les participants ont fait état de leurs multiples problèmes de financement auprès des organismes conventionnels de crédit.

2.4.2 Solutions proposées

— Tous les participants favorisent la création de la SODIC, telle que proposée dans le projet de loi 105, avec un amendement à l'article 4: après le terme « arts visuels » que soit rajouté « gravure », « peinture » et « sculpture ».

Les participants proposent également:

— Que cette société puisse financer la recherche aux trois niveaux de production identifiés précédemment.
— Que cette société puisse financer la production au niveau de la petite et de la moyenne entreprise.
— Que cette société accueille les demandes de financement de la production des grandes entreprises et qu'elle les réfère aux différents programmes d'aide technique et financière existants et qu'elle y réponde dans le cas où les grandes entreprises ne sont pas éligibles aux programmes d'autres sociétés (SDI) et ministères.
— Que cette société soit responsable d'un programme de promotion des produits culturels québécois.

RAPPORT DE L'ATELIER « INDUSTRIE DU DISQUE ET DU SPECTACLE »

INTRODUCTION

L'objectif poursuivi au cours de l'atelier du disque et du spectacle vise essentiellement à dégager des consensus sur les moyens que propose le gouvernement québécois dans le document « Hypothèses de développement ». Au cours de cette journée de travail, le groupe s'est constamment orienté vers la recherche de solutions concrètes et applicables aux besoins de l'industrie du disque et du spectacle, de même qu'envisageables d'un point de vue gouvernemental.

On trouvera dans le rapport de travail de l'atelier les consensus, les décisions, les recommandations et les propositions établis par les participants de cette industrie. Le rapport est structuré selon les fonctions du processus industriel, à savoir création, production et mise en marché. Enfin, une quatrième section relate les discussions relatives à la *Loi constituant la Société québécoise de développement des industries culturelles*, projet de loi no.105, trente et unième législature, troisième session.

3.1 LA CRÉATION

Le créateur est le premier et le plus important maillon du réseau de l'industrie de la musique. Fondamentalement, on veut que les auteurs-compositeurs puissent gagner leur vie normalement et décemment avec leur création.

3.1.1 Les lacunes relatives aux royautés découlant du droit d'auteur

Les royautés provenant des exécutions publiques sont infimes au pays, par rapport à celles perçues dans d'autres pays. Les royautés mécaniques sont, elles aussi, une source de maux pour les auteurs-compositeurs; tout ce domaine des droits mécaniques est très mal exploité au Québec.

3.1.2 Le manque d'information et de contrôle

Dans la plupart des pays du monde, les auteurs-compositeurs sont regroupés en association afin, notamment, d'avoir un droit de regard et de contrôle sur les comptes.

Ici, les auteurs-compositeurs ont parfois besoin de deux ou trois ans pour connaître le nombre de disques vendus et ainsi percevoir les royautés qui leur sont dues. D'ailleurs ils ne sont pas, de par leur métier, des hommes d'affaires. De plus, les auteurs-compositeurs nient le rapport de force avec les producteurs et ajoutent qu'ils ne sont en rien les ennemis des producteurs, du moins pour l'instant. . . Par ailleurs, les relations avec les éditeurs posent occasionnellement des difficultés.

3.1.3 Les solutions

Il faut, sans conteste, améliorer les revenus des créateurs; pour ce faire, l'on peut majorer les tarifs perçus pour les royautés d'exécution publique et les royautés mécaniques; de plus, un meilleur contrôle s'avère nécessaire.

Le principe de créer une société de perception et de distribution des royautés mécaniques est accepté d'emblée, en cela qu'il aidera au regroupement des auteurs et compositeurs ainsi qu'à la défense et à la promotion de leurs intérêts. Cependant, l'avantage de la mise sur pied de cette société est liée à l'importance quantitative des redevances, c'est-à-dire à l'accroissement de ces dernières.

Par ailleurs, il faut aussi prendre en considération que certains auteurs-compositeurs sont également producteurs; ils bénéficient ainsi d'une large flexibilité dans l'étalement des coûts sur l'ensemble de leurs affaires. Contraindre les auteurs-compositeurs à l'adhésion à une société de perception pourrait engendrer des problèmes financiers au niveau de la production. Néanmoins, le principe de la création de cette société est accepté, quoiqu'une étude de rentabilité (ou de faisabilité) s'avère nécessaire.

Cette société peut être créée dès maintenant sans l'aide de l'État et à partir des ressources du milieu. L'aide de l'État serait néanmoins souhaitable pour le démarrage. La vélléité exprimée veut que cette société ne soit pas un organisme de l'État, mais bien une société privée bénéficiant de l'aide de l'État pour son démarrage.

De plus, il apparaît vital que les royautés soient payées sur le nombre *d'unités pressées* et non sur le nombre d'unités vendues, quitte à accorder un crédit aux producteurs. Le contrôle n'en sera que facilité. Aussi, il convient de signaler que la Société des auteurs ayant acquis une expérience dans la gestion des droits dramatiques, peut amorcer l'implantation d'une telle société; on réalisera ainsi des économies d'échelle.

Quant aux royautés découlant des exécutions publiques des oeuvres, on recommande fortement que les redevances perçues soient nettement augmentées. Certains producteurs de spectacles se disent mal à l'aise de verser quelque $25,00. pour un spectacle à la Place des Arts, alors qu'en France, par exemple, l'on doive en verser beaucoup plus.

On souhaite aussi que les auteurs-compositeurs se regroupent (peut-être auprès de la Société des auteurs) afin d'une part, d'être mieux informés et d'autre part, de se donner une force de contrôle, notamment auprès de certaines maisons de disques plus ou moins empressées de rendre des comptes sur la circulation des disques. D'ailleurs, les maisons de disques sont elles-mêmes à la merci des distributeurs quant aux statistiques sur la vente des disques.

Si l'on applique ces décisions, il faut également prévoir que la fonction des éditeurs ne sera plus celle de collecteurs de royautés. L'édition doit s'orienter vers la promotion de l'oeuvre musicale; c'est là sa fonction première et nécessaire au développement de l'industrie musicale québécoise.

Un autre point a retenu l'attention des membres de l'atelier: la *Loi sur le droit d'auteur* est de juridiction fédérale. On voudrait voir le Gouvernement s'occuper du rapatriement définitif de cette juridiction ou, à défaut de cette solution, on insiste pour que le gouvernement québécois influence le gouvernement fédéral afin d'améliorer la Loi sur le droit d'auteur et de majorer les redevances prévues dans cette loi. Dans l'hypothèse où le Gouvernement opte pour le rapatriement, on pourrait, en outre, profiter de l'occasion pour redéfinir la nature des rapports créateurs/éditeurs ainsi qu'analyser en profondeur la question du droit moral.

Enfin, l'on a mentionné que le Gouvernement devrait contraindre les câblo-distributeurs à verser des royautés aux auteurs-compositeurs.

3.2 LA PRODUCTION

3.2.1 L'interprète

Mentionnons que l'interprète, puisqu'il est payé sur le nombre d'unités vendues, fait face aux mêmes problèmes que les auteurs-compositeurs, à savoir l'ignorance de la quantité d'unités vendues et les délais requis pour avoir des informations pertinentes. L'interprète, après négociation de son pourcentage de royautés d'artistes, fait face à la même situation que l'auteur-compositeur.

Un autre problème réside dans le fait que la relève est mal desservie quant à son accessibilité à la scène. Il existe non seulement des interprètes de chansons, mais aussi des interprètes de musique classique, des solistes et des musiciens qui sont dans le même embarras. On pense souvent industrie, mais néanmoins, il ne faut pas négliger la relève.

3.2.2 Les problèmes inhérents à la production proprement dite

La négociation collective n'existe pas au Québec. Les artisans de cette industrie sont esclaves d'organismes étrangers: « On paie le tarif ». Par ailleurs, le Gouvernement ne possède pas, à l'heure actuelle, les effectifs nécessaires pour aider l'entreprise de production; les gens qui font le métier aujourd'hui l'ont appris à leurs risques et périls et rien ne laisse présager une meilleure situation pour les générations futures.

L'entreprise de production de disques et de spectacles ne bénéficient d'aucunes incitations fiscales à l'investissement, alors que plusieurs PME, du secteur manufacturier notamment, jouissent de dégrèvements fiscaux substantiels.

En général, on ne mise pas assez sur la qualité du produit et on ne possède que très peu de données statistiques fiables.

3.2.3 Les solutions

L'Union des artistes est à préparer un contrat-type des artistes interprètes-exécutants, lequel sera soumis, au cours des prochaines semaines, aux producteurs pour fin de négociation. Ce contrat s'appliquerait aussi bien aux solistes qu'aux choristes.

Relève

1) Afin de préserver la nature des boîtes à chansons, on veut que le Gouvernement reconnaisse un statut juridique à la boîte à chansons.

2) De plus, on ne demande pas de subventions, mais des modes de financement appropriés.

On souhaite aussi la mise sur pied d'un réseau national de petites boîtes polyvalentes (70 à 300 places). Par ailleurs, il y aurait lieu de voir à la structuration d'un réseau constitué par les collèges, les polyvalentes, etc. et d'y intégrer les producteurs socio-culturels régionaux.

De plus, le ministère des Affaires culturelles devrait élaborer un programme permettant d'équiper adéquatement et professionnellement les salles de ce réseau, afin d'offrir aux utilisateurs des conditions de travail adéquates.

Bref, on songe à une opération PMS (petites et moyennes salles) qui favorise l'accessibilité de la relève à des scènes professionnelles.

Solutions inhérentes à la production

FISCALITÉ

Afin de stimuler la production et à l'instar de l'industrie cinématographique, on exige des allègements fiscaux applicables à la production de disques et de spectacles. On réitère l'importance d'avoir des « premières parties » de spectacle (qui coûtent entre $1 500,00 et 2 500,00) et l'on insiste pour que les coûts inhérents aux premières parties soient déductibles à 100% des taxes perçues chez les producteurs, ou encore, on souhaite le remboursement intégral du cachet de l'artiste se produisant en première partie par l'État.

FINANCEMENT

On s'entend de façon unanime pour faire en sorte que le Gouvernement offre aux producteurs une formule de debentures conditionnelle aux revenus, à titre de capital de risque, contre laquelle les producteurs donneront des garanties collatérales sur les équipements. De plus, on souhaite que le Gouvernement prête sur le talent reconnu, sur la crédibilité des professionnels du métier.

QUALITÉ DE PRODUIT

Il est essentiel de miser sur l'excellence du produit. Conséquemment, dans son aide (via SODIC, par exemple), le Gouvernement devrait viser à appuyer quelques entreprises clés afin de renforcer les structures existantes, plutôt que de faire un grand nombre d'interventions. Il faut aussi miser sur les « joint ventures ».

INFORMATION ET FORMATION

Un consensus est atteint sur la création d'une banque de données regroupant des statistiques fiables pour le Québec, car Statistique-Canada n'offre que des données regroupant le Québec à une partie de l'Ontario.

D'autre part, les maisons du Québec ont tout autre moyen approprié devraient alimenter les producteurs québécois en données statistiques sur les marchés étrangers.

Il serait fort souhaitable que des groupements tels les Chambres de commerce, les banquiers, etc. . . soient mieux informer sur le fonctionnement de l'industrie du disque et du spectacle.

Enfin, un autre consensus est atteint afin d'établir un programme de formation tant pour les fonctionnaires, que pour les gestionnaires de l'entreprise. De plus, l'atelier s'entend sur la nécessité d'un programme de stages en entreprise et suggère que les salaires des stagiaires soient défrayés conjointement par l'entreprise et le Gouvernement. En outre, la Chambre de commerce offre ses services pour des cours de formation.

SYNDICALISME

Tous sont d'accord pour maintenir le principe syndical; cependant, il faudrait abolir la juridiction exclusive. c'est dire que l'on s'entend sur la nécessité de la négociation collective, tout en permettant la circulation des membres d'un syndicat x puissent travailler avec les membres d'un syndicat y.

Il faudrait de plus en arriver à résilier la clause d'exclusivité qui relie les organismes parapublics à la Guilde des musiciens; toutefois, avant de mettre fin à l'entente, il faut que tous ceux qui sont impliqués se concertent.

On insiste à plusieurs reprises pour que les employeurs soient obligés d'embaucher des membres syndiqués et respecter par conséquent, le principe syndical. Les employeurs présents à l'atelier sont tous unanimes à sauvegarder ce principe.

Il semble également opportun que le Gouvernement intervienne en matière de syndicalisme en mettant à la disposition des intéressés, les études colligées par le ministère des Affaires culturelles, ainsi que celles du ministère du Travail; au besoin que l'on crée une commission d'enquête à cet effet, voire que l'on intente les poursuites judiciaires qui s'imposeraient.

Évidemment, tous sont unanimes à vouloir que les ententes entre la Guilde et les institutions concernées soient rédigées en français.

3.3 LA MISE EN MARCHÉ

3.3.1 Le marché domestique

Problématique

D'une part la taxe fédérale sur la production (9%) et d'autre part la taxe provinciale sur les ventes au détail (8%) contribuent à freiner l'élargissement de la demande intérieure.

De plus, la chute libre du dollar canadien, ajoutée au 17% de dédouanement sur les équipements provenant de l'étranger, provoque un accroissement considérable des coûts inhérents aux studios d'enregistrement.

Par ailleurs, l'absence d'investissements importants en promotion et en publicité briment l'augmentation de la demande intérieure.

La faiblesse du réseau actuel non structuré de boîtes polyvalentes, dessert mal la promotion des artistes de la relève. La place qu'occupe dans les magasins le produit québécois ne favorise pas la demande intérieure.

Les politiques du CRTC nuisent à la promotion de la chanson québécoise au Québec.

Solutions

On préconise une abolition de la taxe fédérale sur les produits manufacturés ainsi que de la taxe de vente au détail pour les produits disques et spectacles québécois (autochtones, mais non pas les produits étrangers manufacturés au Québec), à l'instar de la pratique dans le domaine du livre.

On retient la possibilité de créer un périodique de type commercial (ex: Cash Box, Billboard) pour promouvoir la demande intérieure. L'aide de l'État serait souhaitable car la rentabilité commerciale du périodique n'est pas assurée, quoique la rentabilité des retombées sur le marché pourrait être énorme. On rappelle au passage, qu'il y a 5 ans Décormag ne faisait pas ses frais, alors que maintenant, elle est devenue rentable. L'ADISQ pourrait prendre la responsabilité de ce dossier.

Face aux difficultés de recenser les oeuvres musicales québécoises d'il y a quelques années, on recommande la création d'une banque des oeuvres.

On réclame à grands cris une intervention vigoureuse du ministre des Communications pour imposer un pourcentage plus élevé de contenu québécois aux stations radiophoniques sur le territoire du Québec.

On ajoute la possibilité de récupérer la juridiction sur les communications.

Dans le domaine de la vente au détail du disque, le groupe souhaite que le Gouvernement favorise les réseaux de détaillants indépendants en privilégiant les regroupements de disquaires, à l'instar des actions déjà entreprises par des Rona et des Sport Experts. D'ailleurs, le mouvement est déjà amorcé avec certaines maisons pour concurrencer la vente au détail des détaillants appartenant aux multinationales.

Enfin, il a été souligné que l'on doive trouver des mécanismes favorisant le dédouanement sur les équipements provenant de l'étranger, notamment sur ceux nécessaires aux studios d'enregistrement.

3.3.2 Les marchés étrangers

Problématique

Manque de ressources financières pour promouvoir nos produits sur les marchés étrangers. Voilà le principal problème en ce domaine. Se greffe à ce problème, le manque d'information sur la nature des marchés étrangers. Il ne faut pas seulement songer à l'Europe comme source de débouchés, mais aussi aux États-Unis et au

marché canadien-anglais. Les moyens de promotion à l'étranger sont trop minces à l'heure actuelle pour arriver à franchir des pas considérables. Les participants ont déploré l'absence d'une stratégie d'exportation.

Solutions

Il s'avère important de privilégier des « joint ventures » afin de « créer des événements » sur les marchés français, américains et canadiens-anglais.

De plus, les délégations du Québec à travers le monde devraient devenir des antennes favorisant la promotion de nos produits culturels. On devrait pouvoir utiliser le réseau des délégations et surtout, y être compris.

Pour faire la promotion des artistes québécois en France, on revient avec une proposition pour réouvrir le dossier établissant un bureau de promotion en France, tel que déposé à la Chant'août en 1975.

Le Québec est appelé à devenir un centre international de production, à la condition qu'on y mette le prix pour atteindre la qualité. Il faut de plus associer les artistes avec les maisons étrangères, au moyen de matériel de promotion adéquat, notamment par des vidéogrammes. Bref, s'ouvrir aux échanges plutôt que préconiser des mesures protectionnistes.

3.4 LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES

Un consensus se dégage autour du principe de la SODIC. On insiste sur le fait que les relations des entreprises avec la SODIC soient de nature strictement financière, par opposition à des relations de type paternaliste. Cependant, on aurait souhaité voir la réglementation attachée à ce projet de loi afin de mieux en saisir les subtilités.

Toutefois, on demande que l'article 20d soit retiré; conséquemment le montant des engagements financiers sera fixé par réglementation.

Un autre consensus est dégagé afin que l'article 5 se lise ainsi: « . . . . . et un vice-président. Au plus quatre de ces membres doivent être des fonctionnaires du Gouvernement ou de l'un de ses organismes ». Autrement dit que la majorité des membres du conseil d'administration soit constituée de représentants des industries concernées.

RAPPORT DE L'ATELIER « INDUSTRIE DU CINÉMA »

INTRODUCTION

Pour bien comprendre le présent rapport, il faut en saisir le contexte. Le ministère des Communications a soumis récemment aux participants de cet atelier un document de travail, « Vers une politique du cinéma au Québec », dans une perspective de développement. Les divers milieux du cinéma en ont donc pris connaissance, rapidement il va sans dire, sans avoir eu nécessairement le temps et l'occasion de l'approfondir. Ce document a servi de base aux discussions de l'atelier et a permis de formuler les remarques colligées dans ce rapport.

Donc, d'une part, il y a un ministère qui veut pallier à des carences, à des manque à gagner de la part de l'ensemble des partenaires du cinéma et qui démontre une volonté d'accélérer un processus de solidification d'un milieu trop longtemps envahi par des« ligues majeures ». De l'autre, des réalisateurs, des producteurs, des distributeurs, des exploitants qui trouvent les temps durs, qui ne veulent pas voir des structures réclamées depuis longtemps et mises en place depuis peu, changer trop vite sans qu'ils aient eu leur mot à dire. Cependant leur volonté de changer de « ligue » semble fondamentale et unifiée.

Il faut souligner que l'atelier sur le cinéma a connu un fonctionnement un peu hors du cadre tracé au départ. Il a été jugé essentiel de parler de structures avant d'aborder la production et la mise en marché, lesquels sujets ont été remis à la fin de l'atelier. De plus, le président a estimé nécessaire de faire un tour de table pour que chacun des participants puisse se prononcer sur les principaux problèmes du cinéma québécois. Un tel déroulement a pu permettre que des interventions soient répétées d'une session à l'autre, ce qui dénote par ailleurs une insistance sur des aspects jugés importants. Le présent rapport ne cherche donc pas systématiquement à éviter les répétitions puisqu'elles sont jugées significatives et parfois même nécessaires pour rester fidèle aux échanges.

4.1 LA CRÉATION

4.1.1 Problématique

Le point de vue de l'Association des réalisateurs de films du Québec est que le document de travail sur le cinéma confond deux réalités bien différentes, soit le cinéma québécois et le cinéma au Québec. Au cours de cette réflexion sur la création, il faudrait privilégier le cinéma québécois, celui qui est fait au Québec par des Québécois, car il n'y a pas de création dans le domaine de l'exploitation du cinéma au Québec. En effet, selon l'ARFQ, le cinéma québécois ne représente actuellement que 2% de l'ensemble du temps-écran au Québec, statistique illustrant clairement la situation de sous-développement de notre cinéma national. Le Gouvernement, s'il veut intervenir dans le domaine du cinéma, doit le faire à tous les niveaux, du début de la production jusqu'à ce que le film atteigne les écrans dans toutes les régions du Québec. C'est dans ce sens que l'ARFQ réclame que le cinéma soit rapatrié au ministère des Affaires culturelles avec qui il a davantage d'affinités. L'Institut québécois du cinéma se chargerait alors de la production d'une cinématographie nationale et les entreprises de cinéma pourraient avoir accès à la Société de développement des industries culturelles, au même titre que les autres entreprises culturelles. Le rattachement du cinéma au ministère des Communications du Québec serait une erreur historique.

Un problème sérieux est l'absence de définition du cinéma québécois, l'absence d'une philosophie du cinéma au Québec. On associe souvent le cinéma québécois à l'industrie du long métrage au Québec. Le document de travail « Vers une politique du cinéma au Québec » serait à ce titre confus et technocratique et il n'aurait pas fait l'objet d'une consultation formelle pré-rédactionnelle selon les dires de l'ARFQ. Le responsable du document précise que le texte a été le fruit de divers contacts avec les différents intervenants du milieu cinématographique.

Plusieurs participants ont souligné que l'Institut québécois du cinéma existe depuis deux ans et qu'après une période d'ajustement, il paraît actuellement refléter fidèlement les préoccupations du milieu. Il a réussi à faire l'équilibre entre les structures et la culture.

Par ailleurs, une des causes de la faiblesse du cinéma québécois serait que le produit cinématographique n'a pas réussi à conquérir son marché. Il n'y a pas de mouvement continu dans le développement de la créativité au Québec, mais les films québécois répondent-ils aussi aux besoins des Québécois qui sont de plus en plus attirés par des films étrangers. Il y a une responsabilité des créateurs de ce côté-là. Il n'y a pas que des problèmes de structures, il y a les débouchés, la rémunération des créateurs, la main-d'oeuvre. . .

Une autre raison de cet échec est la domination de la culture québécoise par les multinationales. Les créateurs québécois sont soumis au pouvoir financier qui les force à produire dans un modèle de co-productions qui bien souvent ne sont même pas dans leur langue. Il est très dangereux de mêler culture et économie. Le débat fondamental, selon l'ARFQ, serait que l'économie, si elle ne respecte pas les lois de la culture dans laquelle elle s'inscrit, l'aliène. Un peu dans le même sens, le directeur de l'Institut québécois du cinéma souligne qu'il existe une saignée du cinéma québécois vers ce qu'on peut appeler les « Dracula » du cinéma québécois: avocats, courtiers,

etc. . . L'ARFQ note aussi que les créateurs sont coincés entre divers intermédiaires ayant leurs intérêts ailleurs que dans la culture. On précise, par ailleurs, que ces intermédiaires sont aussi des créateurs.

Enfin est soulevé le problème de la carence au niveau de l'écriture, de la faiblesse des scénarios. À cet égard, les politiques actuelles sont néfastes selon la Société des auteurs. De plus, le problème est au niveau de la non-spécialisation; le réalisateur fait souvent tout le travail.

4.1.2 Voies de solution

Il est essentiel que soit défini, ce qu'est une véritable cinématographie nationale au Québec. Il faut à cet effet que le milieu ait le temps de se concerter et que par ailleurs, l'État développe une meilleure connaissance du monde cinématographique québécois. Il est nécessaire qu'une consultation très large soit menée en ce sens.

L'essor de la production québécoise ne pourra se faire que par une plus grande accessibilité aux capacités de production et aux écrans. Il faudra aussi diversifier les formes de cinéma au Québec, en ne se limitant pas aux longs métrages.

Pour ce qui est des structures étatiques devant encadrer le développement du cinéma au Québec, il est souligné qu'elles doivent respecter l'autonomie des créateurs, tout en leur apportant le soutien financier.

En ce sens, il est noté à plusieurs reprises que l'Institut québécois du cinéma doit demeurer sous sa forme actuelle, ce sur quoi on répond que le projet présenté dans le document de travail ne prône pas la disparition de l'Institut mais en suggère l'amélioration.

De plus, il apparaît à certains que le cinéma doit être rapatrié au ministère des Affaires culturelles. Il est proposé plus particulièrement que l'Institut s'occupe de l'aide à la création et que la SODIC s'intéresse au développement des entreprises. Il est en contrepartie suggéré que l'Institut soit la structure d'aide unique, s'occupant à la fois de création et de soutien aux entreprises.

Il est certain qu'il faudra réfléchir sérieusement sur la structure d'aide. Il faut partir de cette préoccupation plutôt que du document « Vers une politique du cinéma au Québec ».

Quelle que soit la formule retenue, il faudra réaliser l'équilibre entre la culture et l'économie. Il faudra libérer la création du financement. Plus particulièrement, il est suggéré d'investir prioritairement dans les scénarios, ce qui coûte le moins cher. Si l'on consentait à ce niveau, à payer les reprises, les corrections, l'on augmenterait la qualité des scénarios.

4.1.3 Consensus

Il y a un consensus qui semble se dégager, c'est la crainte que la créativité soit étouffée par le type d'institution qu'on propose. *Plus clairement, apparaissent le sentiment de la valeur de l'actuel Institut québécois du cinéma et la nécessité de le conserver sous sa forme actuelle.* À ce stade-ci de la discussion, une majorité d'intervenants considèrent que le document de travail sur le cinéma au Québec est trop éloigné des préoccupations du monde du cinéma au Québec.

4.2 LES INSTITUTIONS DU CINÉMA

4.2.1 La problématique

Dans son document de travail, le ministère des Communications propose la mise sur pied d'une Société d'aide au cinéma, ce qui entrainerait une nouvelle formule de l'actuel Institut québécois du cinéma. Cette société aurait un mandat plus large que l'Institut, sa représentativité serait modifiée pour inclure par exemple des membres du ministère de l'Éducation (à cause de son marché) et de l'Union des artistes, pour les sensibiliser à l'ensemble des problèmes du cinéma. Ses fonds seraient accrus. La nomination du directeur général serait faite par le Lieutenant-gouverneur, ce qui pourrait lui donner plus de crédibilité auprès des institutions financières. Enfin, cette société permettrait à la dimension culturelle et commerciale de s'épanouir. D'autres hypothèses ou modèles sont possibles, comme celui d'une société mixte, mais cela n'a pas été retenu.

Selon les sentiments des autres partenaires du cinéma, la loi-cadre du cinéma n'est pas à changer tout de suite. On trouve que le document ne fait qu'accentuer l'emprise du milieu par l'État et ses fonctionnaires. Il est de plus basé sur de fausses prémisses, soit les conflits d'intérêts qui existeraient. Jusqu'à ce jour, l'Institut a bien joué son rôle et a même fait l'unité du milieu par ses programmes. De plus, ces conflits furent réglés par le système des jurés.

4.2.2 Les solutions

L'ensemble de l'atelier semblait s'entendre sur le fait que l'on devait distinguer la rentabilité culturelle et la rentabilité commerciale. Une règlementation appropriée et/ou un élargissement du conseil d'administration pourraient pallier aux conflits d'intérêts à l'Institut. Il y a un besoin profond d'accroître les budgets à la création, de développer la culture cinématographique nationale.

4.2.3 Les consensus

Il est très clair que l'Institut québécois du cinéma doit continuer d'opérer dans ses formes actuelles. Il pourrait même avoir le mandat d'aider au développement de scénarios et d'aider les entreprises du cinéma. Cependant, sa fonction primordiale d'aide à la création ne devrait pas s'évaluer selon les mêmes paramètres que ceux de la rentabilité commerciale.

Quant à l'aspect économique d'une société d'aide au cinéma, on dit que l'aide à l'entreprise doit demeurer et se développer selon les lois du marché. Cependant, une question se pose: le secteur économique doit-il prendre racine au ministère des Communications, à la Société de développement des industries culturelles ou même à l'Institut québécois du cinéma?

Enfin, la formation d'une commission (ou conseil) permanente du cinéma qui étudierait l'ensemble de la problématique du cinéma semble vouloir naître à ce stade-ci, du moins est-ce la proposition de l'ARFQ.

4.3 LES PROBLÈMES CONCRETS ET LA MISE EN MARCHÉ

Le président de l'assemblée propose de faire un tour de table pour identifier le problème majeur du cinéma selon chaque participant. De nombreux problèmes sont

soulevés qui expliquent la crise actuelle du cinéma québécois du point de vue de chacun des secteurs.

4.3.1 État de la question du cinéma québécois

— manque de financement et de rentabilité;
— absence d'une politique gouvernementale de doublage, de sous-titrage et de tirage de copies;
— absence du secteur des industries techniques au conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma;
— manque de productions québécoises sur nos écrans;
— conflit entre la structure du marché culturel et celle du marché économique;
— manque de débouchés face aux marchés de la télévision et de la câblodistribution;
— absence de planification de la production et de la diffusion du document audio-visuel québécois dans les régions;
— difficultés de distribution du cinéma artisanal;
— désaffection du public québécois face au cinéma québécois;
— concurrence des réseaux culturels et des réseaux commerciaux;
— manque d'intérêt pour la production québécoise à l'étranger;
— manque d'information sur le cinéma québécois;
— problèmes de réinvestissement dans l'industrie;
— problèmes de production de films exportables à l'étranger;
— manque de données statistiques et d'études du marché.

Les milieux du cinéma identifient facilement ces problèmes sans pouvoir clairement en attribuer la responsabilité à un seul organisme de cinéma. L'Institut québécois du cinéma est le seul organisme émanant des milieux du cinéma québécois qui réponde à ses attentes sans décevoir, grâce à son programme d'aide à la création.

4.3.2 Accessibilité aux marchés

Il existe au Québec des canaux de diffusion qui nous appartiennent ou qui nous sont acquis. Ces canaux peuvent nous permettre, selon les secteurs, d'imposer une cinématographie nationale. Une formule de quota peut aussi être envisagée pour permettre le développement de cette cinématographie.

Face aux multinationales, le Gouvernement peut encourager par une attitude non équivoque, la possession de notre économie et de notre culture. Actuellement, le cinéma québécois n'a pas accès facilement à tous les marchés, tant au Québec qu'à l'étranger. L'accès des films québécois aux marchés doit se faire en élaborant aussi une politique de mise en marché du produit cinématographique québécois. Le film culturel et éducatif ne peut être traité de la même façon que le film commercial. Le problème de l'accessibilité n'existe pas seulement pour les salles de cinéma mais aussi pour la télévision et pour les marchés éducatifs. Cette accessibilité du produit cinématographique aux différents marchés québécois et étrangers ne doit pas non plus se faire au détriment de notre identité culturelle.

Par ailleurs, le produit doit rejoindre les attentes des spectateurs. La rentabilité du produit pourrait être fonction du nombre de spectateurs: la télévision et la câblodistribution ont supplanté les marchés traditionnels qui ne sont plus très concurrentiels. D'autres voies restent à explorer.

4.3.3 Une cinématographie nationale

Pour développer une véritable cinématographie nationale, une loi d'aide au cinéma québécois doit avoir des objectifs différents selon les secteurs de la création et ceux de l'industrie. Elle doit tenir compte d'un tywe d'investissement dans la créativité et d'un autre type de soutien pour les entreprises.

La notion de rentabilité économique et financière de ces secteurs n'est pas la seule qui puisse être envisagée. Il y a aussi la rentabilité politique, culturelle ou sociale. Étant donné l'importance du cinéma pour l'identité culturelle d'un peuple, il en coûte peu au contribuable de soutenir financièrement une cinématographie nationale par rapport à d'autres modes d'expression culturelle beaucoup plus coûteux.

4.4 LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE QUÉBÉCOISE

4.4.1 Problématique

Cet aspect a déjà été largement traité dans son ensemble dans les sections précédentes, soit les divers problèmes de ressources financières que connaissent les différents intervenants du milieu cinématographique.

L'atelier ne s'est donc pas attardé aux problèmes mais a presque uniquement traité de solutions.

Il faut tout de même souligner certains problèmes particuliers tel le manque de sensibilisation du secteur de la télévision et particulièrement de la télévision privée, à la cinématographie québécoise. Un délégué de Radio-Québec souligne cependant l'effort récent de cet organisme pour augmenter le nombre d'acquisitions et de productions québécoises. Un observateur fait remarquer que l'on n'a pas discuté dans l'atelier, du film éducatif et de cette problématique, de même que l'utilisation par le réseau scolaire de films majoritairement étrangers et du recours par celui-ci à la technique de la location en bloc.

4.4.2 Éléments de solution

De nombreuses interventions ont été faites à ce plan. On « tentera » ici de les rapporter en les regroupant lorsqu'elles traitent du même objet et lorsqu'elles semblent convergentes. Bien sûr, certaines propositions ont été déjà abordées dans les sections précédentes. On fait d'abord une réserve: il ne faut pas essayer de rendre le cinéma québécois rentable et c'est encore plus vrai pour le cinéma culturel.

Il est aussi recommandé que les investissements aillent d'abord au cinéma national.

On constate par ailleurs l'existence de certains éléments positifs dans le document de travail sur le cinéma au Québec, dont, entre autres, la proposition de la politique de visa, fortement appuyée par le Syndicat national du cinéma.

Pour ce qui est des diverses *modalités de financement*, l'Association des producteurs propose d'augmenter le prix d'admission dans les cinémas de, par exemple, 25 sous.

— premièrement, s'il s'agit d'un film québécois ou canadien, les revenus provenant de cette hausse seraient répartis comme suit: 1/3 au distributeur 1/3 à l'exploitant, afin de les encourager à sortir des films québécois ou canadiens. Enfin, le dernier tiers irait au producteur, somme qu'il devra investir obligatoirement dans son prochain film;
— deuxièmement, s'il s'agit d'un film étranger, les revenus provenant de cette hausse seraient répartis comme suit: 1/3 au distributeur, somme qu'il devra investir dans un film québécois 1/3 à l'exploitant, somme qu'il devra investir dans un film québécois. Enfin le dernier tiers s'ajoutera aux fonds que l'État destine au secteur privé du cinéma.

Une telle proposition semble rejetée par des exploitants de salle de cinéma, par le délégué de la Société des auteurs, par les délégués des techniciens et par un producteur, lesquels, sauf ce dernier, paraissent privilégier plutôt la récupération de la taxe d'amusement imposée par les municipalités.

La formule de visa, privilégiée par l'État pour contrer l'entreprise étrangère, semble plaire à la plupart des participants qui suggèrent que cette solution soit davantage étudiée. Cette technique, selon un participant, est liée à celle des quotas. Un distributeur croit cependant que la politique de visa sera difficile à appliquer.

Au niveau du parrainage des *structures* de financement, si certains semblent privilégier le rattachement du cinéma au ministère des Affaires culturelles, d'autres sont d'avis que, la voie d'avenir étant vers la télévision sous ses diverses formes, il serait préférable de placer le cinéma sous l'égide du ministère des Communications. Selon un participant, ce serait là un compromis entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Quant aux structures elles-mêmes, il semble admis qu'il faudrait conserver l'Institut québécois du cinéma. Il est précisé que cet organisme, jusqu'à ce jour s'est occupé à 95% de création, de production et donc très peu de subvention aux entreprises. Certains suggèrent que l'Institut s'occupe à la fois d'aide à la création et d'aide aux entreprises en instituant des mécanismes contrant les conflits d'intérêts. D'autres, particulièrement les réalisateurs et les producteurs, attribuent à l'Institut l'aide à la création et à la SODIC, l'aide aux entreprises. Pour ces réalisateurs, il apparaît préférable que le tout soit rattaché au ministère des Affaires culturelles alors que les producteurs ne voient pas ce rattachement comme un problème important.

Un participant souligne la nécessité que le budget de l'Institut québécois du cinéma soit réparti selon les régions administratives du Québec en respectant les réalités démographiques.

En plus des structures déjà décrites, l'Association des réalisateurs de films du Québec revient sur la création d'une commission permanente du cinéma, laquelle procèderait à la mise à l'étude de toute législation ou réglementation. Celle-ci serait rattachée à un sous-ministre et serait consultative pour l'établissement de politiques du cinéma. Elle s'apparenterait à des organismes consultatifs déjà existants, comme le Conseil supérieur de l'éducation et s'occuperait, entre autres, de recueillir les données nécessaires à la prise de décision. Une telle structure permanente chapeauterait à la fois l'Institut québécois du cinéma et la SODIC. Une telle structure semble obtenir l'accord de plusieurs participants qui se prononcent davantage sur le principe que sur les modalités.

Enfin, on souligne la nécessité de prendre le temps nécessaire pour étudier toutes les propositions en profondeur avant de prendre des décisions formelles.

4.4.3 Consensus

Encore une fois est apparu le désir, on pourrait dire quasi unanime, de maintenir l'Institut québécois du cinéma dans sa forme actuelle, soit celle d'un organisme d'aide à la création. Certains, cependant, voudraient aller plus loin en lui confiant aussi l'aide aux entreprises. Il y a loin d'avoir unanimité là-dessus, puisque d'autres voient l'aide aux entreprises, dévolue à la SODIC.

Par ailleurs, personne ne s'est opposé au principe de la création de la commission permanente du cinéma, organisme chapeautant la ou les structures d'aide.

Enfin, à une exception près, les participants semblent favorables à l'étude de la formule de visa proposée dans le document « Vers une politique du cinéma au Québec ».

CONCLUSION

Quatre périodes d'une heure et demie, auxquelles participent une cinquantaine de partenaires: c'est bien peu de temps pour aller au fond du dossier « cinéma ». Il n'y a là que le temps d'amorcer un processus qui peut paraître au premier abord long et ardu mais qui en somme peut être des plus intéressants et des plus vivants.

Dans la mesure où les prochaines étapes comporteront des ordres du jour clairs et précis, que les consensus pris dans cet atelier ne seront pas modifiés, il semble qu'une concertation des divers intervenants n'est pas une utopie. En effet, malgré certains détours ardus, il semble que le milieu du cinéma, avec ses diverses composantes, peut tendre vers des solutions communément acceptables. C'est sans doute la prochaine étape de consultation des milieux qui nous indiquera de façon tangible si le dossier du cinéma québécois et du cinéma au Québec évolue de façon positive.

TROISIÈME PARTIE

LA PLÉNIÈRE

PLÉNIÈRE

M. MATHIAS RIOUX:
(président de la plénière)

Je vous souhaite la bienvenue à cette plénière qui est la phase finale de nos travaux et qui, normalement, devrait aboutir à des conclusions pratiques, concrètes et déboucher en somme, sur des moyens d'action.

Je vous rappelle d'abord que ce n'est pas une assemblée plénière classique où on fonctionne par propositions, par amendements et votes. C'est une assemblée qui n'est pas décisionnelle, comme on l'entend généralement. C'est une assemblée consensuelle. On dégage des consensus, on essaie de se mettre d'accord sur des orientations. La durée des interventions sera de trois minutes. Nous allons procéder par bloc, par exemple, au niveau de la création, au niveau de la gestion et de la protection de la propriété intellectuelle, de la relève et de SOFIA, La Société de financement des arts.

Ce qui vous est présenté comme consensus, a été sélectionné par l'équipe-synthèse au cours de la nuit. Vous allez certainement reconnaître les recommandations, les discussions et les consensus qui se sont dégagés dans les ateliers, mais vous comprendrez qu'on a retenu ce que nous avons cru prioritaire et essentiel, toujours dans la perspective de débloquer sur des actions, débloquer en somme sur du concret.

Je vous rappelle aussi que les observateurs n'ont pas le droit de parole. Cependant, il y a autour de la table une cinquantaine de personnes qui représentent des associations, des groupements, des groupes représentatifs. Il vous est toujours loisible, comme observateur d'acheminer vos remarques à ceux qui interviennent, afin de passer votre message. Si les observateurs n'ont pas le droit de parole, ce n'est pas par caprice, c'est parce qu'on veut en arriver à des conclusions aujourd'hui.

Dans le domaine de la création, chapitre « Formation », trois éléments: 1 – Création d'un institut national de formation en artisanat et métiers d'art; 2 – on propose

un programme de formation destiné aux gestionnaires des secteurs privé et public et 3 – la création d'un institut de formation professionnelle des milieux du livre. Vous avez la parole.

M. SYLVAIN LELIÈVRE:
(auteur, compositeur et interprète)

Est-ce que je dois comprendre, M. Rioux, que la création, en ce qui concerne la chanson, se limite dans votre esprit, à la formation de personnel de gestion? C'était une proposition des producteurs dans notre atelier, hier.

M. MATHIAS RIOUX:

Pas nécessairement. On a découvert dans les rapports qu'à peu près tous les ateliers ont réfléchi en termes de formation. On a dégagé, nous, ce que nous avons cru pertinent et susceptible de rejoindre les intérêts de tout le monde. Je ne dis pas que cela ne pourra pas être complété ou encore plus articulé un peu plus tard de la part des gens, ou des ministères ou des organismes concernés, mais comme orientation, c'est ce qui se dégage. Ce n'est pas exclusif, ni limitatif. Autre intervention? Quand il n'y a plus d'intervention et que personne ne s'oppose, j'interprète qu'il y a consensus.

M. ARMAND BROCHARD:
(joallier)

Enfin, je ne comptais pas commencer comme cela d'emblée. Je voulais, à propos de cet institut de formation dans les métiers d'art, attirer l'attention sur une difficulté à laquelle on a fait face déjà au cours de nos préoccupations sur la qualité des professeurs qui transmettent la technique dans ces instituts. Nous aimerions que les gens à qui on confie la tâche d'enseignement dans ces instituts soient des professionnels dans les métiers qui n'ont pas nécessairement les qualifications pédagogiques habituellement requises par le ministère de l'Éducation. Nous souhaiterions que le ministère de l'Éducation nous aide à faire accepter cette idée dans les tractations qui seront nécessaires avec le ministère de l'Éducation, afin que cet enseignement soit confié à des gens de métier qui ont une connaissance des techniques qu'ils doivent transmettre.

M. RÉJEAN CÔTES:
(Conférence nationale des métiers d'art du Québec)

Brièvement . . . seulement pour dire que du côté des artisans, l'objectif en termes de formation, cela tourne autour de deux choses bien importantes. D'abord, arriver vraiment à mettre des mécanismes sur pied afin que les artisans impliqués dans leur atelier disons dans leur action d'entreprise artisanale puissent se perfectionner; qu'ils puissent avoir les moyens importants au bon moment et aller chercher des éléments pour continuer leur démarche et aussi, former de nouveaux artisans qui vont être capables d'être artisans, pas de former des professeurs, ni des gens qui ne seront pas en mesure de faire fonctionner un atelier. On voulait dire qu'au niveau des objectifs, pour nous, c'était cela que devait régler la formation. On pense que la concertation des différents éléments, c'est le premier pas pour en arriver à cela. Nous, les artisans, on est prêts à travailler dans ce sens.

M. ROGER FRAPPIER:
(Association des réalisateurs de films du Québec)

Nous, dans l'atelier du cinéma, on n'a pas parlé longuement de la création, parce que sur un marché de $120 millions dans le cinéma au Québec, nos films occupent uniquement 2% du temps-écran. Alors, on en a quasiment parlé uniquement pendant deux minutes pour respecter notre proportion. Cependant, il s'est dégagé très nettement, au niveau de la création, une différence entre le cinéma québécois et ce qu'on appelle le cinéma au Québec. Le consensus qui en est ressorti, cela a été que l'organisme qui s'occupe de la création — dont on demandait dans le document de travail une transformation — que cet organisme, l'Institut québécois du cinéma, soit maintenu dans sa forme actuelle comme instrument privilégié de développement d'une cinématographie nationale.

M. MARCEL WILKIE:
(Association canadienne de diffusion du livre)

Je parle ici en tant que participant à un séminaire de librairie qui existe déjà. Je voudrais prendre l'occasion de parler aux différents secteurs des métiers du livre, de ce séminaire de librairie. Je crois que ce serait souhaitable que les éditeurs, les distributeurs en particulier et tous les « commerçants » du livre, participent à ce genre de séminaire qui a lieu une fois par année. Un autre souhait qu'on pourrait exprimer, c'est que les patrons actuels de ces différents secteurs puissent jouir, si vous voulez, de fin de semaine de cours d'administration ou de gestion durant l'année. Hier, cela avait été à peine abordé. . .

M. CAMILLE LAURIN:
(ministre d'État au développement culturel)

Mon collègue Vaugeois et moi, dans les domaines qui font l'objet de votre attention, sommes particulièrement sensibles aux besoins de formation qui existent. On sent très bien que les écoles traditionnelles ne sont pas toujours orientées vers le type de formation qui s'impose pour les divers milieux dont on parle ce matin. Donc, à prime abord, il y a un accord entre nous et vous pour que pareilles initiatives se prennent. Il y a déjà des programmes au ministère des Affaires culturelles, en ce qui concerne par exemple, la formation dans le domaine du livre. Nous nous sommes entendus hier pour que ce programme soit révisé, afin de faire droit aux préoccupations qui se sont manifestées dans votre milieu, sous des modalités diverses qui restent à inventer. Là où nous sommes totalement d'accord, c'est lorsqu'il s'agit de cet institut de formation pour les métiers d'art, où le besoin est encore plus vif et les carences plus évidentes. Le besoin nous en semble particulièrement marqué. Nous en avions d'ailleurs parlé dans le livre blanc sur le développement culturel. Nous sommes heureux maintenant que cette suggestion soit reprise, appuyée, étoffée par le milieu concerné. Je pense bien qu'on peut vous dire que le Gouvernement s'engage à ce que vos souhaits soient comblés dans toute la mesure du possible selon les voeux que vous exprimez. J'étais dans l'atelier hier, et j'ai noté que ce que vous avez à l'esprit, ce n'est pas un institut physique, c'est-à-dire une oeuvre en béton, localisée dans un lieu physique déterminé, mais au contraire, une sorte d'organisme vivant, dynamique, qui s'étendrait à l'ensemble du territoire et qui fonctionnerait selon des méthodes d'animation dans lesquelles les artisans auraient le premier rôle à jouer. C'est exactement la conception que nous en avons également. Nous sommes déjà à l'oeuvre, d'ailleurs. Nous étions

déjà à l'oeuvre pour commencer à voir comment pourrait se matérialiser ce que nous appelions: cette École nationale populaire des métiers d'art; mais à l'aide des suggestions que vous nous faites, je pense que notre travail va s'en trouver accéléré et amélioré également. Nous ferons vraiment l'impossible pour que cette initiative puisse être prise le plus tôt possible.

M. MATHIAS RIOUX:

J'interprète qu'il y a consensus unanime, parce qu'il n'y a pas d'intervention contre. Merci. « Gestion et protection de la propriété intellectuelle »; cela a fait l'objet de débats dans les ateliers et de façon très animée dans certains, semble-t-il. Dans le chapitre « Gestion et protection de la propriété intellectuelle », il y a cinq éléments. Je vous les donne: 1 – Promouvoir le métier d'éditeur musical. 2 – On propose la création d'une société de perception des royautés mécaniques: la Société des auteurs fait remarquer, cependant, qu'elle a mise sur pied une telle société et invite les créateurs à s'y joindre. 3 – Le Gouvernement doit contraindre les câblodistributeurs à verser des royautés aux auteurs. 4 – Rapatriement au Québec de la juridiction fédérale sur le droit d'auteur; c'est important. 5 – On suggère d'instituer un droit d'auteur ou des subventions aux auteurs sur la fréquence d'utilisation de leurs oeuvres en bibliothèques publiques. Voilà les cinq éléments que nous avons jugé bon de soumettre à la discussion de l'assemblée.

M. JACQUES GODBOUT:
(Union des écrivains québécois)

Je voudrais ajouter un sixième élément parce qu'il a été discuté sérieusement dans l'atelier du livre: c'est que le ministère de l'Éducation paie des droits d'auteur sur les photocopies. Cela me paraît assez essentiel. Cela me paraît même faire partie de la gestion de la propriété intellectuelle.

M. GILLES ROCHETTE:
(Société des auteurs-compositeurs dramatiques)

Si on inclut l'amendement de Jacques Godbout, auquel je souscris tout à fait, je pense qu'il faudrait aussi l'élargir pour qu'il englobe les cassettes audio-visuelles qui sont utilisées, nous l'avons déjà signalé, sans aucun versement de droits et sans même demander l'autorisation à l'auteur.

Je demande donc que l'aspect de redevance payée pour les photocopies soit élargi à l'utilisation de tout document reproduit sous n'importe quelle forme: mécanique, magnétoscopique, magnétique. Sous quelque forme que ce soit, quel que soit le support; cela devrait être englobé dans ce que Jacques Godbout propose.

M. GASTON BLAIS:
(Union des artistes)

Au poste d) « gestion et protection de la propriété intellectuelle, » il y aurait lieu, une fois la juridiction reconnue au Québec sur le droit d'auteur, d'y ajouter la reconnaissance du droit de l'interprète, par l'adhésion du Québec à la convention de Rome.

M. SYLVAIN LELIÈVRE:

Au sixième point soulevé par M. Godbout, je voudrais ajouter une précision qui n'a pas été faite hier, à l'atelier auquel on participait. C'est qu'il y a une différence notoire entre Radio-Québec et Radio-Canada. Lorsqu'une oeuvre est enregistrée sur un support mécanique, à Radio-Canada, nos éditeurs obtiennent une licence, alors qu'il est absolument impossible d'en obtenir à Radio-Québec; c'est d'ailleurs relié au problème des artistes en ce qui concerne le droit de suite.

Je voudrais souligner ce problème à l'attention du ministre des Communications.

M. GUY FOURNIER:
(Institut du cinéma)

Je voulais juste souligner, étant donné qu'il y a abondance de ministres ici, que si un de ces trois ministres pouvait faire le message au ministre de l'Éducation qui est à la tête, ou qui a la responsabilité d'universités et d'écoles qui se spécialisent de façon systématique, dans la piraterie des oeuvres quelles qu'elles soient. . .

M. CAMILLE LAURIN:

Bien sûr! j'ai entendu moi aussi, tout ce qui a été dit autour et alentour du droit d'auteur, que ce soit dans le domaine du livre ou dans le domaine de l'audio-visuel.

Je dois dire que je comprends parfaitement les frustrations, pour ne pas dire l'exaspération de la totalité des artistes et de leurs représentants, ainsi que des écrivains qui sont réunis ici.

Évidemment, tout le monde sait que nous sommes en face d'une très vieille législation fédérale qui doit toujours être revisée mais qui ne l'est jamais, malgré les comités d'étude qui se sont réunis sur le sujet.

Nous sommes aussi en face de deux conceptions: une conception anglophone qui est basée sur l'oeuvre produite et une conception francophone, — la nôtre — et qui est basée sur la personnalité soit de l'auteur, du compositeur ou de l'exécutant, de l'interprète, à qui on devrait accorder plein crédit pour l'oeuvre qu'il a faite ou composée, ou à laquelle il a participé.

Inutile de dire que nous de notre côté, au Québec, c'est cette dernière conception que nous envisageons.

Il y a aussi toute la question de la « propriété des droits civils » qui peut nous servir de guide dans l'élaboration d'une nouvelle législation. C'est aussi cette optique que nous prenons.

Nous ne sommes pas prêts à commenter et à prendre à notre compte toutes et chacune des propositions qui sont faites ici, ce matin. Pour la raison bien simple que le Gouvernement du Québec, comme il l'a dit dans le livre blanc sur le développement culturel, est en train d'envisager une étude exhaustive et complète de tout ce domaine. Il y a un comité qui travaille là-dessus depuis quelques mois, mais je pense bien, que d'ici quelques mois encore, ce travail aura été complété et sera soumis au comité ministériel permanent du développement culturel, où des décisions seront prises et ensuite soumises au Conseil des ministres.

Je pense que tout ce que nous avons entendu durant ces deux jours, va contribuer beaucoup à éclairer notre pensée et surtout à centrer les décisions que nous voudrions prendre sur des sujets très précis. Dans quelque domaine que ce soit. À ce titre, je suis très heureux — et mes collègues aussi — d'avoir entendu cela; mais je peux quand même dire à l'assistance, que nous reconnaissons avec eux, l'exactitude du constat qu'ils dressent: l'importance d'une action la plus rapide possible en ce domaine, axée sur les intérêts québécois tels qu'ils se sont manifestés. Et le Gouvernement entend prendre, dans ce domaine, toutes ses responsabilités.

Maintenant, sur des points précis, j'aimerais passer la parole à mes collègues qui ont sûrement quelque chose à ajouter.

M. LOUIS O'NEILL:
(ministre des communications)

Je voudrais faire une remarque concernant Radio-Québec. Je sais que Radio-Québec n'est pas une institution parfaite, — tout le monde sait cela — mais il faudrait peut-être aussi préciser certaines choses.

Concernant les droits d'auteur, je vous signale qu'il y a déjà une entente à Radio-Québec — qui peut être améliorée — entre l'ORTQ et la Société des auteurs-compositeurs dramatiques. Également entre l'ORTQ et la Société des gens de lettres. Il n'y en a pas avec la Société des auteurs-compositeurs, parce que là vous avez un problème d'affrontement de groupes. Un conflit entre la Société des auteurs-compositeurs et le Syndicat général des employés de Radio-Québec, qui considère comme étant de sa juridiction, toute une partie qui couvre ici les droits d'auteur.

Pour ce qui est des auteurs à plein temps on a soulevé ce problème hier; il s'agit également des résultats d'une convention collective, d'une entente avec les employés de Radio-Québec. Certains pourront dire que l'ORTQ n'aurait pas dû signer cette entente, mais tout le monde sait qu'au moment d'une convention collective, on peut juger qu'il y a lieu de signer certaines ententes qui pourraient être considérées discutables, vues de l'extérieur.

Pour ce qui est des propositions sur la gestion et la protection de la propriété intellectuelle, je fais ici deux remarques sur ce qui a été fait: La proposition d) j'imagine qu'elle s'adresse au fédéral et non à nous: le rapatriement au Québec, de la juridiction fédérale sur les droits d'auteur. À moins qu'on ne considère que c'est une chose extrêmement facile que de rapatrier des droits quand on négocie avec le fédéral. Évidemment, nous sommes tout à fait d'accord; nous sommes pour le rapatriement comme nous sommes pour toutes les vertus. Le problème, c'est de savoir dans quel contexte politique on peut régler cela et nous pensons que dans bien des cas, cela ne se réglera qu'après une décision politique collective que nous aurons prise.

Sur la proposition c): le Gouvernement doit contraindre les câblodistributeurs à verser des royautés aux auteurs. Ici, la formulation m'étonne un peu; c'est-à-dire que je me demande la part, dans cela, qui revient au Gouvernement et la part qui reviendrait aux sociétés de perception de droits d'auteurs. Évidemment, c'est qu'encore là, vous avez un problème de politique. On est devant un territoire occupé, le territoire de la câblodistribution. Mais il ne faudrait pas exclure, ici par exemple — et je ne l'exclus pas du tout — que nous puissions, dans nos rapports avec les câblodistributeurs, les

amener ici et étudier avec eux les modalités de perception, des modalités de paiement qui permettraient qu'on ait le sentiment d'être traités par eux, avec justice.

Donc, dans le cadre actuel, dans le moment où nous vivons, le problème se pose moins sous un angle juridique ou sur un angle de coercition. Je pense que dans le moment c'est complètement illusoire, mais on peut faire ce travail sous l'angle d'une entente à l'amiable. Nous entretenons d'excellents rapports avec les câblodistributeurs; c'est sûrement un problème que nous allons aborder avec eux.

M. GILLES ROCHETTE:

Au sujet de Radio-Québec; la Société des auteurs est particulièrement agacée par le fait que Radio-Québec respecte les droits d'auteur des auteurs étrangers, mais ne respecte pas les droits des auteurs québécois. Radio-Québec engage des auteurs à plein temps qui, de ce fait, abandonnent évidemment leurs droits d'auteur; cela est une question interne, on ne se préoccupe pas de ce problème-là. Ce qui nous agace c'est que quand Radio-Québec engage un auteur pigiste, l'auteur est obligé de signer cette clause; il cède immédiatement et irrévocablement à l'office, tous les droits d'auteur et tous les autres droits intellectuels, mécaniques, dérivés ou autres, auxquels il peut prétendre en raison ou à l'occasion de ses services. De plus il s'engage à prendre, à demande, toutes les dispositions susceptibles d'assurer à l'office le plein exercice de ses droits. Nous trouvons cela exagéré.

M. PIERRE TISSEYRE:
(Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec)

Je veux simplement apporter un renseignement sur la façon dont, en France, on a contourné la difficulté que vient de signaler M. Rochette. C'est que lorsqu'on adhère à la Société des auteurs-compositeurs dramatiques, on fait cession d'avance de ses droits d'exécution. Par conséquent, il devient impossible après cela, de signer un contrat, avec qui que ce soit, à qui on céderait ses droits d'exécution; ils ont été cédés à la Société.

M. GUY TRÉPANIER:
(auteur, compositeur, interprète)

Je me permets simplement de mentionner à M. O'Neill que l'entente qu'il y a avec la Société des auteurs, n'est pas nécessairement une entente systématique avec les auteurs-compositeurs, c'est-à-dire ceux qui sont membres et de CAPAC et de BMI. Il n'y a pas de redevance payée par Radio-Québec, aux auteurs-compositeurs qui sont membres et de CAPAC et de BMI, enfin de SDE.

M. DENIS VAUGEOIS:
(ministre des Affaires culturelles)

Pour dire à M. Rochette, en particulier, que les propos qu'il a tenus le premier soir au micro, on se les tient entre nous et on est assez d'accord sur l'essentiel de ce que vous avez dit. Les difficultés, vous les connaissez; mais la volonté d'agir, nous l'avons manifestée dans le Livre Blanc et nous la maintenons actuellement.

M. MATHIAS RIOUX:

Voilà! cela termine le bloc « gestion et protection de la propriété intellectuelle »; il ne s'est pas manifesté de désaccord profond autour de cette table. J'interprète qu'il y a consensus.

Maintenant la relève. Disques et spectacles. On insiste pour que les coûts de production des premières parties de spectacle soient déductibles à cent pour cent des impôts des producteurs. On a accordé dix minutes pour ce bloc, parce que les informations nous provenant des ateliers nous ont indiqué que cela avait fait l'objet de discussions intenses et on voudrait permettre, autant que possible au participants, de revenir sur le sujet et de préciser leur pensée, s'ils en ont le goût.

Je pourrais vous lire, si vous le permettez, — cela vient bien sûr du monde du disque et du spectacle -- on dit: « Qu'à l'instar de ce que le Gouvernement permet comme allègements fiscaux pour le cinéma, on demande que ces mêmes allègements soient applicables à la production des disques et des spectacles. » On réitère l'importance d'avoir des premières parties de spectacles et on insiste pour que les coûts inhérents à cette première partie soient déductibles à cent pour cent des taxes perçues chez les producteurs, ou encore le remboursement par l'État, du cachet de l'artiste se produisant en première partie.

M. PERCIVALD BROOMFIELD:
(Le Patriote Inc.)

M. le président, dans cet article, je pense qu'on a oublié quelque chose. Les premières parties concernent les moyennes et grandes salles car dans les petites salles de 50, 60 et 75 clients, ce ne sont que des premières parties qui y sont. Il faudrait peut-être trouver une solution, on ne l'a pas trouvée. Est-ce qu'on va défrayer tout le spectacle? Qu'est-ce qu'on va faire pour les petites salles? On ne l'a pas mentionné.

M. DENIS VAUGEOIS:

J'étais à l'atelier lorsque cela a été discuté et j'ai compris qu'on faisait référence à un avantage fiscal. M. Parizeau, hier dans son allocution, a indiqué que c'était une façon parmi d'autres; mais il a indiqué également que le Gouvernement et son ministère en particulier, étaient prêts à travailler là-dessus. Je pense que notre insistance va l'amener à regarder cet avantage fiscal en particulier, mais il y en a d'autres qui pourraient donner les mêmes résultats. L'important, c'est que cette fois-ci, avec nos ministères sectoriels et le ministère des Finances, il y ait une volonté de réfléchir de façon précise, sur ces modalités d'aide.

M. ROBERT VINET:
(Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois)

Je voudrais dire, justement pour rejoindre M. Vaugeois, que lorsqu'on dit que les frais d'auteur seront déductibles à cent pour cent des impôts, on veut simplement dire qu'il va falloir changer la mentalité; parce que dans l'entreprise de spectacle, il n'y a pas beaucoup d'impôts qui sont payés.

M. MATHIAS RIOUX:

Alors consensus.

SOFIA (Société de financement des arts). Cette recommandation, cette idée, ce consensus vient des auteurs. Ils proposent la mise sur pied de cette société pour financer la création.

Quelqu'un voudrait peut-être donner un peu de précision, un peu d'éclairage.

M. JACQUES GODBOUT:

Il s'agit pour nous, d'articuler le mieux possible, le commerce d'un côté et l'art de l'autre. On a expliqué, dès le début, qu'il y avait des différences et ce n'est pas la peine d'y revenir.

Il reste que, dans l'atelier du livre en particulier, les commerçants n'étaient pas très actifs et les artistes un peu mal à l'aise. À l'intérieur des secteurs que vous avez ici réunis, vous avez quand même des secteurs dans l'autre sens. Tous ceux qui sont du côté de la création que ce soit du côté des artisans, des gens du disque, de la musique ou du cinéma; il y a quand même ce domaine qui est celui des arts.

Pour l'instant, le Gouvernement du Québec nous dit: Pour tout ce qui touche à la création, à part quelques programmes que nous avons au ministère des Affaires culturelles, adressez-vous à Ottawa; il y a un Conseil des arts du Canada. Pour tout ce qui touche au commerce, nous allons mettre sur pied une société de développement, de financement des industries culturelles. Cette société de financement, on est d'accord pour qu'elle soit mise sur pied et on pense qu'elle sera d'autant plus efficace qu'il y aura, à côté, une société de financement des arts; qu'il y aura donc à côté quelque chose qui va dégager la responsabilité de la SODIC, qui pourrait très facilement devenir une société de financement, de subsides. On a vu des discussions à n'en plus finir sur la notion de subsides ou de subventions; nous croyons qu'il faut distinguer l'un de l'autre, nous sommes en faveur du commerce en tant qu'auteurs; nous sommes aussi en faveur de subsides pour les arts quand ils sont nécessaires. Nous croyons que si le Gouvernement du Québec veut réfléchir un peu, fonder une société de financement des arts, y inscrire, dès le départ, la plupart des programmes qui sont au ministère des Affaires culturelles, s'arracher peut-être pour l'instant une livre de chair et souffrir quelque peu, nous aurons quand même au bout du compte, d'ici quelques années, une société de financement des arts qui sera efficace et qui rendra d'autant plus efficace la SODIC. En somme la SOFIA, c'est l'élément de recherche, c'est l'argent que vous investissez dans la recherche qui, elle, pourrait être utilisée par la SODIC. L'une sans l'autre, on perd son temps.

M. MATHIAS RIOUX:

La Société de financement des arts, c'est une société gouvernementale. C'est chapeauté par la SODIC?

M. JACQUES GODBOUT:

Je vous avoue qu'avant que vous en parliez, je n'avais pas pensé que cela puisse être chapeauté par la SODIC, mais l'idée mériterait d'être discutée. Ceci dit, cela pourrait encore une fois, fausser la SODIC. Ce que je crains c'est que la SODIC soit utilisée

comme un lieu d'aide, si vous voulez; c'est très facile. On en a discuté. On a fait une demande à la SODIC, sachant qu'on n'est pas rentable. Au bout du compte, la SODIC ne nous mettra pas, ne nous amènera pas à la banqueroute. Quel est le gouvernement québécois qui va dire: J'ai ruiné tel producteur. Cela ne tient pas debout. Alors, pour éviter ce genre de situation, faisons une différence entre les subsides d'une part, et les investissements d'autre part. Appelons commerce ce qui est commerce. Vous avez déjà dans le cinéma un Institut pour lequel les cinéastes se sont battus à juste titre. C'est dans le fond la SOFIA, l'Institut, c'est-à-dire l'investissement qui n'est pas immédiatement rentable. C'est l'investissement dans la recherche et la création. Voilà.

M. GUY FOURNIER:

. . . je voudrais que Jacques Godbout se réfère à la loi qui a créé l'Institut et il va constater à ce moment que l'Institut ne donne pas de subsides, ne donne pas de subventions; mais il doit investir dans des produits culturels en tenant compte de la rentabilité. Jusqu'à ce qu'on change notre mandat, c'est cela le mandat de l'Institut.

M. JACQUES GODBOUT:

Je n'ai pas envie d'avoir une discussion très longue avec Guy Fournier, mais il sait fort bien que s'il rentabilise l'argent de l'Institut, il est un as.

M. CAMILLE LAURIN:

Je pense qu'il ne faut quand même pas qu'il y ait de malentendu. Même si nous n'avons pas de SOFIA, cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas intéressés à l'aide aux créateurs. Je pense qu'il y a déjà, d'ailleurs comme le soulignait M. Godbout, des programmes d'aide aux créateurs, particulièrement au ministère des Affaires culturelles et ce n'est pas du tout l'intention du Gouvernement d'y mettre fin, même s'il peut subsister un désaccord quant aux modalités, quant aux formules de gestion qui sont préconisées. Nous avons longuement étudié, il y a un an, la double formule du Conseil des arts d'une part, et deuxièmement, de programmes effectués à l'intérieur des ministères, mais à l'aide de formules qui mettent les artistes à l'abri de la politisation qu'on a dénoncée à certains moments. La discussion peut continuer encore sur les modalités et formules de gestion, mais quant au contenu et quant à l'extension, à la quantité des programmes, c'est un autre problème.

C'est tellement peu l'intention du Gouvernement de se soustraire de ce domaine, que j'espère bien que vous verrez dans le prochain budget que les programmes d'aide à la création seront substantiellement augmentés.

M. DENIS VAUGEOIS:

Le Gouvernement reste sympathique à SOFIA, mais on verra où l'installer si cela doit prendre naissance. Il y a peut-être une chose qu'il faut ajouter encore c'est que les intentions qui sont poursuivies, par M. Godbout en particulier, sont rencontrées de plus en plus dans la façon de gérer les budgets à l'intérieur même des ministères, par les efforts de normalisation. Finalement, la façon de gérer à l'intérieur d'un ministère avec l'aide du Conseil du trésor en particulier, ou celle qui prévaut au Conseil des arts d'Ottawa, puisque c'est le point de référence, cela met, je pense, les programmes suffisamment à l'abri des interventions politiques, dans un cas comme dans l'autre.

M. JACQUES GODBOUT:

Vous savez, personnellement je m'en fous. Mais ce que je voudrais que MM. les ministres sachent, c'est que c'est en soi une idée qui n'est pas seulement la mienne, elle est partagée par celle des créateurs. Je leur offre d'ici douze ou dix-huit mois, l'occasion d'en rediscuter. Peut-être découvriront-ils là-dedans une vertu qu'ils ne voient pas pour l'instant. Ils viennent d'arriver au pouvoir. Ils sont en train de rationaliser les choses; très bien! Je suis d'accord d'ailleurs pour qu'ils rationalisent et augmentent les budgets. Après cela, on créera la SOFIA.

M. MATHIAS RIOUX:

À propos de SOFIA j'ai interprété qu'il y avait consensus de la salle et qu'un des partenaires, c'est-à-dire le Gouvernement, ne l'était pas. Quand j'ai dit qu'il y avait consensus, j'ai très bien compris que le partenaire gouvernemental ne faisait pas partie du consensus, mais SOFIA reste dans l'air malgré tout; cela fait partie de la nourriture pour tout le monde en terme de réflexion.

Avant d'aborder le bloc production, je vais passer la parole à M. Tisseyre, qui avait aussi des petites corrections ou remarques à faire sur le document de synthèse.

M. PIERRE TISSEYRE:

Merci, M. le président, ce n'est pas une petite correction, c'est une correction extrêmement sérieuse. Dans le document, on dit que des participants ont suggéré la création d'une société pour l'édition et la distribution du manuel scolaire.

Or, ce ne sont pas des participants, ni même un participant, c'est une représentante de la CSN qui est venue faire son travail, c'est-à-dire de demander une mesure socialiste; mais je puis vous assurer qu'il n'y a aucun éditeur de manuels scolaires qui souhaite se faire « hara-kiri ». Nous désirons, nous voulons et nous souhaitons que cela demeure dans le secteur privé.

M. ANDRÉ DALCOURT:
(Confédération des syndicats nationaux)

Ce que le représentant de la CSN, dans le secteur du livre, est venu dire, c'est qu'il souhaitait que le manuel scolaire soit confié à une société d'État autonome, contrôlée par les usagers, pour enlever le contrôle des intérêts privés qui se graissent la patte avec un bien public et un droit public à la gratuité scolaire. Ce n'est pas mauvais que les usagers puissent contrôler leurs choses; que M. Tisseyre appelle cela « socialisme », je considère cela comme un compliment.

M. MATHIAS RIOUX:

Nous abordons maintenant la deuxième partie de nos travaux cet avant-midi, il s'agit du secteur production. On reconnaît — côté disques et spectacles: 1 – la formule syndicale de négociation de conventions collectives — c'est le principe de la syndicalisation qui est sous tendu, qui est inhérent à tout cela — et 2 – on s'insurge contre l'abus des réglementations qui interdisent la libre circulation des musiciens sur le territoire québécois.

On réclame en outre, une enquête sur les agissements de la Guilde des musiciens et on réclame l'abolition de la taxe fédérale de 9% aux manufacturiers.

M. SYLVAIN LELIÈVRE:

Je suis un membre obligé de la Guilde des musiciens de Montréal, mais je trouve que la formulation que l'on retrouve ici est vraiment incomplète et ne reflète pas tout à fait les conversations qu'on a eues hier et qui ont été, de toute façon, assez rapides.

Je voudrais préciser deux choses: d'abord le problème de la libre circulation en est un. M. Doudou, dimanche soir, en a parlé; mais ce n'est pas le problème fondamental. Le problème fondamental c'est qu'un membre de la Guide des musiciens n'a pas le droit de travailler avec un membre du Syndicat des travailleurs de la musique du Québec. Je pense que c'est assez clair.

On réclame, en outre, une enquête sur les agissements de la Guilde des musiciens; ce n'est pas non plus, exactement ce qu'on a dit. On a dit: il semblerait qu'il y ait présentement des documents assez confidentiels au ministère des Affaires culturelles, au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et quelqu'un a même ajouté: qu'il semblerait qu'il y en ait au ministère de la Justice. Là, il faut bien préciser que c'est le local 406: la Guilde des musiciens de Montréal et non pas sur le local 119: l'Association des musiciens de Québec, avec laquelle la plupart des producteurs ont beaucoup moins de problèmes.

On ne veut pas réclamer une enquête, cela à l'air quasiment, a priori, d'une libelle. Ce qu'on demande, c'est que les documents, que le Gouvernement aurait en sa possession, soient rendus publics et qu'on voit à la suite de cela, s'il y a lieu qu'une enquête, voir même une tutelle soit envisagée.

Je ne dis pas qu'il se passe des choses malhonnêtes à la Guilde des musiciens de Montréal; je ne peux pas dire non plus qu'il s'y passe seulement des choses honnêtes. Personne ne peut le dire, personne n'est au courant.

M. ANDRÉ DALCOURT:

De la façon dont on m'a rapporté les débats de l'atelier du disque et de la musique, c'est qu'il s'agit, ici, de la libre circulation des musiciens québécois sur le territoire québécois. Il y a des espèces de réglementations à la Guilde, qui interdisent le transfert des musiciens de la région de Québec à la région de Montréal ou des choses comme celles-là. Dans ce sens, nous, on est complètement d'accord. Mais, en ce qui concerne le Syndicat de la musique du Québec, il faudrait bien que les choses soient comprises. C'est que le Syndicat est né d'un regroupement de travailleurs de la musique et comprend des musiciens qui voulaient avoir un contrôle effectif sur l'organisme devant représenter leurs intérêts dans le secteur de la musique. Alors, le Syndicat s'est doté de structures démocratiques, avec des sections régionales et un contrôle très direct de la base sur les instances et non pas un contrôle des agents d'affaires ou des personnages venus de l'étranger qui dictent des normes ou des tarifs de base.

Le Syndicat est en train de continuer son recrutement et sa structuration, il est implanté dans quatre régions: l'Outaouais, Montréal, Québec et le Saguenay. Il compte environ 500 membres. Actuellement c'est nettement insuffisant; il veut en regrouper

davantage et donner aux travailleurs de la musique le contrôle de leur organisme. C'est l'alternative démocratique à la Guilde.

La Guilde a, actuellement, des contrats avec les employeurs du secteur, des contrats qui ont, notamment, une clause d'exclusivité, obligeant les employeurs à embaucher seulement des musiciens de la Guilde. Il faudra, un jour, quand le Syndicat de la musique présentera ses demandes, que cette chose soit quelque peu modifiée; de sorte que les travailleurs québécois puissent adhérer au syndicat de leur choix.

Le Syndicat de la musique fera connaître, lorsqu'il sera prêt, les modalités de cette liberté de choix qu'il veut donner aux musiciens. Mais il faudrait aussi qu'il soit très clair pour les patrons du secteur de la musique, dont certains ont dit qu'ils voulaient négocier avec le Syndicat, en espérant « poigner » le Syndicat le plus faible possible et négocier le plus bas possible et siphonner n'importe quoi, à travers la musique. Cela n'arrivera jamais. Si les patrons pensent pouvoir utiliser le SMQ comme alternative à la baisse à la Guilde, qu'ils oublient cela; cela va être une alternative démocratique à la Guilde, mais défendant fermement les intérêts des travailleurs de la musique.

M. GUY LATRAVERSE:
(Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois)

Je crois que monsieur de la CSN, nous prête des intentions qu'on n'a pas. Je ne pense pas que, quand on souhaite briser la juridiction inclusive de la Guilde des musiciens, ce soit pour négocier, au rabais, avec un autre syndicat; au contraire, l'idée n'est pas là du tout. À notre niveau, le problème se situe au fait qu'il y a des régies d'État qui ont signé des contrats d'exclusivité avec la Guilde des musiciens. C'est surtout ce qu'on souhaiterait voir changer et ce qu'on souhaiterait, c'est que le Gouvernement convoque une réunion des régies d'État, comme la Place des Arts, Radio-Québec, l'Orchestre symphonique de Québec et de Montréal et les producteurs de spectacles, pour qu'on discute du problème de la Guilde des musiciens. Mais il n'est pas question qu'on imagine rediscuter avec un autre syndicat, au rabais; loin de nous cette intention.

M. GÉRARD LAMARCHE:
(Régie de la Place des Arts)

Ce que j'ai dit à la réunion, c'est pourquoi la régie de la Place des Arts ne pouvait-elle pas agir seule dans ce cas-là? Je pense que c'est important.

M. GUY LATRAVERSE:

Je pense que ce que M. Lamarche veut dire, c'est que sa marge de manoeuvre est très limitée, du fait qu'au niveau de la négociation, c'est le Gouvernement qui doit prendre les décisions. Il souhaite que le Gouvernement intervienne à ce niveau.

M. FRANÇOIS DUPUIS:
(Syndicat national du cinéma)

Je vous demande s'il n'y aurait pas lieu, compte tenu de la proposition qui est là, de l'élargir parce que nous, nous sommes « poignés » avec un problème de boycottage

des techniciens québécois de cinéma à l'extérieur du Québec. Alors qu'il n'y a rien qui empêche, présentement, les travailleurs des autres provinces d'avoir accès au marché d'embauche au Québec.

Je veux recommander que le Gouvernement intervienne pour mettre fin au boycottage des travailleurs québécois du cinéma dans les autres provinces, en négociant si nécessaire, des accords de réciprocité qui contiendront, notamment, une priorité d'emploi provinciale aux techniciens québécois du film.

M. MATHIAS RIOUX:

Est-ce que ce serait une organisation semblable ou analogue aux travailleurs de la construction entre l'Ontario et le Québec, par exemple? Juste comme éclairage.

M. FRANÇOIS DUPUIS:

Effectivement.

M. PERCIVALD BROOMFIELD:

J'appuie entièrement ce que M. Guy Latraverse a dit. Il n'est pas dans nos intentions non plus, au Patriote, — dans nos quatre établissements — d'essayer d'avoir un cachet plus faible, parce qu'il y a un nouveau syndicat. Au contraire, nous avons même supporté ce syndicat, nous avons fourni à leur caisse au départ, pour leur permettre de pouvoir faire valoir leurs idées. Il n'en est absolument pas question, au contraire!

M. ANDRÉ DALCOURT:

Suite à ce que monsieur, du Patriote, a dit, le Syndicat de musique n'a jamais accepté d'argent des patrons; c'est le mouvement des travailleurs d'il y a un an et demi qui, à l'époque, a rencontré des patrons pour consolider ses moyens matériels, mais depuis que le Syndicat existe, il n'est pas dominé par les employeurs.

M. PERCIVALD BROOMFIELD:

Je ne veux pas non plus entretenir une polémique, mais je ne voulais pas viser nécessairement le Syndicat; je voulais tout simplement montrer que les patrons ne voulaient pas dominer le Syndicat, mais que nous étions d'accord. Quand cela s'est fait au départ, nous avons même été pénalisés par la Guilde. Nous avons été sur la liste noire parce qu'on les a appuyés. Alors, ce n'est pas cela que je voulais dire, absolument pas et ce n'est pas notre intention, non plus, de noyauter la Guilde ou la nouvelle associationcqui se formera; d'aucune façon.

M. MATHIAS RIOUX:

Merci. Est-ce que vous seriez d'accord pour qu'on inclue, dans le consensus sur la syndicalisation, l'idée d'un arrangement — je ne sais pas si cela sera plus heureux que celui de la construction, parce que ce n'est toujours pas réglé apparemment — qui favoriserait la mobilité de la main-d'oeuvre entre le Canada anglais et le Canada français?

M. GUY FOURNIER:

Très rapidement, parce que j'ai l'impression qu'il y a peut-être un peu de confusion dans cette histoire. À moins que je ne fasse erreur, il est possible pour des techniciens du Québec, de travailler à l'extérieur du Québec, — encore une fois à moins que je ne fasse erreur — moyennant qu'ils deviennent membres du syndicat anglais. Alors que, de ce côté-ci, les deux syndicats acceptent l'équivalent de ce qu'on peut appeler « permis de travail ».

Donc, je pense qu'il faut quand même distinguer: ce n'est pas une porte fermée, c'est strictement un problème de juridiction. D'un côté on a un syndicat qui accorde des permis de travail et de l'autre, on est obligé — à moins qu'on ne se transporte avec une équipe complète — d'avoir des membres qui deviennent membres du syndicat du côté anglais.

M. DENIS HÉROUX:
(Association des producteurs de films du Québec)

Il est certain que c'est une mesure improvisée qu'on ne peut certainement pas discuter en 30 secondes ce matin. Le point que Guy vient d'apporter est majeur. l'IATSE a, dans les autres provinces, une espèce d'autorité qu'on ne pourrait certainement pas balayer d'un revers de la main et qui n'est pas liée à l'administration provinciale. Cela ne dépend absolument pas de chacune des provinces, mais des lieux de travail. On peut donc travailler avec une équipe entière de techniciens du Québec, à quelque endroit qu'on le veuille au Canada, à condition de ne pas prendre, justement, des membres de l'IATSE. Donc, cette mobilité existe; ce serait plutôt quant à la réciprocité des permis de travail. . . je pense qu'elle devrait être négociée entre les syndicats eux-mêmes.

M. FRANÇOIS DUPUIS:

C'est effectivement en terme de réciprocité, parce que dernièrement, on a eu effectivement des membres qui ont été boycottés, qui ont été empêchés de travailler sur des productions canadiennes à cause de L'IATSE; c'est un syndicat américain qui n'a pas accordé les permis de travail, alors que nous, au Québec, on leur accorde des permis de travail. C'est simple.

M. DENIS VAUGEOIS:

Disons qu'il y a un absent ici, depuis le début, qui nous pose de petits problèmes; j'aurais aimé avoir la version — pour moi, en tout cas, ce matin — de la Guilde. Ils étaient invités et, à moins que je ne me trompe, il n'y a personne qui représente la Guilde ici. On en a beaucoup entendu parler et dans les ateliers et dans les corridors, on en entend parler depuis un bon bout de temps; il va falloir, un bon matin, qu'on aille un peu plus loin et dans ce sens, moi et je pense mes collègues, en tout cas le Dr Laurin, à qui j'en ai glissé un mot à l'oreille tout à l'heure, me disait qu'on considérait la suggestion concrète qui avait été faite comme extrêmement intéressante et comme une façon précise d'amorcer, peut-être, une évaluation de la situation. Parce que les remarques de M.Lamarche, en atelier hier, sont très importantes. Une action un peu brutale ne réglererait rien, elle ne ferait que compliquer l'existence de tout le monde. Mais, par ailleurs, ne rien faire c'est, je pense, fuir ses responsabilités.

M. MATHIAS RIOUX:

De toute façon, on interprète, au niveau du consensus, que les parties voudraient que la lumière soit faite sur les actions de la Guilde, son fonctionnement et s'il y a des documents pertinents qui permettent de jeter un éclairage nouveau sur le débat. . . ; les gens ne demandent pas d'enquête, on ne veut pas juger la Guilde avant d'avoir vu clair dans ce dossier; on aimerait bien comprendre le sens de son travail et de son action. Voilà.

M. LOUIS O'NEILL:

Au sujet d'une entente d'exclusivité qui existerait entre Radio-Québec et certains membres de la Guilde, j'ai l'intention de demander à la direction de Radio-Québec, les renseignements les plus précis qui soient à ce sujet, pour savoir si c'est fondé ou non.

M. CAMILLE LAURIN:

Je pense que, sur ce point, la question du monopole doit être remise en discussion. Le travail est commencé, nous sommes sensibilisés au problème et je pense bien qu'il y aura une suite à ce qui est dit aujourd'hui.

Mais je voudrais plutôt parler de l'abolition de la taxe fédérale aux manufacturiers. C'est une suggestion intéressante; évidemment, nous n'avons pas encore juridiction sur ce domaine. En attendant que cela nous regarde, on peut faire des pressions et nous les ferons. Mais en ce qui nous concerne sur les taxes québécoises qui peuvent exister à l'heure actuelle, vous avez entendu le discours de M. Parizeau hier, qui vous a dit qu'il était très ouvert à toute étude pouvant porter sur les exemptions fiscales dans le domaine de la culture. Et en ce qui nous concerne plus spécifiquement, au Comité ministériel permanent du développement culturel, nous avons mis sur pied depuis une quinzaine de jours — à ce comité et plus précisément, au comité d'implantation du développement culturel qui est chargé de mettre en oeuvre les 257 propositions du Livre Blanc, au cours des prochaines années — une vingtaine de comités dont un comité sur la fiscalité, auquel nous avons invité un représentant du ministère des Finances — et pas n'importe lequel, puisque c'est le directeur de la taxation du ministère des Finances qui nous a été délégué — et on l'a nommé président du comité.

L'étude se poursuit actuellement et nous espérons pouvoir présenter au ministre des Finances, pour le prochain budget, des propositions concrètes, précises, qui auront pour but de matérialiser l'intention qu'exprimait, hier, le ministre des Finances, de façon que lui, aussi bien que le Conseil des ministres, puisse envisager dans un avenir très rapproché, les exemptions fiscales ou les mesures fiscales qui paraîtraient les plus propices à améliorer le sort des créateurs, des producteurs, des diffuseurs.

M. DENIS HÉROUX:

Puisqu'on a commencé à parler de la fiscalité. . . on a été un peu surpris dans le groupe de cinéma, de remarquer que, dans votre consensus, vous avez très peu dégagé le consensus de la section cinéma. Il nous a semblé qu'il a existé.

Je voudrais quand même signaler en passant, que justement ce point de la fiscalité est primordial et que l'un des points qui a été demandé dans cet atelier de cinéma, c'est que la section des messages publicitaires puisse bénéficier des mêmes avantages fiscaux qui existent dans le long métrage et qu'on applique véritablement la

politique annoncée dans le Livre Blanc, afin que cette politique de fiscalité — qui soit en harmonie avec celle du régime fédéral — se fasse avec des objectifs clairs et qu'il n'y ait pas de harassement sur le dos des producteurs pour l'application de cette politique.

M. JACQUES GODBOUT:

Je me permets d'intervenir, parce qu'il s'agit d'une suggestion qui avait été faite pour le secteur de la création, mais qui appartient effectivement à la production.

En vue d'encourager le domaine de la création du côté du livre, on avait parlé de voir les avantages et les désavantages d'exempter les droits d'auteur de l'impôt. Puisque vous avez un comité qui s'occupe de cela, on souhaiterait que ces avantages et ces désavantages soient étudiés parce que les droits d'auteur étant exemptés d'impôt, on pourrait peut-être faire l'économie de certaines bourses dans certains cas.

M. ANDRÉ DALCOURT:

En ce qui concerne les films publicitaires dans le cinéma, je crois que M. Héroux a découvert un consensus improvisé, parce qu'il n'a pas été discuté hier, des exemptions fiscales aux films publicitaires. C'est une proposition contenue, effectivement, dans le livre, mais qui n'a pas été discutée à l'atelier et nous, la SNC et la CSN, on s'oppose à ces exemptions fiscales, pour des raisons qui sont contenues même dans le livre, à savoir à la page 110: « Que la production publicitaire dépasse celle du long et du court métrage », à la page 113: « Que les producteurs de messages publicitaires sont les mieux portants » et, à la page 115: « Que l'Association des producteurs de films du Québec ne voit pas, dans la surcharge financière, la raison principale du léger déplacement de la production des messages publicitaires vers Toronto: 4% en trois ans. » Je ne vois pas où est le consensus et nous, on s'oppose à cela.

M. ROGER FRAPPIER:

Je me sens très mal à l'aise d'intervenir à ce niveau, parce que, à votre ordre du jour, il y a beaucoup de choses qui ont été oubliées hier et on est relégué un peu partout.

Je suis d'accord avec ce que mon confrère vient de dire; c'est une demande des producteurs qui a été énoncée à l'ouverture mais qui n'a jamais été discutée en atelier.

M. DENIS HÉROUX:

J'ai été certainement un peu rapidement tout à l'heure, quand j'ai parlé du consensus; je voulais dire que le consensus ne se retrouvait pas dans ce document et ensuite, j'ai enchaîné pour parler de la fiscalité. Il est certain que je l'ai fait un peu rapidement, mais cela demeure quand même pour les producteurs, un point majeur, même s'il n'a pas été discuté en atelier, hier.

MME PAULINE BOILEAU:
(Association des consommateurs du Québec Inc.)

Je veux dire que j'appuie M. Dalcourt de la CSN. On s'oppose aussi à l'exemption de la taxe sur les films publicitaires.

M. CLAUDE FRÉMONT:
(Les Presses de l'Université Laval)

Au niveau de la production, je pense qu'il y a un certain nombre de consensus qui se sont manifestés dans le secteur du livre et qui n'apparaissent pas ici.

En particulier, je signalerais que le livre a peut-être été le grand oublié de ce rapport des consensus. On a parlé, par exemple, de la propriété à cent pour cent; il n'y est pas question des entreprises du livre. Et parmi les secteurs oubliés du livre, il y a peut-être aussi le livre universitaire qui a été encore plus oublié.

Il a été mentionné hier, qu'en plus du livre pratique, du livre littéraire ou culturel, qu'il y avait le livre savant qui, cela a été admis par tous, je pense, a besoin d'une aide. Non seulement pour la diffusion, mais pour la production elle-même.

M. MATHIAS RIOUX:

M. le représentant des Presses de l'Université Laval. Évidemment, je ne voudrais pas rappeler ce qu'a signifié pour le comité de synthèse, le mot consensus, mais cependant je vous ferai remarquer que lorsqu'on va discuter des pouvoirs, des attributions et des fonctions de la Société de développement des industries culturelles, peut-être qu'à ce moment vous allez y trouver votre compte, au niveau des subventions, au niveau de l'aide peut-être. Enfin, on verra. Je vous dis cela à titre indicatif, non pour vous clore le bec, mais pour vous donner une lueur d'espoir.

M. CLAUDE FRÉMONT:

On nous a laissé entendre hier, que tel n'était pas le cas; qu'il n'y avait pas de subvention possible de la part de ce groupe.

M. MATHIAS RIOUX:

On verra à cela au financement.

Là, je me vois dans l'obligation de vous faire une petite synthèse, qui tienne compte de certaines remarques qui ont été formulées par des intervenants et des partenaires.

Le principe de la syndicalisation; personne ne l'a remis en cause. Cependant, on a parlé d'accords de réciprocité permettant une plus grande mobilité de la main-d'oeuvre au niveau des techniciens.

Ensuite, on a demandé que les ministères concernés produisent des rapports, des documents qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas été rendus publics et qui pourraient nous permettre de mieux comprendre l'action et les agissements de la Guilde des musiciens.

Quant à l'abolition de la taxe fédérale aux manufacturiers, personne non plus ne s'est exprimé à l'encontre de cette résolution. Les partenaires gouvernementaux et les autres semblent avoir fait consensus sur ce que je viens de dire. Il en va de même pour la fiscalité, bien sûr. Consensus.

Mise en marché: Normalement, on a 45 minutes pour disposer de ce bloc qui est assez considérable. Alors, on va vous inviter à la discipline, à des interventions claires, rapides et, de la sorte, on passera sûrement à travers.

On suggère l'établissement d'une politique d'accréditation des boutiques d'artisanat québécois dont la propriété est à cent pour cent québécoise, dont l'inventaire est composé à 75% de produits de qualité conçus et fabriqués au Québec. Cela vient des artisans.

Création d'un centre d'accueil et de commercialisation des produits culturels québécois. Encore là, ce sont les métiers d'art qui nous ont acheminé cette recommandation pour discussion.

On recommande la définition d'un statut juridique pour les boîtes à chansons, ce qui leur permettrait d'avoir accès au mode de financement souhaité. Consensus ferme.

Mise en place d'un réseau de petites boîtes à chansons de 70 à 300 places et structuration de réseaux constitués par les salles de spectacle des collèges, des polyvalentes, des centres culturels aussi, à la limite y intégrant les producteurs socio-culturels régionaux. Une sorte de décentralisation de la culture.

On demande la mise sur pied d'un bureau de promotion en France, dans le domaine du disque et spectacle.

Afin de promouvoir les industries du disque et du spectacle québécois, on souhaite la création d'un magazine spécialisé.

Même si la juridiction sur le contenu québécois diffusé sur les ondes de la radio et du côté de la câblodistribution est fédérale, on demande le rapatriement au Québec, de tout cela. Et une intervention ferme du ministre concerné, pour qu'un pourcentage convenable de contenu québécois soit passé en ondes dans les stations de radio, de même que chez les câblodistributeurs. Une intervention ferme.

Suggestion est faite également au ministère de l'Éducation, d'améliorer les moyens pour intensifier la lecture chez les jeunes. Je vous avoue que cela est plus qu'un voeu, c'est beaucoup plus qu'un voeu.

L'atelier disque et spectacle souhaite que le Gouvernement s'intéresse et favorise le développement de réseaux de vente au détail de disques, en privilégiant les regroupements du type de celui amorcé par Musidisc.

Voilà! vous pouvez intervenir sur l'objet qui vous intéresse, vous pouvez nous dire aussi si vous êtes d'accord avec l'ensemble, si vous avez des réserves. Dites-le nous clairement, on va en prendre note.

M. RALPH RHYMAN:
(Association des diffuseurs et éditeurs)

M. le président, je ne voudrais pas avoir l'air de revenir à la charge, mais je ne peux pas m'empêcher de noter, qu'il ne semble pas s'être dégagé beaucoup de consensus dans le domaine du livre. Il semblerait que le domaine du livre fasse un peu le parent

pauvre dans cette rencontre; alors qu'on nous dit quand même, que le tout s'est passé dans une franche cordialité.

À ce stade, je pense qu'il serait quand même bon de relever deux points qui m'apparaissent comme avoir fait des consensus. Notamment, en ce qui concerne l'incitation à la lecture pour les jeunes. Nous avons des programmes d'incitation à la lecture actuellement pour les adultes et nous n'avons aucun programme d'incitation à la lecture pour les jeunes. Je pense que tout le monde était d'accord sur ce point.

Un autre point: la notion de la propriété québécoise dans tous les paliers de l'industrie du livre.

M. ANDRÉ DALCOURT:

M. le président, il me semble manquer dans cette feuille, à l'article « mise en marché », un consensus que l'on retrouve dans le document bleu et qui reflète un consensus constaté hier, à l'atelier du cinéma. Je lis, à la page 35 du document bleu: « La formule de visa, privilégiée par l'État pour contrôler l'entreprise étrangère, semble plaire à la plupart des participants qui suggèrent que cette solution soit davantage étudiée. » et, à la page 36, dernier paragraphe: « . . . enfin, à une exception près, les participants semblent favorables à l'étude de la formule de visa proposée dans le document « Vers une politique du cinéma ».

Or, ici, dans la mise en marché, il n'est pas question de ces consensus. Nous à la CSN, nous proposons que l'étude des modalités d'application de la formule du visa, comme moyen de promotion du cinéma québécois, soit poussée davantage, tel qu'indiqué dans le document de travail.

M. MATHIAS RIOUX:

C'est précisément parce qu'il s'agissait d'étude, qu'on ne l'a pas retenu. Parce que cela ne débloquait pas sur des actions concrètes.

M. JACQUES GODBOUT:

D'accord, sans embêter les gens des autres secteurs, s'il n'y a rien ou à peu près rien pour la mise en marché du livre, c'est parce que, dans le groupe du livre, on a été « tarte ». On a cru, à tort sûrement, que le détail d'une mise en marché, qui peut aller depuis l'idée d'un club livre du mois jusqu'à des campagnes de publicité, en passant par tout ce que vous pouvez imaginer, — on a 22 solutions ou suggestions — on a pensé qu'on ne devait pas embêter le peuple avec cela; mais visiblement, on s'est trompé. Je ne voudrais pas que les gens du livre, auquel j'appartiens, se sentent défavorisés, comme groupe particulier. Tout simplement, on n'a pas compris le jeu ou alors ce sont les autres qui ont changé les règles du jeu.

Je ne crois pas qu'on doive — et je le suggère à mes collègues — immédiatement, si vous voulez, vous bombarder des 22 suggestions que vous devriez ajouter à la mise en marché. Je suis persuadé que le Gouvernement comprendra qu'on peut en parler ailleurs et autrement, plutôt que de faire un consensus sur: Nous voulons une campagne de publicité, à la télévision, en faveur de la bibliothèque, ou des choses comme celle-là.

M. JEAN ALART:
(ARTEQ)

C'est au sujet des métiers d'art, sur lesquels il n'y a pas eu tellement d'interventions.

Il y a quelques propositions ici, sur l'établissement d'une accréditation pour les boutiques d'artisanat du Québec, le consensus a été passé à la vapeur! Non, mais sans doute après une journée pénible et fatiguante et je crains fort, en tant que marchand moi-même, que la zizanie s'installe au niveau de ce marché d'artisanat; car définir, à Gaspé ou ailleurs, une accréditation, va soulever des tollés pas mal importants.

Dans le rapport synthèse, — je ne sais pas si ce sont des consensus ou, au contraire, des recommandations mais il ne faudrait pas que le Gouvernement l'interprète vraiment de façon littérale: « Il n'existe pas au Québec, de réseau intégré de mise en marché des produits des métiers d'art. » Qu'est-ce que cela veut dire: « intégré »? Un monopole ou intégré à quoi? « Les distributeurs et boutiquiers de produits culturels québécois ne couvrent qu'une infime partie du marché réel et potentiel. » C'est exact, mais il faudrait ajouter que ce n'est pas à cause des boutiquiers et des distributeurs, mais c'est à cause du produit qui n'est pas sur le marché, qui est insuffisant; ne mettons pas cela sur la faute de la mise en marché. Si on ne couvre que très peu les besoins de la population et des consommateurs, au niveau des produits des métiers d'art, ce n'est pas à cause de la mise en marché du tout, c'est à cause du produit qui manque.

MME LOUISE FORTIER:
(Association des libraires du Québec)

Hier, le temps nous a manqué en atelier et nous n'avons pas pu nous exprimer. Nous n'avons pas atteint le stade de la mise en marché et les problèmes de la librairie n'ont pas été touchés.

Disons que, immédiatement, je voudrais rectifier le contenu de l'article, en page 7 du rapport synthèse. Le texte rédigé sur la propriété québécoise en librairie ne correspond pas à l'opinion émise par l'Association des libraires et plusieurs autres personnes présentes à l'atelier. Nous sommes favorables à la propriété québécoise à cent pour cent et je l'avais déjà mentionné, dans mon allocution de dimanche après-midi.

Il y a un autre point aussi sur lequel je voudrais revenir, qui n'a pas été discuté en atelier et nous ne voudrions pas que les libraires en soient privés. Même s'il n'y a eu qu'un seul sujet de discuté, quant au programme proposé dans la brochure « Hypothèses de développement », nous croyons que le consensus s'appliquerait à tous les programmes d'aide aux libraires et devrait s'intégrer au chapitre de l'accessibilité aux livres.

M. ANDRÉ LINK:
(Association québécoise des distributeurs de films)

Je voudrais faire une mise au point en ce qui concerne le visa.

Tout d'abord, je représente l'Association québécoise de distributeurs de films et c'est à ce titre que je fais objection. Donc, ce n'est pas une personne qui l'aura fait, mais l'Association. Déjà, nous sommes en difficulté et il nous paraîtrait que premièrement, cette application entraînerait des difficultés; deuxièmement, cela mettrait notre existence en péril et troisièmement, on ne croit pas que cela pourrait être le meilleur véhicule pour avancer la mise en marché du produit québécois. Merci.

M. MARCEL VENNE:
(Association des propriétaires de cinémas du Québec Inc.)

Nous non plus ne sommes pas d'accord avec le consensus sur le visa; nous avons plutôt suggéré une autre forme de financement pour l'Institut ou la société d'aide — selon le nom qu'on lui donnera — et toute autre forme nous apparaît non valable; nous ne sommes pas d'accord.

M. JACQUES BÉGIN:
(Association des câblodistributeurs du Québec)

Je cherchais dans le rapport des ateliers, les commentaires sur la câblodistribution. Le seul point que je retrouve sur le contenu québécois est à la page 24, où on réclame une intervention vigoureuse du ministre des Communications, pour imposer un pourcentage de contenu québécois aux stations radiophoniques sur le territoire du Québec. Et on ajoute la possibilité de récupérer la juridiction sur les communications.

Je me demande d'où est venu le thème câblodistribution, étant donné qu'il n'est pas rapporté dans les rapports d'ateliers, d'une part. D'autre part, s'il a été discuté et qu'il n'a pas été inclus, j'aimerais signaler que dans le cadre de la câblodistribution, il faut inclure les autres media qui sont contigus à notre industrie: la radio, la télévision et aussi la téléphonie.

Comme conclusion, je me demande si la téléphonie est une entreprise culturelle.

MME PAULINE BOILEAU:

Je voudrais toucher deux points. D'abord, nous avons plus que suggéré que le ministère de l'Éducation améliore les moyens pour intensifier la lecture chez les jeunes.

On a dit aussi qu'on voulait promouvoir, au sein des bibliothèques éducatives et municipales, le livre québécois pour enfant. Pas seulement, évidemment, le livre pour enfant, mais le livre québécois en général.

Pour ce qui est des boutiques d'artisanat québécois, moi, l'accréditation, cela me fait un peu peur. Je verrais peut-être plutôt l'abolition de la taxe sur les produits d'artisanat, ce qui éviterait peut-être la prolifération des souvenirs du Québec « Made in Taïwan », dont on a parlé au sommet du tourisme. Cette abolition de taxe, je pense, a été faite dans l'industrie du meuble et cela a donné des résultats intéressants; alors, il faudrait peut-être songer à ce genre de chose pour promouvoir l'artisanat québécois chez nous.

M. O'NEIL DUPUIS:
(Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec)

En ce qui concerne la mise en marché pour le secteur du livre, il y a un point que je voudrais souligner. C'est que les bibliothèques, en fait, sont des instruments privilégiés de diffusion et de promotion du livre, du périodique, du disque ou des documents audio-visuels auprès de toutes les catégories de citoyens.

Je pense que c'est une dimension qui a peut-être un peu été oubliée, dans le consensus qui ressort quand même des discussions de l'atelier hier, même si on a peu touché la mise en marché. Je pense qu'il y avait consensus sur l'importance d'appuyer les efforts sur un réseau de bibliothèques publiques, ou enfin, d'accorder à ce réseau de bibliothèques, les moyens qui sont, par définition, un moyen de promotion et de diffusion du livre et des documents. Ce qui voulait dire aussi: l'élaboration d'une politique de la lecture qui s'appuie sur ce réseau de bibliothèques, une politique de la lecture pour toutes les catégories de citoyens pas uniquement pour les jeunes, mais aussi pour les adultes.

Il y a un dernier élément aussi que je voudrais mentionner, — cela a été discuté hier je pense qu'il y a un consensus sur la révision ou la nécessité de la révision de la politique actuelle du livre.

M. RÉJEAN CÔTES:

Pour nous, la position essentielle qui doit être considérée dans la commercialisation des produits des métiers d'arts, c'est que c'est vraiment un problème de production. On aura beau mettre des normes, enlever des taxes etc. ce n'est pas cela qui va amener plus de produits québécois d'artisanat de qualité sur le marché. C'est cela qui est, à ce moment-ci, le problème.

Le centre d'accueil et de commercialisation cela aussi nous apparaît pas mal prématuré. Il faudrait mettre cela au frigidaire pour une couple d'années, parce que, encore là, ce sera une grosse affaire et il n'y aura rien dedans.

On a fait une suggestion au début du colloque et je pense que ce sera la chose la plus intelligente à faire dans les prochains mois: regarder ce qui se fait un peu partout sur l'ensemble du territoire. Il y a des expériences qui se vivent au Lac Saint-Jean et un peu partout; mettre un peu d'ordre là-dedans, comprendre comment cela fonctionne et après, on fera des gros centres.

M. PERCIVALD BROOMFIELD:

Je ne voulais pas intervenir en plénière sur ce sujet des boîtes à chansons, mais mes confrères du Petit Champlain et de l'Imprévu m'ont demandé de le faire, étant donné qu'ils ne sont pas à la table et qu'on ne pouvait pas tous être là.

Il y a un article qui dit ceci: « On réclame la définition d'un statut juridique pour les boîtes à chansons, ce qui leur permettrait d'avoir accès au mode de financement souhaité ». Cela n'a pas été formulé exactement comme cela. Pour le statut juridique: d'accord, mais ce n'est pas le statut juridique qui va permettre d'avoir accès, justement. Au niveau du statut juridique, nous avons tous actuellement comme statut juridique,

soit le titre de cabaret, le titre de bar, de piano-bar; enfin, on nous donne n'importe quel permis d'alcool ce qui limite d'abord notre clientèle.

Aux spectacles que nous présentons, soit de première partie dans les petites salles ou dans les moyennes, aux spectacles qui sont présentés à la Place des Arts ou dans les grandes salles, on pourrait facilement avoir des gens de 15 ou 16 ans, comme on les accepte dans les théâtres. On nous appelle parfois « cabaret-théâtre », mais on nous impose un âge, c'est-à-dire 18 ans et plus, pour que ces gens puissent avoir accès à ces mêmes spectacles. Le statut juridique nous permettrait peut-être d'élargir cette clientèle et aussi de nous aider à rentabiliser davantage notre établissement.

Au sujet du mode de financement, ce qu'on veut, c'est qu'on aide ceux qui sont déjà là. Le Petit Champlain a d'énormes difficultés et il vient d'ouvrir. À l'Imprévu, M. Tremblay me disait qu'ils allaient fermer bientôt; il y a le Nelson qui, actuellement, est en instance de faillite et le Patriote, après 15 ans, fermera peut-être ses portes comme je l'ai indiqué au début. J'aimerais bien qu'on ne passe pas sous silence l'événement des boîtes à chansons. J'aimerais bien que ce soit plus concret que cela.

M. ARTHUR BOUDRIAS:
(Association pour l'avancement des sciences et techniques de la documentation)

M. Dupuis a, en partie, dit ce que je voulais dire, mais j'aimerais quand même insister sur l'accessibilité aux livres. Il y a peu d'éléments dans le rapport synthèse sur l'accès aux livres, sinon aux livres pour la jeunesse. Je pense que déjà, il y a des programmes qui sont mis de l'avant et d'autres devraient l'être pour faciliter l'accessibilité aux livres, que ce soit par le biais des bibliothèques publiques ou d'autres bibliothèques particulièrement.

Je pense que le domaine du livre a ce facteur tout à fait privilégié d'avoir à sa disposition des bibliothèques pour diffuser son produit.

M. ROGER FRAPPIER:

En ce qui concerne les suggestions faites au ministère de l'Éducation, on aimerait que le ministère de l'Éducation développe un véritable programme d'éducation cinématographique avec une sensibilisation accrue dans ses activités, au niveau du cinéma québécois. Nous reviendrons plus tard sur la commission permanente du cinéma, mais je peux déjà dire qu'au niveau de la mise en marché, dans notre document de travail à l'Association des réalisateurs, nous demandons que cette commission étudie la possibilité de créer une société de mise en marché dont l'objectif principal sera de permettre au film québécois d'obtenir une distribution adéquate sur les marchés de télévision éducative et tous les marchés étrangers.

Cette responsabilité pourra être confiée à l'Institut du cinéma si la commission le juge à propos. En ce qui regarde le réseau des petites salles, nous allons demander à cette commission d'étudier la possibilité de créer un réseau de salles multidisciplinaires pour répondre aux besoins du cinéma et des autres arts d'expression. Ce réseau pourrait être constitué de salles parallèles existantes ainsi que de salles commerciales du secteur privé dans les régions où il n'existe aucune salle parallèle. Sur le contenu québécois diffusé sur les ondes à la câblodistribution, nous aimerions que la propriété québécoise soit nettement définie. Certains contenus canadiens sont très larges, mais

on aimerait qu'au niveau du contenu québécois, ce soit nettement défini; que ce ne soit pas uniquement des traductions ou des adaptations et que le pourcentage des films québécois présenté à la télévision, autant privée que d'État, soit nettement amélioré et atteigne un volume adéquat.

M. MATHIAS RIOUX:

Cela touche des secteurs de spectacle et de cinéma, votre intervention, mais est-ce qu'on pourrait revenir avec vos suggestions lorsqu'on va parler de la commission. Je ne peux recevoir vos remarques à ce stade-ci et les inclure dans l'ensemble des recommandations sur la mise en marché.

M. ROGER FRAPPIER:

Je m'inscris en faux, M. le Président. Si on fait des suggestions pour améliorer les moyens d'intensifier la lecture chez les jeunes, il en faut en même temps pour la lecture des films. . . qu'on puisse intensifier le niveau, la capacité de faire la lecture des films. Si on parle de la juridiction du contenu québécois diffusé sur les ondes, il faut également en parler au niveau du cinéma. Puisqu'on parle d'une mise en place d'un réseau de petites boîtes qui peuvent aller en même temps avec le cinéma, il me semble que c'est un endroit approprié pour intervenir.

M. MATHIAS RIOUX:

M. Frappier, laissez-moi réfléchir à cela, on va essayer de voir ce qu'on peut faire.

M. JULIEN CLOUTIER:
(Atelier céramique julien)

Les suggestions des boutiques d'artisanat québécois, cette suggestion d'établissement d'une politique qui est faite m'apparaît appropriée. Que cela se fasse d'une manière draconnienne immédiate. . . j'endosse ce que les membres de notre atelier ont pu dire là-dessus, mais je pense que cela peut se faire progressivement. Si les tablettes des boutiques sont pleines, ce n'est pas toujours des produits québécois, j'en suis. Mais que l'accréditation de ces boutiques pourrait se faire progressivement en ce sens qu'il y a des boutiques à travers le Québec qui ouvrent seulement pour le produit québécois, elles ont leurs difficultés de fonctionnement et de financement. Peut-être que là on pourrait aider ces boutiques qui n'ouvrent que pour le produit québécois.

Il ne s'agit donc pas de demander immédiatement l'embargo de tout souvenir ou de toute production artisanale des pays étrangers, mais je pense qu'il y a déjà, non pas des réseaux, mais des boutiques qui se font fort de cette présentation de produit artisanal québécois. Dans ce sens, on devrait, sans trop de retard, les encourager.

M. ANDRÉ DALCOURT:

Sur la question des visas, je voudrais demander au Gouvernement qu'il prête une oreille particulière au consensus. M. Venne, lui-même représentant des exploiteurs de salle, a admis qu'il y avait consensus à l'atelier concernant les visas.

Ce qui concerne les courts métrages est contenu dans le document de travail sur le cinéma mais n'a pas été discuté en atelier, — et on doit l'admettre ici — mais le Livre Bleu suggère qu'un court métrage précède les films dans les salles, un court métrage

québécois. Cela nous semble une chose à promouvoir, dans le même esprit d'ailleurs, que lorsqu'on a parlé de la relève du disque et du spectacle, qu'on a élaboré des mesures visant à promouvoir les premières parties québécoises dans le spectacle. De la même façon, dans la même logique, le Gouvernement devrait retenir une mesure visant à promouvoir les premières parties dans le domaine du film, lors de la diffusion.

M. MARCEL WILKIE:

Je suis de l'Association canadienne de diffusion du livre. Je voudrais intervenir sur deux points. Le premier point, c'est qu'on demande la mise sur pied d'un bureau conjoint de promotion du disque et du spectacle. Je voudrais mentionner à l'assemblée que l'Association canadienne de diffusion du livre a déjà un pied-à-terre à Paris sur la rue du Cherche-Midi et je lance l'invitation suivante: il y aura probablement lieu, pour le milieu des industries culturelles en général, de se concerter pour une meilleure utilisation, une utilisation maximale de ces facilités actuelles à Paris.

Ma deuxième intervention, c'est sur la question de l'atelier du disque et spectacle. Encore une fois, je souhaite que le Gouvernement s'intéresse et favorise le développement des réseaux de vente au détail de disques, en privilégiant les regroupements du type de celui amorcé par Musidisc. Je veux aussi faire l'annonce suivante: Des libraires, constatant les faits rapportés par le rapport Prost qui a été déposé en août 1978 par le ministère de l'Industrie et du Commerce, à savoir qu'à l'heure actuelle, sur 250 librairies qui sont énumérées dans la province de Québec, 63 appartiennent à des chaînes dont la plupart sont entre des mains étrangères. Et ces 63 librairies s'accaparent actuellement de 75% à 80% du marché. Inversement, les 187 librairies qui restent s'accaparent uniquement de 20% à 25% du marché. J'en profite pour annoncer que les libraires sont actuellement en voie de se former un groupement d'achat et de services qui devrait pouvoir débuter ses opérations en mars 1979.

Je voudrais aussi par cette motion, favoriser le développement d'un type de regroupement comme celui-là, et qu'il soit appliqué aussi au monde de la librairie.

M. SYLVAIN LELIÈVRE:

C'est à propos de la mise en place d'un réseau de boîtes à chansons et de structuration de réseaux constitués par les salles de spectacles.

Je voudrais donner quelques éclaircissements là-dessus. D'abord, le mot « boîte à chansons », c'est un mot que j'aime beaucoup, personnellement, mais dont je sais très bien qu'il représente, dans l'esprit de plusieurs observateurs, une espèce de tentative de retour au passé. On a beaucoup dit que les boîtes à chansons étaient mortes à la fin des années soixante. Effectivement, il n'existe plus beaucoup de petites granges ou de petits sous-sols de salles paroissiales. Je pense qu'il n'y a que Percivald qui appelle encore sa boîte une boîte à chansons; M. Savard appelle sa boîte un cabaret-théâtre.

Il y a eu des glissements sémantiques, si on veut, de la même façon qu'on parle maintenant de musique québécoise alors qu'il y a dix ans, on parlait de chanson canadienne. Il y a eu un glissement entre les mots « chanson » et « musique ». Tout cela fait que les boîtes à chansons comme telles n'existent peut-être plus, mais il existe des lieux beaucoup plus nombreux que dans les années soixante où la chanson est exécutée. Ces lieux, quelquefois, mais surtout à Montréal et à Québec, ressemblent à

ce qu'était les boîtes à chansons, mais à l'extérieur, dès que vous allez dans les régions éloignées, ce sont des salles de CEGEP, des salles de polyvalente.

Là, il me semble qu'il y aurait lieu de faire un inventaire des équipements existants. Cela me paraît très important parce qu'à peu près 85% des spectacles qui se donnent au Québec, ne se donnent pas à la Place des Arts et au Grand Théâtre. Il y a peut-être une dizaine de grandes vedettes québécoises qui peuvent se permettent cela; les autres travaillent dans les autres endroits. C'est peut-être là que la chanson se passe vraiment, celle qui va arriver demain ou celle qui est déjà en marche aujourd'hui. Michel Rivard chante au El Casino présentement et c'est la chanson d'aujourd'hui.

J'aurais une proposition concrète à faire à l'effet qu'on fasse un inventaire des équipements existants au niveau de sonorisation, d'éclairage et d'équipement de scène dans les salles de CEGEP et d'écoles où on travaille présentement et que, éventuellement, le ministère pense à subventionner.

M. JACQUES FORTIN:
(Les Éditions Québec-Amérique)

Je suis de l'Association des éditeurs. Je voudrais signaler, M. le président, comme des collègues du monde du livre l'ont mentionné tout à l'heure, qu'on a omis d'inclure dans le document-synthèse qu'il y a un consensus qui s'est clairement exprimé hier en atelier, autant de la part des auteurs, des libraires que des éditeurs, concernant la propriété québécoise, pour l'agrément des éditeurs propriétaires à 100%. Je regrette qu'on ait omis d'inscrire ce consensus dans le document-synthèse.

M. GUY FOURNIER:

Pour ne pas qu'il y ait d'équivoque, comme on s'en était très bien tiré jusqu'à maintenant sans épithètes, je voudrais m'assurer que le représentant de la CSN a fait un lapsus quand il a parlé d'exploiteurs de salles, parce que je voudrais aussi lui faire remarquer que la majorité des propriétaires de salles sont de tout petits propriétaires qui ont autant de mal à joindre les deux bouts que les travailleurs.

Mme SUZANNE MIA DUMONT:
(Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois)

J'aimerais simplement corriger une appellation. Le regroupement de vente au détail ne s'appelle pas Musidisc, mais bien Musipro.

M. ANDRÉ LACHANCE:
(réseau Accès)

Il a été question dans l'atelier du spectacle — et d'ailleurs, une des résolutions, ici, le traduit bien — de la formation éventuelle de réseaux ou de regroupements de salles de spectacles. Je l'ai signalé peut-être trop brièvement dans cet atelier, mais il existe déjà au Québec, depuis le mois de mai, une structure qui s'appelle le « réseau Accès » et qui regroupe actuellement 14 centres d'accueil à la culture, centres d'accueil qui, effectivement, sont des organismes publics. Cette structure est un modèle de développement auquel le Gouvernement du Québec a prêté une oreille attentive jusqu'à maintenant et nous sommes — même si nous sommes très jeunes — anxieux de pouvoir engager avec les producteurs privés, les agents d'artistes et tout le monde

du spectacle qui est représenté ici, un dialogue beaucoup plus développé que celui que nous avons réussi à obtenir jusqu'à ce jour.

Je souhaiterais qu'avant d'inviter les gouvernements à mettre sur pied d'autres structures de regroupement comme celle-là, qu'on utilise d'abord les moyens qui sont en place, ces moyens sont encore un peu limités, mais il s'y greffe graduellement des sous-réseaux comme dans la région de la Gaspésie et dans d'autres régions; il se développe des sous-réseaux qui délèguent des représentants au réseau Accès.

M. ANDRÉ DALCOURT:

Dire le mot « exploitant » au lieu de « exploiteur », c'était presque un lapsus tantôt, sauf pour France-Film, qui à Valleyfield, maintient ses employés en grève depuis 20 mois.

M. CAMILLE LAURIN:

M. le président, je voudrais intervenir et aussi m'engager sur deux points généraux qui ont été soulevés. Je voudrais dire d'abord qu'on a noté dans certains ateliers, l'absence du ministre de l'Éducation, parfois en termes assez négatifs. Je veux dire que le ministre de l'Éducation n'a pas été invité à ces assises, parce que le titre même de la conférence « Industries culturelles » indiquait que son rôle en ce domaine, n'est pas immédiat; je ne dis pas qu'il n'est pas important, mais il est plus médiat. Il est plus lointain, mais il est présent à ces assises d'une façon implicite, puisqu'une bonne partie des consensus ou des conclusions qui seront tirés de ce sommet, seront acheminés au comité ministériel permanent du développement culturel, où le ministre de l'Éducation occupe une place très importante.

En ce qui concerne la suggestion qui est faite au ministère de l'Éducation, je dois dire que cette suggestion n'intéresse pas que lui; elle intéresse également — et peut-être d'une façon encore plus importante — le ministre des Affaires culturelles aussi bien que le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, ou le ministre des Communications. Il est bien évident qu'en ce qui concerne le ministre de l'Éducation, il est d'abord intéressé aux manuels scolaires.

Bientôt, d'ici quelques semaines, paraîtra la politique du Gouvernement au sujet de l'école du Québec, c'est-à-dire l'école primaire et l'école secondaire. Sans lever le voile sur ce document, vous y verrez quand même que nous y mettons l'accent sur le manuel scolaire entre autres choses, en disant par exemple, que pour toutes les matières enseignées à l'école, il devra y avoir au moins un manuel de base, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Ce qui veut dire qu'il faudra faire un effort considérable pour augmenter, diversifier le nombre des manuels scolaires.

Le Livre Blanc sur l'école va plus loin, il indique aussi les modalités que nous entendons suivre pour que ces manuels scolaires soient faits selon les besoins, les priorités que nous avons dessinés. Par exemple, on dit dans ce Livre Blanc, que le manuel scolaire devra être élaboré conjointement avec les éditeurs, les enseignants et aussi avec les associations professionnelles d'enseignants. Il faudra que ces partenaires connaissent bien les orientations, les priorités du monde de l'éducation et s'entendent, se concertent pour qu'on procède à la rédaction de manuels scolaires. Ils ne devront pas être inutilement luxueux, ils devront être axés sur les priorités que nous

dégageons dans le monde de l'éducation et également, la préparation, encore une fois, devra faire toute la place nécessaire aux professeurs, soit aux enseignants pris individuellement dans chacune des écoles ou à leurs associations professionnelles.

Dans un autre domaine, il est bien évident que le ministère de l'Éducation intensifiera les efforts qu'il doit faire pour redonner le goût de la lecture aux étudiants, à tous les niveaux de l'école. Et il est bien évident que nous lui transmettrons vos voeux aussi bien que vos recommandations dans ce sens. Mais comme je le disais tout à l'heure, un rôle essentiel sera joué par le ministère des Affaires culturelles, qui prépare d'ailleurs une politique très élaborée de la lecture, — M. Vaugeois vous en parlera sûrement tout à l'heure — une politique de la lecture très ambitieuse, qui évidemment, sera présentée incessamment au Comité ministériel permanent du développement culturel et qui fera sûrement l'accord de ce comité avant de faire l'accord du Conseil des ministres.

Je voudrais aussi intervenir sur un autre plan. On a demandé, on a recommandé la mise sur pied d'un bureau de promotion en France, pour le disque et le spectacle, afin d'assurer la mise en marché.

Je pense que cette recommandation est un peu limitée quant à l'ampleur; d'ailleurs, on a dit qu'il faudrait probablement y intégrer le livre, car ce n'est pas simplement avec une boutique, une vitrine à Paris sur la rue du Cherche-midi, qu'on va sssurer la promotion du livre en France. Donc, je pense qu'il faudrait étendre cette recommandation, pour y inclure les autres secteurs et je pense aussi qu'il faudrait l'étendre dans une autre direction; il ne s'agit pas pour nous de ne considérer que la seule France comme marché naturel pour l'exportation de nos produits culturels. Il y a un marché, tout à côté de nous: le Canada. Il y a aussi les États-Unis, dont on a parlé d'ailleurs lors de la période de présentation.

Je dois vous dire, que lorsque le Gouvernement a élaboré sa politique pour la Société de développement des industries culturelles, la dimension de l'exportation des produits culturels était très présente dans notre esprit. Nous avons même pensé à un moment donné, créer une société spéciale d'exportation des produits culturels. Nous y avons renoncé pour le moment, parce qu'il nous semblait que le problème demandait à être étudié d'une façon plus étoffée et aussi en collaboration avec d'autres ministères qui ont un rôle important à jouer dans ce domaine et qui sont nos auxiliaires. Je pense, par exemple, au ministère de l'Industrie et du Commerce et au ministère d'État au développement économique, dont c'est l'une des attributions également.

Je pense cependant, que le ministre gestionnaire de cette société, M. Vaugeois, pourra vous en dire un mot tout à l'heure; mais lorsque nous en viendrons cet après-midi, à la discussion du mandat de la Société, je pense bien que ce mandat d'exportation sera quand même présent dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire le plus tôt possible. Cependant, nous nous réservons pour l'avenir, la possibilité, la capacité de mener à terme nos études, et peut-être, d'aboutir à la création d'un autre type de société ou d'organisme qui pourra assurer cette exportation de nos produits culturels. Cela nous apparaît essentiel et possible, étant donné la valeur croissante de nos produits culturels.

Ceci est relié également à l'absence des données sur les produits culturels que nous avons tous déplorée dans les ateliers. Là aussi, nous entendons agir. L'Office de planification et de développement du Québec vient de mettre sur pied un comité pour

commencer la collection de toutes les données sur les produits culturels; aussi bien sur le marché intérieur que sur le marché extérieur. Ce module fera également des recommandations au Bureau de la statistique du Québec à un certain moment donné, peut-être pour y inclure une section sur ce point.

De la même façon, la Société de développement des industries culturelles aura sûrement un rôle important a jouer pour colliger toutes ces données, des statistiques sur ces comptes culturels qui sont essentiels pour la mise en place des actions appropriées. Donc, il y a là quelque chose qui est en marche, qui nous apparaît extrêmement important: une action conjugée et une action concertée dont nous devrions sûrement récolter les bénéfices à plus ou moins long terme; sans oublier évidemment, la collaboration qui s'impose avec le ministère des Affaires intergouvernementales à un double titre. Le ministère des Affaires intergouvernementales est chargé de la mise sur pied d'une politique de développement culturel à l'échelle internationale. Le comité d'implantation des recommandations du Livre Blanc, dont je vous parlais tout à l'heure, a déjà mis sur pied un comité pour élaborer cette politique de coopération culturelle avec l'étranger et, par ailleurs, nous entendons nous servir, dans ce domaine comme pour l'exportation, des délégations générales du Québec qui, par hasard, sont concentrées aux États-Unis et qui, pour nous, constituent notre principal marché possible d'exportation des produits culturels.

M. MARCEL VENNE:

J'aimerais tout simplement clarifier, pour éviter toute ambiguïté, tout jeu de mots ou autre, qu'on pourrait nous appeler sous le nom de propriétaires de salles de cinéma.

Secondo, la proposition de l'APCQ, hier en atelier, a été claire: nous avons demandé pour source de financement à l'Institut, le rapatriement de la taxe d'amusement qui est actuellement perçue par les municipalités. Nous voyons là une injustice; nous croyons qu'elle devrait être remise au milieu du cinéma. C'était la position de l'association hier.

Au sujet du court métrage, — je vais être court — nous disons qu'il n'a pas été question de courts métrages, hier en atelier, mais il est écrit dans le document de travail et j'aimerais simplement dire que nous sommes entièrement d'accord avec une politique pour le court métrage, mais il faut être pratique. Admettons qu'au Québec, le public aime le programme double — c'est peut-être l'un des rares endroits si on compte trois heures et demie minimum en programme double, et que 90% des salles au Québec sont programmées de cette façon — il est fort difficile de rajouter encore 15 ou 20 minutes, côté pratique. Merci.

M. MATHIAS RIOUX:

M. Frappier, quant au programme de sensibilisation cinématographique, il pourrait être confié au ministère de l'Éducation. J'accepte votre suggestion, on va l'intégrer au document.

M. ROGER FRAPPIER:

C'était aussi aux autres niveaux. Si on parle de l'exportation et de la promotion du disque et du livre à l'étranger, il est très important pour nous, de parler également de l'exportation et de la promotion du film québécois à l'étranger. Actuellement, c'est le Bureau des festivals à Ottawa qui est sous le chapeau canadien, qui s'occupe de nos

films à l'étranger; nous, on trouve que ce qui est bon pour le ministère de l'Éducation, au niveau de ses délégations à l'étranger, pourrait également l'être au niveau du cinéma. Une société d'exportation qui relèverait de l'Institut serait tout à fait habilitée à exporter et à promouvoir notre cinéma québécois à l'étranger, comme un produit très identifié.

M. DENIS VAUGEOIS:

J'ai compris que, pour les deux premières résolutions ou propositions qui étaient là, les gens des métiers d'art trouvent cela intéressant, mais pas dans l'immédiat; c'est à long terme. On est d'accord avec cela.

Pour le statut juridique des boîtes à chansons: un réseau de salles; on est prêt à intervenir. Au niveau des salles, on a un inventaire qui est à peu près complet, on a un rapport qui s'en vient d'une journée à l'autre, d'un comité qui implique les gens du Haut-Commissariat et des gens du ministère des Affaires culturelles. On a déjà commencé à développer des modèles où on récupère des salles de polyvalentes ou des salles de CEGEP et on les met sous la responsabilité de gens, à la fois de l'institution et à la fois du milieu, pour les rendre accessibles au plus grand nombre. On est en train de dégager, à peu de frais, un réseau extrêmement intéressant. On peut intervenir à ce moment, comme cela devient accessible au grand public, en termes d'aménagement et d'équipement améliorés.

Pour le magazine spécialisé qui est suggéré ici, on pense que si le milieu en prenait l'initiative, on ferait pour ce magazine, comme on le fait pour les autres; on le soutiendrait, je crois bien.

Le Dr Laurin a dit que j'aurais beaucoup à dire sur la politique de la lecture. Effectivement, nous en faisons notre première priorité et nous en faisons également la base de notre politique du livre, mais ce n'est pas le temps d'insister longuement là-dessus. Cela veut dire quelque chose pour nous, cela veut dire un programme important d'expansion du réseau des bibliothèques publiques et tous les moyens possibles pour développer la lecture. Du ministère de l'Éducation nous attendons surtout, bien simplement, qu'il apprenne aux jeunes à lire d'abord.

Quant aux regroupements il y en a qui sont très avancés du côté des libraires. Nous continuons de les soutenir et de trouver cela extrêmement intéressant. Un mouvement semblable s'est amorçé du côté des disquaires et nous sommes tout à fait disposés à le soutenir, à le favoriser, compte tenu des objectifs qu'il poursuit et qui sont les nôtres.

J'ai vu plusieurs gens du livre revenir à la charge avec la question de la propriété québécoise — et peut-être que je me trompe — cela vient un peu en contradiction, ou cela nuance drôlement le premier paragraphe de la page 7 du rapport synthèse, qui semblait vouloir suggérer autre chose; où on avait l'air de dire que la propriété ce n'était pas important, c'était la qualité qui était importante. J'ai compris, par plusieurs interventions, que les gens du livre attachent de l'importance à la propriété québécoise de leurs entreprises, dans la mesure où elle s'intègre dans une nouvelle politique du livre.

J'aimerais ajouter une chose là-dessus: L'atelier a été peut-être un peu silencieux sur les éléments de la nouvelle politique du livre. J'ai cherché moi-même, à m'expliquer cela hier soir et je comprends que nous sommes très engagés actuellement, dans

une consultation auprès du conseil supérieur, auprès du comité consultatif, auprès des milieux du livre et ces gens sont tenus à une grande discrétion sur les éléments du projet de loi qui s'en vient. Cela a peut-être handicapé un peu les discussions pendant l'atelier, parce que chacun se considérait comme un peu lié par l'information qu'il avait d'ailleurs.

M. LOUIS O'NEILL:

M. Le président, ma première remarque porte sur un point qui a été soulevé précédemment concernant Radio-Québec. J'ai dit que je ferais vérifier pour savoir s'il était vrai qu'il y avait eu une entente d'exclusivité entre Radio-Québec et la Guilde des musiciens. La réponse est non.

Au sujet du visa, contrairement à ce que certains ici ont dit, j'ai eu nettement le sentiment hier, qu'il y avait un sentiment majoritaire selon lequel on devait approfondir cette formule avant toutes les autres, pour aider au financement du cinéma.

J'ai l'impression, quant à moi, que c'est ce qui s'est dégagé majoritairement. Je ne parle pas de consensus unanime, mais il m'a bien semblé qu'un grand nombre de participants considérait cette formule comme particulièrement intéressante.

Je retiens la suggestion que vous avez à la page 24, sur la question de la câblo-distribution; tantôt on parle de radiophonie également. Tout le monde est d'accord là-dessus, cela va de soi. Je vous signale encore une fois, que vous avez là un problème politique considérable.

Ce que je voudrais quand même vous dire, c'est ceci: Là où, dans la situation actuelle et nonobstant certains jugements de la Cour suprême on peut intervenir, nous essayons de le faire. Je vous donne là-dessus deux exemples. Il y a présentement une réglementation, en vigueur sur la télévision payante, qui contient précisément certaines normes au sujet du contenu québécois.

Deuxièmement, il y a maintenant, présente à l'Assemblée nationale et prête pour un débat en deuxième lecture, une loi sur la programmation éducative, touchant tous les secteurs des media électroniques. Donc, voilà un secteur qui relève par définition, par nature et par histoire, du Gouvernement du Québec, de l'État du Québec et nous avons décidé tout simplement, d'occuper ce territoire qui nous appartient.

Ma dernière remarque, M. le président, porte sur ce que j'appelerais les interventions ponctuelles; je note dans la série de propositions mises en marche, que dans bien des cas, ce sont des interventions ponctuelles qui nous sont suggérées. Je voudrais simplement vous donner un exemple de ce type d'intervention ponctuelle, un exemple que nous venons de mettre en pratique et qui montre justement que, lorsque cela est possible, lorsque cela est applicable, nous n'hésitons pas, au contraire. L'exemple, je le prends dans un programme, une réalisation que nous venons de mettre au point avec l'Éditeur officiel. Vous savez que l'Éditeur officiel a une sorte de mission supplétive dans le domaine du livre et de l'audio-visuel, d'assurer la parution, la production d'oeuvres, qui autrement, à cause de certaines difficultés particulières ou de leur nature propre, pourraient difficilement rejoindre le marché.

Grâce à un travail fait par l'Éditeur officiel — qui relève du ministère des Communications — à une collaboration très particulière d'un réalisateur québécois, M.

Stéphane Venne, nous pourrons mettre bientôt sur le marché, — l'Éditeur mettra sur le marché, à titre de maison d'édition — des versions instrumentales de chansons québécoises populaires, sous la forme de musique d'ambiance. Cela commencera par 108, c'est la maison Québec-Disque qui est chargée de la production. Donc, nous entrons dans le marché; c'est notre MUSAC-Québec, si vous voulez. Cela ne coûte pas tellement cher et nous pensons en fait, que c'est une formule qui à la fois répond à un besoin et ouvre le chemin, ouvre un sentier dans un secteur qui était occupé, vous le savez, par une maison de production étrangère.

Je pense qu'on a là l'exemple d'une intervention ponctuelle, correspondant au mandat d'une institution d'État, qu'est l'Éditeur officiel, et qui, je pense en termes de production québécoise, de respect de droits d'auteur dont on a tellement parlé et pour faire connaître la musique québécoise à l'étranger — parce que ces produits seront exportés —; nous avons là le cas d'une initiative ponctuelle très simple, efficace, qui je pense explique bien, qui illustre bien l'espèce d'approche ou de point de vue qui nous guide dans l'apport que nous voulons réaliser comme aide, comme contribution dans ce secteur des arts, ou si vous voulez, dans divers secteurs de l'industrie culturelle.

M. MATHIAS RIOUX:

M. Fortin. Est-ce que dans votre esprit, sur la propriété à cent pour cent, vous visiez les éditeurs, les libraires ou les deux à la fois?

M. JACQUES FORTIN:

Oui la propriété à cent pour cent pour les éditeurs. Il n'y a aucun doute pour les libraires; je crois que c'est une demande de l'Association.

M. JACQUES GODBOUT:

Distinguons: il s'agit d'une part, d'agrément pour les libraires agréés, de propriété à cent pour cent. Il s'agit aussi de la SODIC; pour participer à la SODIC, propriété à cent pour cent et possibilité d'entreprendre, avec des coproducteurs ou des coéditeurs étrangers, des entreprises. C'est clairement écrit.

M. MATHIAS RIOUX:

Merci. Mise à part la création d'un centre de commercialisation des produits culturels, il semblerait que, du côté gouvernemental en tout cas, on serait prêt à prendre son temps de ce côté, en tout cas donner le temps de réfléchir et de respirer, aux artisans.

Quant à la mise en place d'un réseau de petites boîtes en y ajoutant les salles multidisciplinaires, cela fonctionne.

Il y a la question aussi du bureau de promotion en France; il faudrait peut-être élargir cela aux États-Unis et au Canada.

En ce qui a trait à la juridiction sur les contenus québécois diffusés sur les ondes; je pense qu'on s'est peut-être fourvoyé quand on a parlé des câblodistributeurs. Il s'agissait beaucoup plus de la radio.

Ce sont les seules remarques que j'avais à faire et j'ajoute, bien sûr, les propos de M. Frappier en ce qui a trait à la sensibilisation à la cinématographie qui pourrait être

confiée au ministère de l'Éducation. Voilà pour le bloc; il n'y a pas eu d'objection majeure de la part des participants, sur l'ensemble de ce qu'on pourrait appeler « la mise en marché ». On a déploré, bien sûr, du côté du livre, qu'il y ait eu peu de recommandations et consensus, mais il faut dire que l'atelier lui-même n'a pas été très productif au niveau des consensus, très productif au niveau des débats certes, mais au niveau des consensus, non.

Il y a, à mon avis, — à moins que je n'interprète très mal — consensus de la part des partenaires sur l'ensemble de la mise en marché, y compris les partenaires gouvernementaux.

M. Frappier, il semble qu'on ne se soit pas entendu en ce qui a trait à la formulation et aux voeux que vous vouliez exprimer par vos remarques et vos recommandations. Pourriez-vous, pour le bénéfice de la présidence, reformuler votre point de vue et on va essayer de décider par après, s'il y a quand même consensus là-dessus.

M. ROGER FRAPPIER:

M. le président, je voulais dire uniquement qu'au niveau de la promotion et de l'exportation des disques et des livres à l'étranger, on considère le cinéma sur un même pied. Qu'une société d'exportation de nos films soit créée, une société de mise en marché, de promotion et d'exportation et qu'elle relève de l'Institut. Actuellement, nous sommes obligés de passer par le fédéral pour être capables d'avoir accès au marché étranger.

M. MATHIAS RIOUX:

Nous passons maintenant aux points particuliers. Je voudrais, dès le départ, vous demander de retenir la question: « Du ministère des Affaires culturelles ou du ministère des Communications, de qui relève le cinéma québécois? » Cela va être discuté cet après-midi, lorsqu'on va parler du projet de loi no 105 et de cet appareil gouvernemental qui s'appelle La Société de développement des industries culturelles. Le débat, là-dessus, ne se fera pas ce matin, mais cet après-midi. Quant au reste, vous avez la parole.

M. JACQUES GODBOUT:

Je voudrais parler au nom d'un certain nombre de membres ici. Il y a eu hier, une interprétation étrange à l'intérieur de notre atelier. Quand j'ai demandé comment on définissait la notion de consensus, l'animateur nous a répondu: Le consensus: c'est l'unanimité.

Pour nous, un consensus ce n'est pas nécessairement l'unanimité. Quand vous avez 95% des gens qui veulent pousser dans une direction, si 5% disent non, il me semble que cela fait un consensus et on essaiera de les convaincre.

Quant à ce qui touche la propriété québécoise, il n'y a pas eu unanimité. Par définition, il y avait autour de la table, des gens qui ne sont pas à cent pour cent pour la propriété québécoise. Mais il y a consensus et je peux vous affirmer que, de la part des libraires, des éditeurs et d'un certain nombre de distributeurs, pour ce qui est de l'agrément, c'est-à-dire du droit à obtenir des investissements et des subsides, il y a eu unanimité des Québécois pour une propriété à cent pour cent québécoise, ce qui est

normal, puisqu'il s'agit d'un retour de taxe à l'intérieur d'organismes indigènes. Cela doit être très clair.

Le consensus est là, je vous demande juste la permission de demander à ces trois personnes si je viens d'interpréter correctement leur pensée. Ils vont simplement vous dire oui ou non.

MME LOUISE FORTIER:
(Association des libraires du Québec)

En une seconde: Oui.

M. JACQUES FORTIN:

Cela n'arrive pas souvent que les éditeurs soient d'accord. Pour cette question c'est total, unanime.

M. RALPH RHYMAN:

Oui, quant à la question d'agrément à cent pour cent.

M. MATHIAS RIOUX:

J'aimerais ajouter dans le débat — cela a été un consensus et c'est peut-être notre erreur — la création d'une commission permanente du cinéma. Cela a émergé, semble-t-il, d'une façon assez évidente dans l'atelier et on le remet en discussion dans les questions particulières qui sont susceptibles de faire des consensus.

M. GUY LATRAVERSE:

Trente secondes sur la Guilde des musiciens. Je suis ravi d'apprendre que Radio-Québec n'a pas signé de contrat de juridiction exclusive; pourtant, elle engage de façon très régulière des membres de la Guilde des musiciens, ce qui donne à penser que les autres régies d'État pourraient faire exactement la même chose, c'est-à-dire ne pas signer de contrat de juridiction exclusive.

Deux minutes sur la mise en marché étrangère, pour corriger l'impression qui se dégage de la page 2 du consensus où on pourrait penser que notre atelier a vu la mise en marché étrangère strictement limitée à la mise sur pied d'un bureau de promotion en France. Au 13 octobre dernier, lors d'un colloque de l'ADISC, on a soumis un projet précis concernant la création d'une société de développement de l'industrie du disque et du spectacle à l'étranger. Dans ce sens, cela rejoint tout à fait ce que M. Laurin disait tout à l'heure et on est entièrement d'accord avec cela.

M. ANDRÉ DALCOURT:

Il y a un point particulier qui nous intéresse, c'est la question des quotas. Entre parenthèses, il faudrait savoir si c'est fédéral ou provincial parce que cela peut enligner les choses de façon différente. Il existe à tout le moins, dans le système de la radio qui est de juridiction provinciale, une réglementation du CRTC qui oblige les stations de radio à diffuser, si je ne m'abuse, un pourcentage d'environ 35% de disques canadiens.

À notre avis, cela a été un facteur parmi d'autres qui a aidé à stimuler la production canadienne. De la même façon et dans la même logique, s'il pouvait y avoir une

réglementation du même genre qui imposerait aux propriétaires de salle de diffuser des films québécois dans un pourcentage à définir — nous, on soutient 25% — cela créerait, selon nous, des débouchés qui généreraient la production et l'emploi. C'est une revendication qu'on appuie.

M. PHILIPPE GARCIA:
(Association québécoise des industries techniques du cinéma et de la télévision Inc.)

Sur la question des quotas, il me semble qu'un des moyens pour augmenter le contenu québécois des films de long métrage diffusés, tant en salles que dans les CEGEP et ailleurs, ce serait par une incitation du Gouvernement à forcer à ce que plus de doublages de films étrangers soient faits au Québec. Cela donnerait du travail non seulement aux techniciens ou aux artisans, mais aussi aux membres de l'Union des artistes. On peut voir qu'en France, par exemple, le doublage québécois est interdit sur les écrans et qu'à la télévision, on est limité à 42 heures par an sur les trois réseaux nationaux de télévision. Alors qu'ici, 90% des films étrangers qui passent en salle sont des films doublés à l'étranger et sur les écrans de nos stations de télévision, c'est à peu près la même chose: beaucoup de doublage étranger.

Je dois dire par contre, que beaucoup de gens se sont attaqués à Radio-Québec aujourd'hui, mais Radio-Québec fait de très gros efforts dans ce domaine et fait même redoubler ici des séries qui ont été doublées en France.

M. ANDRÉ LINK:

Je voudrais être très bref et en même temps, céder la parole à M. Denis Héroux qui, à deux reprises, n'a pas pu prendre la parole et je pense que c'est important. Je voudrais simplement vous dire qu'en ce qui concerne les quotas, les visas et tout cela, il y a d'autres secteurs de l'économie qui se posent des questions là-dessus et, également, il faut voir les implications que cela comporte. Quand il y a des suggestions qui viennent, de quelqu'un qui connaît très peu le cinéma comme la CSN, je pense qu'on devrait tenir compte de cela aussi.

M. DENIS HÉROUX:

Il est un peu ennuyeux pour vous de revenir sur une chose qu'a dite le ministre des Communications tout à l'heure alors que lui a trouvé un consensus autour de la notion du visa. C'est un peu ennuyeux parce que finalement, dans l'atelier, on a longuement étudié un rapport qui a été préparé par le ministère des Communications et on l'a mis de côté, d'une certaine façon.

À un moment donné, à toute vapeur nous-mêmes, on s'était présentés à cette conférence avec une autre solution de financement et rapidement hier, évidemment à toute vapeur, cette notion a été présentée. Il serait certainement prématuré de se lancer ou dans un quota ou dans des mesures comme cela aussi rapidement en assemblée générale. Le visa a été l'une des hypothèses, ce n'est certainement pas la seule. Merci.

M. MARCEL VENNE:

Pour en revenir à la notion de quota, pour nous il faudrait peut-être penser à légiférer au niveau du Gouvernement qui s'impose lui-même des quotas de diffusion de films québécois à Radio-Québec, des lois de télévision payante ou encore dans son circuit de salles parallèles: CEGEP, universités et autres. On pourrait commencer par là.

En plus, on s'aperçoit que dans la loi de 1975, on avait justement un contingentement qui a malheureusement été inapplicable. S'il est facile de contingenter les salles de cinéma, aussi absurde que cela puisse paraître, il est sûrement très difficile de contingenter le public.

M. ROGER FRAPPIER:

Au niveau des quotas et des visas, on trouve nous aussi que c'est une question extrêmement importante, tellement importante qu'on aimerait que la commission permanente du cinéma puisse l'analyser à fond et non pas à la vapeur et que les mesures puissent arriver de gauche et de droite. J'ajouterais seulement, au niveau des recommandations de ce matin, une autre recommandation. Vous avez mis dans les points particuliers: la création de la commission permanente du cinéma. Nous aimerions évidemment y revenir cet après-midi, non pas en parler à ce moment-ci parce qu'on n'a pas assez de temps, mais nous aimerions souligner le fait qu'en ce qui touche la production gouvernementale, c'est-à-dire la production des commandites du Gouvernement, que cette production soit stabilisée et non pas fluctuante d'année en année dans sa production et qu'on pense, au Gouvernement, à former un comité interministériel pour étudier le véritable fonctionnement de Ciné-Québec.

M. GASTON BLAIS:
(Union des artistes)

Comme on semble vouloir établir un quota dans l'impression du manuel scolaire, il nous semble qu'on devrait également établir un quota quant aux produits audio-visuels et au cinéma. Ce quota pourrait engager le Gouvernement à établir une teneur québécoise au produit audio-visuel et cette teneur québécoise pourrait peut-être ce que le CRTC donne pour ce qui est des émissions doublées au Canada et on pourrait établir un quota et une valeur québécoise aux émissions doublées au Québec.

M. CAMILLE LAURIN:

M. le président, je crois constater un oubli dans les points particuliers. Le mot « régionalisation » n'y apparaît pas, alors que m'étant promené dans tous les ateliers, je l'ai entendu partout. On en parle un peu lorsqu'il s'agit de l'École nationale des métiers d'arts, on en parle dans les boîtes à chansons — y intégrer les producteurs socio-culturels régionaux mais on en a beaucoup entendu parler dans tous les ateliers et, personnellement — et je pense au nom de tous mes collègues également — je voudrais nous engager à régionaliser le plus possible la diffusion des produits culturels, qu'il s'agisse par exemple de la régionalisation des budgets, soit de Radio-Québec, soit de l'Institut, soit des efforts des divers ministères pour la formation.

Je voudrais en tout cas, dire à tous ceux que cela intéresse, que le Gouvernement a bien l'intention, conformément à sa politique énoncée dans le Livre Blanc, de pousser à fond vers la régionalisation à tous les stades; qu'il s'agisse de la création, de la production, de la diffusion, de la mise en marché.

M. LOUIS O'NEILL:

Une brève remarque, M. le président, pour signaler à M. Garcia qui a fait une proposition concernant le doublage des films au Québec, que dans l'hypothèse du visa — acceptons que ce soit une hypothèse qui m'a parue assez privilégiée hier comme objet

d'étude — cette hypothèse a justement prévu comme facteur de pondération le fait qu'un film soit doublé ou non au Québec. Là, nous pensons possible par un argument économique par exemple, de réussir peut-être à faire comprendre à nos amis français des choses qu'ils ne comprennent pas sur le plan culturel.

M. MATHIAS RIOUX:

Très rapidement. . . les entrepreneurs du disque et du spectacle souhaitent obtenir des avantages fiscaux permanents; cela fonctionne. Est-il souhaitable de mettre de l'avant des politiques de contingentement? Il y a eu des remarques là-dessus, il y a eu des ajouts, on a pris bonne note de tout cela et cela sera très certainement étudié en profondeur.

La concertation entre les pouvoirs publics et les agents privés, on souhaite que cela s'établisse sur une base permanente. La régionalisation, la décentralisation des budgets en vue d'une plus grande diffusion des biens culturels, cela est important. La création d'une commission consultative permanente du cinéma a également été ajoutée.

M. MATHIAS RIOUX:

Voici un peu la mécanique que nous allons suivre au cours de cette dernière partie de nos travaux. En examinant les dossiers, les documents, les documents manuscrits qui nous ont été remis hier soir, en jetant un coup d'oeil attentif sur ce qui est sorti de l'atelier du cinéma et compte tenu que doit avoir lieu cet après-midi le débat sur la Société de développement des industries culturelles, il nous est apparu évident qu'il fallait séparer deux ordres de discussion, c'est-à-dire l'appartenance du cinéma, parce que le cinéma doit appartenir au ministère des Affaires culturelles ou à celui des Communications.

En examinant les dossiers, on s'est rendu compte que l'Institut du cinéma du Québec, avec son mandat actuel, plus un élargissement vis-à-vis le financement, pourrait demeurer rattaché au ministère des Communications du Québec.

L'Institut du cinéma québécois, dans sa forme actuelle, avec son mandat présent, s'intéresse surtout à l'aide à la création; on doit s'interroger à savoir si la Société de développement des industries culturelles va venir en aide aux entreprises. Etant donné que cette Société doit venir en aide aux entreprises, on doit se poser la question maintenant si le cinéma doit passer au ministère des Affaires culturelles.

Par souci d'équité pour tout le monde et ne voulant pas escamoter le débat, nous avons pensé consacrer quinze minutes à cette question et ensuite, nous aborderons la discussion sur la Société de développement des industries culturelles, c'est-à-dire le projet de loi 105.

M. ROGER FRAPPIER:

Il nous est apparu important, dès le début de l'atelier et dans toutes nos discussions, de faire une différence très nette entre cinéma québécois et cinéma au Québec. Comme je l'ai dit ce matin, l'industrie du cinéma au Québec draine $120 millions et nous représentons uniquement 2% du temps-écran. Dans mon texte d'ouverture, je disais qu'un peuple ne peut pas continuellement vivre en ne voyant sur ses écrans que les rêves des autres.

Nous voulons que le Gouvernement intervienne pour faciliter le développement d'une véritable cinématographie nationale. Actuellement, il y a un organisme qui a été mis sur pied qui s'appelle l'Institut québécois du cinéma et qui intervient à ce niveau. Non seulement au niveau de la création, mais aussi et surtout au niveau de la production.

Cet organisme a la charge de la production nationale et de faire en sorte qu'il y ait de plus en plus de films québécois qui soient produits. Nous sommes sensibles aux problèmes de croissance des entreprises québécoises et nous pensons que ces entreprises qui oeuvrent dans le cinéma ont besoin d'aide, comme les entreprises des autres secteurs.

Malheureusement, étant rattaché au ministère des Communications et dans le texte de la conférence qui nous était remis, le cinéma en était exclu. Nous demandons à ce que les entreprises québécoises du cinéma puissent avoir accès, au même titre que les autres entreprises, à cette Société de développement qui existe.

Dans le document de travail qui nous était présenté, comme vous nous l'avez mentionné tantôt, on rechangeait le mandat de l'Institut afin de le créer à l'intérieur d'une Société de développement des industries culturelles.

Hier, il a été manifeste dans notre atelier — on y a presque passé la journée — à demander le maintien dans sa forme actuelle, de quelque chose qui existe et qui fonctionne très bien. Nous voulons prendre le temps pour que cet Institut puisse avoir le moyen de grandir et que les entreprises, de leur côté, puissent avoir accès immédiatement à cette Société de développement des industries culturelles. Parallèlement à cela — et nous l'avons mentionné à plusieurs reprises ce matin — nous avons demandé la création d'une commission permanente du cinéma, — on peut l'appeler le conseil permanent du cinéma, on ne s'enfargera pas sur les mots — afin d'avoir un organisme permanent avec lequel on peut intervenir pour la transformation quotidienne du cinéma, où se retrouveront les divers interlocuteurs des milieux cinématographiques, pour élaborer, de concert avec les représentants gouvernementaux la politique du cinéma, d'éventuelles modifications d'une loi-cadre et toute question pertinente à la vie future du cinéma.

M. DENIS HÉROUX:

Le premier point — sans reprendre tous les termes de M. Frappier — où l'Association des producteurs est absolument du même avis, c'est certainement de vouloir conserver l'Institut. Comme un instrument, non seulement qui représente le milieu, mais comme un instrument de travail par lequel on peut passer et qui est déjà, selon nous, avant même que l'expression soit lancée, une véritable société des industries culturelles cinématographiques.

Vous l'avez peut-être repris par la suite comme expression, mais nous, elle nous apparaissait déjà exister. Ce qui m'apparaît un tout petit peu étonnant, c'est de voir comment on semble, de l'extérieur, ne la voir que donnant des subsides. Ce matin, Guy Fournier est intervenu pour dire jusqu'à quel point, d'après le mandat même de la loi, son rôle était d'intervenir avec une politique d'aide, non seulement de subventions directes, si vous voulez, mais d'aide à l'industrie.

Ce qui ressort donc de nos discussions, c'est certainement de conserver l'Institut. Deuxièmement d'élargir son mandat, parce qu'il nous apparaît que les objectifs sont totalement différents entre une politique de soutien à la création, qui pourrait ne pas être rentable économiquement sur un court terme, mais qui le serait certainement politiquement, culturellement et socialement, et peut-être économiquement à long terme.

Un autre objectif à atteindre, est une politique de présence, de soutien à l'industrie. Il nous apparaît que, pour le moment, cette politique pourrait être faite par l'Institut. Malgré les discussions qui ont eu lieu, malgré la difficulté qu'on a eue en arrivant à cette conférence, en se retrouvant devant un texte préparé par le ministère des Communications qui ne reflétait pas totalement le milieu que l'on disait divisé; un texte où il y avait des propositions valables, mais sur lequel nous avons dû passer beaucoup de temps, simplement pour le refuser, parce qu'il nous apparaissait un carcan définitif dans lequel on voulait s'installer. Il reste cependant qu'il nous semble que l'Institut doit continuer à être rattaché au ministère des Communications. Il nous semble que les réflexions qu'on pourrait apporter sur la diffusion du cinéma dans l'avenir sont tellement reliées à la télévision et à la communication en général, qu'il est inutile de se demander s'il faut passer d'un ministère à un autre. À un moment donné, de toute façon, il en faudra un en ligne de compte.

On s'est interrogé, si, peut-être, il ne faudrait pas aboutir au ministère de l'Industrie et du Commerce et c'est peut-être un absent, que nous, on voyait. Beaucoup de nos membres ont dit: Cet angle industriel, peut-être qu'il serait mieux développé à l'intérieur du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Cependant, aussi longtemps que le titre global des industries culturelles restera accollé, aussi longtemps que ces deux politiques pourront être effectuées par l'Institut dans un mandat élargi, il nous semble que, pour le moment, c'est la situation qu'il faut conserver; entreprendre des consultations qui pourront peut-être aboutir, dans un avenir que le milieu ne sent pas immédiat, à une refonte de la loi.

M. FRANÇOIS DUPUIS:
(Syndicat national du cinéma)

Compte tenu du fait que le principe a été reconnu et qu'il y avait consensus ce matin par rapport à la formation d'une commission consultative, nous on croit que le problème des ministères, d'un bord et de l'autre — être au ministère des Communications ou au ministère des Affaires culturelles — doit être remis, d'une certaine façon, à cette commission; qu'elle évalue effectivement de quel bord cela devrait se brancher.

Nous ne sommes pas en mesure de prendre une décision à ce niveau. Nous n'avons pas été mandatés pour cela. On se retrouve dans des problèmes de structures auxquels nous ne sommes pas habitués. Par contre, ce qu'on a essayé et ce qu'on essaie de mettre de l'avant, c'est une certaine cohérence dans les politiques gouvernementales. Une cohérence, notamment en ce qui a trait à quelque chose qui nous touche directement: l'embauche, le travail saisonnier, les « booms ». Nous, on pense que la coordination, la planification doit effectivement tenir compte, à un moment donné, des secteurs de fluctuation. C'est pour cela qu'on pense que la commission devrait avoir cela comme mandat.

M. GILLES ROCHETTE:

Nous, la Société des auteurs, appuyons totalement la position des réalisateurs de films. On croit que le fait que l'Institut de cinéma soit rattaché au ministère des Communications relève d'un pur caprice de l'histoire, pour ne pas dire plus. Cela s'est inscrit dans une mentalité qui voulait, qui veut encore jusqu'à un certain point, que quand on dit affaires culturelles, on dit rêves, on dit coupé des réalités.

Depuis la création du ministère des Affaires culturelles, on a toujours plus ou moins considéré tout ce qui se rattachait à ce ministère, comme les choses peu sérieuses. Nous, on n'a jamais pensé que cela correspondait à la réalité. La réalité est tout à fait autre. Le ministère des Affaires culturelles ne représente pas les rêves de quelques individus coupés du réel.

Le ministère des Affaires culturelles représente, au contraire, des réalités très concrètes de la vie quotidienne d'une masse d'individus qui s'appelle la nation québécoise. Il s'agit ici de penser à la cohérence des politiques qu'on veut implanter. Si on se met à disperser en autant de ministères tous les organismes qu'on veut créer pour favoriser le développement culturel, on arrivera à un résultat d'éparpillement qui sera néfaste pour le développement de la culture.

On pense qu'il est essentiel de regrouper sous une même autorité gouvernementale, tous les aspects du développement culturel. Ceci veut dire que toutes les politiques cinématographiques doivent relever, comme les autres aspects du développement culturel, d'un même ministère: le ministère des Affaires culturelles.

M. MARCEL VENNE:

Pour ce qui est de la position de l'Association des propriétaires de cinéma, nous endossons, nous aussi, le fait que l'industrie du cinéma devrait rester à l'intérieur du ministère des Communications et nous sommes entièrement d'accord avec le conseil général du cinéma qui, pour nous, aurait comme fonction de compiler un dossier sur lequel pourrait s'appuyer probablement les politiques futures émises; car il faut absolument avoir des statistiques sûres sur lesquelles se fier.

On considère que ce conseil-là, pour nous exploitants de salles de cinéma, pourrait servir de conciliateur pour les ententes distributeurs/exploitants, dont certaines lèsent présentement certains petits propriétaires de salles de cinéma. On considère que, à ce moment-là, ce conseil pourrait servir de conciliateur, autant aux distributeurs qu'aux exploitants.

M. JACQUES GODBOUT:

Jacques Godbout, Syndicat général du cinéma et de la télévision... Je change de chapeau.

Je comprends un peu les problèmes de: Dans quelle maison suis-je et avec qui ai-je à faire? Mais je pense que mes collègues l'ont assez bien expliqué.

Ce que je voudrais savoir d'eux — n'ayant pas eu le plaisir de siéger avec eux, car siégeant avec les gens du livre, qui s'en inquiétaient — comment ils interprètent, dans le projet de la loi no 105, à l'article 4: « L'objet », le mot « audio-visuel »? Est-ce

qu'ils voyaient cela comme quelque chose qui excluait le film et le cinéma ou est-ce qu'ils comptaient, un jour, s'emparer de ceci pour faire appel à notre SODIC nationale?

M. ROGER FRAPPIER:

Pour répondre partiellement à M. Godbout; pour nous, « audio-visuel » n'était pas entendu dans le sens de cinéma. On voulait que le cinéma y soit ajouté et que le budget de la SODIC soit également augmenté dans la proportion d'un nouveau secteur qui y prend place.

J'aimerais ajouter, afin de clarifier certaines choses, que l'appui des producteurs, au niveau de l'aide à l'entreprise, n'aura duré que le temps d'une journée, c'est-à-dire le temps de l'atelier. Il est bien évident que dans tous les pays du monde, le cinéma relève des ministères des Affaires culturelles; même à Ottawa, c'est le Secrétariat d'État qui s'en occupe. C'est très important, dans le sens où l'a expliqué M. Rochette, tantôt; parce qu'à l'intérieur d'un ministère qui a prioritairement une vocation culturelle, il y a un parapluie beaucoup plus large, qu'uniquement notre secteur, pour nous protéger. Il y a, en même temps, des secteurs conjoints où ils nous est nécessaire d'intervenir. Dans le cinéma, au niveau du droit d'auteur, au Québec, nous ne sommes absolument pas protégés, pas comme les cinéastes français le sont.

Pour nous, c'est plus qu'une question de sémantique. Nous étions au ministère des Affaires culturelles jusqu'en 1975 et ce n'est que la bravade d'un ministre qui est parti avec le dossier du cinéma en-dessous de son bras, en disant que dorénavant, le cinéma était beaucoup plus près de la télévision que les autres secteurs d'intervention.

Nous voulons être avec nos confrères d'armes dans ce secteur.

M. CAMILLE LAURIN:

J'ai dit, hier en atelier, que nous avions considéré deux projets pour la Société des industries culturelles qui pourraient inclure le cinéma et un Institut du cinéma élargi ou non élargi.

Nous n'avons pas tranché, malgré que nous privilégions le maintien de l'Institut du cinéma, comme vous l'avez vu, mais nous nous rallions au point de vue de l'atelier, c'est-à-dire une Société de développement des industries culturelles et le maintien d'un Institut du cinéma avec — cela est possible — un mandat élargi qui pourrait l'habiliter à faire des prêts aux entreprises. Nous allons étudier cette possibilité.

Évidemment, en étudiant ces hypothèses, nous ne pouvions manquer de nous poser la question: De quel ministère devrait relever le cinéma? Nous avons étudié les hypothèses le plus profondement que nous le pouvions et nous avons décidé à ce moment, que le cinéma demeurerait aux Communications. Bien sûr, j'ai entendu l'argumentation pour et contre, mais, de ce que j'ai entendu, je ne vois rien encore qui soit assez fort pour amener le Gouvernement à changer d'opinion à l'heure actuelle.

M. MATHIAS RIOUX:

Voilà. Étant donné qu'il n'y a pas de consensus qui se dégage — on le sent bien — et que le débat du cinéma c'est pas terminé, le débat du cinéma va se poursuivre. On m'a dit qu'une rencontre était prévisible dans ce domaine, au mois de décembre ou au mois de janvier. Il y a la partie de la composante CSN qui, elle, a manifesté de l'intérêt

à ce qu'une commission consultative étudie toute la question et fasse des recommandations appropriées, de même que les réalisateurs. J'estime qu'on a rendu justice aux personnes, en leur permettant de s'exprimer; vous avez eu la version politique. C'est un dossier qui reste ouvert, quant à l'appartenance du cinéma. Est-ce qu'il sera au ministère des Communications ou au ministère des Affaires culturelles?

Nous passons maintenant au projet de la loi no 105, sur la création de la Société de développement des industries culturelles.

J'ai demandé au ministre Vaugeois, qui est le parrain du projet, d'expliquer à l'assemblée, les objectifs visés dans cette loi et qu'est-ce que cela implique, comme impact, dans le développement des industries culturelles.

M. DENIS VAUGEOIS:

Le plus simple, c'est de se référer à l'article 4, qui est assez explicite: « Favoriser la création, le développement d'entreprises culturelles québécoises dans le domaine du livre, du périodique, du disque, du spectacle, — il faut comprendre également le théâtre — de la magnétoscopie, de l'audio-visuel, — il ne faut pas comprendre le cinéma — des arts graphiques, du design, des métiers d'arts et dans tout autre domaine déterminé par règlements du Gouvernement. Contribuer à accroître la qualité, la spécificité et la compétition des produits de ces entreprises et d'en assurer la diffusion. »

Les pouvoirs, la façon d'agir de la SODIC, réfèrent à ce qu'une compagnie peut faire, sous réserve, en particulier, de ce qu'on trouve à l'article 20, alors qu'il faut l'autorisation du Gouvernement, par exemple, pour acquérir des actions ou des biens, pour contracter un emprunt de plus de $500 000, etc.

Il y a un article important qui n'a pas, je pense, été tellement retenu. L'article 24 donne au ministre la responsabilité d'émettre des directives portant sur les objectifs et sur l'orientation. En fait, cela pourrait être gênant, compte tenu de plusieurs prises de position faites ici, à l'effet qu'on pourrait craindre l'ingérence du Gouvernement. Toutefois, cela peut aussi être compris comme la possibilité pour la société d'avoir un rôle non seulement de financement, mais d'initiative. Si ça vous intéresse d'avoir une illustration de rôle d'initiative d'une telle société, on pourrait profiter de l'expérience de SOQUIA — il y a ici un représentant, M. Marier —. Mais cela veut dire, concrètement, que le ministre des Affaires culturelles pourrait demander à la Société, à la SODIC, d'avoir des formules d'incitation vis-à-vis de certains secteurs, vis-à-vis d'une amélioration, peut-être de la gestion, du marketing, etc. Cela ne veut pas dire que le ministère, lui-même, ne peut pas avoir également ce genre de programme incitatif.

Compte tenu des questions que j'ai entendues en atelier, je pense qu'il faut comprendre que ce projet de loi crée une société qui permet aux entreprises culturelles de profiter d'une forme de financement; un peu ce que faisait la SDI pour l'ensemble industriel, mais ici, avec une préoccupation davantage équilibrée entre l'approche industries et industries culturelles, avec une définition spécifique de ce que peut être la rentabilité pour des industries culturelles.

Il y a beaucoup de choses qu'on pourrait dire, mais vous avez pris connaissance du projet de loi; je préfère attendre vos commentaires pour aller plus loin.

Il y a l'article 21, que tout le monde a lu évidemment: La société n'accorde pas de subvention.

Une dernière chose: Les $10 millions de fonds de départ pour la Société ne doivent pas être perçus comme un fromage; d'ailleurs, on dit plus loin que l'argent viendra au fur et à mesure et selon ce qui reviendra, selon les bonheurs de la société. Les $10 millions pourront permettre de fonctionner longtemps ou encore pourront devenir rapidement insuffisants; Il n'y a rien qui empêche que se produise à la SODIC ce qui se produit à la SDI.

Sur la réglementation, ce projet de loi va certainement faire l'objet d'une étude attentive en commission parlementaire, car la troisième lecture prévoit une étude article par article.

Après l'adoption d'un tel projet de loi, il y a la préparation des règlements. On en a parlé ce matin et d'ailleurs le Dr Laurin a une expérience précise de la consultation qui peut venir au moment de la préparation des réglements; il pourra lui-même élaborer là-dessus. Mais c'est certain qu'au moment de la préparation des règlements, il y a une phase publique qui prend l'allure d'une consultation. Mais j'aimerais que le Dr Laurin explique comment cela se passe au niveau des règlements.

J'ajouterai, pour ma part, qu'il ne faut pas chercher à mettre plus de choses que nécessaires, dans la loi comme telle, parce qu'à ce moment là, pour changer la moindre chose, il faut retourner à l'Assemblée nationale; ce qui est quand même très long. Voilà pourquoi on a tendance à réserver passablement de matière pour les règlements, étant donné que c'est plus facile à modifier.

M. CAMILLE LAURIN:

Il faut bien comprendre que ce que nous créons, c'est une société d'État. Donc, le Gouvernement n'a pas à déposer des règlements pour une société qui n'est que son mandataire. Il revient à la Société elle-même, d'élaborer ses propres règlements, une fois qu'elle sera mise en place avec ses administrateurs. Ses règlements, évidemment, sont sa propriété — si on peut dire — et elle pourra consulter tous les gens du milieu pour que ces règlements correspondent aux besoins du milieu. Ce n'est pas le Gouvernement en tant que tel, qui a à faire les règlements de la Société; il n'a qu'à les approuver.

M. ANDRÉ MARIER:
(Centre de recherche industrielle du Québec)

Je ne sais plus très bien sous quel chapeau je parle, mais disons que, peut-être, je suis le représentant à certains égards de l'administration, à certains égards de la caisse de dépôt, du CRIC ou de SOQUIA.

Pour ma part, je vois dans la Société de développement des industries culturelles, non pas un organisme à caractère bancaire, mais un instrument de développement des industries culturelles. Un instrument de développement, dans la logique du développement qui préside à la croissance de toutes les grandes entreprises du secteur industriel. C'est-à-dire que je distingue, la réglementation qui définit les règles du jeu et qui sont des quotas, des subventions, des interventions ministérielles, de l'action proprement dite à l'intérieur de ce cadre de jeu.

Le rôle de la Société de développement des industries culturelles, n'est pas pour moi passif, comme celui d'une entreprise bancaire, ou comme pourrait l'être, à certains égards, la SDI. Elle ne lie pas son rôle au financement, à la participation, à la garantie de prêts. Elle a pour mandat d'articuler, autour d'une idée, d'une occasion d'affaires, un projet dans le sens des projets industriels, c'est-à-dire comprenant tous les éléments qui sont nécessaires pour une entreprise, en fonction d'un objectif de leadership sur une bande étroite de marché. Des éléments de produits, de productions, des équipements, mais aussi des éléments de gestion, des éléments de marketing et bien sûr des ressources financières.

Une telle société peut, ou bien monter elle-même un dossier, ou bien recevoir un dossier dont elle étudie les diverses facettes; et elle apporte à ses interlocuteurs un cadre général, des compétences, de façon à lui donner ce qu'il lui faut pour agir dans le même sens que les multinationales le font.

C'est la logique qui a présidé à la création de SOQUEM dans le domaine des mines, ou de SOQUIP dans le domaine de la recherche pétrolière, ou de SOQUIA à l'égard de l'agro-alimentaire.

Pour être très concret, je pense que des pojets, comme celui du regroupement RONA dans le secteur des disques, pourraient très bien faire l'objet d'un dossier et la Société de développement des industries culturelles ferait un apport sous forme de gestion, d'étude de marchés, de capital, ou de garantie de prêt.

M. CAMILLE LAURIN:

Ce que vient de dire M. Marier se retrouve sous une forme abrégée et éliptique, comme il convient au projet de loi, au deuxième paragraphe de l'article 5. Quand on dit que les membres du conseil d'administration sont les administrateurs de la Société au sens de la Loi des compagnies, c'est dire que cette société d'État a tous les pouvoirs des compagnies privées; donc elle peut faire tout ce qu'a dit M. Marier, c'est-à-dire des prêts, des garanties de prêts, des emprunts, des transactions. Sa liberté est illimitée, sauf les exceptions qui apparaissent à l'article 20, c'est-à-dire a), b), c) et d). Il y a des choses qu'elle ne peut pas faire de son propre chef, sans requérir l'avis et l'approbation du Conseil des ministres; si on exclue ces exceptions, elle a tous les pouvoirs et mandats d'une compagnie privée, au sens de la Loi des compagnies.

M. JEAN LABONTÉ:

M. le ministre, il m'a semblé y avoir une contradiction — peut-être — entre la volonté exprimée dans le document de référence, d'assurer une disponibilité de fonds pour les entreprises des milieux culturels et peut-être certaines contraintes que la loi s'est données elle-même, au niveau de l'article 20. J'ai tenté de reconnaître le pouvoir d'emprunt de la Société de développement et ce n'est pas explicite dans mon esprit. On dit: « La société ne peut contracter des emprunts qui portent à plus de $500 000 les sommes empruntées par elle. » À ce moment on dit: « Le Conseil des ministres pourra approuver un emprunt de la Société supérieur à $500 000 ». Auprès d'institutions financières, ou auprès du ministre des Finances. Mais nulle part dans la loi, on ne parle du pouvoir d'emprunt de la Société.

Par contre, on dit à l'alinéa d), que la Société ne peut prendre un engagement financier pour un montant excédant $150 000, ce qui restreint énormément, bien

entendu, la délégation de pouvoir que donne le ministre à son conseil d'administration; et cela suppose que dans une opération regroupement, du style RONA, on se retrouve immédiatement au Conseil des ministres.

M. CAMILLE LAURIN:

Je crois, M. Labonté, que la société d'État peut emprunter au-delà de $500 000, mais avec l'autorisation du Conseil des ministres.

Évidemment, ces chiffres sont mentionnés dans le projet de loi, peut-être comme une dernière manifestation de réticence du Conseil des ministres, à l'endroit des entreprises culturelles. Peut-être que l'on pourra réviser cela au Conseil des ministres et demander à la Société — je l'espère en tout cas — de mettre plutôt les mentions de chiffres dans les règlements qu'elle fera.

Je pense que votre opinion est assise sur une longue expérience et j'en ferai état.

M. ANDRÉ MARIER:

Merci M. le ministre; et en termes comptables s'il vous plaît Parce que prendre un engagement financier, à l'alinéa d), cela peut vouloir dire: à la fois faire un emprunt — c'est-à-dire la société peut faire un emprunt — et la société peut aussi prêter.

M. CLAUDE FRÉMONT:

J'aimerais demander à M. Laurin, le pourquoi de l'article 21, qui interdit à la Société d'accorder des subventions, alors qu'il y a, je pense, certains secteurs de l'édition culturelle — vous me voyez venir avec l'édition savante — qui, presque par définition, ont besoin d'une aide? Il existe très peu de sources, pour ne pas dire aucune, pour nous aider actuellement, au niveau du Gouvernement.

M. CAMILLE LAURIN:

Premièrement, les entreprises culturelles nous font valoir, depuis plusieurs mois, qu'elles veulent être considérées sur le même pied que les autres entreprises. Et deuxièmement, elles nous ont fait valoir que ce dont elles ont d'abord besoin, ce sont des prêts, des garanties de prêts, au même titre que les autres entreprises, pour briser ce mur de réticences qui existe encore dans le milieu, de la part des institutions financières reconnues.

Nous voulons donner droit à cette mesure. Les programmes de subvention, nous voulons les cantonner exclusivement dans le champ des ministères et de leurs directions générales, qui ont d'ailleurs des budgets prévus à cette fin. Dans le domaine des industries culturelles, nous voulons être très clair la-dessus, de façon à ce que chacun sache à qui s'adresser pour l'objet qui le préoccupe.

M. MATHIAS RIOUX:

Alors, il y a des groupes qui ont suggéré des amendements. Je pense à l'alinéa c), de l'article 20; je pense à la question de l'audio-visuel; à ceux qui ont accès aux subventions ou à l'aide de la Société de développement industriel.

Les artisans souhaitent l'addition de la fonction de promotion aux activités de la Société de développement des industries. Les artisans souhaitent, en outre, que

l'article 4 du projet de loi 105 soit amendé et qu'on y ajoute après le terme « arts visuels », les mots « gravure, peinture et sculpture ».

M. RÉJEAN CÔTES:

Moi, ce n'était pas tellement au niveau de ces deux choses-là, mais de ce qui suit après, que je voulais intervenir. Je peux quand même le faire tout de suite.

Nous, quand nous sommes venus ici, on nous avait dit qu'au niveau des métiers d'art, ce dont il devait être question, c'était du développement de l'entreprise artisanale qui existe au Québec un peu partout.

Pour nous autres, c'est différent du mode industriel de produire des biens. Dans le cas des métiers d'art, il reste que les ateliers d'artisans produisent des choses en céramique, des meubles, des vêtements, etc. On a dit aussi que ce qu'on trouvait important par rapport à SODIC, c'était que SODIC se soit branchée, au niveau des métiers d'art, sur cette réalité. On a dit aussi que nous étions d'accord à travailler, ou à prendre SODIC comme partenaire pour travailler cela.

Donc on maintient toujours les mêmes positions, de sorte que quand on dit que les artisans proposent que la SODIC accueille des demandes de financement des grandes entreprises, qu'elle les réfère aux programmes d'aide technique et financière existants, on peut être d'accord avec cela.

Mais quand on dit: Si ces programmes ne peuvent satisfaire les demandes, la SODIC les financerait, on voit des réserves à ce moment-là. Cela nous apparaît être le début d'un autre ministère de l'Industrie et du Commerce. S'il y a une grande entreprise qui produit des meubles par exemple, elle pourrait aller là, si le ministère de l'Industrie et du Commerce ne fait pas son affaire.

Au niveau des métiers d'art, on voyait donc cela orienté du côté de l'entreprise artisanale qui existe un peu partout dans le Québec. Ce sont les ateliers des artisans, impliqués dans un mode de fonctionnement artisanal, qui n'est pas le même que les autres, qu'il est valable de développer en soi.

M. GUY FOURNIER:

Deux points qui n'ont aucun rapport l'un avec l'autre. J'ai l'impression, au paragraphe 4 de la section I, qu'en laissant spectacles, magnétoscopie, audio-visuel, sans plus de définition, on risque de se retrouver avec d'énormes problèmes par rapport au champ de l'activité de l'Institut. C'est mon premier point.

Le deuxième point, c'est une question insidieuse à M. Laurin. Là-dessus, je suis un peu d'accord avec M. Labonté. Est-ce que, advenant le cas où l'État dans sa sagesse, décidait d'élargir le mandat de l'Institut, pour qu'il puisse agir au niveau des entreprises, on peut d'ores et déjà tenir pour acquis que les pouvoirs spéciaux, les conditions d'exercice qui sont accordés à la SODIC — j'appelle cela SODIC pour la différencier d'un organisme qui existe au fédéral et qui s'appelle SDIC — vont être sensiblement les conditions et les pouvoirs spéciaux qu'on accorderait à l'Institut?

C'est seulement une question. Je ne sais pas si vous êtes en mesure d'y répondre ou non. Mais c'est évident que les montants qu'on mentionne là, peuvent au

niveau des entreprises de cinéma peut-être, créer des problèmes. Je parle au niveau de l'ampleur des montants qui sont mentionnés dans le projet de loi actuel.

M. CAMILLE LAURIN:

Pour répondre à la deuxième partie de votre question, les trois ministres qui sont ici s'engagent à demander au Conseil des ministres, que lorsque la refonte de la loi de l'Institut viendra, une clause soit incluse à l'effet qu'on donne à l'Institut les mêmes pouvoirs dont il est question ici. Évidemment, je ne peux m'engager au nom du Conseil des ministres, mais je peux m'engager cependant, à ce que cette demande soit faite et appuyée par les trois ministres qui sont ici présents. Pour la deuxième question, je pense que M. Vaugeois a quelque chose à dire.

M. DENIS VAUGEOIS:

La remarque est pertinente et on va chercher à définir les termes. S'il le faut, nous exclurons d'une façon expresse cinéma, pour qu'il n'y ait pas de confusion. Mais on tient à laisser magnétoscopie et audio-visuel, parce que cela peut couvrir autre chose que nous ne voulons pas exclure.

M. GILLES TALBOT:
(Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois)

M. le président, pour corriger dans le consensus: Les entrepreneurs du disque et du spectacle souhaitent pouvoir disposer de prêts à long terme, basés sur la renommée de leur entreprise. C'est tout ce qu'on trouve dans le consensus pour nous, alors qu'à l'atelier hier, ce qui a été dit: c'est un endossement en bloc sur la formation de la SODIC, un endossement qui a été pris à main levée.

Pour rappeler pourquoi les membres de l'industrie du disque et du spectacle sont d'accord avec la formation de cette Société, disons que c'est la première fois quand même qu'un gouvernement s'intéresse à notre industrie. Deuxièmement, on a toujours voulu faire partie de l'industrie et on a toujours été assis entre deux chaises, soit au ministère de l'Industrie et du Commerce ou au ministère des Affaires culturelles. Pour une fois qu'on nous offre un fauteuil, on veut le prendre.

M. GUY LATRAVERSE:

Pour compléter ce que Gilles vient de dire, hier, contrairement à la procédure, la présidente de l'atelier avait décidé d'elle-même de procéder à des votes à main levée sur les différents articles de la loi 105. Il y a un vote à main levée concernant la création de la Société de développement qui a été accepté à l'unanimité de la part de l'atelier « disques et spectacles ».

On a proposé et adopté à main levée deux amendements, suite à la suggestion de M. Labonté de la SDI: retirer l'article 20d et conséquemment, que le montant des engagements financiers soit fixé par réglementation et retiré dans le projet de loi, de la façon dont c'est écrit.

L'autre consensus, aussi pris par un vote à main levée, a été de modifier l'article 5 et de faire en sorte qu'il se lise: « Au plus, quatre de ses membres doivent être des fonctionnaires du Gouvernement ou de l'un de ses organismes, de telle sorte qu'une entreprise privée qui soit représentée parmi les neuf, soit majoritaire au conseil d'administration.

M. JACQUES GODBOUT:

Je voudrais simplement signaler qu'étant donné que cela n'a pas été dit, mon impression est que je crois que toute cette réunion, on la doit en bonne partie aux gens du disque et du spectacle. Sous la SODIC, derrière l'énergie qu'il y a là, je sens l'entreprise de ces messieurs et je suis content que cela nous ait embarqués dans une démarche semblable.

Ceci dit, il est normal que dans les règlements, vous deviez prévoir ou vous devriez prévoir, qu'en termes d'esprit, la distance qui existe entre le produit et le spectateur change suivant nos domaines. Il est évident que dans le disque et dans le spectacle, la réaction est rapide et entre le produit et le spectateur, ils ont tout de suite un « feed back ». Leur action, leur réaction, leur besoin sont d'un ordre. Dans le cinéma, il y a aussi des spectateurs, mais c'est un peu plus lent. Les rentabilités sont plus étalées. Dans le livre, c'est encore plus lent et chez les artisans, visiblement aussi.

Il faudrait bien faire attention. J'aime beaucoup le désir de cohérence qu'ont parfois les fonctionnaires, pour lesquels j'ai le plus grand respect. Il ne faut pas abuser de la cohérence. Il faudrait, dans les règlements, prévoir que chacune de nos industries, puisqu'il faut utiliser le terme, a des habitudes, des rentabilités différées et différentes et les esprits et les rapports avec le public fort différents.

M. GILLES TALBOT:

Pour corriger M. Godbout, nos délais entre l'investissement et le retour d'argent sont aussi longs que ceux de l'édition ou du cinéma. Ce qu'on fait ici et qui est distribué en France revient deux ans plus tard. Et ce qu'on investit quelquefois au Québec nous est retourné un an plus tard.

Je ne pense pas qu'il y ait de différence entre nos métiers. C'est du court terme, du moyen terme ou du long terme, mais c'est toujours de l'investissement de toute façon.

M. DENIS VAUGEOIS:

C'est aussi en réaction à ce que vient de dire Jacques Godbout, bien que je sois d'accord sur l'essentiel de ce qu'il vient de dire. Je pense qu'il faut rappeler que ce projet de loi ne procède pas simplement du programme spécial de $1 300 000 qui nous a servi un peu de laboratoire et qui a précédé immédiatement l'élaboration de ce projet de loi.

Il y a aussi l'expérience concernant la garantie de certains prêts aux éditeurs et libraires qui avait été confiée à la SDI et qui a été difficile d'application. En tout cas, pour un, mon cheminement commence au moins là. L'article 32 montre bien que cette SODIC va prendre le relais de cette loi, tout en mentionnant que les prêts déjà garantis continuent d'être garantis par la SDI. Mais nous prenons le relais de ce qui concerne les éditeurs et libraires.

M. PIERRE TISSEYRE:

Je suis très content que M. Vaugeois ait dit cela, parce qu'il sait à quel point cette loi nous avait donné des espérances; mais nous n'avons pas pu nous en servir pour des raisons très simples. . . Comme nous l'avons dit en atelier, il y a toute une partie de

l'édition littéraire qui n'est pas rentable et qui ne peut pas l'être, parce que notre marché est trop petit.

Or, quand vous empruntez de l'argent, il est tout à fait normal que le prêteur vous demande quand vous le rembourserez. Ou bien l'édition littéraire, de nouveau va être laissée en dehors de cela, parce qu'on ne pourra pas honnêtement s'engager à rembourser de l'argent, étant donné que nous perdons de l'argent et que nous de faisons pas de bénéfice, ou bien il faudrait que le ministère aille plus loin et dise: Très bien, soumettez un dossier à la SODIC, parce que vous avez besoin quand même de capital, vous avez besoin de cette aide, vous êtes une industrie. Mais en même temps: mon Dieu! si vous n'arrivez pas à rembourser, on vous donnera une subvention pour rembourser. Autrement, nous ne pourrons pas nous servir de cette loi.

M. ANDRÉ LACHANCE:

Il a été noté hier, à l'atelier du disque et du spectacle, l'absence de représentants du domaine du théâtre, de la danse et également, de la musique classique. Pourtant ce secteur représente un volet important de l'activité culturelle chez nous et également des industries culturelles. À preuve de cela, les propos de M. Lévesque, propos empruntés à M. Vaugeois, qui mentionnait que la création d'un opéra suscitait des retombées économiques importantes.

Et le texte de loi parle de spectacle seulement. Il ne parle pas de danse, de musique et de théâtre. Est-ce qu'il faudra comprendre que ce terme sera développé pour englober ces secteurs ou s'il sera tout aussi limitatif qu'on peut le croire jusqu'à maintenant?

M. GILLES TALBOT:

M. le président, pour répondre à M. Lachance sur l'article 21 « la société ne peut accorder de subvention ». À ce que je sache, les gens de qui il vient de parler, de la musique classique ou du ballet, ou de tout autre qui leur ressemblent, c'est subventionné. Ce ne serait pas possible, je pense bien, que cela fasse partie de la SODIC. Ce sont des subventions.

M. CAMILLE LAURIN:

M. Talbot vient de m'arracher la réponse de la bouche. C'est un fait que dans ces domaines, il y a déjà des programmes bien identifiés et assez considérables d'ailleurs, au ministère des Affaires culturelles. Mais ceci n'exclut pas entièrement ces domaines du champ d'action de la Société, dans la mesure où il s'agira d'entreprises industrielles qui pourront se qualifier au terme des règlements que la Société élaborera. Exemple, le théâtre d'été.

M. JEAN LABONTÉ:

Une précision seulement pour les éditeurs et libraires. Il est évident que la Société de développement industriel continuera à être réceptive et à recevoir les demandes valables pour fins de garantie de prêt, pour les éditeurs et libraires, jusqu'au moment où la SODIC sera opérationnelle.

M. MARCEL WILKIE:

Je reviens aux pouvoirs spéciaux, à l'article 20, paragraphe c). Cela me semble un peu difficile à comprendre, ce paragraphe qui dit: « acquérir des immeubles ou en dis-

poser ». Je suppose que si on en dispose, c'est parce qu'on a des reprises. Autrement, si on ne peut pas en acquérir, on ne pourra pas en disposer.

Dans ce cas-là, si c'est dans le cas de reprises, il me semble qu'on réduit considérablement le pouvoir du conseil d'administration qui, à chaque fois qu'il y aura une reprise d'immeuble, devra référer nécessairement au Gouvernement pour le moindre petit immeuble qu'il sera obligé de reprendre.

M. DENIS VAUGEOIS:

La société peut le faire, sauf qu'on ne voudrait pas qu'elle passe son temps à faire cela; il y a l'autorisation du Gouvernement. J'ai expliqué en commission que l'autorisation du Gouvernement, ce n'est pas la mobilisation générale de tous les ministres. C'est le ministre des Affaires culturelles qui agit à ce moment-là et qui peut porter le problème à l'attention du Conseil des ministres. C'est une précaution que le Conseil des ministres nous a demandé de prendre.

M. Laurin nous l'a expliqué tout à l'heure. Il y a évidemment une certaine méfiance qui subsiste vis-à-vis des industries culturelles et le sens de l'article 20, c'est de prendre un certain nombre de précautions et s'assurer que la Société agira bien dans le sens des préoccupations du Gouvernement et, entre autres, ne passera pas son temps à acquérir des actions. Voilà pourquoi il y a le paragraphe a). On ne veut pas qu'elle commence d'abord à être un partenaire des petites entreprises culturelles. On pense que ce serait un partenaire pesant, même s'il est silencieux.

M. MARCEL WILKIE:

Je ne suis pas satisfait. Donnons un exemple. Si j'empruntais de la SODIC et que ma propre entreprise fasse faillite. La SODIC se voit dans l'obligation de reprendre mon immeuble. Je trouve qu'au niveau d'un conseil d'administration, ce n'est pas sérieux qu'il ne puisse pas prendre une initiative de $150 000 ou $200 000, sans aller faire la génuflexion au ministre des Affaires culturelles ou au niveau du Gouvernement.

M. GUY LATRAVERSE:

Je voudrais rappeler qu'en dehors des besoins que la SODIC va régler dans certaines de nos entreprises — et je lis le texte de M. Talbot — « Parallèlement à l'intervention de nature exclusivement financière de la Société, nous insistons sur la nécessité d'intensifier l'intervention des différents ministères, pour des programmes de subventions dans des secteurs où la Société ne peut intervenir. Par exemple l'aide à la création et à la relève, l'aide au développement des marchés extérieurs, l'aide à la stimulation de la demande intérieure pour les produits québécois. »

Il est certain qu'il faut que des ministères interviennent pour répondre à des problèmes que la Société ne peut pas régler.

Pour parler d'autre chose, hier, M. Labonté avait fait une suggestion qui semblait intéressante, à savoir que cette société, la SODIC, pouvait émettre des débentures conditionnels aux revenus. Je lui demanderais d'expliquer ce que cela veut dire.

M. ANDRÉ MARIER:

Deux précisions seulement. La première, c'est que la disposition c), dont M. Wilkie

parle, c'est une disposition qui est habituelle à ce genre de voie et que, jusqu'à il y a quelques années, l'Hydro-Québec devait soumettre au Conseil des ministres, l'acquisition et la disposition de tous ses immeubles. Par conséquent, ce n'est pas une disposition qui est contraignante en soi.

Deuxième précision, la Société de développement des industries culturelles, comme maître de jeu, ou comme preneur d'initiatives, naturellement va être incitée à inventorier toutes les sources de financement accessibles, ou qu'elle pourrait rendre accessibles pour tout projet, y compris la SDI, là où le projet rencontrerait les critères d'éligibilité de cette société.

M. PERCIVALD BROOMFIELD:

M. Latraverse, en terminant son exposé, a mentionné M. Labonté. M. Labonté nous a expliqué, en atelier, qu'il y avait une possibilité de débentur. J'aimerais bien qu'on nous explique cela, parce que cela nous est apparu très important.

M. JEAN LABONTÉ:

Pour obvier à une difficulté majeure en ce qui touche le financement, c'est-à-dire la caution et les garanties offertes par les entreprises du monde culturel comme tel, nous avons suggéré dans une discussion d'atelier, qu'on puisse obtenir de la part des entrepreneurs méritoires, une caution que j'appelle plutôt morale; c'est-à-dire que la qualité historique de l'entreprise fait, qu'elle s'engage à remettre les sommes qui lui sont prêtées et à payer des intérêts dans le cas où les produits, où les projets ont des revenus. On appelle ça l'obligation conditionnelle, dans les termes de la rue Saint-Jacques.

À partir du moment où une obligation hypothécaire porte intérêt, quand il y a un profit dans le projet considéré, le Gouvernement, ou la SODIC est la première payée. Évidemment, avant que les entrepreneurs ou les propriétaires se paient des dividendes.

M. PERCIVALD BROOMFIELD:

Oui, mais je me demande si hier j'ai bien compris aussi. . . Je ne suis pas un homme d'affaires. Est-ce que vous n'avez pas dit aussi que si une de ces compagnies avait des problèmes financiers, justement ses intérêts pourraient être échelonnés de façon telle, que dans les premières années, ils leur permettent de pouvoir arriver et que l'intérêt pouvait augmenter graduellement ou plus rapidement?

M. JEAN LABONTÉ:

Il y a trois éléments à un prêt, ou trois éléments au crédit: il y a le taux qui, selon la loi, est le taux courant, le taux du marché et qui n'implique pas de subvention. Il y a le terme, c'est-à-dire que le document ou l'instrument de financement peut être de cinq ans, de dix ans ou de 15 ans, ce qui donne une chance à l'entreprise. Et il y a aussi les taux de remboursement, au niveau du remboursement de capital qui peuvent faire qu'on puisse permettre à une entreprise de ne pas rembourser de capital pendant les deux ou trois premières années d'un projet important à long terme. Et il y a aussi les remboursements d'intérêts qui peuvent être retardés dans le temps, selon les capacités de l'entreprise de remettre au Gouvernement le capital, ou de payer son intérêt à même des revenus profitables.

M. MATHIAS RIOUX:

M. Broomfield, est-ce que l'objectif de l'atelier était de bien faire comprendre à la plénière que vous ne vouliez pas quêter d'argent, mais vous voulez tout simplement un appui qui vous permette de fonctionner?

M. PERCIVALD BROOMFIELD:

C'est exactement cela et en plus, je pense au domaine du livre parce que j'ai oeuvré aussi dans le domaine du livre avant de venir à la chanson et je connais un peu les problèmes du livre. Je pense que cela pourrait servir à certains éditeurs qui font des choses plus difficiles.

M. JEAN LABONTÉ:

Tout simplement pour vous rappeler que, dans le document de consensus, tout cela est exprimé dans une phrase que j'ai trouvée très bien écrite et où on dit: « Les entrepreneurs du disque et du spectacle souhaitent pouvoir disposer de prêts à long terme, basés sur la renommée de leur entreprise. »

M. GUY FOURNIER:

Je sais qu'après ce qui s'est dit et écrit, mon intervention peut avoir l'air d'une blague, mais je la fais quand même. Pour le bénéfice des administrateurs de la nouvelle Société. Quand je lis les articles 14 et 15, qui portent sur le conflit d'intérêts, je leur suggère de se reporter, pour simplifier leur vie, à la nouvelle réglementation qu'on a soumise au Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la question des conflits d'intérêts à l'Institut. La réglementation tient compte, entre autres, du peu de vertu dont on fait preuve dans les milieux culturels.

M. MATHIAS RIOUX:

Nous avons interprété qu'au niveau de la création de la Société de développement des industries culturelles, tous les représentants des secteurs se sont exprimés et personne ne semble manifester de désaccord sur la naissance de cet organisme.

Nous avons pris bonne note des amendements que vous aimeriez voir apportés à cette loi. Nous avons surtout retenu les remarques pertinentes à la réglementation.

On a compris aussi, que vous aimeriez être présents à l'élaboration de la réglementation et dire votre mot. Vous aimeriez être consultés. Cela nous est apparu fort légitime et surtout, cela manifeste un intérêt qui est tout à votre honneur.

J'aimerais vous faire deux petites remarques, avant de vous donner la parole. Cette conférence a voulu mettre en présence les trois étapes du processus industriel. Je pense que c'était un objectif, de faire en sorte que ces partenaires, ces agents se rencontrent, se parlent et se connaissent. On a nettement l'impression que cet objectif a été atteint.

Au niveau de la création, il se dégage une autre remarque. C'est que la création a peut-être senti, dans les décisions que nous avons discutées ensemble, qu'elle était un peu oubliée par les instruments mis en place. Cependant, les politiciens, les hommes politiques qui ont travaillé avec nous, ont quand même bien indiqué qu'il y avait au sein

des ministères et des organismes, des appareils, des programmes auxquels vous pouvez vous adresser pour revendiquer vos droits et votre place au soleil.

Évidemment, lorsqu'on est auteur ou éditeur, lorsqu'on s'occupe de danse ou de ballet et qu'on est cantonné au secteur de la création, on peut sortir de ce sommet, de cette conférence sur les industries culturelles, en ayant l'impression qu'on n'a peut-être pas eu notre part du gâteau. Cependant, je tiens à vous dire, que dans la pensée de ceux qui ont conçu cette conférence, vous faites partie de la chaîne de production; vous êtes un maillon qui m'apparaît important, pour ne pas dire le premier.

Quant à la production et à la mise en marché, je comprends que ceux qui voient naître aujourd'hui la SODIC doivent être fiers, parce que, pour la plupart, vous êtes des hommes d'affaires désireux de demeurer en affaires et les instruments, les outils qui peuvent vous permettre de mieux travailler dans l'avenir, vous apportent certainement un degré de satisfaction.

J'aimerais, immédiatement après ces remarques, demander aux participants, aux partenaires qui auraient en tête une idée qui les chatouille depuis le début et qui n'ont pas eu la chance de la dire. . . On vous demanderait, en 30 secondes, de l'exprimer. On va faire un tour de table, si vous le voulez, mais très rapidement. On va en prendre note et on va essayer d'acheminer cela, soit auprès de tous les représentants ici, ou auprès du Gouvernement. S'il y a des remarques sur le sommet, s'il y a des satisfactions à exprimer, des déceptions ou encore si vous voulez ajouter des éléments qui n'ont peut-être pas émergé des ateliers mais que vous aimeriez faire connaître à vos collègues et au public, vous êtes les bienvenus.

M. JACQUES GODBOUT:

L'un des problèmes, évidemment, qu'il y a dans le rapport entre les arts ou les industries culturelles et les ministres, c'est la peau sensible qu'ont ces ministres vis-à-vis des arts; cette peau sensible qui vient aussi d'une certaine méfiance du cabinet, dont ils parlaient tout à l'heure.

Je pense que l'origine de cette peau sensible, de ces douleurs ou de ces coups qu'ils ont de temps à autre, c'est que, dans ce secteur — on en est tous conscients — la plupart des ministres qui s'en mêlent, veulent bien faire. Ils créent des sociétés ou des lois et organisent des programmes, mais très souvent à l'intérieur de nos milieux, on s'entre-déchire à belles dents et, bien sûr, quand on peut mettre la dent dans la peau d'un ministre, c'est assez délicieux et cela se pratique assez bien.

Je pense qu'il ne faut pas s'illusionner et s'imaginer qu'à l'intérieur du grand projet québécois ou de la société québécoise, on va arrêter de mordre les ministres. Cela me paraît d'ailleurs normal qu'on continue et, meilleurs ils seront, plus nous mordrons!

Il ne faudrait pas que cette peau sensible fasse en sorte que le courage leur manque à certains moments, pour donner des coups de barre.

Je vais conclure en vous disant que, par exemple en ce moment, vous avez des bancs qui sont vides du côté du cinéma. Je me suis rendu compte pendant la pause-café, que mes collègues, confrères-réalisateurs de films, sont partis en disant: Bon! nous, nous avions un mandat, nous avons été élus pour aller chercher des choses; on

n'en a obtenu que le quart, — ou même pas le quart — cela va mal, on fout le camp. C'est une réaction à la fois émotive, rationnelle ou irrationnelle, peu m'importe le fondement et peu m'importe le mandat et la façon dont cela a fonctionné. Ce que je sais c'est qu'ils ont quitté la salle. Si on comprend pourquoi ils l'ont quittée, ils auront gagné; si on ne comprend pas pourquoi, ils auront perdu.

À l'intérieur de cela, il va y avoir des batailles continuelles, autant dans le milieu du cinéma — où c'est un peu plus vif maintenant — que dans le milieu du livre, où cela peut devenir vif un jour.

Ce qui est important de savoir, je pense, c'est qu'il ne faut jamais, — parce qu'on a eu une petite expérience dans ce domaine — qu'à l'intérieur d'entêtements administratifs ou gouvernementaux, l'on cherche à affronter ces milieux tout simplement en essayant d'éviter les véritables dimensions. Ce que je crains ou ce que je crois comprendre, c'est que mes collègues réalisateurs de cinéma sont partis parce qu'ils étaient un peu mal à l'aise à l'intérieur d'une SODIC, laquelle SODIC ou lequel Institut élargi dont M. Laurin a parlé, a des dimensions d'abord commerciales.

C'est évident que le réalisateur est un être de commerce et en même temps, un homme qui se prend pour un auteur. Si vous pensez à l'influence des cahiers du cinéma depuis 20 ans. . . quand un réalisateur se prend pour un auteur, c'est quelque chose!

M. MATHIAS RIOUX:

M. Godbout, je vous remercie. Mais, cependant, je tiens à vous dire que vous êtes intervenu exactement dans le sens que l'on veut; c'est-à-dire que vous avez manifesté un peu vos attentes, un peu vos inquiétudes et aussi les suites, peut-être, à donner à ce sommet. Vis-à-vis de la concertation, on est tous jeunes; on arrive dans le domaine de la concertation. Il y aurait peut-être lieu d'en parler un tout petit peu.

M. GILLES TALBOT:

Après ces paroles de M. Godbout, ce serait peut-être le temps de remercier les gens qui ont organisé la conférence, tant au point de vue du bon déroulement que du contenu. Si on peut avoir un consensus là-dessus!

M. GUY FOURNIER:

Je m'aperçois que Jacques Godbout a porté aujourd'hui une couple de chapeaux et je suis obligé de dire que celui qui lui sied le moins bien, aujourd'hui, est sûrement celui de cinéaste, parce que je pense qu'il interprète assez mal le milieu. Le milieu est sûrement moins divisé que Jacques a pu le laisser croire, pas à la dernière intervention, mais à la présente.

Il est évident qu'il y a actuellement une saute d'humeur qui fait que certains sièges sont vides, mais je voudrais rassurer Jacques. Depuis le début de l'Institut — je parlerai simplement de l'Institut — on a eu, venant de divers milieux du cinéma, beaucoup de sautes d'humeur. On a eu beaucoup de problèmes comme ceux d'aujourd'hui et ont les a, jusqu'à maintenant, tous réglés. Et on va régler celui-là comme les autres.

M. ANDRÉ PERRY:
(Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois)

J'aimerais seulement faire une mention dans le domaine des studios d'enregistrement, domaine qui, au Québec, a connu un retard. Dans les années 1968, on nous accusait d'être dix ans en arrière. Aujourd'hui, je crois qu'on a visé le marché international, on a fait des pas dans ce domaine et les constations que j'ai faites à l'étranger ont toujours été finalement, un esprit toujours positif, le respect qu'on a des autres et une attitude positive.

En ce qui a trait à mon opinion sur la formation de la SODIC, je crois que c'est exactement l'injection dont nous avions besoin pour foncer plus loin. Merci.

M. DENIS HÉROUX:

Deux mots rapides pour dire que c'était peut-être le problème du cinéma, au Québec: des sièges vides, et qu'on va essayer de les combler.

Deuxièmement, également pour dire, que si dans un premier temps le cinéma se tient à l'extérieur de la SODIC, c'est qu'il a l'impression qu'il a déjà — peut-être parce qu'il a des as à la tête — un nez d'avance sur la Société avec son Institut. Aussi, peut-être pour réconforter Stephanne Venne qui disait au début: Comment va-t-on se diviser ce petit paquet d'argent? On espère que finalement, le partenaire du cinéma étant à l'extérieur, vous aurez le temps d'en discuter, puisque si on ne réussit pas à élargir notre Institut comme on le pense, on va revenir à la SODIC.

M. RÉJEAN CÔTES:

Nous, en tous cas, on est arrivé ici avec une volonté de développer l'entreprise artisanale et ce qu'on a dit au Gouvernement: c'est qu'on est prêt à le faire. On est satisfait du début de reconnaissance qu'a reçue l'entreprise artisanale. C'est peut-être la première fois, dans le Québec, que si on veut rester petit, on est content d'être petit. Je ne voudrais pas qu'il y ait de fausses impressions sur ce que l'entreprise artisanale voulait. Pour nous, rester petit, il ne s'agit pas seulement d'un artisan, cela peut être des regroupements d'artisans. Pour nous, il ne s'agit pas de créer et ensuite qu'il y ait d'autres entreprises qui produisent et toute une industrie qui diffuse; ce n'est pas comme cela que ça marche dans le cas de l'entreprise artisanale. Les artisans sont impliqués dans la création, dans la production et dans la diffusion de leurs choses. Cela je pense est important, cela existe dans l'ensemble du territoire et c'est la réalité qui a été comprise ici, du moins nous le pensons.

M. PIERRE TISSEYRE:

Je voudrais tout simplement dire que le milieu du livre considère qu'il a été consulté sur la SODIC, il n'y a pas de doute à ce point de vue, mais puisqu'il y a une législation qui doit venir, — M. Vaugeois nous en a parlé — nous considérons que nous n'avons pas été consultés sur cette législation à venir.

M. ANDRÉ DALCOURT:

Nous à la CSN, avons d'abord trouvé que ce sommet avait été convoqué sans grand préavis, avec passablement de précipitation. On y est venu quand même, pour exprimer et expliquer le vouloir travailler des travailleurs du cinéma et de la musique. Vouloir

travailler qu'on a symbolisé par nos positions sur les quotas, les visas et le vouloir travailler des membres du SMQ; mais on espère que le Gouvernement ne se sera pas intéressé à l'industrie du spectacle, simplement pour faire son « show » lui-même.

Le sommet, on va le juger aux suites qu'il va donner.

M. JULIEN CLOUTIER:

Le Dr Laurin et M. Vaugeois disaient que l'Institut national de formation en métiers d'arts c'est une naissance prochaine. On est très heureux, très satisfait de cette promesse. Est-ce qu'on peut penser que la démarche de concrétisation de cette école peut demander un projet de loi. Quel type de forme cela peut-il demander en termes d'application? En ce sens, jusqu'à quel point le ministère de l'Éducation peut être consulté, plus ou moins? Est-ce qu'on peut avoir une certaine réponse?

M. MATHIAS RIOUX:

Je ne voudrais pas céder la parole au Dr Laurin, sans vous remercier de votre collaboration. Je voudrais remercier aussi les ministres qui ont participé. Cela aussi a aidé énormément, dans le travail en atelier et en plénière, les ministres qui n'ont pas hésité un seul instant à s'engager au plan politique, à répondre à vos questions et aussi à dire aux partenaires qui sont venus ici, qui se sont déplacés pour venir réfléchir et élaborer ce qu'on pourrait appeler les premiers balbutiements de la consultation dans le monde des industries culturelles; les ministres qui se sont mouillés. Moi, j'interprète que c'est une partie du succès de nos travaux, c'est qu'il y avait des réponses aux questions.

M. CAMILLE LAURIN:

Je voudrais d'abord répondre à M. Cloutier. La création de cet Institut ne requiert pas une loi et le ministre de l'Éducation en est déjà saisi, au niveau du comité d'implantation du développement culturel et il le sera à nouveau au niveau du comité permanent, lorsque la décision sera prise. Donc, il aura son mot à dire.

Moi aussi, je voulais remercier tous ceux qui sont ici, participants et observateurs, d'avoir répondu à notre invitation. Soyez sûrs que nous vous avons écoutés avec attention et que nous ne perdrons rien de ce que vous nous avez transmis.

J'en profite aussi pour remercier l'équipe du Secrétariat des conférences socio-économiques, pour la remarquable organisation, à tout point de vue, de ce sommet; au point de vue logistique, au point de vue du travail énorme qu'ils ont fait au cours de cette nuit, pour nous faciliter le travail d'aujourd'hui. Je pense que sans eux, nous n'aurions peut-être pas été en mesure, techniquement, de dégager les consensus que nous étions prêts à dégager sur le plan des idées et sur le plan de l'action.

Nous avions deux impératifs que nous voulions respecter et qui apparaissent dans le Livre Blanc sur le développement culturel. Le premier: le plan de la consultation: nous ne voulions rien faire d'important sans vous consulter. Ce sommet a été une consultation; il a été précédé de consultations sectorielles et il sera suivi de consultations sectorielles. M. Tisseyre, vous aurez l'occasion de faire valoir vos vues, d'ici l'adoption du projet de loi, sur ce que vous pensez de la loi 105. C'est de cette façon que nous voulons continuer à procéder.

Notre impératif cependant, c'est le plan de l'action, parce que l'action s'impose d'une façon urgente et globale dans ce domaine. Nous sommes pressés et nous voulons que le monde culturel devienne, au cours de 1979 en particulier, un chantier extrêmement actif, où tous les secteurs seront à l'oeuvre et où, avec eux, nous prendrons les actions qui s'imposent pour revigorer tous ces secteurs de la culture et pour faire produire, à cette culture qui est la nôtre, tous les fruits qu'elle peut produire.

Je pense que, déjà au cours de ce sommet, — je voyais défiler les consensus ce matin — nous avons pu dégager ce qui me semble quand même assez remarquable, en l'occurence une quinzaine de consensus; C'est un bon début. J'espère qu'avec les consultations qui vont suivre, nous pourrons en dégager davantage au cours de l'année qui vient et que nous dépasserons les réticences tout à fait normales — que je comprends et qui sont dues à des frustrations passées — qui ne s'expliquent que trop bien.

Donc, j'espère que pour 1979, nous pourrons mettre en oeuvre le plus grand nombre de recommandations possible. Il y en a beaucoup d'autres qui apparaîtront dans les programmes des ministères culturels, au cours de l'année qui vient et j'espère qu'ainsi, nous pourrons atteindre ensemble, l'objectif que nous nous sommes tous ensemble traçé. Encore une fois merci pour votre collaboration. Vous avez en nous des partenaires à part entière, qui reconnaissent l'extrême importance de ce que vous représentez et qui admettent, très humblement, que le Gouvernement ne peut rien faire s'il ne peut s'appuyer sur votre imagination, sur votre énergie et sur votre propre action. Merci beaucoup.

CONCLUSION

La convocation d'une conférence socio-économique sur les industries culturelles démontre à l'évidence que le Gouvernement reconnaît ces industries comme agents dynamiques du développement économique de notre société.

En réunissant pour la première fois, au début de décembre 1978, les principaux intervenants, cette conférence aura permis de préciser le concept même « d'industries culturelles ». En décloisonnant l'approche des divers partenaires impliqués, on a favorisé une prise de conscience des problèmes propres à chacun des maillons de cette chaîne industrielle qui relie le créateur au consommateur.

Le fait marquant de cette conférence aura sans aucun doute été l'accord sur le projet de loi 105 créant la Société de développement des industries culturelles qui sera dotée d'un capital-action de $10 millions. C'est évidemment à plus long terme que pourront être mesurés tous les effets de cette conférence.

L'ensemble des consensus peuvent se résumer ainsi:

1. Créer une Société de développement des industries culturelles.
2. Mettre en place une société de perception des royautés mécaniques.
3. Examiner l'hypothèse de déductions fiscales pour les coûts de production des premières parties de spectacles.
4. Examiner le problème de la libre circulation des musiciens sur le territoire québécois.
5. Examiner la possibilité de mise en place d'un réseau de boîtes à chansons et de restructuration des réseaux existants.
6. Définir une politique d'agrément des boutiques d'artisanat québécois.
7. Créer un centre d'accueil et de commercialisation des produits culturels québécois.

8. Favoriser la mise sur pied de bureaux de promotion en France, au Canada anglais et aux États-Unis pour tous les secteurs des industries culturelles.
9. Favoriser le développement de réseaux de vente au détail de disques.
10. Créer une école de métiers d'art.
11. Promouvoir l'édition musicale.
12. Mettre en place un système de statistiques culturelles.
13. Définir les normes de propriété québécoise pour les maisons d'édition, de distribution et pour les librairies.

Pour la première fois, la culture n'est pas vue sous le seul angle de la création artistique mais comme une entreprise dynamique, productive et génératrice de développement économique et social au Québec par un travail intégré des différents agents impliqués dans ces domaines d'activités.

ANNEXE

LISTE DES INVITÉS

MÉTIERS D'ART

Monsieur Jean Alart
Président
ARTEQ

* Madame Chantal Auger
Président
Corporation du Salon des Métiers d'art du Québec

* Monsieur Gaétan Beaudin
Designer

* Monsieur Michel Bédard
Corporation des Artisans de Québec

Monsieur Gilles Bouvrette
Président
Rouet Métiers d'Art Inc.

Monsieur Armand Brochard,
Joaillier

* Monsieur Jean-Pierre Caron
Conseiller technique
Union nationale

Madame Hélène Cauchy Bélanger
Fédération des coopératives du Nouveau-Québec

* Monsieur Hubert Chamberland
Vice-président
Ordre des architectes du Québec

Monsieur Camille Chevalier
Président
Centrale d'artisanat du Québec

Monsieur Julien Cloutier
Président
Atelier Céramique Julien

Monsieur Réjean Côtes
Président
Conférence nationale des Métiers d'art du Québec

* Monsieur Robert Delisle
Expert de la mise en marché

* Monsieur René Derouin
Conseil de la Gravure

* Monsieur Lucien Desmarais
Président
La Biennale de la nouvelle tapisserie québécoise

* Madame Marielle Fleury
Couturier

Madame Uave Ford
Directeur
Centre des Arts visuels

* Monsieur Florian Fortin
Président
Meubles D'antan

---

* Observateurs

* Monsieur Luc Frigon
Président
Multiforme

* Monsieur Laurier Gariépy
Conseil régional de la culture

* Monsieur Jacques Garnier
Spécialiste en formation

* Monsieur Claude-Paul Gauthier
Président
Conseil de la sculpture

* Monsieur Claude Gratton
Président
Association des designers industriels du Canada

Monsieur Alain Guilbeault
Directeur
Poterie Bonsecours

* Monsieur André Jarry
École de design industriel
Faculté d'aménagement
Université de Montréal

* Monsieur Richard Lacroix
Directeur
La Guilde graphique Inc.

* Monsieur Claude Latour
Directeur adjoint
Direction des biens de consommation
Ministère de l'Industrie et du Commerce

Monsieur Robert Leclerc
Président
Nilus Leclerc Inc.

* Monsieur Michel Le Moignan
Député de Gaspé
Assemblée nationale

* Madame Aline Mailloux
Directeur
Fonderie d'art et d'artisanat du Québec Inc.

Monsieur André Marier
Président
Centre de recherche industrielle du Québec

Monsieur Jean Michel
Sculpture industrielle

* Monsieur Michel Noël, directeur
Directeur de l'environnement visuel
Service de l'artisanat et des métiers d'art
Ministère des Affaires culturelles

* Monsieur Réjean Paré
Corporation des métiers d'art

* Monsieur Yves Robillard
Directeur
Département d'histoire de l'art
Université du Québec à Montréal

* Monsieur Guy Rocher
Secrétaire général associé
Ministère d'État au développement culturel

* Monsieur Cyril Simard
Directeur
Direction de l'environnement visuel
Ministère des Affaires culturelles

* Madame Monique Spénard-Cliche
Tisserande

* Monsieur Pierre Tremblay
Président
Les Boiseries Cascouia

* Monsieur Serge Valcourt
Président
Conseil des Peintres

* Monsieur Jean Vallières
Atelier la Mailloche

* Madame Pauline Véronneau
Cabinet du ministre d'État au développement culturel

LE LIVRE

* Monsieur Pascal Assathiany
Directeur général
Diffusion Dimédia

* Monsieur Jean Basile
Directeur Littéraire
Édition de l'Aurore

* Monsieur Gilles Beaudoin
Représentant de l'Union des municipalités
Commission des bibliothèques publiques

---

* Observateurs

* Monsieur Raymond Beaudoin
Président
Conseil supérieur du livre

* Monsieur Victor-Lévy Beaulieu
Éditeur

* Monsieur Gérald Benjamin
Président
Benjamin Montreal News Regd

* Madame Thérèse Bergeron
Cabinet du ministre d'État au développement culturel

* Madame Suzanne Berthiaume
Syndicat du Centre éducatif

Madame Pauline Boileau
Association des consommateurs du Québec Inc.

* Monsieur Guy Boivin
Directeur
Direction du livre
Ministère des Affaires culturelles

Monsieur Arthur Boudrias
Directeur général
Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

* Madame Nicole Brossard
Écrivain
Union des écrivains québécois

* Monsieur Raymond Carignan
Président-directeur général
Éditions France-Québec Inc.

* Monsieur Louis Caron
Écrivain

* Monsieur Gilles Cloutier
Conseil régional de la culture
Mauricie-centre

* Monsieur Jean-Yves Collette
Secrétaire général
Union des écrivains québécois

* Monsieur André Constantin
Directeur général
Granger & Frères

Monsieur Jean-Marc Côté
Directeur général
Association des éditeurs de périodiques culturels

* Monsieur Charles Denis
Agent de développement industriel
Ministère de l'Industrie et Commerce

* Madame Huguette Deschênes
Président
Commission des bibliothèques publiques
Bibliothèque municipale de St-Léonard

* Monsieur André Dicaire
Secrétaire
Ministère de l'Industrie et du Commerce

* Madame Marielle J. Drouin
Les publications Plus

* Monsieur Charles-Henri Dubé
Éditeur officiel du Québec

* Monsieur Maurice Dubé
Président-directeur général
Les Éditions Fides

Monsieur O'Neil Dupuis
Président
Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

* Monsieur André Dussault
Président
Librairie Dussault

Madame Louise Fortier
Président
Association des libraires du Québec

Monsieur Jacques Fortin
Président
Les Éditions Québec-Amérique

Monsieur Claude Frémont
Directeur général
Association des Presses de l'Université Laval

* Madame Cécile Gagnon
Président
Communication-Jeunesse

---

* Observateurs

Monsieur Jacques Godbout
Président
Union des écrivains québécois

* Monsieur Raymond Guimond
Directeur général
McGraw-Hill

* Monsieur Lucius Laliberté
Librairie Laliberté

* Monsieur Georges Laporte
Président-directeur général
Les nouvelles messageries littéraires des éditeurs réunis Inc.

* Monsieur Christian Latortue
Sous-ministre adjoint à l'exportation
Ministère de l'Industrie et du Commerce

* Madame Jeannine Baril Lefrançois
Périodica

Monsieur Gilles Lemieux
Directeur
Syndicat international des arts graphiques

* Monsieur Pierre L'Espérance
Président
Agence de distribution populaire

* Révérend Père Paul-Aimé Martin

* Monsieur Gaétan Morin
Éditeur

* Monsieur Jocelyn Pagé
Revue Focus

* Madame Francine Paquet
Directeur général
Prologue Inc.

Monsieur Lucien Poitras
Directeur général
Presses Élite

* Monsieur André Préfontaine
Vice-président
Les Éditions Beauchemin

* Madame Marie-Madeleine Raoul
Directeur
Éditions de la Pleine Lune

* Monsieur Pierre Renault
Librairie Renault-Bray

* Monsieur Claude Robert
Directeur
Socadis

* Monsieur Roland Rochette
Président-directeur général
Éditions françaises Inc.

* Madame Anna Rovira
Président
Association des bibliothécaires du Québec

Monsieur Ralph Rhyman
Président
Association des diffuseurs et éditeurs de livres en langue française

* Monsieur Jean-Michel Sivry
Directeur général
Librairie Flammarion Ltée

Monsieur Pierre Tisseyre
Président
Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec

* Monsieur Claude Trudel
Sous-ministre adjoint
Ministère des Affaires culturelles

Monsieur Marcel Wilkie
Président
Association canadienne de diffusion du livre

DISQUE ET SPECTACLE

* Monsieur François Arcand
Publiciste

* Monsieur Raoul Barbe
Régie des services publics

* Monsieur Marcel Bergeron
Délégué du Québec à New York

Monsieur Percivald Broomfield
Président
Le Patriote Inc.

* Monsieur Claude Brunet
Avocat
Spécialiste en droit d'auteur

---

* Observateurs

* Madame Madeleine Careau
Directeur général
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

* Madame Diane Chevrier
Prospectour

* Monsieur Charles Cimon
Président
Régie du Grand Théâtre de Québec

* Monsieur Jean-Marie Da Silva
Directeur
Conseil régional de la culture

* Madame Louise Deschatelets
Union des artistes

* Monsieur Réjean Dubé
Président
Association de l'est des travailleurs artisans de la chanson

* Monsieur André Dubois
Président
Société des auteurs

* Monsieur Yvon Dufour
Producteur
Production du Géant de Beaupré

Madame Suzanne Mia Dumont
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Monsieur Frank Furtado
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

* Monsieur André Garon
Directeur de la recherche
Ministère des Affaires culturelles

* Monsieur Victor Goldbloom
Député d'Arcy-McGee
Assemblée nationale

* Monsieur Pierre Graveline
Syndicat de la musique du Québec

* Monsieur Tim Harold
Président
Canadian Recording Industry Association (CRIA)

Monsieur Jean Labonté
Président
Société de développement industriel

Monsieur André Lachance
Président
Réseau Accès

* Monsieur Laurent Laliberté
Secrétaire général
Association des câblodistributeurs du Québec Inc.

* Monsieur Gérald Lamarche
Directeur général
Régie de la Place des Arts

* Madame Louise Lamothe
Gérante au Québec
Société du droit de reproduction mécanique

* Madame Louise Laplante
Directeur
Centre canadien de la musique

Monsieur Guy Latraverse
Producteur
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Monsieur Sylvain Lelièvre
Auteur, compositeur, interprète

* Monsieur Jean-Paul Létourneau
Vice-président
Chambre de commerce de la province de Québec

* Monsieur Laurentin Lévesque
Directeur
Direction des arts d'interprétation
Ministère des Affaires culturelles

* Monsieur Yvan Matejcek
Adjoint à la direction
Société des droits d'exécution du Canada Ltée

* Madame Denise Meloche
Société des droits d'exécution du Canada Ltée

* Monsieur Gilles Morin
Président
Musipro

---

* Observateurs

* Monsieur Guy Morin
Vice-président
Québécor

* Monsieur Michel Paré
Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada Ltée

* Monsieur David Payne
Cabinet du ministre d'État au développement culturel

Monsieur André Perry
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Monsieur Claude-A. Ranallo
Distributeur
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Monsieur Christopher Reed
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

* Monsieur Gil Rémillard
Directeur par interim
Service du contentieux
Ministère des Communications

* Madame Pierrette Piette-Samson
Conseil du Statut de la Femme

* Monsieur Robert Savard
Le Petit Champlain

* Monsieur Gérard Souvay
Secrétaire archiviste
Employés de scène et de théâtre des opérateurs des vues animées

Monsieur Gilles Talbot
Président
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

* Monsieur Serge Thibodeau
Direction des affaires culturelles
Ministère des Affaires culturelles

* Monsieur André-Bernard Tremblay
Directeur artistique
l'Imprévu

Monsieur Guy Trépanier
Auteur, compositeur, interprète

Monsieur Jean Valois
Secrétaire général
Association canadienne de la radio et télévision de la langue française

* Monsieur Stéphane Venne
Président
Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada Ltée

Monsieur Robert Vinet
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

LE CINÉMA

Monsieur Jacques Bégin
Président
Association des câblodistributeurs du Québec

* Monsieur Lorne Bernard
Directeur général
Cinémas Canadiens Odéon

* Monsieur Claude Blain
Porte-parole
Réseau des diffuseurs associés (TVA)

Monsieur Gaston Blais
Directeur général
Union des artistes

* Monsieur Antonin Boisvert
Vice-recteur aux Communications
Université du Québec

* Monsieur Michel Bouchard

* Monsieur Laurent Bourdon
Président
Le Mecque

* Monsieur Michel Brûlé
Directeur général
Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel (DGCA)
Ministère des Communications

* Monsieur Gilles Carle
Directeur
Les films Gilles Carle Inc.

---

* Observateurs

* Monsieur André Chagnon
Président
Vidéotron

* Monsieur François Champagne
Président
Les Productions S.D.A. Ltée

* Monsieur Claude Chéné
Président
Ciné-Agence du Québec Inc.

* Monsieur Léo Cloutier
Directeur
Ciné-Campus Trois-Rivières

* Monsieur André Collette
Président
Bellevue-Pathé Québec

* Monsieur Yvon Côté
Président
Régie des services publics

Monsieur André Dalcourt
Fédération nationale du cinéma (CSN)

* Monsieur Fernand Dansereau
Cinéaste

* Monsieur Jean Dansereau
Cinéaste

* Monsieur Pierre David
Président
La Corporation des Films Mutuels Ltée

* Monsieur Roch Dermers
Directeur général
Institut québécois du cinéma

* Monsieur Pierre-A. Deschênes
Sous-ministre
Ministère des Communications

* Monsieur Richard Desjardins
Président
L'Association des travailleurs en communication de l'Abitibi-Témiscamingue

* Monsieur Donald Drisdell
Vice-président et directeur général
Cinémas Unis Ltée

Monsieur François Dupuis
Président
Syndicat national du cinéma (CSN)

* Monsieur Louis Dussault
Directeur général
Les Films du Crépuscule Enr.

* Monsieur Robert Filion
Cabinet du ministre d'État au développement culturel

* Monsieur André Fleury
Président
Sonolab Inc.

* Monsieur Daniel Fournier
Trésorier
Association des professionnels du cinéma

Monsieur Guy Fournier
Président
Institut québécois du cinéma

* Monsieur Bertrand Frank
Président
Association canadienne de distribution de films

Monsieur Roger Frappier
Président
Association des réalisateurs de films du Québec

Monsieur Philippe Garcia
Président
Association québécoise des industries techniques du cinéma et de la télévision Inc.

* Monsieur Pierre Garneau
Président
Cinémathèque québécoise

* Monsieur Paul Gendron
Président
Cinévic Inc.

* Monsieur André Gourd
Conseiller juridique

* Monsieur André Guérin
Président
Bureau de surveillance du cinéma

* Monsieur Adélard Guillemette
Cabinet du ministre des Communications

---

* Observateurs

Monsieur Denis Héroux
Président
Association des producteurs de films du Québec

* Monsieur Arthur Lamothe
Président
Ateliers audiovisuels du Québec

* Monsieur Pierre Lamy
Producteur
Les productions Pierre Lamy Ltée

* Madame Francine Laurendeau
Président
Association québécoise des critiques de cinéma

* Monsieur Richard Lavoie
Cinéaste

* Monsieur Jean Lebel
Président
Interimage Inc.

* Monsieur Pierre Levasseur
Président
Faroun Films Ltée

Monsieur André Link
Président
Association québécoise des distributeurs de films

* Monsieur Jean-Claude Lord
Cinéaste

* Monsieur Serge Losique
Président-directeur général
Festival des films du monde

* Monsieur Pierre Marceau
Directeur des biens de consommation
Ministère de l'Industrie et Commerce

* Monsieur Réal Michaud
Directeur général
Service général des moyens d'enseignement
Ministère de l'Éducation

* Monsieur Hugues Mignault
Association coopérative de productions audio-visuelles

* Monsieur René Reeves
Président par interim
Office de Radio-Télédiffusion du Québec

* Monsieur Pierre Régnier
Cabinet du ministre des Communications

* Monsieur Pierre Réné
Vice-président et directeur général
Compagnie France Film

* Madame Louise Rivest
Directeur
Conseil régional de la culture

Monsieur Gilles Rochette
Société des auteurs

* Madame Camille Rony
Cabinet du ministre des Communications

* Monsieur Louis Roy
Directeur général
Ciné-Ro Inc.

* Madame Brigitte Sauriol
Cinéaste

* Monsieur Roland Smith
Directeur
Les Cinémas S.M.C. Ltée

Monsieur Marcel Venne
Président
Association des propriétaires de cinémas du Québec Inc.

---

* Observateurs

LA FORMULE DE TRAVAIL

Cette conférence réunit des partenaires de quatre secteurs des industries culturelles, chaque secteur et chaque participant ayant ses préoccupations bien spécifiques que ce soit dans le domaine de la création, de la production ou de la mise en marché.

Il existe toutefois un certain nombre d'éléments communs à l'ensemble de ces industries: le financement, la gestion, la position concurrentielle des entreprises québécoises, etc. Il y a certainement là matière à provoquer une concertation et une approche plus globale dans cet effort pour identifier des possibilités concrètes de développement pour les industries culturelles.

À cette fin, la formule de travail proposée compte quatre phases bien distinctes soit:

1. **L'ouverture** en plénière où, suite aux allocutions des ministres responsables, des participants feront connaître **leurs attentes de la conférence** et leurs principaux champs de préoccupation;

2. **un forum** où tous les invités auront l'occasion de s'exprimer sur **la dimension industrielle de la culture** et de dégager un certain nombre de pistes qui pourront être empruntées lors des travaux en ateliers et en plénière;

3. **les travaux en ateliers** préciseront par le biais des consensus obtenus par les partenaires d'un même secteur, **les orientations concrètes à privilégier pour le développement** des industries culturelles;

4. **les travaux en plénière** de la dernière journée de la conférence où l'on s'entendra sur **des programmes de développement communs** aux quatre secteurs des industries culturelles, et notamment le projet de création **d'une société de développement des industries culturelles.**

Il importe que des objectifs opérationnels soient poursuivis au cours des travaux en ateliers et en plénière afin que les différents partenaires identifient des actions

concrètes à entreprendre à court terme, pour le développement des industries culturelles.

Le forum

La soirée du dimanche est consacrée, à partir de 20h00, à un forum portant sur la dimension industrielle de la culture, c'est-à-dire sur les contraintes de rentabilité économique qui se rattachent à la liberté de l'expression culturelle et à son produit. Pour le coup d'envoi de ce forum, animé par monsieur Pierre Olivier, quatre personnes-ressources exposeront leur perception de ce concept d'industrie culturelle selon la connaissance et l'expérience qu'ils en ont.

Un échange suivra au cours duquel tous les invités, participants et observateurs, auront droit de parole. Les personnes désireuses d'exprimer leur opinion devront d'abord obtenir le droit de parole de l'animateur pour ensuite se présenter à l'un des deux micros mis en place à cette fin.

Après avoir obtenu le droit de parole, l'intervenant doit d'abord s'identifier en précisant, s'il y a lieu, le nom de l'organisme qu'il représente. Chaque intervention est limitée à deux minutes bien que le nombre d'interventions ne soit en rien limité.

Un troisième micro près de la tribune de l'animateur sera réservé aux participants qui se verront accorder un droit de réplique par l'animateur. Ce droit de réplique s'obtient en présentant une demande à la personne préposée au micro de réplique, demande qui doit préciser:

— le point soulevé
— l'objectif et les motifs justifiant l'obtention du droit de réplique

Le tout est soumis à l'animateur à qui il appartient de décider de la pertinence d'accorder le droit de réplique.

Le travail en ateliers

Les ateliers sont composés exclusivement des participants et des observateurs invités; ceux-ci s'identifient en inscrivant leur nom sur une carte prévue à cette fin. Le va-et-vient entre ateliers n'est pas toléré.

Le lundi 4 décembre, à partir de 9h00, les invités à la conférence travaillent en ateliers. Chaque atelier est sous la direction d'un président assisté d'un secrétaire au déroulement et d'un secrétaire au contenu, tous nommés par le Secrétariat des conférences socio-économiques.

Au début du travail en atelier, le président établit, avec le concours des participants, un ordre d'étude des divers éléments du thème de l'atelier, de même que les limites du temps consacré à chaque élément. Le président maintient l'ordre, clarifie les propos et les reformule au besoin, provoque l'explicitation de ces propos en interrogeant ou en les comparant à d'autres, dégage les positions principales et, au besoin, les résume et les synthétise, ou en fait faire l'énoncé par le secrétaire au déroulement. Il accorde la parole à ceux qui en font la demande et assure la liberté d'expression de tous.

Une fois les travaux de l'atelier terminés, les secrétaires au déroulement et au contenu assistés d'une personne-ressource (observateur) en préparent le compte-

rendu qui sera mis à la disposition des invités le mardi matin, 5 décembre, à compter de 8h00.

Le droit de parole

Pour les travaux en ateliers, tous les invités à la conférence, participants et observateurs, ont droit de parole à l'exception des représentants de la presse.

Les intervenants obtiennent ce droit de parole du président et ce, aussi souvent qu'ils le jugent à propos; la durée maximale d'une intervention est fixée à deux minutes.

Le travail en plénière

Le mardi 5 décembre, à compter de 9h00, les travaux se font en plénière.

Le président est assisté du secrétaire de la conférence et du coordonnateur du déroulement.

Le président de l'assemblée plénière remplit le même rôle que son homologue en atelier.

Les membres

Les participants à la plénière sont, de par leur statut, des personnes aptes à poser des gestes engageants, ou à inciter leur organisme à s'impliquer.

La tâche

Les travaux de la plénière se dérouleront en trois séances successives. Ils ont pour objet de soumettre à une concertation plus globale un certain nombre de solutions prioritaires et communes aux quatres secteurs des industries culturelles, solutions qui ont été dégagées la veille, des travaux en ateliers.

Les thèmes des deux premières séances en plénière seront précisés à partir des travaux des ateliers, alors que le thème de la troisième séance portera sur le « *projet de création d'une société de développement des industries culturelles* ».

La place des invités

La salle est divisée en trois sections dont une table centrale réunissant les participants et la présidence, une section réservée aux observateurs et une section réservée à la presse.

À la table centrale, une place est assignée à chaque participant.

Le droit de parole

Seuls les participants ont un droit de parole, qu'ils exercent avec l'assentiment du président. Dès le début de son intervention, l'intervenant doit s'identifier de même que l'organisme qu'il représente.

La durée maximale de toute intervention est limitée à trois minutes, et tout participant ne peut être interrompu qu'avec l'assentiment du président de la plénière.

LE PERSONNEL DE LA CONFÉRENCE

Cette conférence est une réalisation du Secrétariat des conférences socio-économiques qui a réuni à cette fin, une équipe multidisciplinaire et intersectorielle regroupant des fonctionnaires du ministère d'État au Développement culturel, des ministères des Affaires culturelles, des Communications ainsi que de l'Office de planification et de développement du Québec.

Directeur du Secrétariat des conférences socio-économiques
Gilles Châtillon

Secrétaire de la conférence
Yvon Leclerc

Secrétaires adjoints
Michel Damphousse
Louise Houde

Responsables

Comité d'orientation:	André Beaudoin
Contenu:	Georges Cartier
Communications:	Michèle LaSanté
Logistique:	Jean Demers
Déroulement:	Jean-Claude Grégoire

Présidents

Forum:	Pierre Olivier

Ateliers:	Andréanne Lafond Simon Durivage Laurent Laplante Marc Laurendeau
Plénière:	Mathias Rioux

Secrétaires au déroulement ou au contenu

Forum:	Serge Doyon
Ateliers:	Martin Béliveau Michel Chabot Jean-Claude Cyr Denise Lachance Jean Perras Pierre Renaud Ghislain Roussel Gaétan Tremblay

LES DOCUMENTS DES CONFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Chaque conférence donne lieu à la publication de documents de travail et d'un rapport officiel qui donne un cadre au « suivi ». La plupart de ces documents sont disponibles dans les bureaux de l'**Éditeur officiel du Québec** ou par commande postale auprès de celui-ci: 1283 ouest, boul. Charest, Québec G1N 2C9.

1. **LE TRAVAIL**, point de vue sur notre réalité, le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.

2. **L'ÉCONOMIE**, point de vue sur notre réalité (une synthèse), le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.

3. **L'ÉCONOMIE**, document de référence: bilan et perspectives (étude analytique), le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.

4. **RAPPORT**, le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.

5. **LE TEXTILE PRIMAIRE**, pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, les conférences socio-économiques, Drummondville, septembre 1977.

6. **LE VÊTEMENT ET LA BONNETERIE**, pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, les conférences socio-économiques, Montréal, septembre 1977.

7. **LA CHAUSSURE**, pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977.

8. **LE MEUBLE**, pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977.

9. **L'AGRO-ALIMENTAIRE**, pour une stratégie de développement, les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978.

10. **L'AGRO-ALIMENTAIRE**, Rapport, les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978.

11. **LES PÊCHES MARITIMES**, pour une stratégie quinquennale, les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978.

12. **LES PÊCHES MARITIMES**, Rapport, les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978.

13. **RÉFORME FISCALE**, 1-Fondements et principes, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.

14. **RÉFORME FISCALE**, 2- Le Projet, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.

15. **DÉMOCRATIE**, 1- Mécanismes électoraux, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.

16. **DÉMOCRATIE**, 2- Mécanismes de décision, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.

17. **DÉCENTRALISATION**, Perspective communautaire nouvelle, 1- Vue d'ensemble, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.

18. **DÉCENTRALISATION**, Perspective communautaire nouvelle, 2- Expériences étrangères, la revalorisation du pouvoir municipal, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.

19. **LA REVALORISATION DU POUVOIR MUNICIPAL**, Rapport, la Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978.

20. **LE TOURISME**, Perspectives de relance, les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978.

21. **LE TOURISME**, Perspectives de relance, rapport, les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978.

22. **LES INDUSTRIES CULTURELLES**, Hypothèses de développement, les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978.

23. **LES INDUSTRIES CULTURELLES**, Rapport, les conférences socio-économiques, décembre 1978.

24. **L'ÉTAT DE LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE**, La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979.

25. **LE BILAN DES CONFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES**, mai 1977 à décembre 1978, La conférence au sommet de Montebello, mars 1979.